163728

HISTOIRE
DES
VOYAGES
DES
PAPES,

Depuis INNOCENT *I, en 409, jusqu'à* PIE *VI, en 1782.*

AVEC DES NOTES.

A VIENNE,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXXII.

BX958
.V7H57
1782
c.1
Rare

PRÉFACE.

Nous ne donnons point l'Hiſtoire des fuites, des exils, des expéditions militaires des Papes, mais ſeulement des Voyages, qu'ils ont entrepris volontairement, pour les intérêts, tant ſpirituels que temporels de l'Egliſe de Rome.

Nous paſſerons ſous ſilence le fameux Voyage du Pape Libere, quand, en 355, enlevé de Rome au milieu de la nuit, malgré la vigilance du Peuple, qui le gardoit, il fut emmené à Milan devant l'Empereur Conſtance, Protecteur des Ariens, qui lui enjoignit avec menaces de ſouſcrire la condamnation de St. Athanaſe. L'Empereur lui donna trois jours pour délibérer s'il vouloit condamner Athanaſe, & retourner libre à Rome, ou, dans l'autre cas, être envoyé en exil. Le Pape lui répondit que l'eſpace de trois jours ou de trois mois ne chan-

geroit point ſa réſolution, & qu'ainſi il pouvoit l'exiler où il le jugeoit à propos. Deux jours après, Conſtance le fit reléguer à Bérée en Thrace. Mais vaincu par l'ennui de deux ans d'exil, par la crainte de la mort, & par la jalouſie de voir Félix ſur ſon Trône, Libere eut la foibleſſe, pour ne pas dire la lâcheté, de condamner Athanaſe. Cette conduite lui fait peu d'honneur; car, ſi la fermeté eſt glorieuſe, on s'avilit dès qu'on vient à plier.

Nous omettrons encore le Voyage du Pape Silvere. Celui-ci, refuſant de ſe prêter aux vues de Théodora, épouſe de l'Empereur Juſtinien I, qui deſiroit abolir le quatrieme Concile général de Calcédoine, & faire approuver les Confeſſions d'Anthime, de Sévere & de Théodoſe, dépoſés comme partiſans d'Eutichès, s'attira le reſſentiment de l'Impératrice. Elle le fit chaſſer de Rome par le célebre Général Béliſaire. Le Pape fut envoyé en exil à Patare en Licie, dont l'Evêque alla ſe jetter aux pieds de l'Empereur, &

obtint le rappel de Libere. Mais, les manœuvres de Théodora prévalant, il fut livré à deux ſerviteurs de Vigile, ſon ſucceſſeur & favori de l'Impératrice. Ils le menerent dans l'Iſle Palmaria, où il mourut le 20 Juillet 538.

Nous ne ferons point mention du Voyage de Martin I. Celui-ci, ne voulant point approuver le Formulaire de Foi de Paul, Archevêque de Conſtantinople, attaché au Monothéliſme, & ayant en outre condamné & excommunié le même Paul, dans un Concile tenu à Rome, devint ennemi de l'Empereur, qui le fit arracher du pied des Autels, pour le conduire dans les priſons de Conſtantinople, d'où il ne fut tiré que pour aller en exil dans la ville de Cherſone, où il finit ſes jours en 655. Nous ne parlerons point des exils d'autres Papes, comme de Benoît V & Grégoire VI, conduits de force en Allemagne, le premier en 965, & le ſecond en 1046. Nous ne dirons rien des fuites de quelques Papes, dans le tems des

Schiſmes & des révolutions qui bouleverſerent l'Egliſe dans les IX, X & XIe. ſiecles. On y trouve Jean XIII, Grégoire V, Benoît VIII & autres, juſqu'aux XIV & XVe. ſiecles. Le motif de ces diſſentions & de ces troubles funeſtes étoit la multiplicité des Papes. Ces diviſions, qui déchirerent l'Egliſe, furent terminées en 1417, au Concile de Conſtance, où Martin V fut élu Pape.

Voilà tout ce que nous dirons ſur cet Ouvrage, dont l'idée nous a été fournie par celui que M. l'Abbé Guſta vient de donner, en Italien, ſous le titre de Voyages des Papes (*). *On pourroit lui reprocher d'être trop porté pour la Cour de Rome, au préjudice des autres Puiſſances. Nous avons fait enſorte d'éviter ce défaut par la plus grande impartialité poſſible.*

(*) *Viaggi dei Papi dell' Abbate Franceſco Guſta.* In Firenze, 1782.

HISTOIRE
DES VOYAGES
DES PAPES.

LE cinquieme siecle de l'Eglise fut très-funeste aux Peuples Chrétiens, par le ravage universel que causerent dans les Empires d'Orient & d'Occident les Vandales, les Goths, les Sarmates, les Alains, les Huns & autres Nations Barbares, appellées des Province du Nord par deux hommes également jaloux & méchans, Ruffin & Stilicon. Au lieu de répondre aux sages vues de Théodose-le-Grand, qui les avoit nommés tuteurs & régens des deux jeunes Princes ses fils, Arcadius & Honorius; ces deux Ministres, aveuglés par la passion de dominer, & brûlant d'une jalousie immodérée, firent tous leurs efforts pour se renverser mutuellement; & afin d'y réussir, ils appellerent à leur aide

§. I. VOYAGE D'INNOCENT I. à Ravenne, pour s'aboucher avec l'Empereur HONORIUS, en 409.

les Barbares, qui, profitant de leurs diſſentions particulieres, ſe mirent en poſſeſſion des plus riches & des plus floriſſantes Provinces. Tout ce qu'enferme le Rhin, l'Océan, les Alpes & les Pyrénées fut ravagé par leurs armes : Mayence fut priſe & ruinée; Worms fut détruite après un long ſiege : Rheims, Amiens, Arras, Terouane, Tournai, Spire, Strasbourg devinrent des Villes Germaniques : l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Province Lyonnoiſe & la Narbonnoiſe, tout fut ruiné, à la réſerve de peu de villes. Les femmes nobles & les vierges conſacrées à Dieu furent le jouet des Barbares; les Evêques furent chargés de fers, les Prêtres & les Cleres tués, les Egliſes renverſées, les chevaux attachés aux Autels, les Reliques deterrées. » J'ai vu, dit Salvien, dans les villes les » corps morts de l'un & de l'autre ſexe, dé» chirés par les chiens & les oiſeaux, infecter » les vivans qui reſtoient. «

Ruinar. *Hiſt. Perſec. Vand.*

Hyeronym. *Epiſt. 15. ad Agerucham.*

Ad Heliod.

De Gub. l. 6.

On vit bientôt Alaric, Roi des Goths, pénétrer en Italie. Il vint juſqu'aux portes de Rome : il l'aſſiégea ſi étroitement, qu'ayant empêché les vivres d'y entrer, la famine & la peſte commencerent à la ravager.

Zozim. l. 5.

En cette extrêmité, les Sénateurs Païens crurent néceſſaire de faire des ſacrifices au Capitole & dans les autres temples. Des Aruſpices Toſcans appellés par Pompeien, Préfet de Rome, promirent de chaſſer les Barbares par des foudres & des tonnerres, ſe vantant d'avoir déja réuſſi en pareille occaſion à Narni, ville du Duché de Toſcane, qu'Alaric n'avoit pas priſe en marchant vers Rome. Pour plus grande ſûreté,

on fit part au Pape Innocent de la resolution, que l'on avoit prise de faire à Rome des sacrifices. Le Vicaire de Jesus-Christ, préférant le salut de la ville à son opinion, permit de faire les cérémonies païennes en secret. Mais les Toscans ayant prétendu que ces sacrifices seroient inutiles, si on ne les faisoit publiquement, le Sénat monta au Capitole, & y fit ce qu'on avoit résolu. La même chose fut exécutée dans les places publiques. Mais l'événement n'ayant pas répondu à l'attente, on laissa les Toscans, pour songer aux moyens d'appaiser Alaric. Zozim. l. 5.

En conséquence on traita avec le Roi des Goths. Le Sénat convint de lui donner cinq mille livres d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, & trois mille livres de poivre. Pour former cette quantité d'or & d'argent, comme le trésor public étoit épuisé, on taxa les particuliers, qui n'y purent suffire. Un expédient très-simple & très-naturel tira d'embarras; on eut recours aux ornemens des idoles & aux idoles même d'or & d'argent. C'est ainsi qu'on doit faire servir aux besoins de l'Etat les trésors inutiles qui peuvent s'y trouver.

Moyennant ces présens, Alaric leva le siege de Rome, l'an 409, après que les Romains lui eurent promis de procurer la paix entre l'Empereur & lui.

Le Sénat députa sur le champ à Ravenne auprès d'Honorius trois personnages, en qualité d'Ambassadeurs, pour obtenir de lui la confirmation de ce qu'on avoit conclu avec Alaric, & pour l'engager à faire un traité d'alliance avec lui. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

L'Empereur acueillit mal les Ambaſſadeurs, & déſapprouva la conduite des Sénateurs. Il ne voulut écouter aucune propoſition de leur part, s'embarraſſant-très peu qu'Alaric vînt de nouveau ravager Rome. Le Sénat reſolut donc d'envoyer une autre Ambaſſade à Ravenne pour toucher le cœur d'Honorius.

Sozom. IX. c. 7. Innocent I alla en députation auprès de l'Empereur; on ſe flattoit que la préſence du Pontife feroit quelque choſe ſur l'eſprit d'Honorius. Mais celui-ci reſta inébranlable dans ſa réſolution, & le voyage du Pape fut inutile.

Pendant qu'Innocent étoit à Ravenne, arriva le fameux ſac de Rome par Alaric. Celui-ci irrité de ce qu'Honorius ne vouloit pas lui accorder la paix aux conditions modérées qu'il lui propoſoit, vint aſſiéger cette capitale, qu'il prit le 24 août 410 de J. C. & 1164 de la fondation de Rome. Le Roi des Goths la livra au pillage, ordonnant toutefois, par reſpect pour les Apôtres Saint-Pierre & Saint-Paul, que leurs égliſes fuſſent regardées comme des aſyles ſacrés; ce qui empêcha l'entiere deſtruction de la ville : car ces égliſes étant grandes, & occupant, avec les bâtimens, qui en dépendoient, beaucoup de place, il s'y ſauva aſſez de monde pour repeupler Rome.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXII.

Oros. l. 7. c. 39.

Sozom. II. c. 10. (1) Dans ce ſaccagement, pluſieurs palais & édifices publics furent réduits en cendres, quantité de gens tués, pluſieurs femmes déshonorées, même des vierges conſacrées à Dieu. Mais, parmi ce Barbares, qui faiſoient éprouver à la ville de Rome tous les maux & toutes les horreurs de la guerre, il s'en trouva

qui tinrent une conduite remplie d'humanité, conduite, que n'eussent peut-être pas tenu les assiégés à l'égard des assiégeans. L'impartialité va rapporter quelques faits qui y sont arrivés.

Une femme mariée, d'une excellente beauté & Catholique, tomba entre les mains d'un jeune Goth Arien, qui, voyant qu'elle résistoit à ses desirs, tira son épée pour l'effrayer, & lui effleurant la peau, lui mit la gorge en sang. Elle présenta courageusement sa tête au fer de l'ennemi : le Barbare, touché de sa vertu & de son héroïsme, la mena lui-même à l'église de St. Pierre, la recommanda aux gardes, leur donna six pieces d'or pour sa nourriture, & la fit rendre à son mari. Sozom. 11. c. 10.

Un autre Goth des principaux, & Chrétien, étant entré dans une maison d'une église, y trouva une vierge consacrée à Dieu & avancée en âge. Il se contenta de lui demander son or & son argent; elle répondit avec fermeté qu'elle en avoit en quantité, & qu'elle alloit lui montrer ces trésors. Aussi-tôt elle lui fit voir tant de vases si précieux, qu'il fut étonné de leur nombre, de leur poids & de leur beauté : » Ce sont, ajouta-t-elle, les vases de » l'Apôtre St. Pierre; prends-les, si tu l'oses; » tu en réponds; comme je ne puis les défen- » dre, je n'ose les garder. « Le Barbare, touché de respect, envoya dire à son chef ce qui se passoit : Alaric commanda aussi-tôt qu'on reportât tous les vases, comme ils étoient, à la Basilique de St. Pierre & que l'on y conduisît aussi avec escorte la vierge sacrée & tous les Chrétiens, qui se joindroient à elle. Oros. l. 7. c. 39.

Comme l'endroit étoit éloigné de l'égliſe de St. Pierre, il falloit traverſer toute la ville. Le tranſport des vaſes ſacrés devint un ſpectacle curieux. On les portoit un à un ſur la tête à découvert ; des deux côtés marchoient des ſoldats, l'épée à la main. Les Romains & les Barbares chantoient enſemble des hymnes. Les Chrétiens accouroient de tous côtés ; pluſieurs Païens firent ſemblant d'être Chrétiens, pour participer aux cantiques ſacrés, dont retentiſſoient les rues.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXII.

Un Diacre, nommé Denis, qui ſavoit la médecine, & l'exerçoit gratuitement, fut pris par les Goths ; mais il ſe rendit ſi aimable parmi eux, qu'ils le regarderent comme leur maître.

Hieronym. *Præfat. lib.* 1. *in Ezech.*

Beaucoup de Chrétiens quitterent Rome ; les Barbares laiſſerent ſortir ceux qui voulurent, leur donnerent eſcorte & les aiderent à emporter leur bien, moyennant une légere rétribution. Le pillage de Rome dura trois jours ; Alaric en ſortit le ſixieme jour après qu'il y fut entré, ſans y laiſſer de garniſon.

Oros. l. 7. c. 39.

(2) Innocent étoit toujours à Ravenne. Il eſt ſingulier que les Ecrivains eccléſiaſtiques, tant anciens que modernes, regardent cette abſence du Pape comme un effet ſignalé de la Providence divine, parce qu'il n'eut pas la douleur d'être témoin des malheurs de ſon Peuple. Nous croyons au contraire que les calamités, qui affligeoient la capitale du Monde Chrétien, auroient dû émouvoir les entrailles du Vicaire de J. C., au point de lui faire abandoner Ravenne pour aller conſoler ſon troupeau expoſé à la fureur des Barbares.

L'orage étant entiérement dissipé, le Pape revint à Rome. Son premier soin fut de soulager les Chrétiens, de rétablir les églises & de réparer les maux auxquels il n'avoit pas eu le courage de participer. Il s'occupa ensuite à détruire, dans leur origine, les héréſies de Pélage, de Celestius & des Donatistes, ne cessant d'encourager par ses lettres St. Augustin, St Jérôme, & autres Evêques, à combattre leurs erreurs. Au milieu de ces occupations, la mort vint le surprendre le 12 mars 417, après avoir occupé le S. Siege environ quinze ans. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Nous nous sommes peut-être trop étendus dans le récit de ce premier Voyage, mais l'époque étoit trop intéressante pour user de briéveté.

§. II. Voyage de Léon I. au Camp d'Attila, Roi des Huns, en 452.

Le Voyage de Léon est mémorable dans les Annales de l'Eglise : il eut lieu en 452, lorsque ce Pape alla aux camp d'Attila, Roi des Huns.

La mémoire de ce Conquérant, surnommé le *Fléau de Dieu*, est en horreur chez tous les Ecrivains ecclésiastiques. Outre la réputation de ses cruautés, dit un Historien, il avoit la figure terrible. Il étoit de petite taille ; mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs & toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun, marquant son origine, & tels que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main, étant très-habile pour les conseils. Il se laissoit fléchir par ceux qui Fleury. *Histoire Eccléſ.* Liv. XXVIII.

ſe ſoumettoient, & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné ſa parole.

Nous ne nous arrêterons point à décrire les ravages des Huns. Attila ayant paſſé le Rhin, vint à Metz & y mit le feu; il ravagea enſuite Rheims, Cambrai, Beſançon, Langres, Auxerre. A Paris l'allarme fut ſi grande, que les habitans ſongerent à ſe retirer dans des places plus fortes avec leurs femmes & leurs enfans; mais les Huns n'approcherent pas de cette ville. Orléans fut aſſiégé; Aetius, Général des troupes de Valentinien III, vint au ſecours des habitans avec Théodoric, Roi des Viſigoths, & ils firent lever le Siege. Attila ſe retira dans les plaines de Champagne; Aetius, avec le ſecours des Goths & des Francs, lui livra une fameuſe bataille; le Roi des Huns fut défait, & obligé de quitter les Gaules.

AN. 451. Greg. Tur. II. *Hiſt.* c. 7. *Vita S. Genov.* ap. Boll. 3. Jan. Greg. Tur. II. *Hiſt.* c. 7.

Ayant réparé ſes pertes de l'année précédente, Attila entra en Italie par la Pannonie. Aprés avoir ravagé Aquilée, Padoue, Vicence & Vérone, il prit & détruiſit Milan & Pavie; il vint enſuite camper dans le Mantouan, à l'endroit où le Mincio ſe jette dans le Pô, & menaça d'aller aſſiéger Rome. Valentinien ſe trouvoit pour lors dans cette ville. On conçoit facilement quelle fut la frayeur de ce Prince puſillanime & timide, qui négligeoit les affaires de l'Etat.

AN. 452. Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Cet Empereur & Aetius même ſongerent à quitter l'Italie; mais auparavant on réſolut, de concert avec le Sénat, d'envoyer des Ambaſſadeurs vers Attila pour lui faire des propoſitions de paix. Comme on connoiſſoit l'éloquence de

Léon, on le députa au Roi des Huns avec Avienus, personnage Consulaire, & Trygetius, qui avoit été Préfet du Prétoire. Le Pontife de Rome, dans un discours concis & énergique, lui exposa la démarche qu'il faisoit en venant lui demander la paix au nom du Sénat & de l'Empire Romain, qui, jadis vainqueur de toutes les Nations, se reconnoissoit vaincu par Attila; il fit entendre qu'aux victoires, qu'il avoit jusqu'ici remportées, il en ajouteroit une, qui seroit la plus glorieuse & en même-tems la plus difficile, celle de triompher de lui-même, en accordant un généreux pardon à ses ennemis. Attila, vivement ému, ne cessa, pendant le discours de Léon, de regarder fixement le visage du Pontife. Vaincu par la force & l'énergie de ses paroles, il écouta favorablement ses propositions, & lui accorda ce qu'il demandoit. Il ordonna immédiatement à ses soldats d'arrêter les actes d'hostilités, & retourna dans la Pannonie. On ne sauroit croire quelle fut alors la surprise de ses Généraux, qui n'étoient pas accoutumés à lui voir faire des actes de clémence envers ses ennemis. Dans leur étonnement ils lui demanderent le motif de sa retraite; il répondit qu'il avoit vu à côté de Léon, pendant qu'il parloit, un vieillard vénérable, habillé pontificalement, qui, l'épée nue, menaçoit de le tuer, s'il ne consentoit aux demandes de l'Evêque de Rome. Ce personnage devoit beaucoup ajouter à l'éloquence de Léon; un glaive est plus capable de faire impression que toutes les figures de la rhétorique. Anastase, le Bibliothécaire, garde le silence sur ce fait,

Jornand. c. 42.

Cassiod. *Miscell. Hist.*

dans ſes *Vies des Papes*, mais le judicieux Muratori le rapporte.

Léon, avec les Ambaſſadeurs, revint à Rome, très-ſatisfait de l'heureux ſuccès de ſon voyage. L'Empereur (3), le Sénat & le Peuple l'accueillirent avec les plus ſinceres témoignages d'affection & de reconnoiſſance.

AN. 455. Prosp. Chr. Trois années après, le même Léon alla, hors des portes de Rome, au-devant de Genſeric, Roi des Vandales, qui venoit ſaccager cette ville. Il obtint, par ſes prieres, qu'il ſe contentât du pillage, ſans mettre le feu, ni répandre de ſang. Rome fut pillée en liberté pendant quatorze jours. Entre les richeſſes immenſes, qui furent enlevées, étoient les vaſes ſacrés que Titus avoit autrefois apportés de Jeruſalem.

Procop. 1. Van. c. 5.

Cette démarche de Léon ne doit pas être regardée comme un voyage, puiſqu'il ne s'éloigna que de ſix milles de la ville.

§. III. VOYAGE d'HORMISDAS à Ravenne, en 518, vers THÉODORIC, Roi des Goths.

IL y a peu d'Ecrivains eccléſiaſtiques, qui faſſent mention du Voyage d'Hormiſdas, ſoit parce que ſon abſence de Rome ne fut pas longue, ſoit parce qu'il n'eut pas de motif pour entreprendre ce Voyage. Nous ne pouvons cependant nous diſpenſer d'en faire mention.

Après la condamnation d'Acace, Patriarche de Conſtantinople, faite publiquement à Rome, en 484, par le Pape Félix III, l'Egliſe de Conſtantinople ſe ſépara de la Communion Romaine. Ce ſchiſme dura juſqu'à la mort de l'Empereur Anaſtaſe, en 518. Il eut pour ſucceſſeur Juſtin, Prince très-dévot, & ſi ignorant qu'il ne ſavoit

Art de vérifier les dates.

savoit pas lire. Dès que celui-ci fut élu Empereur, il manda sur-le champ à Hormisdas qu'il souhaitoit sincérement la réunion de l'Eglise de Constantinople avec celle de Rome. A sa lettre il en joignit une du Patriarche Jean, dont les sentimens & les desirs étoient les mêmes que les siens. (4) Dès qu'on se vit délivré du cruel gouvernement d'Anastase, le Peuple de Constantinople conjura le Patriarche de professer la Foi catholique, démontrée dans les quatre Conciles généraux, & dans la fameuse Lettre de Léon à Salvien, Patriarche de Constantinople.

Platin. *De vitis Pontif.*

Le Beau. *Hist. du Bas-Empire.* liv. LX. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Il est facile d'imaginer combien la lettre de l'Empereur fit plaisir au Pape. Embrassant volontiers cette occasion si favorable de rendre le calme à l'Eglise, il résolut d'envoyer des Légats, pour recevoir à la Communion l'Eglise de Constantinople. Mais il craignit de déplaire à Théodoric, Roi des Goths, s'il ne lui faisoit part de son dessein. Celui-ci s'étant rendu maître de l'Italie, s'étoit fixé à Ravenne, & se faisoit craindre des Romains. La politique du Pape étoit bonne. Hormisdas alla donc à Ravenne demander à Théodoric son consentement sur la légation, qu'il projettoit d'envoyer à Constantinople. Le Roi des Goths, quoique Arien, étoit très-modéré envers les Catholiques. Il fut satisfait de voir le Pape à sa Cour. Ils convinrent ensemble d'envoyer cinq Légats: Germain, Evêque de Capoue, qui avoit déja été en légation à Constantinople, du tems de l'Empereur Anastase; Jean, Evêque d'une autre Eglise; Blandus, Prêtre; Felix & Dioscore, Diacres.

Lib. Pontif. in Hormisd.

Guſta. *Viaggi dei Papi.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXI.

De retour à Rome, le Pape fit partir ſur-le-champ les Légats. Il les chargea de pluſieurs lettres pour l'Empereur Juſtin, l'Impératrice Euphémie, le Patriarche Jean & ſon Clergé; pour le Comte Juſtinien, qui depuis fut Empereur; pour Celer & Patrice, deux des principaux de la Cour, & pour d'autres perſonnages de diſtinction.

Quand les Légats entrerent dans Conſtantinople, le Peuple fit paroître une extrême joie, portant des cierges & faiſant des acclamations à la louange du Pape. L'Empereur reçut avec reſpect les lettres d'Hormiſdas, & dit aux Légats: » Voyez l'Evêque de cette ville, & vous » expliquez enſemble paiſiblement. Le Pape, » répondirent les Légats, ne nous a point or» donné de diſputer; mais nous avons en main » un formulaire, ſouſcrit par tous les Evêques, » qui ont voulu ſe réconcilier avec le Siege de » Rome. Ordonnez qu'on en faſſe la lecture, » &, ſi l'on y trouve quelque difficulté, nous » y répondrons. « On reçut le formulaire. Le Patriarche Jean y mit ſa ſouſcription; l'Empereur, le Sénat & tous les aſſiſtans témoignerent beaucoup de joie de cette réunion. Hormiſdas eut alors la conſolation de voir la paix de l'Egliſe rétablie non-ſeulement en Orient, mais encore en Afrique, par la mort de Traſamond, Roi des Vandales, qui perſécutoit cruellement les Catholiques.

§. IV. Voyage de Jean I. à Conſtantinople.

Justin étoit Empereur d'Orient, & Théodoric regnoit en Italie, lorſque Jean I. fit le Voyage de Conſtantinople.

L'Empereur Juſtin vouloit forcer les Ariens à ſe convertir, & conſacrer leurs égliſes à l'uſage des Catholiques. Il leur faiſoit ſouffrir toute ſorte de perſécutions. Theodoric, qui étoit Arien, en fut extrêmement irrité; il menaça de traiter de même les Catholiques en Italie, & de la remplir de carnage. Auparavant il fit venir à Ravenne le Pape Jean, & lui ordonna d'aller en Ambaſſade à Conſtantinople, pour faire révoquer les ordres de l'Empereur & faire reſtituer les égliſes aux Ariens. Théodoric fit accompagner le Pape de quatre Sénateurs, Théodore, Importunus & Agapit, qui avoient été Conſuls, & un autre Agapit, Patrice. Ce fut la premiere fois qu'un Pape fit le voyage de Conſtantinople. Jean n'eut rien de plus preſſé que de ſe mettre en route. Il prit avec lui cinq Evêques. Au bruit de ſon arrivée, la joie fut ſi grande à Contantinople, en voyant pour la premiere fois un Pape, que toute la ville alla au-devant de lui, juſqu'à douze milles, avec des cierges & des croix (5). Dès que Juſtin apperçut le Pontife Ambaſſadeur, il deſcendit de cheval, ſe proſterna devant lui, & voulut encore être couronné de ſa main. On doit juger quelle vive impreſſion fit ſur le vulgaire le ſpectacle de l'Empereur, proſterné aux pieds de l'Evêque de Rome. Le Patriarche Epiphane l'invita à faire l'office; mais le Vicaire de l'humble Jeſus-Chriſt ne l'accepta, qu'après qu'on lui eut accordé de s'aſſeoir à la premiere place.

Le Pape Jean s'acquitta fidélement de ſa commiſſion. Ayant repréſenté à l'Empereur les périls, qui menaçoient les Catholiques d'Italie,

nople, vers l'Empereur JUSTIN, en 525.

Lib. Pontif. in Joan.

Le Beau. *Hiſt. du Bas-Empire.* liv. XLI.

Baron.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXII.

Guſta. *Viaggi dei Papi*

le Chef de l'Egliſe Catholique obtint que les Ariens demeureroient en liberté. Sa conduite en cette occaſion prouve qu'il préféroit la douceur de la tolérance à la cruauté de la perſécution.

De retour à Ravenne, le Pape s'attendoit à être bien reçu de Théodoric, pour avoir réuſſi dans ſon ambaſſade. Son attente fut trompée. Le Roi le fit arrêter avec ceux qui l'avoient accompagné, ſans doute comme complices de Boece & Symmaque (6), qui avoient été mis à mort l'année précédente, & les enferma dans une rude priſon, où le Pape Jean mourut de maladie, le 18 de mai 526, après avoir tenu le Siege Pontifical deux ans & neuf mois. Théodoric ne lui ſurvécut que trois mois. Ses Officiers, dit très-ſérieuſement Procope, lui ayant un jour ſervi ſur ſa table la tête d'un grand poiſſon, il crut voir dans ce plat la tête de Symmaque, qui, fraîchement coupée, ſe mordoit les levres & le regardoit d'un œil furieux. Il fut ſaiſi d'une telle épouvante, qu'il lui en prit un friſſon mortel; il ſe mit au lit, & conta ce qu'il avoit vu à ſon médecin Epide, pleurant ſon crime d'avoir fait mourir Symmaque & Boece ſur des calomnies. Voici quelque choſe de plus ridicule encore. L'auteur de quelques Dialogues, attribués à St. Grégoire-le-Grand, dit de très-bonne foi, qu'un grand ſerviteur de Dieu, Solitaire dans l'iſle de Lipari, s'entretenant avec un Seigneur Goth, le jour même de la mort de Théodoric, lui dit qu'il venoit de voir l'ame de ce Roi, que le Pape Jean & le Patrice Symmaque plongeoient dans

Art de vérifier les dates.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXII.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

la chaudiere de Vulcain, c'eſt-à-dire (chrétiennement parlant) précipitoient en Enfer. Le bon-ſens ne permet pas d'adopter ces contes puériles & ridicules, que la haine & le fanatiſme ont débités ſur ſa mort.

§. V. VOYAGE D'AGAPIT à Conſtantinople, en 535.

Il s'écoula peu d'années entre le Voyage du Pape Jean & celui d'Agapit, qui y fut contraint par Théodat, Roi des Goths, comme Jean y avoit été forcé par les ordres de Théodoric. Les motifs toutefois en étoient bien différens.

Juſtinien I, ſucceſſeur de Juſtin ſon oncle, deſiroit recouvrer par les armes le grand nombre de Provinces de l'Empire Romain, uſurpées par les Barbares. Par le moyen du fameux Béliſaire, il ſoumit en peu de tems la Perſe & l'Afrique : animé par cet heureux ſuccès, il réſolut de conquérir l'Italie; il en confia l'exécution au même Béliſaire. Le motif de la guerre fut la mort de la fameuſe Reine Amalaſonte, que l'ingrat Théodat, Roi des Goths, avoit fait étrangler dans une petite iſle du lac de Bolſene, très-peu de tems après qu'elle l'eut placé ſur le Trône. Juſtinien jura hautement de ne pas laiſſer ce meurtre impuni; c'étoit un heureux prétexte pour exécuter, avec une apparence de juſtice, le deſſein, formé depuis long-tems, d'ôter aux Goths ce qu'ils tenoient de ſes prédéceſſeurs, & ce dont il les avoit lui-même reconnus poſſeſſeurs légitimes.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Informé des préparatifs que faiſoit Juſtinien, pour ſon expédition d'Italie, Théodat craignit de perdre la couronne. Quoiqu'éclairé, il étoit

timide, & ignoroit l'art de la guerre, auſſi-bien que celui de regner. Après avoir fait inutilement différentes tentatives auprès de Juſtinien, pour le détourner de ſon deſſein, il écrivit, dans ſa fureur, des lettres foudroyantes au Pape & au Sénat de Rome, avec ménace de faire mourir tous les Sénateurs avec leurs femmes & leurs enfans, s'ils ne faiſoient abandonner à l'Empereur le projet, qu'il avoit formé d'entrer en Italie.

Marcell. Chr.

Caſſiod.

Le Pape, obligé de ſe charger de cette négociation, alla lui-même à Conſtantinople. N'ayant pas de quoi faire ſon voyage, il engagea les vaſes ſacrés de l'Egliſe de St. Pierre, pour une certaine ſomme d'argent, que lui prêterent les tréſoriers du Prince, & dont il leur donna ſa promeſſe. Mais Caſſiodore les retira bientôt après. Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, les Evêques de Rome ſuivoient, quant à la pauvreté, les traces du Fondateur de la Religion chrétienne.

Art de vérifier les dates. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXII.

(7) Agapit entra dans Conſtantinople, le 2 de Février 536, accompagné de cinq Evêques ſes Légats, de deux Diacres & de deux Notaires. Juſtinien le reçut avec beaucoup de reſpect : néanmoins le Pape ne put rien obtenir, touchant l'objet de ſon ambaſſade. L'Empereur répondit, que s'étant engagé dans trop de dépenſes pour la guerre, il étoit éloigné de quitter la réſolution, qu'il avoit priſe. Par-là le Pape fut réduit à traiter d'affaires de Religion. Comme il n'avoit point voulu voir, en arrivant, le Patriarche Anthime, partiſan d'Eutychès, l'Empereur & l'Impératrice le prierent

de recevoir sa visite, & de l'admettre à sa Communion. Agapit y consentit, pourvu que le Patriarche donnât par écrit une confession de foi catholique, & retournât à son Siege de Trébisonde. L'Impératrice Théodora l'avoit fait transférer de ce Siege à celui de Constantinople; ce qui étoit contre les Canons. Le Pape eut l'adresse d'insinuer à Justinien, qu'il falloit faire déposer Anthime. Celui-ci ne voulut pas assister au Concile, qu'Agapit tint à Constantinople pour le juger; il fut déposé, & rendit à l'Empereur son pallium, se montrant conséquent dans les principes qu'il avoit adoptés. Avec lui furent condamnés Sévere, faux Patriarche d'Alexandrie, Pierre d'Apamée & Zoara, Moine, tous trois zélés partisans de Manès & d'Eutychès. A la place d'Anthime, on élut Evêque de Constantinople Mennas, Alexandrin de naissance, & Catholique. L'empereur l'ayant choisi avec l'approbation de tout le Clergé & de tout le Peuple, le Pape le consacra de sa main dans l'église de Ste-Marie. Platin. *De vitis Pontif.*

Agapit écrivit une Lettre synodale à Pierre, Patriarche de Jerusalem, pour l'informer de ce qu'il avoit fait. » Etant arrivé, dit-il, à la » Cour de l'Empereur, nous avons trouvé le » Siege de Constantinople usurpé, contre les » Canons, par Anthime, Evêque de Trébi- » sonde. Il a même refusé de quitter l'erreur » d'Eutychès. Après l'avoir attendu à péni- » tence, nous le déclarons indigne du nom » de Catholique & d'Evêque, jusqu'à ce qu'il » reçoive pleinement la doctrine des Peres. » Vous devez rejetter pareillement les autres Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XXXII.

» que le S. Siege a condamnés. Nous ſommes » ſurpris que vous ayez approuvé cette injure » faite au Siege de Conſtantinople, au lieu de » nous en avertir. Nous l'avons donc réparée » par l'ordination de Mennas, le premier de » l'Egliſe Orientale ordonné par les mains de » notre Siege. «

Baron. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXII.

Les Evêques d'Orient & de Paleſtine, qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople, préſenterent une requête au Pape, auquel ils donnent le titre de Pere des Peres & de Patriarche. Ils y accuſent Sévere d'avoir été initié aux myſteres des Payens. Ils ſe plaignent auſſi de Pierre d'Apamée & de Zoara, qu'ils accuſent en particulier d'ignorance & de diſſolution, & finiſſent par demander à l'Empereur une loi pour faire brûler leurs écrits, & que l'on mette à exécution le jugement prononcé contre Anthime. Cette requête eſt ſouſcrite par onze Evêques. Il y a auſſi les ſignatures de trente-trois Prêtres, Diacres ou Lecteurs députés des diverſes Egliſes, dont les premiers ſont ceux d'Antioche.

Le Pape reçut une autre requête de Marien, Prêtre & Exarque des Monaſteres de Conſtantinople, tant en ſon nom qu'en celui des autres Abbés de la même ville, & de ceux de Jeruſalem & d'Orient, qui s'y trouvoient préſens. Ils donnent au Pape le titre d'Archevêque de l'ancienne Rome, & de Patriarche Œcumenique. Ils ſe plaignent que les Schiſmatiques Acéphales, Sectateurs de Dioſcore & d'Eutychès, tiennent des aſſemblées. » Ils en- » trent, diſent-ils, en pluſieurs maiſons de

» perſonnes conſtituées en dignité, & y ſéduiſent les femmes par leurs erreurs. Ils élevent » des autels & des baptiſteres dans les maiſons » particulieres de la ville & des fauxbourgs, » & mépriſent tout le monde, à cauſe de la » protection, qu'ils reçoivent du Palais. Mal- » gré les loix de l'Empereur, qui défendent » aux Hérétiques de s'aſſembler & de baptiſer, » Zoara a baptiſé, le jour de Pâque, pluſieurs » perſonnes, du nombre deſquelles ſont des en- » fans de ceux qui demeurent dans le Palais. La requête fait enſuite mention de la dépoſition d'Anthime, & demande que le Pape lui marque un terme pour retourner à ſon Egliſe de Trébiſonde, ſous peine d'être dépoſé de l'Epiſcopat & remplacé par un autre. Quant à Sévere, Pierre & Zoara, ils demandent que le Pape les faſſe chaſſer de Conſtantinople, comme déja condamnés, auſſi-bien que pluſieurs Evêques, Prêtres & Moines, tant Neſtoriens qu'Eutychiens, qu'ils offrent de nommer en temps & lieu. Cette requête eſt ſouſcrite par quatre-vingt-ſeize Abbés, la plupart de Conſtantinople & des environs, les autres de Paleſtine & de Syrie. Cet acharnement à pourſuivre, même après leur condamnation, Anthime, Sévere, Pierre d'Apamée & Zoara, prouve juſqu'où ſe porte le fiel religieux. Les Annales du Monde Chrétien offrent mille faits de ce genre.

Avant de pouvoir terminer cette importante affaire, Agapit tomba malade & mourut à Conſtantinople, le 22 d'avril 536, après dix mois de Pontificat. Son corps fut transféré à Rome, & enterré à Saint-Pierre.

§. VI. VOYAGE de VIGILE, à Conſtantinople, en 546.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

NOUS ne nous arrêterons pas à parler de l'élection violente de Vigile, intrus dans le Pontificat par le crédit de l'Impératrice Théodora & de Béliſaire, du vivant même du Pape Silvere. Nous ne chercherons point non plus à défendre la conduite changeante & peu ſage qu'il tint à Conſtantinople; conduite qui lui fait peu d'honneur. Nous dirons ſeulement qu'en uſurpant la Papauté, il promit à l'Impératrice Théodora, ſa protectrice, de recevoir à ſa Communion les Hérétiques qu'elle favoriſoit; mais qu'ayant été reconnu par la ſuite pour Pape légitime par le Clergé Romain, après la mort de Silvere, qu'il avoit fait envoyer en exil par Béliſaire, pour ſe mettre à ſa place, il changea de ſentiment, & viola la parole ſacrée, qu'il avoit donnée. Il ne manqua pas d'alléguer qu'il n'étoit point obligé de remplir une promeſſe impie & injuſte. Sans égard pour ce qu'il devoit à l'Impératrice, il confirma Mennas dans le Patriarchat de Conſtantinople, & condamna Anthime & ſes partiſans.

La Religion, ſemblable à un arbre ſombre & obſcur, dont les rameaux épais s'étendent à l'infini, voit ſortir de ſon ſein une infinité de Sectes. Dès la naiſſance de l'Egliſe nous voyons des Héréſies. Au lieu de s'occuper de connoiſſances utiles, d'étudier la vraie morale, & d'enſeigner aux Peuples leurs vrais devoirs, on chercha trop à étudier les Dogmes & à faire des Proſélytes. On entama des querelles, où ſouvent on ne s'entendoit point.

Le motif du voyage de Vigile à Conſtanti-

nople fut la fameuſe queſtion à décider au ſujet des *Trois Chapitres*, qui furent une ſource de diviſion parmi les Evêques d'Orient : ce fut Juſtinien qui lui enjoignit de s'y rendre. Sous le nom des *Trois Chapitres* on entend une Lettre d'Ibas, Archevêque d'Edeſſe, adreſſée à un Perſan, nommé Maris; les ouvrages de Théodore, Evêque de Mopſueſte, & quelques écrits de Théodore, Evêque de Cir, contre Cyrille d'Alexandrie. On accuſoit Théodore de Mopſueſte d'avoir été le maître de Neſtorius, & l'on trouvoit dans ſes ouvrages des principes, qui pouvoient avoir fait naître les erreurs de cet Héréſiarque. Comme il étoit mort longtems avant le Concile de Calcédoine, ce Concile n'avoit rien prononcé ſur ſon compte. Il avoit admis Ibas & Théodoret au nombre de ſes membres, & n'avoit point proſcrit ce qu'ils avoient écrit contre Cyrille d'Alexandrie, parce qu'il n'avoit point trouvé que la foi de l'Egliſe y pût être intereſſée. Théodore, Evêque de Céſarée, Origéniſte & Acéphale, préſenta les *Trois Chapitres* à l'Empereur comme dignes d'être condamnés. Il parut bientôt, au nom de Juſtinien, une lettre adreſſée à toute l'Egliſe, dans laquelle il anathématiſoit les auteurs des *Trois Chapitres*, Théodore, Ibas & Théodoret. La déciſion de l'Empereur produiſit une grande variété de ſentimens. Les uns ſe déclarerent ouvertement contre la condamnation des *Trois Chapitres ;* les autres ſoutenoient avec opiniâtreté qu'ils étoient juſtement condamnés (8).

Fleury. *Hiſtoire Eccléſ.* Liv. XXXIII.

En allant à conſtantinople, Vigile ſéjourna près d'un an en Sicile. Pendant ce ſéjour le

Baron.

Procop. Pape envoya un grand nombre de vaiſſeaux chargés de bled, pour ſecourir Rome aſſiégée pas les Goths. Mais les vaiſſeaux furent pris par les ennemis à Porto, & Rome fut tourmentée par la famine.

Le Pape entra dans Conſtantinople le 27 de janvier 547. A ſon arrivée, il ſuſpendit pour quatre mois de ſa Communion le Patriarche Mennas, parce qu'il avoit ſouſcrit la condamnation des *Trois Chapitres.* Il publia auſſi une ſentence de condamnation contre l'Impératrice & les Acéphales. Bientôt après il la révoqua, & reçut Mennas à ſa Communion. On alla plus loin; on le preſſa ſi vivement de condamner lui-même les *Trois Chapitres*, qu'il s'écria publiquement dans une aſſemblée: *Je vous déclare que, quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas Saint-Pierre.* Cependant il tint un Concile avec les Evêques, qui lui étoient unis, au nombre d'environ ſoixante & dix; mais après pluſieurs ſeſſions, il rompit le Concile, & pria les Evêques de donner chacun leur avis par écrit; ayant reçu ces écrits, il les envoya quelques jours après au Palais, où ils furent gardés avec les ſouſcriptions de ceux qui avoient condamné les *Trois Chapitres.* Le Pape rendit raiſon de cette conduite en ces termes: » Pourquoi garder pardevers nous ces » réponſes contraires au Concile de Calcé- » doine, afin qu'on les trouve un jour dans » les archives de l'Egliſe Romaine, & qu'on » croie que nous les avons approuvées? Por- » tons-les au Palais, & qu'ils en faſſent ce qu'ils » voudront. « Agapit donne enfin ſon avis le

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXIII.

Samedi-saint, 11 avril 548 ; il le nomme jugement (*Judicatum*) & y condamne les *Trois Chapitres*, sans préjudice du Concile de Calcédoine, à la charge que personne ne parlera plus de cette question, ni de vive voix, ni par écrit. Telle fut la condescendance du Pape. Il donna son *Judicatum* à Mennas, auquel il étoit adressé ; mais cet écrit ne contenta personne ; les ennemis des *Trois Chapitres* étoient choqués de la réserve, *sauf l'autorité du Concile de Calcédoine.* D'un autre coté, les défenseurs des *Trois Chapitres* étoient indignés que le Pape se fût laissé induire à les condamner. Ces derniers étoient en grand nombre ; c'étoient les Evêques d'Afrique, d'Illyrie & de Dalmatie, qui, à cette occasion, se séparerent de la Communion du Pape. Il fut même abandonné par deux de ses Diacres les plus intimes, Rustique & Sébastien, qui se déclarerent contre le *Judicatum*, & manderent dans les Provinces que le Pape avoit abandonné le Concile de Calcédoine.

Vigile condamna Rustique & Sébastien par une sentence conçue en forme de lettre, qu'il leur adresse à eux-mêmes. Elle leur fut envoyée par trois Evêques & cinq Clercs. AN. 549. Baron.

Les deux partis étoient vivement échauffés. Les défenseurs des *Trois Chapitres* tinrent en Illyrie un Concile, qui condamna Benenatus, Evêque de la premiere Justinienne, qui leur étoit opposé. L'année suivante, les Evêques d'Afrique, assemblés en Concile, excommunierent le Pape Vigile, comme ayant condamné les *Trois Chapitres*, & les soutinrent dans des lettres qu'ils envoyerent à l'Empereur. AN. 550. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. XXXIII.

Le Pape & les Italiens, qui étoient à Conſtantinople, ne ceſſoient de preſſer Juſtinien d'employer toutes ſes forces à la conquête de l'Italie. L'Empereur promettoit de le faire; mais il paſſoit la plus grande partie de ſon tems à examiner les dogmes des Chrétiens : au lieu de s'appliquer à la guerre, il s'amuſoit à de vaines ſpéculations & à de ſtériles queſtions ſur la nature divine. Il étoit toujours aſſis ſans gardes, dans un cabinet, bien avant dans la nuit, avec les plus vieux Evêques, feuilletant les livres des Chrétiens, par une curioſité inſatiable.

Procop. Anecd.

Le *Judicatum* du Pape avoit produit un grand ſcandale; les Evêques d'Occident étoient fort attachés à la défenſe des *Trois Chapitres*. Cependant Théodore de Céſarée, & les Orientaux, preſſoient vivement Vigile de les condamner abſolument, ſans faire mention du Concile de Calcédoine. Comme ils ne lui donnoient point de repos ſur cet objet, il dit à l'Empereur : » Que nos freres les Evêques viennent ici de » toutes les Provinces, cinq ou ſix de chacune, » & nous réglerons paiſiblement cette affaire » d'un commun conſentement; je ne pourrai » jamais me réſoudre à la décider ſeul. « Il tira donc parole de l'Empereur, que ſans avoir égard à tout ce qui avoit été dit ou écrit par qui que ce fût, touchant le *Trois Chapitres*, on examineroit ce qu'il falloit faire, dans un Concile avec les Evêques d'Afrique, d'Illyrie & des autre pays; que l'on y inviteroit principalement ceux qui avoient été ſcandaliſés de ce qui s'étoit paſſé, & que ſur-tout juſqu'à la déciſion du Concile, perſonne n'entreprendroit

Sent. in Theod. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXIII.

rien au ſujet des *Trois Chapitres.* Il fut ainſi convenu entre l'Empereur & le Pape, en préſence de Mennas, Patriarche de Conſtantinople, de Dacien, Evêque de Milan, de Théodore de Céſarée, de quelques autres Evêques Grecs & Latins, de même qu'en préſence des Juges, des Grands & de tous les Sénateurs.

En conſéquence, l'Empereur envoya en Afrique & en Illyrie pour faire venir les Evêques. Aucun ne voulut venir d'Illyrie; il en vint quelques-uns d'Afrique : au bruit de leur arrivée à Conſtantinople, le Pape Vigile dit à l'Empereur : » Si vous n'êtes pas content de ce » que j'ai décidé (il entendoit le *Judicatum*) » rendez-le moi, & nous examinerons l'affaire » de nouveau avec ces Evêques qui viennent. « Le Pape retira ſon *Judicatum* publiquement dans une aſſemblée, ainſi que les ſouſcriptions des Evêques Grecs. Il déclara que, ſi quelqu'un d'eux faiſoit la moindre choſe touchant les *Trois Chapitres*, juſqu'au Concile général, il ſeroit privé de la Communion du S. Siege.

Sans avoir égard à la ſurſéance accordée juſqu'au Concile général, on preſſa de nouveau le Pape de condamner les *Trois Chapitres* avec les Evêques Grecs, ſi ceux d'Afrique, d'Illyrie & de Dalmatie n'en vouloient rien faire. Comme il le refuſa, Théodore de Céſarée fit enſorte que l'édit de la condamnation des *Trois Chapitres* fut relu dans le Palais en ſa préſence, & de quelques Evêques Grecs ſes partiſans. Le Pape s'en étant plaint, on l'appaiſa par des ſoumiſſions feintes; mais enſuite Théodore fit venir chez lui des Ecrivains, pour faire des copies

Sent. in Theod. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XXXIII.

de l'édit, qu'il fit publier & afficher dans l'Egliſe de Conſtantinople & en différens lieux. Le Pape ne voulut plus communiquer avec les Evêques d'Orient, ni même les voir. Il s'attira tellement la colere de l'Empereur, que, pour mettre ſes jours en ſûreté, il fut obligé de ſe refugier à Saint-Pierre dans le palais d'Hormiſdas, dont on voulut le tirer de force. A cet effet on envoya le Préteur deſtiné à rechercher les voleurs & les meurtriers. Celui-ci entra, ſuivi de quantité de ſoldats, les épées nues à la main, les arcs bandés. Le timide Vicaire de Jeſus-Chriſt ſe cacha ſous l'autel, & embraſſa de frayeur les piliers qui le ſoutenoient. Le Préteur furieux fit prendre par les cheveux les Diacres & les autres Clercs, pour les éloigner de l'autel; pour en arracher enſuite le Pape, il le fit tirer par les pieds, par la barbe & par les cheveux. Vigile, qui étoit grand & vigoureux, fit réſiſtance; il ſe tint ſi fortement attaché aux piliers de l'autel, qu'il en rompit quelques-uns, enſorte que la ſainte table manqua de tomber ſur lui; mais les Clercs la ſoutinrent. Ce ſpectacle ſingulier attira le Peuple; les ſoldats, ayant eu pitié du craintif Evêque de Rome, ſe retirerent avec le Préteur.

Cependant on promit par ſerment au Pape, & à ceux qui l'avoient ſuivi, qu'on ne leur feroit nulle violence, & qu'ainſi ils étoient libres de ſortir de l'égliſe de Saint-Pierre. Vigile quitta donc ſon aſyle: mais la promeſſe fut mal obſervée, & le Pape entr'autres reçut pluſieurs mauvais traitemens. En vain il ſe plaignit; il étoit chaque jour perſécuté de plus en plus.

S'étant

S'étant apperçu que l'on gardoit toutes les entrées du palais de Placidie, où il demeuroit, il s'enfuit de nuit, avec beaucoup de peine & de danger, pardessus une petite muraille qu'on bâtissoit, & alla se refugier dans l'église de Sainte-Euphémie de Calcédoine, après avoir chargé quelqu'un de publier une Bulle, par laquelle il déposoit Théodore de Césarée, & retranchoit de la Communion Mennas & tous les partisans de Théodore. Ce scandale religieux dura jusqu'en 553. Le Pape sortit alors de Sainte-Euphémie de Calcédoine, & revint à Constantinople. L'Empereur fit assembler un Concile général, où cent cinquante & un Evêques se trouvèrent. Le Pape Vigile refusa d'y assister. Nous passerons sous silence les détails fastidieux de ce Concile, composé de huit conférences. Dès les premieres sessions, l'Evêque de Rome dressa une constitution, qui fut souscrite de seize Evêques d'Occident & de trois Diacres de sa suite. Il y défendit » de con- » damner la mémoire de Théodore de Mop- » sueste & de Théodoret, en disant qu'il con- » damnoit lui-même les écrits, qui portoient » le nom de ce dernier, & qui favorisoient la » doctrine de Nestorius. Quant à la Lettre d'I- » bas, il vouloit qu'on s'en tînt à la décision » du Concile de Calcédoine. » On n'eut aucun égard à cette constitution. Le Pape Vigile se rendit enfin à l'avis du Concile, comme on le voit par une lettre écrite six mois après, au Patriarche Eutychius, où il avoue qu'il a manqué à la charité, en se divisant de ses freres. Il dit, qu'ayant mieux examiné l'affaire des

Tom. 5. Concil.

Trois Chapitres, il les trouve condamnables. Il finit cette lettre en diſant : » Nous faiſons » ſavoir à toute l'Egliſe Catholique, que nous » condamnons & anathématiſons, comme tous » les autres Hérétiques, Théodore de Mop- » ſueſte & ſes ouvrages impies ; les écrits de » Théodoret contre S. Cyrille & contre le Con- » cile d'Epheſe, pour Théodore & Neſtorius ; » la Lettre d'Ibas à Maris, Perſan. Nous pro- » nonçons le même anathême contre quicon- » que croira que l'on doit défendre ou ſoute- » nir les *Trois Chapitres*, ou entreprendre de » le faire. Nous reconnoiſſons pour nos freres » & nos collegues, tous ceux qui les ont con- » damnés, & nous caſſons par cet écrit tout » ce qui a été fait par nous ou par d'autres » pour la défenſe des *Trois Chapitres*. « Les différentes démarches de Vigile par rapport aux *Trois Chapitres*, qu'il a condamnés & approuvés alternativement, démontrent que *l'infaillible* Chef de l'Egliſe peut errer dans ſes déciſions, en matiere de Religion.

Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Durant un tems conſidérable, beaucoup d'Egliſes refuſerent d'accepter ce Concile de Conſtantinople. On ne ſauroit prouver que les Egliſes des Gaules & d'Eſpagne en aient jamais fait aucune acceptation. Ce ne fut qu'à la longue, que, les *Trois Chapitres* étant tombés en oubli, ce Concile prit inſenſiblement le rang de cinquieme Concile général. Parmi ceux qui ſouſcrivirent les actes de cette aſſemblée, deux Prêtres & Supérieurs de Monaſteres, Etienne & Zotique, emprunterent pour ſigner, l'un la main d'un Diacre, l'autre celle d'un Prêtre.

Art de vérifier les dates.

Il n'étoit pas rare de voir alors des Evêques, même si ignorans, qu'ils ne savoient pas écrire.

Quoique Vigile eût contenté l'Empereur, il n'eut pas d'abord la permission de retourner à Rome. Il fallut que les Romains, ennuyés de sa longue absence, priassent Narsès, Gouverneur-Général d'Italie, d'employer son crédit à faire revenir le Pape avec les Evêques & les Clercs qui l'accompagnoient. Justinien, qui ne pouvoit rien refuser à Narsès en reconnoissance de ses bons offices, mande ces Evêques & ces Clercs, puis leur dit, que s'ils veulent continuer d'avoir Vigile pour Evêque, il y consent; sinon qu'ils aient à nommer à sa place le Diacre Pélage. Il suit de ces paroles qu'il étoit facile à l'Empereur de disposer de la Papauté. Les Evêques répondirent qu'ils étoient contens de Vigile; mais qu'après sa mort, ils obéiroient aux ordres de l'Empereur. Cette soumission prouve clairement que le Siege Pontifical étoit en quelque sorte subordonné à l'Empire.

Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Justinien ayant donné la permission à Vigile de s'en retourner, ce Pape ne tarda pas à se rendre en Sicile; les douleurs de la pierre, dont il étoit tourmenté, l'obligerent de s'arrêter à Syracuse, où il mourut le 10 de Janvier de l'année 555, après avoir occupé le Saint-Siege pendant dix-huit ans & demi. Son corps fut rapporté à Rome, & enterré à Saint-Marcel.

Lib. Pontif.

Platin. *De vitis Pontif.*

Pierre Damien, savant Cardinal, regarde le Pape Vigile, comme un scélérat & un impie.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

§. VII. VOYAGES de CONSTANTIN à Conſtantinople, & à Nicomédie, vers l'Empereur JUSTINIEN II, en 710.

DEPUIS Vigile juſqu'à Conſtantin, aucun Pape ne s'abſenta volontairement de ſon Siege dans le reſte du ſixieme ſiecle, ni dans le cours du ſeptieme, quoique les tems euſſent été très-funeſtes au Chriſtianiſme, par la doctrine de Mahomet, qui commençoit à ſe répandre, & très-nuiſibles à l'Italie, par les incurſions des Lombards. Les Chefs de l'Egliſe, qui, durant cet intervalle, occuperent le Siege Pontifical, furent, par le moyen de leurs Légats, & par l'adreſſe de la politique, ſe plier aux circonſtances.

Guſta. *Viaggi dei Papi.* Muratori. *Annal. d'Ital.*

Le Pape Conſtantin reçut ordre de l'Empereur Juſtinien II, de ſe rendre à Conſtantinople, pour mettre fin aux diviſions que cauſoient, entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine, les Canons du Concile de *Trulle* (9), tenu à Conſtantinople en 692. Ces Canons, dont quelques-uns ſont très-curieux, ont pour objet la diſcipline eccléſiaſtique. Nous ferons connoître ceux qui nous ont paru dignes d'être rapportés.

Tom. 6. *Concil.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XL.

Can. Trull. 6. Can. Apoſt. 16. 17. 25.

» Pour l'avenir, eſt-il dit dans un de ces » Canons, nous renouvellerons le Canon, qui » défend d'ordonner Evêque, Prêtre, Diacre, » ou en quelque rang du Clergé que ce ſoit, » quiconque a été marié deux fois, ou a eu » une concubine après ſon baptême, ou qui » aura épouſé une veuve ou une femme répudiée, une courtiſanne, une eſclave ou une » comédienne. «

Can. Trull. 13.

» Nous ſavons que l'Egliſe Romaine tient » pour regle que ceux, qui doivent être or- » donnés Diacres ou Prêtres, promettent de

» ne plus avoir de commerce avec leurs femmes ; mais pour nous, ſuivant la perfection » de l'ancien Canon Apoſtolique, nous voulons que les mariages des hommes, qui ſont » dans les Ordres ſacrés, ſubſiſtent, ſans les » priver de la compagnie de leurs femmes, » dans les tems convenables. Enſorte que ſi » quelqu'un eſt jugé digne d'être ordonné Sous-» Diacre, Diacre, ou Prêtre, il ne ſera point » exclus pour être engagé dans un mariage légitime ; & dans le tems de ſon ordination, on ne » lui fera point promettre de s'abſtenir de la » compagnie de ſa femme, pour ne pas déshonorer le mariage, que Dieu a inſtitué & » béni par ſa préſence. Donc quiconque, au » mépris des Canons, des Apôtres, oſera priver un Prêtre, Diacre, ou Sous-Diacre, » du commerce légitime avec ſa femme, ſera » dépoſé. «

Dans un autre Canon, le Concile s'exprime ainſi au ſujet des Prêtres, qui étoient chez les Barbares, c'eſt-à-dire, apparemment en Italie & dans les autres pays du Rit latin : » S'ils » croient devoir s'élever au-deſſus du Canon » des Apôtres, qui défend de quitter ſa femme, ſous prétexte de religion, & faire plus » qu'il n'eſt ordonné, ſe ſéparant de leurs » femmes d'un commun conſentement ; nous » leur défendons de demeurer davantage avec » elles, en quelque maniere que ce ſoit, pour » montrer par-là que leur promeſſe eſt effective ; & nous ne leur donnons cette permiſſion, qu'à cauſe de la petiteſſe de leur courage & de la légéreté des mœurs étrange-

Can. Trull. 30.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XL.

» res. « Selon les Peres du Concile de Trulle; c'eſt une imperfection d'aſpirer à la continence parfaite.

Ce Concile renouvelle les défenſes faites aux Clercs de loger avec des femmes ſuſpectes, & il étend cette défenſe aux Eunuques, même laïques. » Défenſe aux Clercs de tenir cabaret, » puiſqu'il leur eſt même défendu d'y entrer. » Défenſe aux Clercs & aux Moines d'aſſiſter » aux ſpectacles, ſoit des courſes de chevaux, » ſoit du théatre. Les Clercs même, conviés » aux nôces, doivent ſe lever, quand les far- » ceurs y entrent. Défenſe aux Clercs de por- » ter, ni dans la ville, ni en voyage, un au- » tre habit que celui de leur état. «

Can. Trull. 5. 9. 24. 27.

Can. Trull. 37.

Les incurſions des Barbares, principalement des Muſulmans, avoient empêché pluſieurs Evêques de prendre poſſeſſion des Egliſes pour leſquelles ils avoient été ordonnés, ni d'y faire leurs fonctions. Le Concile leur conſerve leur rang & leur pouvoir pour ordonner des Clercs & préſider dans l'Egliſe. C'eſt l'origine des Evêques *in partibus infidelium.*

Can. Trull. 55.

Can. Apoſt. 65.

Dans un autre Canon, il eſt dit : » On doit » jeûner le Samedi-Saint juſqu'à minuit; mais » il eſt défendu de jeûner les autres Samedis, » même en Carême, ſuivant le Canon des » Apôtres; & l'Egliſe Romaine doit changer » ſon uſage contraire. «

Can. Trull. 69.

» Défenſe, eſt-il dit ailleurs, de faire en- » trer une bête dans une égliſe, ſi ce n'eſt en » voyage, par une abſolue néceſſité de mettre » la bête à couvert. «

Can. Trull. 57.

» On chantera dans l'égliſe ſans confuſion,

» & sans forcer la nature pour crier, avec » beaucoup d'attention & de dévotion; & on » n'y chantera rien que de convenable. «

» Pour rendre à la Croix l'honneur qui lui » est dû, il est défendu de la marquer dans » le pavé, que l'on foule aux pieds, suivant » une loi de Théodose-le-Jeune. « Can. Trull. 73.

En plusieurs images, Jesus-Christ étoit représenté sous la forme d'un agneau, que St. Jean montroit du doigt. Le Concile ordonne que désormais on peigne Jesus-Christ sous sa forme humaine, comme plus convenable. Can. Trull. 82.

Quant aux Moines, » on ne permet d'être » reclus, qu'à ceux qui ont passé trois ans » dans un Monastere; & on défend de souffrir » dans les villes des vagabonds, se disant » Hermites, portant de longs cheveux & des » habits noirs. On défend pareillement de » parer d'habits précieux & de pierreries les » filles, qui vont prendre l'habit des Religieuses, pour ne pas faire croire qu'elles quittent » le monde à regret. « Can. Trull. 41. Can. Trull. 43. 44.

» Ceux qui assemblent & nourrissent des » femmes debauchées, seront déposés, s'ils » sont Clercs, excommuniés, s'ils sont Laïques. Can. Trull. 72. 86.

» Defense, sous peine d'excommunication, de » friser ses cheveux artificiellement. Défense, » même aux Laïques, de jouer aux dez. Les » farceurs, les danses sur les théatres, les com » bats contre les bêtes sont défendus. Ceux qui » contrefont les possédés, seront chargés de » rudes travaux, comme s'ils l'étoient effectivement. « Can. Trull. 96. Can. Trull. 50. 51. Can. Trull. 60.

» On condamne à six ans de pénitence les Can. Trull. 61.

» devins & ceux qui les conſultent, les meneurs
» d'ours, les diſeurs de bonne aventure, &
Can. Trull. » toutes ſortes de charlatans. On défend plu-
62. » ſieurs autres ſuperſtitions, reſtées du paganiſ-
» me, comme d'invoquer Bacchus, pendant la
» vendange ; les danſes publiques de femmes,
» les déguiſemens d'hommes en femmes, ou de
» femmes en hommes ; l'uſage des maſques comi-
» ques, ſatyriques ou tragiques, qui étoient diffé-
Can. Trull. » rens pour ces trois ſortes de ſpectacles. On dé-
79. » fend auſſi de donner des gâteaux à Noël, ſous
» pretexte des couches de la Sainte Vierge qui
Can. Trull. » n'a point été en couches, & de lire dans l'Egliſe
63. » les fauſſes hiſtoires des Martyrs, compoſées
» pour les déshonorer par les ennemis de la vérité.
» On doit au contraire les mettre au feu. «

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XL. L'Empereur Juſtinien ſouſcrivit le premier à ce Concile. On laiſſa enſuite la place du Pape Sergius, puis les quatre Patriarches ſouſcrivirent, & tous les autres Evêques, laiſſant la place de quelques abſens. Les Légats du Pape y ſouſcrivirent. Juſtinien avoit voulu obliger Sergius d'y ſouſcrire lui-même. A cet effet il lui avoit envoyé un exemplaire des Canons du Concile, ſouſcrit de ſa propre main. Le Pape ne voulut pas le recevoir. Irrité de ſon refus, l'Empereur donna ordre à Zacharie, d'aller à Rome enlever Sergius, & de l'ammener à Conſtantinople. Il ne put exécuter ſa miſſion. La milice de Ravenne & le Peuple Romain le forcerent de s'enfuir précipitamment.

Anaſt. in Serg.

Paul. Diac.

Le Beau. *Hiſt. du Bas-Empire.* liv. XLII.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XL. Cependant Juſtinien, qui s'étoit rendu odieux par ſa mauvaiſe conduite, fut privé de l'Empire par le Patrice Léonce, qui, lui ayant fait

couper le nez, l'envoya en exil à Cherſone, l'an 694. Léonce fut déclaré Empereur à ſa place. Mais dix ans après, par le ſecours du Roi des Bulgares, Juſtinien réuſſit à remonter ſur le Trône de Conſtantinople; ce fut alors qu'il s'occupa des moyens de réunir les Egliſes Grecque & Latine, diviſées à l'occaſion des Canons du Concile de Trulle. Il envoya donc un ordre au Pape Conſtantin de ſe rendre à Conſtantinople. Le Chef de l'Egliſe obéit à l'Empereur, & s'embarqua à Porto le 5 octobre 710, accompagné de deux Evêques, trois Prêtres & quelques Clercs. Il paſſa l'hiver à Otrante, d'où il vint à Conſtantinople. Le jeune Tibere, fils de Juſtinien, accompagné de la principale Nobleſſe, & le Patriarche Cirus, à la tête du Clergé, allerent au devant de lui, à ſept milles de la ville. L'Empereur étoit alors à Nicée. Le Pape en reçut une lettre, qui l'invitoit de ſe rendre à Nicomédie, où Juſtinien devoit ſe trouver. Il y célébra la meſſe, en préſence de l'Empereur, qui communia de ſa main. Anaſt. Le Beau, *Hiſt du Bas-Empire*, liv. XLII.

Conſtantin, après avoir eu de longues conférences avec Juſtinien, approuva beaucoup de Canons du Concile *de Trulle*, c'eſt-à-dire, ceux qu'il ne trouva pas contraires à la diſcipline de l'Egliſe Romaine. L'Empereur lui remit enſuite une confirmation de tous les privileges de l'Egliſe de Rome, & lui permit de s'en retourner. Le Pape arriva malade à Gaïete, & rentra dans Rome, le 24 octobre 711, après un an d'abſence.

Trois mois après ſon retour en cette ville,

il apprit la mort de l'Empereur Juſtinien. Rome en fut allarmée, parce que le nouvel Empereur étoit Hérétique. C'étoit Philipique, attaché au Monothéliſme.

§. VIII. Voyages de Zacharie à Terni, Ravenne, Pavie & Pérouſe, en 742, 743 & 750.

Les Iconoclaſtes & les Défenſeurs des Images bouleverſoient les Egliſes d'Orient, lorſque Zacharie monta ſur le Siege de Rome.

Léon l'Iſaurien avoit protégé hautement l'héréſie naiſſante des Iconoclaſtes (10). Traitant le culte des Images de pure idolâtrie, il avoit ordonné par un Edit qu'on le ſupprimât dans toute l'étendue de l'Empire Romain. Il n'admettoit pas plus le culte des Reliques que celui des Images. Malgré les repréſentations de quelques Evêques & du Siege Apoſtolique, il fit abattre de tous côtés les Images, & perſécuta ceux qui ne voulurent pas obéir à ſon Edit (11). Le culte religieux n'eſt dû qu'au vrai Dieu; il ne peut ſans crime ſe transférer à des objets matériels & inanimés.

Conſtantin Copronyme, fils & ſucceſſeur de (12) Léon l'Iſaurien, marcha ſur ſes traces. Non content de fouler publiquement aux pieds les Images des Saints, il jetta au feu leurs Reliques. Pluſieurs Evêques & prêtres, qui voulurent s'oppoſer à l'Empereur, furent victimes de ſa fureur. Ce déſordre ſcandaleux dura juſqu'au regne de Conſtantin VI, où les Iconoclaſtes furent condamnés dans le Comité général de Nicée en 787. Tandis que les Egliſes d'Orient étoient agitées par les diſputes opiniâtres des Iconoclaſtes & des Défenſeurs des Images, l'Italie fut en proie à de cruelles diſſentions. La puiſſance

des Empereurs d'Orient étoit sur son déclin; il ne leur restoit plus que Ravenne, résidence des Exarques. Les Lombards firent tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres. Mais plusieurs villes résistèrent à leurs incursions. Ce fut alors qu'il s'éleva plusieurs petits Tyrans, qui, devenus puissans dans leurs villes, en usurperent le gouvernement. Les Ducs de Spolete & de Bénévent résistèrent aux conquêtes des Lombards. Rome favorisoit tantôt un parti, tantôt un autre. Cependant Luitprand, Roi des Lombards, s'étoit emparé de quatre villes dans le territoire de l'Eglise. Le Pape Zacharie fit agir en cette occasion les ressorts de la plus adroite politique. Ayant engagé les Romains à renoncer à leur alliance avec les Ducs de Spolete & de Bénévent, & même à se joindre contre-eux au Roi des Lombards, il envoya en 741 une légation à Luitprand, le suppliant de ne point troubler la paix du Peuple Romain, & de restituer les quatre villes, dont il s'étoit emparé l'année précédente.

Le Beau. *Hist. du Bas-Empire.* liv. XLIV.

Comme le Roi des Lombards différoit d'accomplir la promesse, qu'il avoit donnée de restituer les quatre places, Zacharie sortit de Rome en 742, accompagné d'Evêques & de Clercs, & alla trouver Luitprand à Terni, ville d'Ombrie. Le Roi lui fit de grands honneurs. Le Pape sut si bien lui exposer, dans un discours sacré, le massacre des Peuples, l'effusion du sang innocent, & la destruction d'un grand nombre de familles, suites irréparables des incursions des Barbares, qu'il le toucha au point d'en obtenir la restitution des quatre

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLII.

Baron.

villes. Le Roi, qui regardoit ces quatre places comme étant à lui par le droit de la guerre, en fit généreuſement une acte de donation à l'Egliſe de Rome. Il y joignit le patrimoine de Sabine, pris depuis environ trente ans, ceux de Narni, d'Oſimo, d'Ancone & quelques autres. Il confirma enſuite la paix avec le Duché de Rome pour vingt ans, & rendit ſans rançon tous les priſonniers qu'il retenoit des différentes Provinces Romaines, avec ceux de Ravenne. L'intérêt temporel du Siege Apoſtolique fut toujours bien ſtipulé par les Vicaires de Jeſus-Chriſt. On peut juger, par la généreuſe conduite de Luitprand, ſi ce Roi a mérité que ſa mémoire fût auſſi dénigrée, qu'elle l'eſt, par les Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Le jour ſuivant, qui étoit un Dimanche, le Pape, pour plaire au Roi, ordonna un Evêque dans l'égliſe de Saint-Valentin. Il accompagna cette cérémonie d'une telle dévotion, dit le pieux Hiſtorien Fleuri, que pluſieurs des Lombards, qui aſſiſtoient avec le Roi, l'entendant prononcer les prieres, en furent émus juſqu'aux larmes. Après la Meſſe, il invita Luitprand à dîner, & le traita ſi bien, que ce Roi diſoit n'avoir jamais fait ſi bonne chere de ſa vie.

Fleury, *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLII.

Le lundi, le Pape prit congé de Luitprand, qui lui donna Agiprand ſon neveu, Duc de Cluſi, & trois autres Seigneurs, pour l'accompagner juſqu'aux villes, qui devoient être rendues, & en exécuter la reſtitution, qui étoit le ſeul but du voyage de Zacharie.

Le Pape, en ayant pris poſſeſſion, revint victorieux à Rome, raſſembla le Peuple, & pour

donner plus d'importance au fruit de ſon voyage, fit une proceſſion générale, qui ſortit de l'Egliſe de la Rotonde, & ſe termina à Saint-Pierre.

L'année ſuivante, Zacharie fut contraint d'entreprendre un autre voyage. L'Exarque, n'ayant pas été compris dans la paix faite avec les Romains, Luitprand avoit aſſemblé de plus grandes forces, qu'il n'avoit encore fait. Ses Généraux s'emparerent de quelques bourgs & villes de la Pentapole & de l'Exarchat. N'attendant aucun ſecours de Conſtantinople, & n'ayant pas aſſez de troupes pour ſoutenir la guerre, l'Exarque Eutychius eut recours au Pape : Jean, Archevêque de Ravenne, ſe joignit à lui, pour prier Zacharie de s'employer auprès du Roi des Lombards. Le Pape ſe flattant de fléchir de nouveau Luitprand, lui envoya des Légats, avec des préſens, le ſuppliant de ne point attaquer les Etats de l'Empereur. Le Légats, n'ayant rien obtenu, Zacharie partit auſſi-tôt pour Ravenne, au moment que le Roi des Lombards ſe mettoit en marche pour aſſiéger cette ville. L'Exarque vint au-devant de lui juſqu'à quarante milles, ſuivi d'une multitude de peuple, qui s'empreſſoit de témoigner au Pape ſa reconnoiſſance pour la démarche qu'il faiſoit. On crioit dans une ſainte ivreſſe : » Béni ſoit notre Paſteur, qui » a laiſſé ſon troupeau, pour venir nous déli» vrer, nous qui allions périr! » De Ravenne le Pape envoya de nouveaux Légats à Luitprand, pour le prévenir qu'il alloit lui-même le trouver. Le Roi ne voulut point le recevoir ;

AN. 743.

Baron.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLII.

ſur ce refus, Zacharie ſortit de Ravenne, & arriva ſur le bord du Pô, le 28 de juin. Le Roi l'envoya recevoir par ſes principaux Miniſtres, qui l'amenerent à Pavie. Le Pape alla d'abord à l'Egliſe de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or, où il célébra ſolemnellement la meſſe. Après une longue conférence, il eut beaucoup de peine à obtenir que Luitprand rendît une partie de ce qu'il avoit pris. Luitprand conſentit enfin à reſtituer à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, voulant abſolument conſerver le tiers & la ville, juſqu'au retour des Ambaſſadeurs, qu'il avoit deſſein d'envoyer à Conſtantinople. Après avoir accompagné le Pape juſqu'aux bords du fleuve, le Roi le fit reconduire par quelques Ducs & autres Seigneurs, chargés de l'exécution de ſes promeſſes. A ſon retour à Rome, Zacharie fut très-bien accueilli du Peuple, qui ne ſavoit comment reconnoître ſes bons offices.

Anaſt. Luitprand mourut l'an 744, avant le terme qu'il avoit pris pour l'exécution de ſon traité. Il eut pour ſucceſſeur, Hilprand ſon neveu, qui ne regna que ſept mois. Celui-ci s'étant rendu odieux, le Grands aſſemblés le dépoſerent, & mirent à ſa place Rachis, Duc de Frioul. Zacharie, l'ayant appris, envoya féliciter ce nouveau Roi, qui, à ſa priere, confirma le traité, qui avoit été fait pour vingt ans avec Luitprand. Mais les Romains ou d'autres ſujets de l'Empereur ayant contrevenu, l'on ne ſait pas en quelle maniere, aux conditions du traité, Rachis vint mettre le ſiege devant Pérouſe, ville du Duché de Rome. L'infatigable Voya-

geur Zacharie, alla le trouver, lui fit de grands préſens, & l'engagea par ſes prieres à ſe retirer. Il lui parla même avec tant de force du mépris des biens de la terre, que peu de temps après Rachis abdiqua la Couronne, qu'il avoit portée cinq ans & demi. Il vint enſuite à Rome, ſuivi de ſa femme Taſia & de ſa fille Ratrude, demander au Pape l'habit monaſtique; ce qui ne fut pas difficile à obtenir. De-là il ſe retira au Mont-Caſſin. Taſia & Ratrude fonderent à Piombarola, dans le voiſinage de cette abbaye, un Monaſtere de Religieuſes, où elles s'enſevelirent pour le reſte de leurs jours.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLII.

Chron. Caſſ.

Baron.

§. IX. Voyages d'Etienne II, à Pavie & en France, en 753 & 754.

ASTOLPHE, nouveau Roi des Lombards, loin de ſuivre l'exemple de modération de Rachis ſon frere, avoit projetté de ſe rendre maître de Rome. Il menaça les Romains de les paſſer tous au fil de l'épée, s'ils ne ſe ſoumettoient à ſa puiſſance. Etienne II, ſucceſſeur de Zacharie, exhorta ſon peuple à implorer la miſéricorde de Dieu, par des actes d'humilité & de mortification. On eut recours à ces auſteres tourmens, que la dévotion a imaginés pour plaire à un Dieu de bonté. On fit une proceſſion, où l'on porta pluſieurs Reliques, entre autres une Image de Jeſus-Chriſt, que l'on croyoit n'avoir jamais été faite de main d'homme. Le Pape la porta ſur ſes épaules, marchant nuds pieds, ainſi que tout le Peuple, qui avoit la tête couverte de cendre, & pouſſoit de pieux gémiſſemens. A la croix étoit attaché le traité de paix du Roi des Lombards, pour donner à entendre qu'il l'avoit rompu. Etienne

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Anaſt.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII.

ne put retenir Aſtolphe ni par ſes prieres ni par ſes préſens. Ne voyant point arriver le ſecours qu'il avoit demandé à l'Empereur Conſtantin Copronyme, il eut recours aux François. Il implora donc le Roi Pepin par une lettre pleine de vives expreſſions, qu'il lui envoya ſecrétement par un pélerin. Une ſeconde ſuivit bientôt celle-ci. » Envoyez vous-même, y eſt-» il dit, des députés à Rome pour m'engager » à vous aller trouver. « Pepin accorda au Pape ce qu'il demandoit. Etienne l'en remercia par une lettre. Il écrivit en même tems aux Ducs des François, les exhortant à venir au ſecours de Saint-Pierre, qu'il nomme leur protecteur, & de ſe part il leur promet la rémiſſion des péchés & la vie éternelle.

Cependant les Légats, envoyés par le Pape à Conſtantinople pour demander du ſecours, arriverent chargés de propoſitions de la part du Roi des Lombards, & d'une lettre de l'Empereur, par laquelle il ordonnoit au Pape d'aller trouver ce Roi pour retirer de ſes mains Ravenne & les villes qui en dépendoient. C'étoit tout le ſecours que l'Empereur envoyoit à l'Italie. Etienne fit donc demander au Roi Aſtolphe un ſauf-conduit pour lui & ſa ſuite. Sur ces entrefaites arriverent des députés de la part de Pepin, ſavoir, Chrodegand, Evêque de Mets, & le Duc Auctaire, chargés de conduire le Pape au Roi leur maître, comme il l'avoit demandé. Etienne étoit ſur le point de partir pour aller trouver le Roi des Lombards.

Le Beau. *Hiſt. du Bas-Empire.* liv. LXIV.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Il ſortit donc de Rome, le 14 octobre 753, accompagné des Ambaſſadeurs François, & ſuivi d'une

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII.

d'une multitude, qui pleuroit & s'efforçoit de le retenir, en voyant le péril auquel il s'exposoit, d'autant plus qu'il ne se portoit pas bien. Plein de confiance en Dieu, il recommanda son troupeau à Saint Pierre, & se flattoit que son voyage ne seroit pas infructueux. Quand il fut proche de Pavie, le Roi Astolphe lui fit dire qu'il ne fût pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'Exarchat & les autres places de l'Empire, que lui ou ses prédécesseurs avoient prises. En arrivant, il fit au Roi de grands présens, & le pria instamment de restituer les villes qu'il retenoit. L'inflexible Astolphe refusa d'adhérer à la demande du Pape. Sachant de plus qu'Etienne devoit passer en France, il le fit venir, & lui demanda s'il étoit résolu de faire ce voyage. Le Pape lui répondit que c'étoit son dessein. Astolphe irrité, mit tout en œuvre pour l'en dissuader. A la fin cependant il y consentit, & le Pape partit de Pavie le 15 de novembre 753, accompagné de deux Evêques, quatre Prêtres, trois Diacres, & quelque autres Clercs de l'Eglise Romaine. Après son départ, le Roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage. Mais Etienne fit tant de diligence, qu'il ne put être atteint par ceux qu'Astolphe avoit envoyés, pour l'empêcher de continuer sa route. Arrivé au passage de la frontiere de France, le pieux Evêque de Rome rendit graces à Dieu de l'avoir mis en sureté.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de Ste Marc.

Gusta. *Vitæ Pont.*

Etienne se rendit au Monastere de Saint-Maurice en Valais, où Pepin devoit se trouver. Après que le Pape l'y eut attendu quelque tems, arriverent l'Abbé Fulrad, Archichapelain

du Palais, & le Duc Rotard, envoyés par le Roi pour prier le Pape de paſſer plus avant en France. Pepin étoit à Thionville, lorſqu'il apprit que le Pape avoit paſſé les Alpes. Il envoya, au devant du vénérable Voyageur, Charles ſon fils aîné, âgé de douze ans, pour l'accompagner juſqu'à Pontyon en Champagne, où il devoit le recevoir. Quand le Pape fut à trois milles de cet endroit, le Roi vint à ſa rencontre, avec la Reine, ſes enfans & les Seigneurs de la Cour. L'ayant joint, il ſe proſterna à ſes pieds, & marcha enſuite quelque tems à côté de ſon cheval, lui ſervant d'écuyer. Etienne & ſa ſuite rendirent graces à Dieu, chantant à haute voix des cantiques ſacrés juſques à Pontyon. Le Pape y fit ſon entrée le 6 de janvier 754. A ſon arrivée il fit de grands préſens à Pepin, à la Famille Royale & aux Seigneurs.

Fredeg. *Cont.* *Annal. Metenſ.*

Duch. Anaſt. Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Le lendemain Etienne donna un ſpectacle bien différent de celui de la veille. Il parut, avec tout ſon Clergé, ſous la cendre & le cilice; ſe proſternant aux pieds du Roi, il le conjura, par la miſéricorde de Dieu & par les mérites des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, de le délivrer lui & le Peuple Romain de la domination des Lombards. Il demeura dans cette humble poſture, juſqu'à ce que Pepin lui eût tendu la main, voulant que le Roi lui-même le relevât de terre, en ſigne de la délivrance qu'il imploroit. Le Roi & le Pape s'aſſirent enſuite dans l'oratoire. Etiennne y réitéra ſa priere, & le Roi lui promit de faire reſtituer l'Exarchat de Ravenne & les places de l'Empire.

Le Pape alla paſſer le reſte de l'hiver au

Monaſtere de Saint-Denis, près de Paris. Sur ces entrefaites, Pepin envoya des Ambaſſadeurs au Roi des Lombards, le priant, au nom des Saints Apôtres, de ne point exercer d'hoſtilités contre Rome. Aſtolphe n'eut aucun égard ni pour Saint Pierre ni pour Saint Paul, & l'ambaſſade fut infructueuſe. Pepin tint enſuite à Quercy-ſur-Oiſe l'aſſemblée de tous les Seigneurs de ſon Royaume, dans laquelle il réſolut ſon voyage d'Italie, pour ſecourir le Pape, qui étoit préſent. Dans cette aſſemblée, le Roi fit une donation à l'Evêque de Rome & à ſon Egliſe, de Ravenne, de l'Exarchat & de la Pentapole, poſſeſſions qui ne lui appartenoient pas, puiſqu'elles étoient occupées par les Lombards, qui les avoient conquiſes. Le Pape fit en France beaucoup plus ſes affaires que celles de l'Empereur, dont il n'étoit à proprement parler que le député. L'Hiſtoire offre peu de ces exemples de mauvaiſe foi. Un Ambaſſadeur chargé de négocier la conſervation d'une partie des Etats de ſon maître, en fait deux parts, & vend l'une à ce Prince étranger, à condition que ce même Prince lui donnera l'autre, quand il ſera maître du tout: tel eſt le Pape Etienne dans cette circonſtance.

Tom 6. *Concil.* Anaſt.

Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Cependant Aſtolphe allarmé avoit forcé l'Abbé du Mont-Caſſin d'envoyer en France le Moine Carloman (13), pour qu'il diſſuadât Pepin ſon frere du projet de paſſer en Italie. Ou la tendreſſe fraternelle ne put rien, ou Carloman, qui, comme Moine, ne devoit pas traverſer les vues de l'Egliſe de Rome, ne preſſa pas

beaucoup ſon frere. Le Roi demeura donc ferme dans ſa réſolution.

Etienne étant retourné à Saint-Denis, y tomba malade de la fatigue de ſon voyage & de l'inégalité des ſaiſons. Son état fut tel, qu'on déſeſpéra de ſes jours. Mais, ayant mis, dit-on, ſa confiance en Dieu, un matin, comme on s'attendoit à le trouver mort, on le trouva guéri. On cite une lettre de ce Pape, où il dit très-ſérieuſement & de bonne foi, qu'étant en priere dans l'Egliſe de Saint-Denis ſous les cloches, il vit, devant l'autel, Saint Pierre, Saint Paul avec Saint Denis, auquel Saint Pierre dit qu'on lui accordoit la ſanté du malade; que Saint Denis tenant un encenſoir & une palme, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre, l'aborda en lui diſant: » La paix ſoit » avec vous, mon Frere; ne craignez point, » vous retournerez heureuſement à votre Siege. » Levez-vous & conſacrez cet autel en l'hon- » neur de Dieu & des Apôtres, que vous » voyez, en célébrant une meſſe d'actions de » grace. « Le Pape, ſe ſentant rétabli, voulut auſſi-tôt exécuter cet ordre. On lui dit qu'il rêvoit. Il fit néanmoins la conſécration de l'autel, qui lui avoit été commandée. Cette meſſe fut accompagnée d'une cérémonie très-remarquable: il conſacra de nouveau, pour Rois de France, Pepin, & ſes deux fils Charles & Carloman, avec la Reine Bertrade, & défendit aux Seigneurs François, de l'autorité prétendue de Saint Pierre, ſous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs deſcendans ſe donnaſſent des Rois d'une autre race. Le Pape donna

Tom 6. *Concil.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII.

en même tems au Roi & à ſes deux fils le titre de Patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome, & accorda de grands privileges à l'Abbaye de Saint-Denis. Il laiſſa ſur l'autel, qu'il avoit conſacré, ſon pallium, que l'on conſerve dans ce Monaſtere avec d'autres raretés, dont la richeſſe fait le plus grand mérite. Pendant le ſéjour du Pape Etienne en France, les Clercs de ſa ſuite enſeignerent aux François à mieux chanter, & ce chant ſe répandit enſuite en pluſieurs Egliſes. Hild. Areop.

Quoique Pepin eût réſolu la guerre, de concert avec le Pape, il envoya juſqu'à trois fois des Ambaſſadeurs au Roi Aſtolphe, pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'Egliſe & à l'Empire ce qu'il avoit uſurpé. Il lui fit promettre en même-tems des préſens conſidérables. Ces propoſitions furent inutiles. Irrité de ſon refus, Pepin marcha contre lui. A peine eut-il fait la moitié du chemin, qu'il envoya encore des députés au Roi des Lombards, à la priere du Pape, qui vouloit éviter l'effuſion du ſang chrétien, & qui, de ſon côté, lui écrivit, le conjurant par tous les myſteres & par le jour du jugement, de rendre juſtice à l'Egliſe & à l'Empire. Aſtolphe ne répondit au Roi que par des menaces. Inſtruit du petit nombre des troupes ennemies, Aſtolphe va les attaquer lui-même avec toutes ſes forces. Il eſt battu & court riſque de perdre la vie, au point d'être réduit à ſe refugier dans Pavie, qu'il met en état de ſoutenir un long ſiege. Pepin paſſa les Alpes avec ſon armée, & commença par de vives attaques le ſiege de Pavie. Le Pape Anaſt. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII. *Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

fit encore des remontrances, accompagnées de prieres, afin qu'on épargnât le ſang chrétien. On fit un traité entre les Romains, les François & les Lombards, par lequel Aſtophe & tous les Seigneurs de ſa Nation promirent, ſous de grands ſermens & par écrit, de rendre inceſſament Ravenne & pluſieurs autres villes. Pepin repaſſa enſuite les Alpes, avec les ôtages des Lombards, malgré les repréſentations du Pape, qui le conjuroit de ne point ſe fier à leur promeſſe, & de faire exécuter le traité en préſence.

Guſta. *Viag. ad. t api.*

Etienne revint à Rome, accompagné du Prince Jérôme, frere de Pepin, de l'Abbé Fulrad & d'autres Seigneurs que le Roi lui donna pour le reconduire. Arrivé au Champ-de-Néron près le Vatican, il trouva des Evêques & des Clercs, qui venoient au devant de lui en chantant & portant des croix, ſuivis d'une grande multitude, qui crioit: » Dieu ſoit loué! notre » Paſteur eſt de retour. C'eſt notre ſalut après » Dieu! » Le Pape apporta de France des reliques de Saint Denis, pour leſquelles il fonda un Monaſtere de Moines Grecs.

Coint. *Ann.*

Hild. Areop.

Loin de tenir parole, Aſtolphe ravagea bientôt les environs de Rome. Il dépouilla même les Egliſes de leurs ornemens & de leurs reliques, qu'il fit tranſporter dans ſes Etats. Il aſſiéga enſuite Rome, à qui il donna pluſieurs aſſauts. Le Pape envoya deux Nonces à Pepin, pour le ſupplier de venir à ſon ſecours. Bientôt après il lui écrivit encore pour le preſſer de paſſer en Italie. Par un nouveau tour d'éloquence ſacrée, digne d'un ſiecle ami du faux

Anaſt.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Guſta. *Viag. gi dei Papi.*

merveilleux, la lettre eſt adreſſée au Roi, aux Princes ſes enfans & aux François, au nom de Saint Pierre, qui parle comme s'il eût encore été ſur la terre. Cette proſopopée annonce la fineſſe & la ſupercherie de l'orateur, qui l'emploie. Le titre, imité des Epîtres canoniques, eſt ainſi: SAINT PIERRE APPELLÉ A L'APOSTOLAT PAR JESUS-CHRIST, FILS DU DIEU VIVANT. » Je vous conjûre, dit-il, par » le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma » ville de Rome & mon Peuple ſoient plus » long-tems maltraités par les Lombards, de » peur que vos corps & vos ames ne ſoient » maltraités par le feu éternel; ni que les bre- » bis du troupeau, que Dieu m'a confié, » ſoient diſperſées, de peur qu'il ne vous re- » jette & vous diſperſe comme le Peuple d'Iſ- » raël. « Et enſuite: » Si vous m'obéiſſez promp- » tement, vous en recevrez une grande ré- » compenſe en cette vie: vous ſurmonterez » tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, » mangeant les biens de la terre, & vous au- » rez ſans doute la vie éternelle. Autrement » ſachez que par l'autorité de la Sainte Trinité, » & la grace de mon Apoſtolat, vous ſerez » privé du Royaume de Dieu & de la vie » éternelle. « Cette lettre fait voir le génie de ce ſiecle-là, & prouve juſqu'où les hommes les plus graves par leur miniſtere, pouſſent la fiction, quand ils la croient néceſſaire à leurs intérêts. Elle eſt remplie d'équivoques. L'Egliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des Fideles, mais les biens temporels conſacrés à Dieu: les corps, & non les ames, ſont le troupeau de Jeſus-

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII.

Steph. *Epiſt.* 5.

Chriſt. Les paroles ſacrées y ſont appliquées aux affaires temporelles. L'Hiſtoire de l'Egliſe n'offre point un exemple de ce pieux artifice.

Anaſt. Se rendant de bonne foi à des inſtances ſi preſſantes, Pepin revole en Italie. Dans ce moment arriverent à Rome des Ambaſſadeurs de l'Empereur Conſtantin, Grégoire, premier Secrétaire d'Etat, & Jean Silenciaire, envoyés vers Pepin. Ayant appris que ce Roi avoit paſſé les Alpes, Grégoire alla le trouver auprès de Pavie, & lui remit une lettre par laquelle l'Empereur le prioit de lui faire rendre la Pentapole, Ravenne & l'Exarchat. Grégoire appuya cette lettre, en repréſentant qu'Aſtolphe les avoit injuſtement uſurpés, & que les Lombards n'avoient encore acquis deſſus aucun droit de poſſeſſion. Il offrit en même tems au Roi le rembourſement des frais de la guerre. L'enthouſiaſte Pepin fit réponſe qu'il ne ſouffriroit pas que ces places fuſſent aliénées de la puiſſance de Saint Pierre & du droit de l'Egliſe Romaine, aſſurant, même avec ſerment, que ce n'étoit à la conſidération d'aucun homme qu'il s'étoit expoſé à tant de combats, mais pour l'amour de Saint Pierre & le pardon de ſes péchés, & que, pour tous les tréſors du monde, on ne lui perſuaderoit jamais d'ôter à St. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLIII.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le Beau. *Hiſt. du Bas-Empire*, liv. LXIV. A l'approche des François, Aſtolphe avoit quitté Rome, pour ſe retirer dans Pavie. Pepin preſſa ſi vivement le Roi des Lombards, que celui-ci lui demanda la paix, promettant d'exécuter le traité de l'année précédente, & de rendre toutes les places qu'il exigeoit. Après

que tout fut conclu, Pepin retourna en France, laissant la commission de retirer ces places à Fulrad, qui se rendit à Ravenne avec les députés d'Astolphe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il porta les clefs à Rome, & les posa sur l'autel de St. Pierre avec l'acte de donation (14), que Pepin avoit faite au St. Apôtre, pour en jouir à perpétuité par les Evêques de Rome ses successeurs. Par-là le Pape devint Seigneur de vingt-deux villes; savoir: Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Monte-Lucari, aujourd'hui Nocera, Seravalle, Saint-Marin, Bobio, Urbin, Cagli, Luccoli près de Candiano, Gubbio, Comacchio & Narni. A ces villes furent ajoutées celles de l'Emilie. Voilà le premier fondement de la Seigneurie temporelle de l'Eglise Romaine: on ne voit point, avant cette époque, de domaines donnés aux Eglises en toute Seigneurie. Les Evêques & le Clergé reçurent en cette occasion du Pape Etienne un exemple, qu'ils imiterent très-fidélement. Les Moines ne manquerent pas de suivre les modeles, qu'ils avoient sous les yeux.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLIII. Anast. *Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

§. X. Voyages de Léon III en France vers Charlemagne, en 799 & 804.

Le Sacellaire Campulle & le Primicier Paschal, ayant formé une conjuration contre Léon III, la firent éclater le 25 d'avril 799. Pendant qu'on faisoit les processions des grandes Litanies, & que, suivant le devoir de leurs charges, ils étoient l'un & l'autre à côté de lui,

Anaſt. *Ann.* Egin. Loiſel *Ann.* Coint. *Ann.* Fleury, *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXIV. *Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

on vit tout-à-coup des gens armés ſortir d'une embuſcade, ſe jetter ſur Léon, & le dépouiller de ſes habits pontificaux. Paſchal prit le Pape par la tête, & Campulle par les pieds. On le chargea de coups, & on ſe mit en devoir de lui crever les yeux & de lui couper la langue. Le Peuple, qui l'accompagnoit, s'enfuit épouvanté. Les conjurés traînerent impunément le Vicaire de Jeſus-Chriſt dans le Monaſtere de Saint-Eraſme, où ils s'efforcerent encore de lui arracher les yeux & de lui couper la langue. Ils le laiſſerent étendu dans ſon ſang, & l'enfermerent dans le Monaſtere. Albin, Camérier du Pape, arme quelques amis. Ils enlevent Léon, &, le faiſant deſcendre par la muraille de la ville, ils l'emmenent à Saint-Pierre, qui étoit hors de l'enceinte de Rome.

Le lendemain le Pape parut ſain & ſauf aux yeux du Public. Le vulgaire, toujours plus porté à croire le faux, quand il eſt merveilleux, que la vérité, quand elle eſt ſans nuage, répandit qu'il avoit eu les yeux crevés & la langue coupée, mais que Dieu lui avoit rendu la vue & la parole, ainſi que la vie. Dans le fond, Léon en avoit été quitte pour un peu de ſang répandu, pour quelques contuſions, & pour un œil légérement bleſſé. Cependant le Duc de Spolette fit avancer quelques troupes vers Rome, & emmena Léon à Spolette, où ſe rendirent de tous côtés Evêques, Prêtres & Clercs. Le Pape prit alors la réſolution d'aller trouver Charlemagne, & ſe mit en route, accompagné d'Evêques & de Clercs. Le Roi, qui étoit alors à Paderborn, le re-

çoit avec des hymnes & des cantiques ſpirituels.

Auſſi-tôt que Léon fut ſorti de Rome, ſes ennemis ravagerent le patrimoine de l'Egliſe Romaine ; & pour juſtifier leur conduite, ils envoyerent au Roi une longue liſte des crimes dont ils accuſoient Léon. On s'étonne que les Hiſtoriens ne nous aient point inſtruits des motifs qui firent agir ces ennemis du Pape. Leur ſilence ſur les cauſes de cet attentat n'eſt pas à la gloire de Léon. Cependant Charlemagne le renvoya. Il revint à Rome, où il fut reçu par la Nobleſſe, le Clergé & le Peuple, par les Religieuſes même & les Diaconeſſes, qui allerent au-devant de lui juſqu'à Ponte-Molle, portant des bannieres & chantant des hymnes. Ils le conduiſirent ainſi à Saint-Pierre, où ils communierent tous à la meſſe qu'il célébra. Le lendemain il rentra dans Rome, & habita paiſiblement le palais Latran.

L'an 804, Léon fit un ſecond voyage en France. Charlemagne, ayant appris qu'on avoit trouvé à Mantoue une éponge que l'on diſoit avoir été trempée dans le ſang de J. C. manda au Pape Léon de s'en informer. Pour s'aſſurer de la vérité du fait & de l'authenticité de la relique importante, le Pape ſe tranſporta ſur les lieux. On ignore quelle fut ſa déciſion ; on ne ſait pas même s'il s'occupa de cet objet ; ce qui prouve évidemment la fauſſeté de la prétendue relique. De Mantoue, il paſſa en France, & alla trouver une ſeconde fois Charlemagne. Celui-ci envoya au-devant du Pape ſon fils Charles, juſqu'à Saint-Maurice en Valais. L'Em-

Ann. Egin.

Fleury. *Hiſtoire Eccléſ.* Liv. LXIV.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

pereur s'avança juſqu'à Rheims, & le conduiſit à Aix-la-Chapelle; huit jour après, l'Empereur le renvoya comblé de préſens. Léon retourna par la Baviere, eſcorté de quelque Seigneurs François & Allemands. Les motifs de ce voyage ne ſont pas connus. Peut-être que ce fut pour l'affaire de Veniſe, dont les Grecs vouloient ſe rendre maîtres, & pour attirer la protection de l'Empereur au Patriarche de Grade.

§. XI. VOYAGE d'ETIENNE IV, à Rheims, en 816.

Theg.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

DÈS qu'Etienne fut élu Pape, il fit ſur le champ renouveller à l'Empereur Louis-le-Pieux le ſerment de fidélité du Peuple Romain. Comme ce Pontife avoit été conſacré, ſans que cette élection fût confirmée, il envoya des Nonces en France, pour faire ſes excuſes. Cette démarche eſt une preuve non équivoque du droit acquis, à l'Empereur d'Occident, de concourir à l'élection du Pape, en confirmant le choix du Clergé, de la Nobleſſe & du Peuple Romain; ce qui montre, dit Fleuri, que la ſouveraineté de Rome n'appartenoit ni au Pape, ni à Bernard, alors Roi d'Italie. Les Nonces dirent à Louis qu'Etienne ſe diſpoſoit à venir en France. L'empereur manda enſuite au Roi Bernard, ſon neveu, de l'accompagner, & envoya des députés pour le recevoir à l'entrée du Royaume & le conduire à Rheims. L'Archichapelain, des Evêques & pluſieurs Eccléſiaſtiques, tous vêtus de leurs habits d'Egliſe, s'avancerent à quelques milles au-devant du Pape. L'Empereur vint le recevoir à mille pas du Monaſtere de Saint-Remi. Ils deſcendirent tous deux de cheval; l'empereur, ſi l'on doit en croire l'Evêque Thégan,

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLVI.

De Geſt. Lud. Pii.

le proſterna trois fois à terre aux pieds d'Etienne, qui à la troiſieme fois le releva. Ils ſe ſaluerent en latin. L'Empereur dit: » Beni » ſoit celui, qui vient au nom du Seigneur! « Le Pape répondit: » Beni ſoit Dieu, qui nous » a fait voir de nos yeux un ſecond David! « S'étant enſuite embraſſés, ils allerent enſemble à l'Egliſe, précédés de tout le Clergé, qui chantoit des hymnes & des cantiques. Le lendemain l'Empereur invita Etienne à un repas magnifique, & lui fit de riches préſens. Le jour ſuivant le Pape donna un ſuperbe feſtin à Louis, & lui fit des préſens, ainſi qu'à l'Impératrice & aux Seigneurs. Le quatrieme jour de ſon arrivée, qui étoit un Dimanche, avant la meſſe, il ſacra de nouveau l'Empereur & Hermengarde, ſa femme, qu'il nomma Impératrice. Louis fit à Etienne de nouveaux préſens, lui donnant des vaſes d'or & d'argent, des meubles, des étoffes, des chevaux; de ſorte que le Pape reçut le centuple des préſens, qu'il avoit apportés de Rome. Son voyage ne paroit avoir eu d'autre but que de couronner l'Empereur, qui juſqu'alors n'avoit pas paru diſpoſé à faire le voyage d'Italie. Etienne vouloit aſſurer à ſes ſucceſſeurs le droit de couronner, peut-être auſſi de nommer & de créer l'Empereur. Après la cérémonie, Louis confirma tous les privileges de l'Egliſe de Rome, & accorda au Pape ce qu'il demanda. Les Hiſtoriens ne diſent pas ce que c'étoit. Ils nous apprennent ſeulement qu'Etienne eut la permiſſion de ramener à Rome tous ceux que ſon prédéceſſeur avoit fait exiler en France.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

§. XII. Voyage de Grégoire IV, au Camp de Louis-le-Pieux & de ſes fils, entre Bâle & Strasbourg, en 833.

La diviſion regnoit entre l'Empereur & ſes enfans, Lothaire, aſſocié à l'Empire, Pepin, Roi d'Acquitaine, & Louis, Roi de Baviere. Louis-le-Pieux étoit gouverné par Judith, ſa ſeconde femme, qui, pour favoriſer le jeune Charles ſon fils, avoit fait ôter l'Aquitaine à Pepin, & à Lothaire le titre d'Empereur. Les trois freres s'étoient ligués contre leur pere. Avant tout ils eſſayerent d'entrer en négociation avec lui; mais Judith & le Conſeil de l'Empereur ayant fait échouer leur deſſein, ils allerent à la tête de leurs armées trouver Louis-le-Pieux, qui, de ſon côté, ayant raſſemblé tout ce qu'il put de ſoldats, marcha en Alſace à leur rencontre, & campa dans une plaine entre Bâle & Strasbourg.

Guſta. *Viaggi dei Papi.* *Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XLVIII.

Lothaire, qui venoit d'Italie, en avoit amené Grégoire IV, dont l'autorité pontificale pouvoit engager l'Empereur à faire ce que ſes fils deſiroient. Mais Louis-le-Pieux trouva mauvais que, ſans ſon ordre, le Pape eût quitté l'Italie, pour accompagner un rebelle; il ſe plaignit encore de ce qu'ayant paſſé les monts, Grégoire ne l'étoit pas venu trouver ſur le champ. Cependant le bruit courut que le Pape alloit excommunier l'Empereur & les Evêques François de ſon parti. Ceux-ci répondirent généreuſement au Vicaire de J. C. qu'ils ne lui obéiroient point, & que, s'il venoit pour les excommunier, il s'en retourneroit lui-même excommunié. Ils le menacerent même de le dépoſer. Cette réponſe ferme & vigoureuſe effraya le Pape.

Cependant l'Empereur envoya des députés à ſes enfans. De ſa part ils demanderent au Pape

pourquoi il tardoit à le venir trouver, s'il étoit dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs; & pour engager ses fils à revenir à lui, il les fit exhorter à se souvenir qu'ils étoient ses enfans & ses vassaux, & qu'ils lui avoient fait serment de fidélité. En outre il se plaignit qu'ils vouloient lui ôter la qualité de protecteur du Saint-Siege, & qu'ils retenoient le Pape, accusant Lothaire en particulier d'avoir engagé ses freres à la rebellion. Celui-ci répondit, suivant le langage ordinaire des rebelles, avec beaucoup de soumission & de respect en apparence, qu'il n'en vouloit point à l'Empereur son pere, mais au mauvais conseil, qui abusoit de sa confiance, & qu'il n'étoit armé que pour se défendre. Enfin Lothaire envoya le Pape à l'Empereur, qui le reçut froidement & sans aucune des marques ordinaires de respect, comme les hymnes sacrés & les pieuses acclamations de joie. » J'en use ainsi, dit Louis-le-Pieux, » parce que vous n'êtes pas venu, comme vos » prédécesseurs, vers les nôtres, quand ils étoient » appellés. « Cependant Grégoire offrit de riches présens à l'Empereur, avec lequel il s'entretint quelques jours de l'état des affaires; après quoi il retourna vers Lothaire.

Vita Valæ. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XLVII.

L'Empereur & ses enfans avec leurs armées étoient en présence, campés dans une grande plaine, située, comme nous l'avons dit, entre Bâle & Strasbourg. Lothaire travailla sous main à faire déserter les troupes de son pere, qui passerent de son côté, la nuit d'après le retour du Pape. Louis-le-Pieux, se voyant abandonné, alla sur la parole de ses fils, les trouver dans

Theg.

Guſta. *Viaggi dei Papi.* la tente de Lothaire, ſe flattant qu'ils ne manqueroient pas au reſpect qui lui étoit dû, & qu'ils auroient, pour l'Impératrice & le jeune Charles ſon fils, tous les égards convenables. Dès qu'il fut arrivé, par ordre de Lothaire, on lui ôta Judith ſon épouſe, & l'Empereur avec le jeune Charles fut retenu priſonnier. En mémoire de cette perfidie, on nomma cette plaine le *Champ du menſonge*. Enſuite, de l'avis du Pape & de tous les grands, on regarda Louis-le-Pieux comme déchu de ſa dignité impériale, qui fut conférée à Lothaire. Les trois freres partagerent entre eux les états de leur pere. Le Pape, qui n'avoit pas eu le courage de s'oppoſer à la dépoſition injuſte de l'Empereur, s'en retourna en Italie. Louis de Baviere & Pepin ayant repris le chemin de leurs Etats, Lothaire reſta ſeul chargé du poids du gouvernement. Judith fut exilée à Tortone en Italie, l'Empereur renfermé dans le Monaſtere de Saint-Médard à Soiſſons (15), & Charles dans l'abbaye de Prumm en Allemagne.

§ XIII. VOYAGES de JEAN VIII à Pavie & en France, en 877 & 878.

L'ITALIE étoit inquiétée par les Mores ou Sarraſins. Dès 846 ils avoient débarqué dans le port d'Oſtie, avec une puiſſante armée. Après avoir fait un grand butin dans les Baſiliques de Saint Pierre & de Saint Paul, ils furent contraints de ſe retirer. Peu d'années après, en 849, ſous le Pontificat de Léon IV, ils reparurent. Les Napolitains, les habitans d'Amalfi & de Gaïete formerent une petite armée pour venir au ſecours de Rome. Le Pape s'étant rendu à Oſtie, anima les troupes à la défenſe commune. A peine les Mores

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Mores eurent-ils débarqué, que les Romains & les Napolitains les attaquerent avec tant de furie, qu'ils les mirent bientôt en fuite, & en firent plusieurs prisonniers. Les Sarrasins revinrent pour la troisieme fois en 876, sous le Pontificat de Jean VIII, & se répandirent, pendant quelque tems, dans les Provinces de l'Etat de l'Eglise, sans qu'on s'opposât à leurs incursions. Le Pape écrivit plusieurs lettres à l'Empereur Charles-le-Chauve, pour lui demander du secours. Dans une de ses lettres il lui dit : » On répand le sang des Chrétiens; ceux qui » évitent le feu ou le glaive, sont emmenés » en captivité pour toujours. Les villes, les » bourgades, les villages périssent abandonnés » de leurs habitans. Les Evêques sont dispersés, » & leurs maisons sont devenues les retraites » des bêtes sauvages. Ils sont même reduits à » aller en vagabonds mendier au lieu de prê- » cher. L'année passée nous avons semé, sans » rien recueillir. Cette année, n'ayant rien semé, » nous n'avons aucun espoir de récolte. « Dans une autre lettre il lui parle ainsi : » Ce » qui reste de Peuple dans Rome est accablé » d'une extrême pauvreté, & au dehors tout » est dévasté & réduit en solitude. La cam- » pagne est totalement ruinée par ces ennemis » de Dieu; déja ils passent à la dérobée le » fleuve, qui vient de Tibur à Rome, & pillent » la Sabine & les lieux voisins. Ils ont detruit » les églises, emmené prisonniers ou tué, par » différens genres de mort, les Prêtres & les » Religieuses, & fait périr tout le peuple d'alen- » tour. Souvenez-vous donc des fatigues &

Sigonius. Baron.

Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & de l'Empire.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

» des combats, que nous avons ſoutenus pour » vous procurer l'Empire, & craignez, en nous » réduiſant au déſeſpoir, de nous faire prendre » un autre parti. « Le Pape avoit en effet reconnu & couronné Empereur Charles, au préjudice de Louis-le-Germanique, ſon frere aîné, qui avoit plus de droits que lui à l'Empire.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Preſſé par de nouvelles lettres & de nouveaux Légats, l'Empereur, avec un corps de troupes, ſe mit enfin en route pour l'Italie, dans le mois de mai 877. Arrivé ſur les frontieres, il apprit que le Pape venoit à ſa rencontre. Jean, après avoir été à Gaiëte, afin d'engager les Napolitains à rompre un traité, qu'ils avoient conclu avec les Sarraſins, s'étoit rendu à Ravenne, où il avoit aſſemblé un Concile de cinquante Evêques, pour remédier aux déſordres gliſſés dans la diſcipline eccléſiaſtique. Le Pape joignit à Verceil l'Empereur, qui le reçut avec grand honneur, & ils allerent enſemble juſqu'à Pavie, où ils apprirent que le Roi Carloman venoit fondre ſur eux avec une nombreuſe armée. Ils furent forcés de ſe retirer à Ravenne, où le Pape couronna Richilde Impératrice. La frayeur ayant gagné l'Empereur & le Pontife de Rome, ils ſe ſéparerent. Jean s'en retourna, ſans avoir pu obtenir du ſecours de Charles-le-Chauve. En conſéquence il fut obligé de traiter avec les Sarraſins, & de leur payer par an vingt-cinq mille marcs d'argent. L'Empereur fut attaqué de la fievre & mourut en chemin. (16)

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LII.

Aimoin. Mezer.

Le Sueur. *Hiſt. de l'Egl. & de l'Empire.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LII.

La mort de l'Empereur Charles-le-Chauve releva fort les eſpérances de Carloman, ſon

neveu, Roi de Baviere. Croyant parvenir facilement au Royaume d'Italie, & à la dignité impériale, il écrivit au Pape des lettres où il lui promettoit de travailler plus qu'aucun autre de ſes prédéceſſeurs à l'exaltation de l'Egliſe Romaine. Le Pape lui répondit : » Vous en » recevrez la récompenſe de celui qui promet » d'honorer ceux qui l'honorent. Quand vous » ſerez revenu de votre conférence avec vos » freres, nous vous enverrons les articles de » ce que vous devez accorder à l'Egliſe Ro- » maine, & enſuite une Légation plus ſolem- » nelle, pour vous amener à Rome avec la » décence convenable, & traiter enſemble du » bien de l'Etat & du ſalut du Peuple Chré- » tien. Alors je vous prie de ne donner aucun » accès auprès de vous à ceux qui nous ſont » infideles, & qui en veulent à notre vie, de » quelque maniere que vous puiſſiez les con- » noître. J'envoie, ſuivant la coutume, le » pallium que vous avez demandé pour l'Ar- » chevêque Theotmar, & je vous prie de le » charger de nous faire parvenir tous les ans » à Rome les revenus des patrimoines de Saint- » Pierre ſitués en Baviere. « Cette lettre eſt du mois de novembre 877. On y voit de plus en plus la Cour de Rome aller à ſes fins.

Le Pape écrivit en même tems à Lambert, Duc de Spolette, qui l'année précédente avoit aidé les Sarraſins à ravager les frontieres du Duché de Rome. Dans une lettre il lui dit, qu'ayant appris qu'il veut venir à Rome, pour prendre le parti de ſes ennemis, &, malgré ſes juſtes oppoſitions, les remettre,

contre tout droit, en poſſeſſion de leurs biens & de leurs bénéfices, il lui refuſera l'entrée de la ville. Il avoit raiſon. La vacance de l'Empire le laiſſoit ſeul maître à Rome, dont il étoit Seigneur, & Lambert n'avoit alors aucun droit de ſe mêler de ce qui s'y paſſoit. Dans une autre lettre Jean lui marque : » La » perſécution, que nous ſouffrons depuis deux » ans de la part des Païens & de pluſieurs autres, » nous oblige d'aller en France trouver le Roi » Carloman. « On nommoit France tout l'Empire François, tant en Germanie qu'en Gaule. » C'eſt pourquoi, continue le Pape, je vous » avertis de n'exercer pendant ce tems aucun » acte d'hoſtilité dans tout le territoire de » Saint-Pierre, ſous peine d'être ſéparé de la » Communion du Saint-Siege. « Les ennemis, dont le Pape ſe plaignoit, étoient différens particuliers, du nombre deſquels le plus conſidérable étoit Formoſe, Evêque de Porto, que la pureté de ſes mœurs & la ſupériorité de ſes talens avoient rendu digne de l'eſtime univerſelle, & qui dans la ſuite occupa le Siege Pontifical. Jean ne lui en vouloit qu'à cauſe de l'oppoſition qu'il avoit faite au couronnement de Charles-le-Chauve en 875, & de ſon fidele attachement à la famille de Louis-le Germanique, dont il défendoit vivement les intérêts. Le Vicaire de J. C. gagné à force de préſens par Charles-le-Chauve, avoit deſſein de conſerver l'Empire dans la branche Françoiſe, & d'en exclure la branche Germanique. A travers tous les déguiſemens du Pape, Formoſe avoit ſans doute pénétré ſes intentions, & n'avoit pas man-

qué d'en instruire le feu Roi de Germanie, & les Rois ses fils. Il est à croire que ses conseils contribuoient en quelque chose à la maniere, dont le Duc de Spolette & quelque autres Seigneurs, attachés aux Princes Allemands, en agissoient à l'égard du Pape, & qu'en conséquence celui-ci s'étoit vengé de l'Evêque par l'excommunication, cette arme spirituelle de la Cour de Rome, qui ne produit plus aujourd'hui des effets aussi marqués qu'autrefois.

Lambert écrivit au Pape une lettre, qui blessa le Vicaire de Jesus-Christ. Au lieu de lui dire : *Votre Sainteté*, il disoit, *Votre Noblesse*, & trouvoit mauvais qu'il envoyât des Légations sans permission. Le Pape lui en fit des reproches, & lui déclara qu'il renonçoit à son amitié.

Carloman, instruit du peu de sincérité du Pape, avoit chargé du soin de le rendre plus favorable à ses vues, Adalbert, Duc & Marquis de Toscane, & Lambert, Duc de Spolette. Ces deux Princes vinrent à Rome avec des troupes, se saisirent des portes & se rendirent maîtres de la ville. Ils tinrent le Pape renfermé dans la cité Léonine, firent rentrer dans la ville Formose & ceux qui avoient été condamnés avec lui ; &, s'il en faut croire le Pape lui-même, ils y commirent différens désordres, comme d'empêcher à coups de bâtons une procession d'Evêques, de Prêtres & de Moines, de se rendre au Vatican. Pendant un mois l'autel demeura nud & l'église sans luminaires, sans aucun office ni jour, ni nuit. Tandis que le Pape étoit retenu dans la cité

Ann. Fuld.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LII.

Léonine, Adalbert & Lambert firent prêter ſerment à Carloman par les principaux de la Nobleſſe & du Peuple, ſans doute comme Empereur, car, comme Roi d'Italie, il ne pouvoit avoir aucun droit ſur Rome & ſon Duché. Le domaine ſuprême des Empereurs ſur Rome & la Seigneurie des Papes eſt prouvé par des lettres même du Pape Jean, écrites alors tant à l'Archevêque de Ravenne qu'à Bérenger, Duc de Frioul. Il dit que lorſqu'Adalbert & Lambert étoient à Rome, ils l'avoient empêché de faire aucun acte de l'autorité que Saint Pierre & ſes Vicaires tenoient de la piété des Empereurs. On ſouhaiteroit que Jean n'eût point ſouillé ces plaintes de termes injurieux & indécens. Informant Louis-le-Begue de la conduite des Ducs, il dit qu'ils avoient avec eux Rothilde, femme d'Adalbert, & ſœur de Lambert, & joint au nom de cette Princeſſe, dont l'Hiſtoire ne blâme point la conduite, l'épithete la plus injurieuſe pour une femme.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Muratori. *Ann. d'Ital.*

Dès que ces Ducs eurent quitté Rome, le Pape les excommunia. Il fit porter au palais de Latran le tréſor de Saint-Pierre, dont il couvrit l'autel d'un cilice. Il fit fermer les portes de la Baſilique, dont il interdit l'entrée à tous ceux qui venoient des différentes parties du Monde Chrétien viſiter les tombeaux des Apôtres.

Fleury. *Hiſt. Eccleſiaſ.* liv. xli.

Le Pape réſolut d'aller trouver en France Louis-le-Begue, pour implorer ſa protection. Comme Lambert lui fermoit les chemins par terre, il s'embarqua ſur la mer de Toſcane. Arrivé à Gênes, il écrivit à Louis-le-Begue &

Ann. Bert.

aux trois fils de Louis le-Germanique, & chargea de ces lettres Anſpert, Archevêque de Milan, qui s'étoit rendu auprès de lui. Dans la premiere, le Pape nomme Lambert membre de l'Ante-Chriſt, & l'accuſe d'avoir envoyé à Tarente pour traiter avec les Sarraſins, & en recevoir des troupes; il prie Louis-le-Begue de faire parvenir les trois autres lettres aux Rois ſes couſins, lui déclarant qu'il le fait ſon Conſeiller, comme étoit l'Empereur ſon pere, & qu'il lui donne le pouvoir d'aſſembler des Conciles. *Fleury. Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LII.

Arrivé à Arles, le Pape y fut reçu avec beaucoup d'amitié par le Prince Boſon & Hermengarde ſon épouſe, fille de l'Empereur Louis. A la priere de ce Prince, il accorda à Roſtaing, Archevêque d'Arles, le pallium, & la qualité de Vicaire Apoſtolique dans les Gaules.

Boſon conduiſit le Pape juſqu'à Lyon, d'où Jean envoya prier le Roi Louis-le-Begue, qui étoit à Tours, de venir le trouver au lieu qui lui ſeroit le plus commode. Le Roi lui envoya des Evêques pour lui faire dire d'aller juſqu'à Troyes, où ſe devoit tenir le Concile, & le fit défrayer par les Evêques de ſon Royaume. Le Pape étant à Châlons-ſur-Saône, on lui déroba la nuit des chevaux; & dans le Monaſtere de Flavigni, les gens d'un Prêtre, qui le ſervoit, lui prirent une écuelle d'argent. Le Miniſtre du Dieu de paix lança une excommunication contre les auteurs inconnus de ces vols, dévouant à des ſupplices éternels les ames de ces ſacrileges, auxquels il ne pouvoit faire ſubir des ſupplices temporels.

Arrivé à Troyes, le Pape y tint un Con- *Tom. 9. Concil.*

cile, compoſé des Evêques de France & de quelques Evêques d'Italie qui l'avoient ſuivi. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Concile, ce ſont les Canons que le Pape avoit dreſſés, & qui furent reçus & confirmés par l'aſſemblée. Ils ſont au nombre de ſept, & ne regardent que le temporel de l'Egliſe, le grand mobile de la Cour de Rome.

» Les Evêques, y eſt-il dit, ſeront traités » avec toute ſorte de reſpect par les Puiſſances » ſéculieres, & perſonne ne ſera aſſez hardi » pour s'aſſeoir devant eux, s'ils ne l'ordon- » nent. Les Laïques ne toucheront point aux » biens eccléſiaſtiques, ſans leur conſente- » ment. On ne demandera point au Pape ni » aux autres Evêques les Monaſteres, les pa- » trimoines, les maiſons, les terres apparte- » nantes aux Egliſes, ſinon à ceux à qui les » Canons le permettent. Les Evêques ne mé- » priſeront point les vexations, que ſouffrent » leurs confreres; mais ils combattront enſem- » ble pour la défenſe de l'Egliſe, armés de » l'autorité paſtorale. Les Laïques ou les Clercs, » excommuniés par leurs Evêques, ne ſeront » point reçus par d'autres, afin qu'ils ſoient » réduits à faire pénitence. Perſonne ne rece- » vra le vaſſal d'un autre, que dans les cas » portés par les loix ſéculieres. On n'accuſera » point les Evêques en ſecret, mais publique- » ment, ſuivant les Canons. Tous ces Canons » ſeront obſervés, ſous peine de dépoſition » pour les Clercs, &, pour les Laïques, de » privation de toute dignité. » Cette derniere clauſe excede le pouvoir de l'Egliſe.

On lut dans ce Concile, au nom du Pape, la condamnation reitérée contre Formoſe, Evêque de Porto, & Grégoire, Maître de la Milice Romaine. Elle portoit anathême, ſans eſpoir d'abſolution, parce qu'ils ne ceſſoient d'importuner les Rois & les Princes, & de prendre part aux pillages des égliſes. Tous leurs partiſans, Evêques, Laïques, ſont frappés d'anathêmes. Cependant le Pape couronna le Roi Louis-le-Begue le 7 de ſeptembre 878, outre le couronnement, qui avoit été fait par Hincmar, l'année précédente. Après la cérémonie, le Roi invita le Pape à venir à ſon palais hors la ville, où il lui donna un grand repas, & lui fit de riches préſens, lui & la Reine ſon épouſe. Il voulut que Jean couronnât auſſi la Reine; mais il ne put l'obtenir, ſans doute parce que le Pape n'approuvoit point leur mariage. Ce Roi avoit d'abord épouſé Anſgarde, dont il eut deux fils; mais, parce qu'il l'avoit priſe ſans le conſentement de ſon pere, il l'obligea de la quitter, & lui fit épouſer Adélaïde, qui eſt celle que le Pape ne vouloit point couronner. Anſgarde vivoit encore.

Ann. Bert. Mezer.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LII.

Ann. Metenſ.

Sur la fin du Concile Jean parla ainſi aux Evêques: » Je deſire, mes Freres, que vous » vous uniſſiez à moi pour défendre l'Egliſe » Romaine, avec tous vos vaſſaux armés en » guerre, juſqu'à ce que je retourne à Rome; » & je vous prie de me donner ſur ce point » une réponſe certaine, ſans différer. » Puis il dit au Roi, qui étoit préſent: » Je vous prie, » mon cher Fils, de venir ſans délai défendre » & délivrer la ſainte Egliſe de Rome, com-

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LII.

» me vos prédéceſſeurs l'ont fait, & vous ont » recommandé de le faire. Vous êtes le Miniſ- » tre de Dieu contre les méchans, & ne por- » tez pas le glaive ſans raiſons; autrement crai- » gnez d'attirer ſur vous & ſur votre Royaume » la punition de quelques anciens Rois, qui » épargnerent les ennemis de Dieu. Si vous » n'êtes pas de cet avis, je vous conjure, au » nom de Dieu & de Saint Pierre, de me » répondre ici ſans différer. « On ne voit aucune réponſe ni du Roi ni des Evêques. Ils ſavoient trop bien que le Pape n'avoit aucun droit de preſcrire au Roi comment il devoit employer ſes forces & uſer du glaive; ils étoient convaincus que le Pontife de Rome n'avoit rien à commander aux Evêques, en tant que Seigneurs temporels & vaſſaux du Roi. Ainſi le Concile de Troyes, où le Pape Jean s'étoit tant donné de mouvement, fut de peu d'utilité pour le temporel, & encore moins pour le ſpirituel.

Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Voyant que les troubles cauſés en France par divers Seigneurs, & le beſoin de troupes pour ſe défendre contre les Normands, mettoient Louis-le-Begue dans l'impoſſibilité d'envoyer du ſecours à l'Egliſe Romaine, le Pape s'attacha d'une maniere particuliere à Boſon. Il reprit le chemin de Rome, & ſe rendit à Pavie avec ce Prince & ſa femme Hermengarde. Jean chercha les moyens d'enlever la couronne d'Italie à Carloman, pour la mettre ſur la tête de Boſon. C'étoit un deſſein pris dès ſon arrivée en France. Il avoit marqué d'Arles à l'Impératrice Angilberge, qu'il avoit trouvé dans

cette ville le Prince ſon gendre & la Princeſſe ſa fille, & qu'il deſiroit élever ce Prince aux plus grands honneurs. De Pavie il écrivit au Roi Charles-le-Gros, qui, ſans doute, voyant dépérir de plus en plus la ſanté de Carloman, prenoit dès-lors des meſures pour s'aſſurer le Royaume d'Italie. Il lui marquoit que, ſur les exhortations & les conſeils du Roi Louis-le-Begue, il venoit d'adopter pour fils le Prince Boſon, afin de pouvoir librement vaquer lui-même aux affaires de la Religion, tandis que ce Prince s'occuperoit des objets politiques. Il ordonnoit en conſéquence à Charles de ſe renfermer dans ſes limites, & de s'attacher à maintenir le repos & la paix. Il ajoutoit que, dès ce moment & pour l'avenir, il excommunioit tous ceux qui ſeroient aſſez hardis pour s'élever contre le fils, qu'il venoit d'adopter. Il indiqua enſuite un Concile ou plutôt une Diete générale à Pavie. Il y manda par lettres Anſpert, Archevêque de Milan, les Evêques-Suffragans de cette Métropole, & tous les comtes ou Seigneurs, entre autres, Bérenger, Duc de Frioul, & Suppon, Duc de Lombardie. Hors du ſpirituel, le Pape n'avoit aucune eſpece d'autorité dans le Royaume d'Italie, & perſonne ne ſe rendit à la Diete indiquée par le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Voyant échouer par-là toutes ſes manœuvres, Jean prit le parti de retourner à Rome; Boſon regagna la Provence.

Nous ſommes obligés de paſſer ſous ſilence le Voyage entrepris, en 885, par Adrien III pour aller à la Diete, que l'Empereur Char- *Art de vérifier les dates.*

les-le-Gros avoit indiquée à Worms. On n'a ſur ce Voyage aucuns détails circonſtanciés. Tout ce qu'on ſait, c'eſt que ce Pape mourut en route à Saint-Céſaire, petit endroit du Modenois : ſon corps fut inhumé dans la célebre Abbaye de Nonantola. Une choſe digne de remarque, dit Muratori, & propre à faire connoître l'ignorance, où l'Italie étoit plongée dans ces ſiecles barbares, c'eſt que dans la ſuite les Moines de Nonantola, ſachant qu'ils avoient dans leur égliſe le corps d'un Pape Adrien, s'imaginerent avec le tems que c'étoit le célebre Pape Adrien I. Ils ſe mirent donc à célébrer, le 8 de juillet, la fête d'Adrien III, qui pourtant n'eſt reconnu pour Saint par aucun Martyrologe. Cette croyance remonte à pluſieurs ſiecles. Des ſavans ont démontré que c'eſt Adrien III, & non Adrien I, qui repoſe & qu'on honore dans le Monaſtere de Nonantola. C'eſt avoir, à peu de frais, obtenu l'honneur de la canoniſation, ce privilege ſacré, qu'une perſonne trépaſſée n'obtient du Siege Apoſtolique, qu'au moyen des miracles qu'elle fait, ou à la faveur de l'or de ceux qui s'intéreſſent à ſa réputation.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIII.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Annal. d'Ital.

Dans les Xe. & XIe. ſiecles, les Sarraſins continuerent à faire des incurſions en Italie. Ils vinrent juſques ſur les bords du Gargliano, dans la Terre de Labour, & firent différentes ſorties dans les Etats du Pape, & dans les Provinces de Naples. Jean X fit alors tous ſes efforts pour les chaſſer. Il obtint du ſecours de l'Empereur de Conſtantinople & de Bérenger. Ayant fait une ligue avec Landulf I, Prince de

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Le Sueur. *Hiſt. de l'Egl. & de l'Empire.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIV.

Bénevent & de Capoue, Grégoire II, Duc de Naples, & Jean, Duc de Gaïete, le Vicaire d'un Dieu de Paix, voulut préſider à l'entrepriſe, & marcher à la tête des troupes de Rome & de ſes Etats. Les Sarraſins furent entiérement défaits & chaſſés. Le Pontife guerrier revint à Rome couvert d'une gloire, qui n'eſt pas celle du Vicaire de Jeſus-Chriſt. Cette expédition eut lieu en 915, c'eſt-à-dire, dans le Xe. ſiecle, nommé, avec raiſon, ſiecle de ténebres & d'ignorance, & avec plus de juſtice, ſiecle de fer, par les déſordres ſcandaleux arrivés à l'élection des Papes, dont peu menoient alors une vie conforme à la ſainteté de leur caractere. De ce nombre fut Jean X. La ſource principale de ces troubles ſcandaleux venoit des Princes d'Italie, qui s'arrogeoient le droit d'élire les Papes, afin de mettre ſur le Siege de Rome leurs favoris, & d'en exclure ceux de leurs ennemis.

Chron. Caſſ. Luitp.

Art de vérifier les dates.

Guſta. Viag. dei Papi.

§. XIV. Voyage de Benoît VIII en Allemagne, en 1020.

Le XIe. ſiecle reſſembla beaucoup au Xe. Ce fut alors que Benoît VIII alla trouver en Allemagne l'Empereur Henri II, dit le Saint. On ignore le véritable motif de ce voyage. Après avoir parcouru quelques villes, il arriva à Bamberg, le 16 d'avril 1020 : il y célébra la fête de Pâque. Le Dimanche ſuivant il conſacra l'égliſe de Saint-Etienne. Ce fut ſans doute en cette occaſion, que l'Empereur Henri renouvella & confirma les donations, que ſes prédéceſſeurs avoient faites à l'Egliſe de Rome. La donation de Henri ſemble copiée ſur celle d'Otton I ; on y voit, comme dans les pré-

Vita Sancti Henrici.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LVIII.

cédentes, la réſerve de la ſouveraineté de l'Empereur. Le Pape retourna à Rome chargé de préſens. Les uns veulent que Benoît entreprit ce voyage dans le ſeul deſir de revoir l'Empereur Henri II, qui l'avoit rétabli ſur le Siege Pontifical, malgré le parti de l'Anti-Pape Grégoire VII; d'autres penſent qu'il fut appellé par l'Empereur, qui lui donna la ville de Bamberg & l'Evêché, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc & de cent marcs d'argent, donation que l'Empereur Henri II racheta depuis en abandonnant le Duché de Bénevent. Quelques-uns prétendent qu'il fit ce voyage, pour prier l'Empereur de venir au ſecours de l'Italie contre les Grecs, qui, déja maîtres de quelques villes maritimes vers le golfe de Veniſe, menaçoient d'aller aſſiéger Rome. Embarraſſés de fixer le vrai motif de ce voyage, nous avons préféré de rapporter les divers ſentimens des Ecrivains qui en parlent.

Gusta. Viaggi dei Papi.

On ne ſait rien d'intéreſſant ſur le voyage de Clément II, qui, à peine élu Pape, fut obligé de ſuivre Henri III en Allemagne, où il reſta peu de tems, puiſqu'il mourut, en Italie, à l'Abbaye de Saint-Thomas d'Apoſelle près de Peſaro, le 9 d'octobre 1047. Son corps fut transféré & inhumé à Bamberg.

Art de vérifier les dates.

§. XV.

VOYAGES de LÉON IX, en Italie, en France & en Allemagne, depuis 1049, juſqu'en 1054.

PENDANT le Xe. ſiecle & une grande partie du XIe. la Religion fut affligée par les funeſtes effets de l'ignorance, de l'ambition, de la diſſolution & de la cruauté, qui dominerent juſques dans les Chefs de l'Egliſe. L'état du Chriſtianiſme étoit alors ſi déplorable, que les perſécutions

des trois premiers siecles, ni les malheurs causés, dans ceux qui suivirent, par les hérésies qui s'éleverent de toutes parts, ne peuvent entrer en comparaison avec les désordres affreux qui regnerent à cette époque (17). Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Vers le milieu du XIe. siecle, Léon IX fut élevé au Pontificat. Dans les circonstances où il fut fait Pape, on ne pouvoit choisir une personne que la piété, le zele, l'activité, le savoir rendissent plus digne du Siege Apostolique. Il rétablit la discipline ecclésiastique. L'incontinence & la simonie étoient les deux fléaux, qui désoloient le plus l'Eglise. Le Clergé ignorant, dont les fonctions se réduisoient à chanter des pseaumes, qu'il n'entendoit pas, & à pratiquer des cérémonies extérieures, vivoit comme les Laïques. Il se persuada qu'il pouvoit aussi avoir des femmes. Le célibat fut regardé comme impossible, & la loi, qui l'imposoit, comme une tyrannie intolérable (18). La nature n'oublie jamais ses droits; elle est la même chez tous les hommes. *Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc. Fleury. *Discours sur l'Histoire Eccl.* depuis l'an 600, jusqu'à l'an 1100.

La simonie fut toujours l'effet de l'ignorance. Plus l'homme d'Eglise est grossier & ignare, plus il est attaché aux biens temporels, auxquels il rapporte tout. Les biens spirituels & invisibles de l'autre vie lui paroissent de belles chimeres, & il ne compte pour biens solides que ceux qu'il tient entre ses mains. Le trafic illicite des dons du Saint-Esprit, n'a jamais tant regné qu'aux Xe. & XIe. siecles. Les Evêchés & les Abbayes se vendoient au plus offrant; & les Evêques, ainsi que les Abbés, se récompensoient en détail de ce qu'ils avoient

acheté en gros (19). Quelle honte & quel crime pour un Diſpenſateur des biens de l'Egliſe de vendre, au poids de l'or, à l'ignorance & à l'intrigue, des récompenſes, qui doivent être accordées gratuitement à la ſcience & à la vertu! De pareils Chefs dans l'Egliſe devroient, pour ſauver le ſcandale, renoncer, ſinon d'affection, du moins en apparence, aux biens paſſagers de la terre, dont le mépris eſt une loi évangélique. (20)

Tom. 6. *Concil.* Herm. *Chr.* Guſta. *Viag. gi dei Papi.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Du moment de ſon élévation à la Papauté, Léon tint un Concile à Rome, où il déclara nulles toutes les ordinations par les ſimoniaques. Il y eut beaucoup de tumulte. Après ce Concile, il en tint un autre à Pavie pour le même motif. De-là il paſſa les Alpes, & alla en Allemagne trouver l'Empereur Henri II, avec lequel il célébra la fête de Saint Pierre à Cologne. De cette ville le Pape ſe rendit à Toul (21), d'où il envoya ſes mandemens aux Evêques & aux Abbés pour ſe rendre à Reims, où il vouloit tenir un Concile.

Henri I étoit alors Roi de France. Quelques Seigneurs, qui avoient contracté des mariages inceſtueux ſelon l'Egliſe, & qui étoient cenſés coupables envers les loix de la diſcipline eccléſiaſtique; des Evêques & des Abbés, qui craignoient qu'on examinât leur entrée dans leurs dignités, & la conduite qu'ils tenoient, repréſenterent au Monarque François, que la gloire de ſon Royaume ſeroit avilie, s'il permettoit au Pape d'y exercer ſon autorité, & s'il aſſiſtoit lui-même à ce Concile; qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ſes ancêtres eût permis

permis à un Pape l'entrée dans les villes de France pour un pareil sujet. (Ils ignoroient sans doute le Concile de Troyes tenu par Jean VIII.) Ils ajouterent que la tenue des Conciles demandoit des tems paisibles & tranquilles, & qu'il y avoit pour lors de grands troubles, causés par la révolte de plusieurs Seigneurs, qui usurpoient les Terres & les Châteaux du Roi même ; enfin, qu'au lieu de s'amuser à tenir des Conciles, il devoit plutôt s'appliquer à pourvoir au bien de son Etat, & même faire marcher, contre les rebelles, les Evêques & les Abbés, qui possédoient de grandes Terres dans son Royaume, & sur-tout l'Abbé de Saint-Remi, qui, enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le Pape pour dédier son église. Léon avoit effectivement promis à Hérimar d'aller faire la dédicace de la nouvelle église qu'il avoit fait bâtir.

Le Roi, d'après leurs représentations, fit savoir à Léon, par l'Evêque de Senlis, que lui, ses Evêques & ses Abbés, étant obligés de réprimer des rebelles, ne pouvoient se rendre au terme préfix pour le Concile, & qu'ainsi il eût à différer son voyage en France à un tems plus favorable. Le Pape fit réponse qu'il ne pouvoit manquer à la promesse, qu'il avoit donnée à l'Abbé de Saint-Remi, d'aller faire la dédicace de son église, & qu'il tiendroit le Concile avec ceux qui s'y trouveroient. Ayant reçu cette réponse, le Monarque François marcha toutefois contre les rebelles, avec une puissante armée. Les Evêques & les Abbés le suivirent malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre

compte au Pape de leur conduite. L'Abbé de Saint-Remi vint avec eux, à contre-cœur: mais, après un jour de marche, il eut la permiſſion de s'en retourner.

Cependant Léon, étant parti de Toul, ſe rendit à Rheims le 29 ſeptembre 1049, accompagné des Archevêques de Trêves, de Lyon & de Beſançon; de Jean, Evêque de Porto, & de Pierre, Diacre & Préfet de Rome. Trois Evêques de France, qui ſe trouvoient à Rheims, ſavoir, ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au-devant de lui en proceſſion, ſuivis du Clergé, des Abbés & des Moines. L'Archevêque de Rheims & ſon Clergé le reçurent à l'entrée de la ville, & le conduiſirent à l'Egliſe Métropolitaine, où il occupa le ſiege de l'Archevêque, qui ſe mit à ſa droite, & l'Archevêque de Trêves à ſa gauche. Le Pape ayant célébré la meſſe, l'Archevêque de Rheims lui donna à dîner, dans le grand palais, près de l'égliſe.

Le jour ſuivant, Léon, pour éviter la foule du Peuple, ſortit la nuit, accompagné de deux Chapelains, & retourna à Saint-Remi, où, ſelon le rapport de l'exact Hiſtorien Fleury, il ſe baigna & ſe fit raſer, pour ſe préparer à la cérémonie du lendemain. Il s'enferma enſuite dans une maiſon joignant l'égliſe, & y fit dire la meſſe. La foule étoit ſi grande, que les Moines de l'Abbaye ne pouvoient faire l'office dans leur égliſe. Il étoit arrivé, non-ſeulement du voiſinage, mais encore des pays éloignés, une multitude innombrable de l'un & de l'autre ſexe, de toute condition, tant des villes que

de la campagne. C'étoit à qui baiſeroit le tombeau de Saint-Remi, & le chargeroit d'offrandes. Ceux qui ne pouvoient en approcher, jettoient de loin leurs dons ſacrés. Quand on étoit trop fatigué de la foule, on alloit tour-à-tour reſpirer le frais dans le parvis. Là recommençoit une nouvelle ſcene. Le Pape, ſe prêtant volontiers à la curioſité publique, ſe montroit du plus haut étage de la maiſon, où il s'étoit enfermé myſtérieuſement, & en faiſoit pleuvoir une abondance de bénédictions, qu'il accompagnoit d'une exhortation morale : il n'en faut pas davantage pour enthouſiaſmer la multitude. Le ſoir, par ordre de Léon, on fit ſortir tout le monde de l'égliſe, pour y célébrer l'office de la nuit; mais le Peuple dévot eut la conſtance de demeurer en dehors de l'égliſe avec des lumieres.

Le 1er. octobre, le Pape revêtu des habits pontificaux, alla au tombeau de Saint-Remi avec des encenſoirs & des croix, accompagné de quatre Archevêques & de pluſieurs Abbés. On tira la châſſe du Saint, que le Pape porta d'abord ſur ſes épaules ſacrées, & l'ayant donnée à d'autres, il ſe retira dans une chapelle. On ouvrit les portes de l'égliſe, & le Peuple s'y porta en ſi grande foule, qu'il y eut des perſonnes étouffées & écraſées. On promena le corps du Saint dans la ville, & on le dépoſa dans l'Egliſe Métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain on le porta autour de la ville. Baron.

Cependant le Pape avec les Evêques firent la dédicace de l'égliſe du Monaſtere, où le corps du Saint fut rapporté. On fut obligé de le def- Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

cendre par une fénêtre, tant la foule étoit nombreuſe. Léon ne le fit pas mettre à ſa place, mais ſur le grand-autel, pour y demeurer expoſé pendant le Concile, & tenir en plus grand reſpect les aſſiſtans. Léon couronna la ſcene, en donnant une abſolution ſolemnelle au Peuple, qui s'étoit trouvé à la cérémonie. Les Evêques & les Abbés reçurent ordre du Souverain Pontife de ſe rendre le lendemain, pour la tenue du Concile, dans l'égliſe de Saint-Remi.

Le Sueur. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde.*

Dans la premiere ſeſſion, qui eut lieu le 3 octobre, il y eut une conteſtation pour la ſéance entre les Archevêques de Rheims & de Trêves. Celui de Rheims prétendoit qu'il étoit Primat dans la Gaule, & que par conſéquent il devoit avoir la premiere place. Celui de Trêves s'attribuoit le même rang & la même dignité. Le Pape, jugeant que le tems n'étoit pas convenable pour terminer une pareille diſpute, (indécente dans un Miniſtre de l'humble Jeſus) ordonna que les ſieges des Evêques fuſſent mis en rond, & le ſien au milieu; le Vicaire de Jeſus-Chriſt, en ſe plaçant ainſi, ne donna pas l'exemple de la modeſte égalité qui doit regner entre les Paſteurs de l'Egliſe.

Baron.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Dès que ce combat de vanité fut terminé, & qu'on eut fait ſilence, Pierre, Diacre & Chancelier de l'Egliſe Romaine, expoſa, par ordre du Pape, le ſujet du Concile, ſavoir, les abus qui, s'élévoient dans les Gaules contre les Canons, comme, la ſimonie, les fonctions eccléſiaſtiques & les égliſes uſurpées par les Laïques, les exactions qu'on levoit ſur les

égliſes, les mariages adultérins, l'apoſtaſie des Moines & des Clercs, qui renonçoient à leur habit & à leur profeſſion, le port d'armes des Clercs, l'oppreſſion injuſte des pauvres, la ſodomie, & quelques héréſies. Il exhorta enſuite les aſſiſtans à prêter ſecours au Pape, afin d'extirper les déſordres abominables, qui déshonoroient l'Egliſe; s'adreſſant enſuite aux Evêques, il leur enjoignit de déclarer publiquement s'ils avoient ordonné quelqu'un par ſimonie, ſinon qu'ils encourroient l'anathême. Tom. 9. Concil.

L'Archevêque de Trêves ſe leva le premier, & dit qu'il n'avoit rien donné, ni promis, pour obtenir le ſiege qu'il occupoit, ni vendu les Ordres à perſonne. L'Archevêque de Lyon & celui de Beſançon proteſterent de même leur innocence ſur cet article. Le Diacre s'adreſſa enſuite à l'Archevêque de Rheims, & le pria de s'expliquer. Celui-ci demanda délai juſqu'au lendemain, diſant qu'il vouloit parler au Pape en particulier; ce qui lui fut accordé. Tous les autres Evêques ſe levant de ſuite ſe laverent du ſoupçon de ſimonie, à l'exception de quatre, ſur vingt qu'ils étoient. Ces quatre coupables étoient les Evêques de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cauſe fut remiſe à examiner. Le Diacre s'adreſſa pareillement aux Abbés, qui étoient près de cinquante, & leur fit la même admonition. Il s'en trouva quelques-uns de coupables. L'Evêque de Langres ſe plaignit vivement de l'Abbé de Poultieres, ſon Diocéſain, diſant qu'il vivoit dans l'incontinence, & qu'ayant été Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

ſéparé de la communion, faute de payer le cens annuel, qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, il avoit depuis célébré la meſſe & s'étoit rendu au Concile. L'Abbé, qui étoit préſent, fut examiné & dépoſé de ſa dignité, n'ayant pu ſe juſtifier de l'accuſation formée contre lui. On dénonça enſuite, ſous peine d'anathême, que ſi quelqu'un reconnoiſſoit un autre que le Pape pour Chef de l'Egliſe Univerſelle, il eût à ſe déclarer. Tout le monde ſe tut, peut-être par reſpect pour le Pontife de Rome, qui étoit préſent. On lut enſuite les autorités des Peres ſur la Primauté du Pape. Comme la nuit approchoit, Léon congédia l'aſſemblée, après avoir défendu, ſous peine d'excommunication, de ſe retirer, ſans ſa permiſſion, avant la fin du troiſieme jour.

Le 4 octobre, on commença la ſeconde ſeſſion par les prieres & la lecture de l'Evangile. Quand les Prélats eurent pris leurs places, le Diacre orateur ſomma l'Archevêque de Rheims de ſe défendre ſur l'accuſation de ſimonie, pour laquelle il avoit obtenu délai, l'accuſant en outre de pluſieurs autres crimes, que la renommée lui avoit appris. L'Archevêque demanda permiſſion de prendre conſeil; l'ayant obtenue, il aſſembla les Evêques de Beſançon, de Soiſſons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Térouane, & les conſulta ſecrétement. Il obtint du Pape que l'Evêque de Senlis parlât pour lui. Cet Evêque déclara que l'Archevêque de Rheims n'étoit point coupable de ſimonie. Léon ordonna enſuite à l'Archevêque d'affirmer ſon innocence par ſerment; l'accuſé demanda encore un délai, qui lui fut accordé.

Le Diacre Pierre accusa l'Evêque de Langres d'avoir obtenu son Evêché par simonie, vendu les Ordres sacrés, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretés encore pires, & traité son Clergé avec tyrannie. Ces crimes étoient prouvés par plusieurs délateurs présens, entre lesquels étoit un Clerc, qui assura que, lorsqu'il étoit encore Laïque, l'Evêque lui avoit enlevé sa femme de force, & après en avoir abusé, l'avoit faite Religieuse. C'étoit une conduite peu honnête pour un Prélat. Il se trouva aussi un Prêtre, qui se plaignit que l'Evêque l'avoit pris & livré à ses gens, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, au point de lui avoir extorqué une somme d'argent. Telles étoient les plaintes formées contre l'Evêque de Langres, qui la veille avoit accusé & fait condamner l'Abbé de Poultieres, moins coupable que lui. Il avoua cependant qu'il avoit vendu les saints Ordres, & extorqué au Prêtre la somme marquée. Telle fut la seconde session du Concile.

Le jour suivant, 5 octobre, on tint la troisieme session. Le Diacre Pierre dit qu'il falloit commencer par où l'on avoit fini la veille. L'Evêque de Langres qui s'absenta, fut excommunié. L'Evêque de Nevers confessa ingénuement que ses parens avoient donné beaucoup d'argent pour son Evêché, mais à son insu, & que, depuis qu'il étoit pourvu, il avoit commis plusieurs fautes contre les Canons, qui lui faisoient craindre la vengeance divine. Il déclara que, si le Pape & le Concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa dignité,

que de la garder au préjudice de ſon ame. A ces mots, il jetta ſa croſſe aux pieds du Pape, qui, touché de ſon repentir, lui rendit les fonctions épiſcopales avec une autre croſſe, après lui avoir fait jurer que l'argent avoit été donné ſans ſon conſentement.

L'Evêque de Coutances confeſſa qu'à ſon inſu un de ſes freres lui avoit acheté l'Evêché; mais que l'ayant ſu, il avoit voulu s'enfuir pour n'être pas ordonné contre les regles, & que ſon frere, l'ayant pris de force, l'avoit fait ordonner malgré lui. Ayant affirmé par ſerment ce qu'il avançoit, il fut jugé innocent du crime de ſimonie.

L'Evêque de Nantes déclara qu'il avoit ſuccédé à ſon pere dans ſon Evêché, moyennant de l'argent. Le Concile le priva des fonctions épiſcopales, en lui ôtant l'anneau & la croſſe. On ne lui laiſſa que l'office de Prêtre.

Les Evêques, qui, craignant l'arrivée du Pape, avoient ſuivi le Roi à la guerre, furent excommuniés, ainſi que l'Archevêque de Saint-Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apoſtolique, que le Pape revendiquoit. On fit enſuite douze Canons, & on condamna, ſous peine d'anathême, les promotions d'Evêques, ſans l'élection du Clergé & du Peuple. On défendit d'exiger la moindre choſe pour la Sépulture, le Baptême, l'Euchariſte & la viſite des malades, & de prendre des uſures. Après avoir lancé les foudres de l'excommunication contre pluſieurs Seigneur Laïques, le Vicaire du Dieu de bonté congédia le Concile, en lui donnant ſa bénédiction.

Tom. 9. Concil.

Le lendemain, 6 octobre, Léon alla trouver les Moines de Saint-Remi ; après s'être recommandé à leurs prieres, il leur donna l'absolution, & les embrassa tous les uns après les autres. Il alla ensuite prendre le corps de Saint-Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules, il le remit à sa place.

Le Pape Léon avoit une grande dévotion pour ce Saint, qui, à ce qu'on dit, faisoit de grands miracles pour lui. En voici un, qui est d'une nature singuliere. L'Abbé de Saint-Remi avoit donné à Léon une coupe, où le Saint-Pere buvoit avec grand plaisir. Malheureusement cette coupe, ou gobelet, se cassa. On chercha un ouvrier, pour en joindre les morceaux. Il se trouva quelqu'un qui dit que Saint-Remi avoit tant de pouvoir auprès de Dieu, que par son interceſſion la coupe pouvoit être remise en son entier. Léon, s'étant fait apporter le vase, mit la piece, qui s'étoit rompue, dans sa place, & le fit serrer, après avoir fait tout doucement le signe de la croix. Mais, ô merveille ! le lendemain on trouva la coupe en son entier. On raconte encore autrement le miracle du Saint racommodeur de verre cassé. On rapporte que Léon pria Dieu de lui accorder, par les miracles de Saint-Remi, de voir le gobelet entier ; ce qui se fit dans le moment. On pourra croire autant l'un que l'autre.

Baron.

Le Sueur. *Hist. de l'Egl. & du Monde.*

Chapeavilla. *de Synod. Mogun.*

En sortant de Rheims, Léon se rendit à Metz, à l'invitation de l'Abbé Warin, pour y consacrer la basilique de St. Arnoul. A la sollicitation de Sigefred, Abbé de Gorze, il com-

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

poſa les paroles & le chant de divers *Répons* pour l'office de Saint-Gorgonius, Martyr, patron de l'égliſe de ce Monaſtere. Wibert & d'autres Hiſtoriens parlent de beaucoup de pareille portions *d'Offices d'Egliſe*, compoſées & miſes en chant par ce Pape, qui ſavoit la muſique auſſi-bien qu'aucun de ſes contemporains.

Tom. 9. Concil. Fleury. *Hiſtoire Eccléſ.* Liv. LIX.

Léon paſſa enſuite à Mayence pour y tenir un Concile, en préſence de l'Empereur Henri III. Sibicon, Evêque de Spire, y fut accuſé du crime d'adultere. Voulant s'en juſtifier par un ſerment ſur le corps de Jeſus-Chriſt, la mâchoire lui demeura tournée; ce qui fut regardé comme une punition de ſon parjure. En ce Concile on renouvella la condamnation de la ſimonie, qui infeſtoit le Corps Eccléſiaſtique.

Wibert. *Vita San. Leo.* *Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Godefroi, Duc de la Baſſe-Lorraine, aidé de Baudoin, Comte de Flandre, faiſoit alors la guerre avec l'Empereur, qu'il mettoit dans dans un embarras extrême. Léon trouva le moyen de l'en délivrer, en excommuniant ce Duc & ce Comte, dans ce Concile. Les armes ſpirituelles, quoique employées aſſez injuſtement, ſervirent mieux Henri, que les armes temporelles n'avoient fait. Godefroi alla ſur le champ lui demander pardon, & Baudoin, qui n'étoit vaſſal de l'Empereur que pour la ville de Valenciennes, fit la paix, après avoir reçu quelque échec.

Léon ſe rendit enſuite de Mayence à l'Abbaye de Richenow. De-là il reprit le chemin d'Italie par Ausbourg & par la Baviere. Ayant célébré la fête de Noël à Vérone, il rentra dans Rome au commencement de l'année 1050.

Le Pape, qui ne pouvoit rester en place, fit au mois d'avril un voyage de dévotion, d'abord au Mont-Cassin, puis au Mont-Gargan, Monastere du Diocese de Siponte. Il tint dans cette ville un Concile, où il déposa deux Archevêques, convaincus d'avoir obtenu leurs sieges à prix d'argent, desquels l'un disputoit par ambition la préséance à l'autre. Léon se rendit ensuite à Bénévent, dont il excommunia le Peuple, parce qu'il persistoit à ne pas vouloir reconnoître l'Empereur Henri pour son Souverain. Il s'arrêta quelque tems dans la Pouille, pour y travailler à terminer les différends survenus entre les Normands & les habitans du pays.

Pictet. *Hist. de l'Eglise & du Monde*, pour servir de continuation à *l'Hist. &c.* de le Sueur. *Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

De retour à Rome, Léon tint un Concile, au commencement de mai, dans la Basilique de Latran. On y condamna la doctrine enseignée sur l'Eucharistie par Bérenger, Archidiacre d'Angers; c'étoit un savant, versé dans la philosophie & dans la connoissance des arts, & d'une vie sage & irrépréhensible. Comme il avoit beaucoup de sectateurs, il eut beaucoup d'ennemis. (22)

Tom. 9. *Concil.*

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de continuation à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Hugues, Evêque déposé de Langres, se présenta dans ce Concile, nuds pieds, sans habits, portant à la main un faisceau de verges, & chantant d'un ton larmoyant une *Antienne*, tirée de l'évangile de l'*Enfant Prodigue*. Les assistans & le Pape lui-même s'attendrirent à ce spectacle singulier, au point de verser des larmes & de pousser des soupirs & des gémissemens. Léon, pénétré de l'humble démarche du Pénitent, lui donna l'absolution & le rétablit dans l'Episcopat.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M de St. Marc.

Tom. 9. *Conc.* Lanfran. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Au mois de Septembre de la même année, Léon tint un Concile à Verceil. Bérenger ne s'y trouva point, quoiqu'il y eût été appellé. Dans ce même Concile, le Pape ſuſpendit de ſes fonctions Humfroi, Archevêque de Ravenne, qui, ſoutenu par pluſieurs courtiſans jaloux du crédit que le Souverain Pontife avoit auprès de l'Empereur, s'étoit emparé des quelques biens, que l'Egliſe Romaine réclamoit (23). Il n'en faut pas davantage pour avoir des différends avec le Siege Apoſtolique, & attirer ſur ſa tête les foudres ſpirituels.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Wibert. *Vita San. Leo.* Herman. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX. *Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Après ce Concile, l'infatigable Léon paſſa les Alpes pour aller en Allemagne. Il célébra la fête de la Purification à Ausbourg, en 1051, avec l'Empereur & un grand nombre de Seigneurs & d'Evêques. Humfroi, Archevêque de Ravenne, que l'Empereur avoit fait venir d'Italie, afin de le reconcilier avec le Pape, ſe trouvant à ce Concile, rendit à Léon ce qu'il avoit uſurpé ſur l'Egliſe Romaine. Comme il demandoit l'abſolution des cenſures prononcées contre lui l'année précédente, au Concile de Verceil, le Pape dit à tous les Evêques, qui intercédoient pour lui : » Que, ſelon ſa » dévotion, il ſoit abſous par le Tout-Puiſſant » de tous ſes crimes ! « Le Prélat ſe leva avec un ris moqueur & mépriſant. Léon, qui s'en apperçut, dit tout bas à ceux qui étoient autour de lui : » Hélas, ce malheureux eſt mort ! « L'Archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut ſubitement, étant empoiſonné. Par ce moyen la prédiction du Pape ne fut pas difficile à s'accomplir. Léon quitta

enſuite l'Allemagne pour reprendre la route d'Italie.

Baronius raconte une anecdote, que nous allons rapporter pour délaſſer le lecteur. Il dit donc ſérieuſement qu'en paſſant par la Toſcane, Léon s'arrêta dans un Monaſtere, dont Jean Gualbert étoit Supérieur, & qu'il voulut y prendre un repas. Gualbert demanda à ſon maître-d'hôtel, s'il n'avoit point de poiſſon pour traiter le Pontife. Il lui répondit qu'il n'y en avoit point. Sur le champ Gualbert donna ordre à quelques Freres Convers d'aller pêcher dans un lac voiſin. Ils lui repréſenterent qu'il n'y avoit point de poiſſon. Malgré cela, il leur commanda d'y aller, & de ne pas douter que Dieu ne leur en fît trouver. Ils prirent deux grands brochets, qu'on ſervit à Léon, qui les mangea ſans doute avec plaiſir; car ils devoient être très-excellens.

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à *l'Hiſt. &c.* de le Sueur.

Vita Joan. Gualb.

Léon étant retourné à Rome, y tint un Concile où il excommunia Grégoire, Evêque de Verceil, accuſé d'inceſte avec une veuve fiancée à ſon oncle. Cette excommunication fut prononcée en l'abſence de l'Evêque, qui n'en fut pas plutôt informé, qu'il accourut à Rome pour s'expliquer avec le Pape. Il fut abſous & rétabli dans ſes fonctions. On rapporte à ce Concile un décret par lequel les femmes, convaincues de s'être proſtituées à des Clercs, ſont adjugées, à titre d'eſclaves, au palais de Latran. On trouve ce décret établi dans d'autres Egliſes que celle de Rome. En le ſuppoſant émané de Léon, on doit faire attention que ce Concile étoit mixte; que

Tom. 9. *Concil.* Herman. Petr. Dam.

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à *l'Hiſt. &c.* de le Sueur.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

le Pape, comme Seigneur de Rome, y prononça la peine d'eſclavage, & que le décret ne fut adopté par d'autres Egliſes, qu'avec le concours de l'autorité ſéculiere. L'eſclavage n'eſt point une peine canonique; & les Evêques, qui, par la conceſſion des Princes, pouvoient en certains cas donner aux eſclaves la liberté, n'avoient en aucun cas le droit de l'ôter aux perſonnes nées libres.

Ce fut dans ce Concile que Léon fit donner à la Baſilique du Vatican la dîme des offrandes, qui s'y faiſoient ſur l'autel de Saint Pierre, en ordonnant qu'elle fût employée aux réparations & ornemens de l'égliſe. On doit voir par cette deſtination combien ces offrandes étoient abondantes.

Après ce Concile, Léon, qui ne reſtoit pas volontiers long-tems au même endroit, va viſiter le Monaſtere de Subiaco. Azzon, qui pour lors en étoit Abbé, ſe ſentant digne d'éprouver la ſévérité du Pape, s'enfuit, ſans attendre ſon arrivée. Léon lui donna pour ſucceſſeur un François, nommé Humbert. Ayant fait aſſembler tous les Moines du Monaſtere, il ſe fit repréſenter toutes leurs chartes, parmi leſquelles en ayant trouvé de très-fauſſes, il en fit brûler le plus grand nombre en ſa préſence.

Ann. d'Ital. Muratori dit à cette occaſion: » C'eſt une marchandiſe, dont autrefois les Monaſteres & les Egliſes étoient abondamment fournis; ce qui ſoit dit, ſans porter préjudice aux innombrables monumens authentiques, qui ſe trouvent dans leurs archives. «

Abrégé chr. de Capoue, Bénévent, Salerne virent enſuite

le Pape, qu'aucune affaire n'appelloit dans ces villes. C'eſt apparemment dans ce voyage qu'il leva l'excommunication lancée par Clément II ſur le Peuple de Bénévent. Ce qui pouvoit attirer Léon dans ces cantons, étoit le deſſein de mettre des bornes aux entrepriſes des Normands, devenus de plus en plus redoutables aux Peuples de la Pouille & de la Calabre. Dans une lettre, qu'il écrit cette année à l'Empereur Conſtantin Monomaque, il lui dit entre autres choſes : » La ſollicitude, avec laquelle je dois ſurveiller » à toutes les Egliſes, m'a fait faire attention » à ce que la Nation étrangere & mal diſci- » plinée des Normands s'éleve, avec une rage » cruelle & inouie, avec une impiété plus que » payenne, contre l'Egliſe de Dieu. De toute » part, ils maſſacrent les Chrétiens, & font ſouf- » frir à quelque-uns d'horribles & de nouveaux » tourmens, juſqu'à ce qu'ils les faſſent expirer. » Aucun ſentiment d'humanité ne les engage » à épargner le vieillard, l'enfant, ni même la » foibleſſe du ſexe féminin. Ils ne mettent aucune » différence entre le ſacré & le profane; ils pil- » lent, ils brûlent, ils raſent, juſqu'aux fonde- » mens, les Baſiliques des Saints. Je les ai très- » ſouvent repris de leur méchanceté. J'ai mis » en œuvre auprès d'eux les avis, les prieres, » les exhortations; je les ai preſſés à temps, » à contre-tems; je les ai menacés de la ven- » geance des hommes & de celle de Dieu. » Mais, comme dit un ſage, perſonne ne peut » corriger celui que Dieu ne daigne pas regar- » der; & ce n'eſt point avec des paroles que » l'on corrige l'inſenſé. Les Normands ont per-

l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Tom. 9. Concil. Wibert. *Vita San. Leo.* *Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

» ſévéré dans leur méchanceté avec tant d'en-
» durciſſement & d'obſtination, qu'ils ajoutent
» chaque jour à de très-grands crimes des crimes
» plus grands encore. Deſirant donc non ſeu-
» lement faire ſervir les biens extérieurs, mais
» de ſervir moi-même à la délivrance des bre-
» bis de Jeſus-Chriſt, j'ai trouvé, qu'attendu
» l'excès de la méchanceté des Normands,
» rien ne convenoit mieux, pour réprimer leur
» opiniâtreté, que de raſſembler de toutes parts
» des ſecours humains; ayant appris de l'Apô-
» tre, que ce n'eſt pas ſans raiſon que les Princes
» portent le glaive; qu'ils ſont les Miniſ-
» tres de Dieu, qui les charge d'être, dans ſa
» colere, les exécuteurs de ſes vengeances
» contre ceux qui font le mal; qu'ils ne ſont
» pas Princes pour intimider ceux qui font de
» bonnes œuvres, mais ceux dont les actions
» ſont mauvaiſes, & que les Rois & les Prin-
» ces ſont envoyés de Dieu pour punir les
» méchans. Soutenu d'une eſcorte, telle que
» la brièveté du tems & la néceſſité preſſante
» m'avoient permis de l'avoir, j'ai cru devoir re-
» chercher l'entrevue & les conſeils du glorieux
» Duc Argire, votre très-fidele Maître de la
» Milice, non que je ſouhaitaſſe la perte ou
» que je vouluſſe prendre des meſures pour la
» mort de chacun des Normands, ou de quel-
» ques-uns d'entre eux; mais afin qu'au moins,
» puiſqu'ils n'avoient aucune crainte des juge-
» mens de Dieu, la terreur des hommes les fît
» venir à réſipiſcence. Comme cependant nous
» tâchions de vaincre leur opiniâtreté par des
» remontrances ſalutaires, & qu'ils nous faiſoient
de

» de leur côté de fausses promesses d'une en-
» tiere soumission, ils se jettent tout-à-coup sur
» notre escorte ; mais à présent ils s'affligent
» plutôt qu'ils ne se réjouissent de leur victoire.
» Car, suivant ce que notre piété vous a bien
» voulu mander, pour notre consolation, ils
» s'attendent, après la diminution, qu'ils vien-
» nent d'essuyer dans leurs troupes, qu'il doit
» leurs survenir incessamment une plus grande
» disgrace. Pour nous, espérant avec confiance
» que Dieu daignera nous aider, & qu'il ne
» nous manquera point de secours de la part
» des hommes, nous n'abandonnerons pas
» notre dessein de sauver les Chrétiens, &
» nous ne resterons point en repos durant tout
» le tems de notre vie, à moins que l'Eglise,
» maintenant en danger, ne soit en paix. «

On ne connoît que par cette lettre, & par ce que Wibert en dit, cette prétendue supercherie des Normands, dont le Pape se plaint. Voici le fait. Tandis que Léon, en attendant sa suite, séjournoit dans une petite ville, nommée Civitella, les Normands étoient tombés sur cette suite & l'avoient massacrée. Ils avoient ensuite attaqué Civitella, mais ils en avoient été repoussés avec perte. Cette circonstance fait voir que cette ville étoit le lieu de la conférence de Léon & d'Argire, qui s'étoit rendu là si bien accompagné, qu'il fut en état de forcer les Normands à se retirer. Le Pape, informé du malheur de ses gens, sortit de la ville avec tous les Clercs, qui l'accompagnoient, & continua son chemin vers Bénévent. Les Normands, loin de s'opposer à son passage,

Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

lui demanderent ſa bénédiction. Il leur parla en peu de mots, & les engagea même à donner une ſépulture honorable à ceux qu'ils avoient tués (24).

Baron. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Léon, qui ne s'occupoit pas moins des affaires politiques que de celles de l'Egliſe, fit en 1052, un troiſieme voyage en Allemagne, à l'occaſion de la guerre qu'André, Roi de Hongrie, avoit avec l'Empereur Henri. Etienne, premier Roi Chrétien de Hongrie, avoit été forcé, pour obtenir la paix de l'Empereur Conrad, de conſentir à lui payer un tribut. André refuſoit de payer le tribut que ſes prédéceſſeurs payoient à l'Empire : c'étoit le ſujet de la guerre. Le Pape trouva Henri très-diſpoſé à un accommodement ; mais André ne voulut accepter aucune des propoſitions : Léon ſe tenant pour offenſé, l'excommunia. En conſéquence André continua pendant pluſieurs années à faire des incurſions dans l'Allemagne. Juſqu'à ce tems les Rois de Hongrie s'étoient reconnus vaſſaux de l'Empire, à raiſon des places qu'Etienne, Roi de Hongrie, avoit eues de l'Empereur Henri II, lors de ſon mariage avec la ſœur de ce Prince. Depuis la négociation infructueuſe de Léon, & l'excommunication qui l'avoit ſuivie, les Rois de Hongrie ſe déclarerent & ſe maintinrent entiérement indépendans de la Couronne de Germanie.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Comme Léon étoit en Allemagne, il vint à Ratisbonne, où les Moines de St. Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils diſoient être de Saint Denis Aréopagite, & premier Evêque de Paris, prétendant qu'elles leur avoient été

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont.

données par l'Empereur Arnoul. Le Pape déclara par une Bulle que le corps de Saint Denis étoit en cette ville, & non en France. Les intéreſſés dans cette affaire ne manquent pas de révoquer la Bulle en doute. Les François ſoutiennent qu'ils ont ce corps. Des gens fort ſenſés, dit Pictet, croient que perſonne ne l'a, & qu'il eſt réduit en poudre. Au reſte, ajoute-t-il, la choſe ne vaut pas la peine qu'on ſe diſpute à ce ſujet. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur. *Hiſt. Eccl. Pariſ.*

Le Pape paſſa les fêtes de Noël à Worms, avec l'Empereur. Il y eut dans cette ville une conteſtation entre Léon & l'Archevêque de Mayence, auquel il fallut que le Vicaire de Jeſus-Chriſt cédât. Voici comme on rapporte le fait; le lecteur nous pardonnera les détails minutieux dans leſquels nous ſommes obligés d'entrer. Le jour de la fête, le Pape dit la meſſe ſolemnelle. Le lendemain Liupold, Archevêque de Mayence, officia, parce que Worms dépendoit de ſa Métropole. Après la premiere oraiſon de la meſſe, un Diacre vint chanter une leçon, ſuivant l'uſage de pluſieurs Egliſes d'en chanter aux meſſes des grandes fêtes. Comme cet uſage étoit contraire à celui de Rome, quelques Clercs de la ſuite du Pape l'engagerent de faire défendre au Diacre de continuer. Le Diacre, qui n'avoit d'ordre à recevoir à cet égard que de ſon Supérieur, acheva la leçon. Le Pape, l'ayant fait appeller, le dégrada ſur le champ. L'Archevêque envoya redemander ſon Diacre, que le Pape refuſa. Liupold continua la meſſe juſqu'après l'offertoire. Mais, avant de commencer le ſacrifice, il s'aſſit ſur ſon ſiege, & proteſta que lui, ni perſonne Herm. *Chr. Chron. Sax.* Mabill. Baron. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX. *Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc. Abb. Uſperg.

n'acheveroit la meſſe, ſi ſon Diacre ne lui étoit rendu. Le Pape céda & retablit le Diacre, qui, ayant repris auſſi-tôt ſes ornemens, retourna ſervir à l'autel, & l'Archevêque acheva la meſſe. Ainſi on eut raiſon de conſidérer, avec étonnement, & la fermeté de Liupold à ſoutenir les droits de ſa dignité, & l'humilité du Chef de l'Egliſe, qui reconnut qu'il ne devoit pas entreprendre ſur l'autorité d'un Métropolitain dans ſa Province.

Abrégé chron. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Différens motifs avoient fait venir cette année Léon en Allemagne. Un de ces motifs étoit d'engager Henri à reſtituer à l'Egliſe de Rome la collation & la ſuzeraineté de l'Egliſe de Bamberg, de l'Abbaye de Fulde, & de quelques autres des plus riches Abbayes d'Allemagne. C'eſt ce prince, qui, le premier en Allemagne, s'empara de la collation des bénéfices, prétendant qu'elle lui appartenoit, en vertu du droit d'inveſtiture que ſes prédéceſſeurs lui avoient tranſmis. L'Empereur propoſa un accommodement au Pape. Léon renonça, en faveur de Henri & de ſes ſucceſſeurs, Roi de Germanie, aux droits que le St. Siege avoit ſur l'Egliſe de Bamberg & ſur ces Abbayes, & reçut en échange différentes Terres au-delà des Monts.

L'Art de vérifier les dates.

Herm. *Chr.*

Un autre motif du voyage de Léon étoit d'obtenir de l'Empereur des troupes pour faire la guerre aux Normands, qu'il vouloit chaſſer d'Italie, parce qu'ils s'étoient emparés de quelques patrimoines de l'Egliſe. Henri accorda au Pape des troupes, auxquelles pluſieurs Allemands ſe joignirent, avec une multitude de bandits & de ſcélérats, attirés par l'eſpoir du butin &

Leo Oſti.

Herm. *Chr.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

de l'impunité. Léon les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit dans cette guerre.

Le Pape se mit en route pour l'Italie au mois de février, accompagné de Godefroi, Duc de la Basse-Lorraine, de Frédéric, frere de ce Duc, lequel devint Pape sous le nom d'Etienne IX, de beaucoup de Seigneurs laïques & de quantité de Gens d'Eglise accoutumés au métier des armes. Mais avant qu'il eût descendu les Alpes, les troupes de l'Empereur reçurent ordre de s'en retourner. C'étoit l'effet des sages conseils de Gébehard, Evêque d'Aischtat proche parent & principal Ministre de l'Empereur. Ce Prélat, plus instruit que Léon des devoirs des Souverains, considéroit les choses en homme d'Etat. Il trouva injuste la guerre que l'Empereur vouloit faire aux Normands, qui se reconnoissoient ses vassaux, & qui ne l'avoient point offensé. Le Pape ne se vit plus de troupes reglées, hors quelques-unes de Lorraine, & sept cens hommes de Souabe.

Arrivé à Mantoue, il voulut tenir un Concile avec des Evêques & des Abbés de Lombardie, qui s'étoient rendus en cette ville pour le saluer : mais on en vint aux mains à l'instant même de l'ouverture du Concile. A l'instigation sans doute des Prélats, qui se voyoient dans le cas d'encourir la sévérité du Pape, leurs domestiques vinrent faire du bruit devant l'église où l'on étoit assemblé, & se jetterent sur ceux qui étoient de la suite de Léon & de sa maison. Le Souverain Pontife se leva de son siege, & courut à la porte, afin d'appaiser le

Wibert. *Vita San. Leo.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LIX.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

tumulte. Sa préſence n'arrêta point les furieux. Les fleches & les pierres volerent de toutes parts dans l'égliſe autour de la tête du Pape. Pluſieurs même furent bleſſés, voulant ſe cacher ſous ſa chape. On eut tant de peine à calmer ce déſordre tumultueux, qu'il fallut abandonner le Concile. Le lendemain, comme on devoit juger les auteurs de la ſédition, le Pape, au lieu de les excommunier, leur pardonna. Sa politique en cette occaſion étoit adroite; une conduite trop ſévere eût pu faire renouveller une ſcene plus ſérieuſe que celle de la veille.

Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Il y eut une autre ſédition à Mantoue, ſur ce que Léon, qui y étoit venu pour adorer le Sang de Jeſus-Chriſt, avoit voulu le faire porter à Rome.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le Pape s'échappa de Mantoue pour aller à Veniſe faire ſa dévotion à Saint-Marc. Les Vénitiens, qui le reçurent avec les honneurs convenables, ſurent tirer, comme on va le voir, quelque avantage de ſa viſite.

Tom. 9. *Concil.*

Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Arrivé à Rome, le Pape y tint un Concile dont on ne ſait rien autre choſe, ſinon qu'il y termina le différend, qui duroit depuis pluſieurs années entre le Patriarche d'Aquilée & celui de Grado, autrement la Nouvelle-Aquilée. Il fut décidé que la ville de Grado ſeroit à perpétuité la Métropole des Provinces d'Iſtrie & de Veniſe, & que l'Evêque de Frioul n'étendroit point ſa juriſdiction hors de la Lombardie, ſuivant les Conſtitutions de Grégoire II & de Grégoire III.

Le Pape, ayant groſſi ſon armée de troupes raſſemblées à Rome, dans le Duché de Spo-

lette, dans les Marches de Camerino, de Fermo, d'Ancone, & autres endroits d'Italie, se mit en marche contre les Normands, dont l'armée consistoit en trois mille hommes de cavalerie & très-peu d'infanterie. Mais c'étoit une troupe de braves guerriers, déterminés à vaincre ou à périr. La prudence n'étant pas moins que la bravoure le partage de ces Normands, ils envoyerent une députation à Léon pour lui faire offre d'employer leurs armes à son service, & se rendre ses vassaux, en faisant hommage de leurs fiefs à l'Eglise Romaine. Léon refusa ces propositions honnêtes, & fit réponse qu'ils eussent à mettre bas les armes, sinon qu'ils seroient tous passés au fil de l'épée. Les Normands indignés se préparerent sur-le-champ au combat. On en vint à une bataille, qui fut livrée le 18 juin 1053, près de Civitella. Du premier choc les Italiens sont mis en déroute; les Allemands, après s'être défendus vaillamment, sont presque tous taillés en pieces. A l'égard de cette troupe d'aventuriers, qui ne cherchoient que le pillage, ou l'impunité de leurs crimes, ils n'étoient là que pour être tués ou pour fuir : comme ce dernier parti leur convint mieux, ils donnerent peu de peine aux vainqueurs. Le Pape, qui prioit à l'écart, fut obligé de prendre la fuite, & voulut chercher un asyle dans Civitella. Les Normands, s'étant ralliés, marcherent vers cette ville. Les habitans, qui n'avoient pas, comme en 1051, de quoi se défendre, en refuserent l'entrée au Pape, qui fut pris par les ennemis. Les Normands traiterent Léon avec beaucoup d'égards,

Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LIX.

Muratori. *Annal. d'Ital.*

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Guillem. Apuli *Poema.*

& le conduiſirent, comme il le deſiroit, à Bénévent, où il reſta ſur ſa parole priſonnier de guerre, depuis le 23 de juin 1053, juſqu'au 12 de mars 1054.

Fleury. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Cette expédition militaire de Léon IX, fut déſapprouvée par les plus zélés Catholiques de ſon tems. On diſoit que Dieu n'en avoit permis la funeſte iſſue que pour apprendre à tous les Miniſtres de ſon Egliſe, qu'ils ne doivent pas recourir aux ſanglantes expéditions de la guerre, ni les autoriſer par leur préſence.

Léon, ayant recouvré ſa liberté, rentra dans Rome, où il mourut le 19 avril 1054. On dit que Dieu manifeſta auſſi-tôt la ſainteté de ſon ſerviteur par des miracles. Ceux qui veulent les ſavoir, n'ont qu'à lire ce qu'en dit Baronius & la *Chronique* d'Herman. Ils y trouveront l'hiſtoire d'un muet, ſans langue, qui parla, & à qui il vint une langue; & d'un pourceau qui mordit le doigt d'un homme qui ſe moquoit de Léon IX.

§. XVI.

Voyages de Victor II, en Italie & en Allemagne, en 1055, 1056.

Victor II, appellé auparavant Gébehard, Evêque d'Aichſtat, remplaça Léon IX, après une vacance du Siege Apoſtolique, qui dura un an. Ce fut le Sous-Diacre Hildebrand, qui ayant été député vers l'Empereur Henri III, après la mort de Léon, pour avoir un Pape, demanda l'Evêque d'Aichſtat, au nom du Peuple Romain. Gébehard, ſoit par un ſentiment d'humilité, ſoit par la crainte d'expoſer ſa vie en allant vivre avec les Italiens, refuſa d'abord l'honneur qu'Hildebrand lui faiſoit. L'Empereur lui-même fit difficulté de l'accorder,

Art de vérifier les dates. Muratori. *Ann. d'Ital.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LX.

parce qu'il avoit beaucoup de confiance en ce Prélat, qui étoit ſon parent. Arrivé à Rome, Gébehard fut reçu avec joie, & conſacré le 13 avril 1055. Quoique ce nouveau Pape dût être regardé comme le choix de tous les Romains, il paroît cependant qu'il ne fut pas agréable à tous. Un jour, nous dit-on, qu'il célébroit la Meſſe, un Sous-Diacre mit du poiſon dans le calice. Quand le Pape le voulut élever après la conſécration, il ne put en venir à bout. Alors il ſe mit en prieres avec tout le Peuple, pour demander à Dieu qu'il fît connoître la cauſe de cette nouveauté. Auſſitôt l'empoiſonneur fut ſaiſi du démon, & confeſſa ſon crime. Victor fit enſuite enfermer dans un autel le calice tel qu'il étoit, & ſe remit en prieres avec le Peuple, juſqu'à ce que le coupable fût délivré du démon.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Lambert Schaffnab. Abb. Uſperg.

La même année l'Empereur paſſa en Italie; le Pape alla au-devant de lui juſqu'à Florence, où il tint un Concile. On y condamna de nouveau l'héréſie de Bérenger, & on y défendit l'aliénation des biens eccléſiaſtiques. Le Concile ſe tint en préſence de l'Empereur. Henri & Victor prirent enſuite congé l'un de l'autre; l'Empereur prit la route d'Allemagne, & le Pape celle d'Italie.

Tom. 9. *Concil.* Pet. Dam. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LX. *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc. *Art de vérifier les dates.* Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Peu de tems après, Victor fut invité par Henri de l'aller trouver en Allemagne. Le Pape y paſſa au commencement de ſeptembre 1056. L'Empereur le reçut à Goſlar, d'une maniere d'autant plus honorable, qu'à l'occaſion de ſon arrivée, pluſieurs Princes, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, s'étoient rendus en cette ville.

Il faut remarquer qu'il étoit parent & ancien Miniſtre de l'Empereur, & que c'étoit ſans doute pour cette raiſon qu'on lui rendoit de ſi grands honneurs. Henri paſſa enſuite à Botfeld, où il tomba malade. Les calamités publiques, les mauvais ſuccès des guerres qu'il avoit, & ſa querelle avec le Roi de France, l'avoient jetté dans une profonde mélancolie, qui produiſit une fievre maligne, dont il mourut le 5 octobre, après ſept jours de maladie. Le Pape & pluſieurs Evêques l'aſſiſterent juſqu'au dernier moment. Son corps fut tranſporté à Spire, où il fut inhumé le 28 d'octobre, jour qui étoit celui de ſa naiſſance. Il recommanda au Pape, aux Princes & aux Evêques préſens, ſon fils Henri, âgé de ſix ans, élu Roi de Germanie, en 1053, & couronné en 1054. Ils le reçurent en qualité de Roi des Romains.

Contin. Herm *Chr.*

Heiſſ.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LX.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Art de vérifier les dates.

Quelques-uns prétendent que ce fut le commencement de l'uſage, depuis introduit, de donner la qualité de Roi des Romains au Prince, que les Etats de l'Empire deſtinent à la ſucceſſion de la Couronne Impériale.

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Le Pape paſſa tout l'hiver à la Cour du jeune Henri. Il aida de ſes conſeils l'Impératrice Agnès, mere de ce Prince, pour aſſurer la tranquillité de l'Empire, & pour mettre en bon état les affaires du Gouvernement. Dans une Diete, tenue à Cologne, il la réconcilia avec Beaudoin, Comte de Flandres, & Godefroi, Duc de la Baſſe-Lorraine.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LX.

Le Pape retourna enſuite en Italie, accompagné du Duc Godefroi. L'Impératrice, en congédiant Victor, l'avoit chargé d'un très-am-

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

ple pouvoir pour régler les affaires du Royaume d'Italie ; elle l'avoit nommé Vicaire, ou, comme nous parlons, Lieutenant-Général du Roi son fils dans toute l'étendue de ce Royaume, & l'avoit fait en même-tems son propre Vicaire à Rome, & dans tout ce qui composoit proprement le Domaine de l'Empire.

Victor étant à Florence, Frédéric, ci-devant Cardinal, & pour lors Moine du Mont-Cassin, vint lui faire des plaintes contre Trasimond, Comte de Chieti, qui l'avoit dépouillé de tout, lui & les autres Légats, lorsqu'ils revenoient de Constantinople. Le Pape excommunia le Comte, qui, en restituant ce qu'il avoit pris, obtint l'absolution.

Le Pape fit ensuite commencer le procès à Pierre, qu'il avoit trouvé mauvais qu'on eût élu, sans son avis, Abbé du Mont-Cassin. Il envoya le Cardinal Humbert pour terminer cette affaire. Ce Cardinal ayant, sans beaucoup de peine, engagé Pierre à renoncer à son titre d'Abbé, tous les suffrages du Monastere, vraisemblablement par les conseils du même Cardinal, se réunirent en faveur du Moine Frédéric, frere du Duc Godefroi, qui accompagnoit le Pape. Le Duc fit agréer l'élection de son frere au Pape, qui peu de tems après le créa une seconde fois Cardinal, sous le titre de Saint-Chrisogone. Peu de jours après, Victor mourut le 28 juillet 1057.

Le nouvel Abbé du Mont-Cassin fut le successeur de Victor II, sous le nom d'Etienne IX. Il avoit été d'abord Archidiacre de Liege; connoissant son mérite & sa capacité, Léon IX, *Art de vérifier les dates.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LX.

ſon parent, le tira de cette ville pour l'emmener en Italie, & le fit Chancelier de l'Egliſe Romaine. Il fut un des Légats envoyés à Conſtantinople en 1054. Fréderic, à ſon retour, trouva le Pape mort, & l'Empereur Henri III irrité contre lui, à cauſe du Duc Godefroi, ſon frere, qu'il regardoit comme ſon plus grand ennemi. Pour éviter l'indignation de l'Empereur, il s'étoit retiré au Mont-Caſſin.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

La minorité du jéune Henri IV faiſant penſer à Etienne IX que le Royaume d'Italie & l'Empire avoient beſoin d'un Chef en état de les défendre, il eut quelque envie de faire élire Roi le Duc Godefroi ſon frere, & de le couronner enſuite Empereur. Dans ce deſſein, comme on le croit, il manda aux Moines du Mont-Caſſin d'apporter ſecrétement à Rome toutes les richeſſes inutiles renfermées dans leur tréſor, leur promettant de rendre beaucoup plus que la valeur. Les Moines allarmés de cet ordre, n'oſerent déſobéir. Mais un d'entr'eux, nommé Frere Léon, eut fort à propos une viſion, propre à raconter au Pape, & capable de l'empêcher de retenir ce qu'il demandoit. Ils envoyerent donc leurs richeſſes à Rome; ceux qui étoient chargés de les préſenter à Etienne, ne manquerent pas de lui faire part de la viſion du Frere Léon, qui fit ſon effet. Il leur rendit auſſi-tôt leurs richeſſes, qui leur étoient ſi cheres, ne retenant qu'une image Grecque, qu'il avoit apportée de Conſtantinople. Il ſe préparoit alors à paſſer en Toſcane, non-ſeulement pour conférer avec ſon frere du projet de lui mettre ſur la tête les Couronnes du

Leo Oſti..

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Royaume d'Italie & de l'Empire, mais auſſi pour aller avec lui combattre les Normands, qu'il vouloit chaſſer d'Italie. Peu de tems après, étant parti pour la Toſcane, il tomba ſubitement malade, & mourut à Florence le 29 de mars 1058. Ainſi la mort l'empêcha d'exécuter les deux projets qu'il méditoit. On ne manqua pas, ſuivant l'uſage du tems, de publier des miracles arrivés à ſon tombeau. La mort d'Etienne fut bientôt ſue à Rome, où l'on n'avoit pas encore pu s'accoutumer à des Papes Allemands, qui n'étoient pas élus par les Romains eux-mêmes, & qui leur étoient donnés par leurs Souverains. Rome ne faiſoit pas attention que les cinq derniers Papes, Allemands de nation, avoient été de vertueux perſonnages & des gens de mérite, qui avoient rendu des ſervices importans au Siege Apoſtolique.

§. XVII. Voyages de Nicolas II, en Italie, depuis 1059, juſques en 1061.

Nicolas II, ſucceſſeur d'Etienne IX, venoit de monter ſur le Siege Pontifical; les Normands, ayant achevé de conquérir la Calabre, envoyerent des députés au nouveau Pape, pour l'inviter à une conférence dans la Pouille. Nicolas, qui avoit ſes vues, accepta cette offre, & ſe tranſporta dans la Pouille, en 1059, où il tint un Concile, à Melfi. Il y dépoſa l'Evêque de Trani, & renouvella les décrets contre l'incontinence des Clercs. Guillaume de Pouille ſemble donner pour cauſe de ce Concile, que tous les Clercs de ces cantons ſe marioient publiquement. Le Pape ſongea donc à faire un accommodement avec les Normands. C'étoit une Puiſſance, qui, s'accroiſſant chaque

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LX.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

jour de plus en plus, devoit cauſer de l'ombrage aux Empereurs, & par cette raiſon même, en être ennemis. Il étoit de l'intérêt de la Cour de Rome de s'en faire un appui, vu qu'elle cherchoit à ſecouer le joug des Empereurs. Nicolas accorda donc en fief à Robert Guiſcard, un des Chefs des Normands, toutes les conquêtes qu'il avoit déja faites dans la Pouille, & tout ce qu'il pourroit conquérir, non-ſeulement dans ces Provinces, mais auſſi dans la Sicile. Il lui donna le titre de Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile. Robert prêta ſerment de fidélité, dont l'original eſt dans le Vatican, commençant par ces mots : *ROBERT, par la grace de Dieu & de Saint-Pierre, Duc de Pouille & de Calabre, & Duc futur de Sicile, &c.* Il s'engagea en même-tems de payer au Saint-Siege une redevance annuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs. Le Pape inveſtit auſſi Richard, autre Chef des Normands, de la Ville & Principauté de Capoue, qu'il ne poſſédoit pas encore. Telle fut l'origine des Royaume de Naples & de Sicile. » Quel-
Ann. d'Ital. » ques-uns, dit Muratori, demandent ſur quoi » Nicolas ſe fonda pour donner aux Normands » cette inveſtiture, le titre primordial du Royau- » me, appellé aujourd'hui de Naples, & pour » quelle raiſon il y joignit la Sicile, ſur la- » quelle les Empereurs Grecs conſervoient leurs » droits. Il eſt certain que l'on faiſoit en ce » tems-là beaucoup valoir la Donation de » Conſtantin, que l'on peut croire fabriquée » dans le huitieme ſiecle, & peut-être, vu

» l'ignorance où l'on étoit alors plongé, ne s'ap-
» percevoit-on pas que c'étoit une piece apo-
» criphe. Le Pape Léon IX l'inséra preſque
» entiere dans la longue lettre qu'il écrivit en
» 1053 à Michel Cérulaire, Patriarche de
» Conſtantinople..... Pierre Damien, quel-
» ques années après, fit grand cas de cette
» Donation dans un Dialogue, qu'il compoſa.
» Perſonne aujourd'hui n'ignore que c'eſt l'ou-
» vrage des ſiecles poſtérieurs : mais les Ro-
» mains de ces tems-là ne s'en doutoient pas. Il
» paroît auſſi que, vers le même tems, les di-
» plômes des Empereurs Louis-le-Débonnaire,
» Otton III, & Henri II, en faveur de l'Egliſe
» Romaine, furent rendus publics avec les in-
» terpolations, qui parlent de Bénévent, de la
» Calabre, de la Sicile & d'autre Pays, d'une
» maniere conforme aux intérêts qu'on avoit
» alors; mais non à ceux qu'on avoit eus dans
» les ſiecles précédens. On peut croire que ce
» ſont ſur de pareils fondemens que ſe ſont
» établis les droits, que depuis ce tems-là, c'eſt-
» à-dire, depuis tant de ſiecles, le Siege Apoſ-
» tolique exerce ſur les Deux-Siciles, dans leſ-
» quelles la preſcription a rendu ſa ſouveraineté
» ſi juſte & d'une telle authenticité, qu'on n'y
» peut oppoſer aucune raiſon. « On ne peut
en diſconvenir, quant au Royaume de Sicile
en-deçà du Phare, c'eſt-à-dire, le Royaume
de Naples. Mais pour le Royaume au-delà
du Phare, c'eſt-à-dire, l'Iſle de Sicile, on peut
oppoſer la vérité des faits. Les Princes Nor-
mands, Comtes ou Rois, qui l'ont poſſédée,
& leurs premiers ſucceſſeurs, n'en ont jamais

fait hommage aux Papes ; quelques hommages, extorqués dans la ſuite, à deux ou trois Princes qui avoient beſoin de leur ſecours, n'ont pas fait un droit ſur qui la Cour de Rome puiſſe ſe fonder, puiſque ceux qui leur ont ſuccédé n'ont pas voulu les imiter en ce point, & que les Papes ſe ſont eux-mêmes abſtenus de demander ce qu'ils ſavoient bien qu'on leur refuſeroit, parce qu'il ne leur étoit pas dû.

Cardin. Aragon. Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M de St. Marc. Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Nicolas tira un grand avantage du traité qu'il avoit fait avec les Normands. Les ayant engagés à venir avec lui à Rome, ils ravagerent Tuſculum ou Freſcati, Nomento, Prénefte ou Paleſtrine, & Galéria. Ces places & toutes les autres juſqu'à Sutri, furent ſaccagées. Le Pape ne pouvant ſouffrir que pluſieurs Seigneurs tînſſent toujours les Papes dans une eſpece d'eſclavage, ſe ſervit des Normands pour ranger ces nobles rebelles à leur devoir, & les ſoumettre à ſon obéiſſance : par-là Rome fut délivrée des petits Seigneurs, qui la tyranniſoient. Baronius a la ſimplicité de croire que le Pape fit ces choſes par inſpiration divine.

Nicolas, qui avoit conſervé le Siege de Florence, qu'il occupoit lors de ſon élection à la Papauté, voulut aller revoir cette ville. Il y mourut le 22 juillet 1061. C'étoit la ſeconde fois qu'il alloit, pendant ſon Pontificat, viſiter ſon Egliſe. Pierre Damien nous apprend que ce Pape ne paſſoit pas un ſeul jour ſans laver les pieds à douze pauvres, & que s'il n'avoit pu le faire pendant le jour, il le faiſoit de nuit.

Leo Oſti.

Platin.

La mort de ce Pape fut ſuivie de grandes conteſtations.

contestations. Il se forma deux partis qui ne purent jamais s'accorder. Le Cardinal Hildebrand, Archidiacre de l'Eglise Romaine, souffrant impatiemment que l'élection des Papes dependît de la volonté des Empereurs, crut que la minorité de Henri IV seroit favorable pour secouer ce joug. Il persuada sans peine la plupart des Cardinaux, & la plus grande partie du Clergé, qui rejettoient toute dépendance de l'Empire. De l'autre côté, les Comtes de Tusculum & de Galeria, le Cardinal Hugues, Allemand de Nation, avec un grand nombre de partisans, soutinrent que, selon les engagemens pris avec Henri III, on ne pouvoit élire un Pape sans le consentement de l'Empereur. Le parti favorable aux droits de l'Empereur envoya des députés en Allemagne pour prier le jeune Henri de nommer un Souverain Pontife. L'autre faction, craignant que le parti opposé ne la détruisît à la Cour de l'Empire, en la faisant passer pour séditieuse & rebelle, députa de son côté le Cardinal Etienne, qui n'ayant pu obtenir audience, fut obligé de revenir à Rome. Il se promena pendant sept jours dans l'antichambre de Henri, sans pouvoir lui présenter ses lettres de créance. Hildebrand ayant assemblé les Cardinaux & les Nobles Romains de son parti, sans attendre la réponse de l'Empire, fit élire Pape, après trois mois de vacance du Siege Apostolique, Anselme de Badage, Evêque de Lucque, qui prit possession de la Chaire Pontificale, sous le nom d'Alexandre II. C'étoit une entreprise manifeste contre les droits de l'Empereur.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* Leo. Osti. Petr. Dam. *Chron.* Cass. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. lx. Card. Arag.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. lx. Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Dès qu'on ſut en Allemagne la maniere dont on avoit fait le nouveau Pape, l'Impératrice Agnès en fut extrêmement indignée, & les Miniſtres ſe plaignirent hautement de l'affront que l'on faiſoit à leur Souverain, malgré le décret de Nicolas II, qui portoit que déſormais on ne reconnoîtroit pour Pape que celui qui ſeroit élu par les Cardinaux, & dont l'election ſeroit confirmée par l'Empereur. La Cour étoit alors à Bâle, où ſe tenoit une Diete. Cadalous, Evêque de Parme, dit Baronius, y fut élu Pape ſous le nom d'Honorius II, par les deux Evêques de Verceil & de Plaiſance, concubinaires publics. Le Cardinal d'Aragon ne nomme point ces deux Evêques; il dit que les Evêques de Lombardie avoient envoyé quelques-uns d'entr'eux à la Cour, expreſſion qui ſuppoſe qu'ils étoient plus de deux. L'élection de Cadalous s'étant faite dans une Diete, Baronius a tort de dire qu'elle ſe fit par les deux ſeuls Evêques qu'il nomme. Il ne devoit pas ignorer que les Dietes, auxquelles les Evêques & les Abbés aſſiſtoient, ſe convertiſſoient en Conciles, dès qu'il s'agiſſoit d'affaires eccléſiaſtiques.

Cadalous, revenus en Italie pour s'y faire reconnoître Pape, ſe préſenta devant Rome pour chaſſer Alexandre. Il y avoit gagné beaucoup de monde par ſes largeſſes, entre autres les Capitaines de la ville. On en vint aux mains. Cadalous eut l'avantage dans ce combat. Ce ne fut pas pour long-tems. Le Duc Godefroi vint au ſecours d'Alexandre avec des forces conſidérables, & força l'Anti-Pape de retourner à Parme.

Les tems étoient bien changés. L'on n'alloit plus arracher, comme autrefois, des hommes, pour les forcer de gouverner l'Eglise. Des Prêtres ambitieux combattoient les armes à la main, pour en usurper le Gouvernement. Ils répandoient de part & d'autre le sang, non pour sauver le troupeau de Jesus, mais de peur de ne pas le commander.

§. XVIII. Voyages d'Alexandre II, en Italie, depuis 1067, jusques en 1070.

Nous ne parlerons point du Voyage que fit à Lucque, en 1067, Alexandre II, lequel, passant par Florence, refusa d'admettre l'épreuve du feu, que vouloient faire les Moines de Vallombreuse. Les Religieux de ce Monastere croyoient savoir avec certitude que Pierre de de Pavie, Evêque de Florence, étoit coupable de simonie. Ils diffamoient depuis 1063 ce Prélat, & avoient soulevé contre lui la populace, & sur-tout les femmes. Se constituant eux-mêmes les Juges de leur Evêque, ils soutinrent qu'il étoit simoniaque. Ils proposerent de prouver ce qu'ils avançoient en passant par le feu. Le peuple fanatique, ayant su l'offre qu'ils faisoient pour vérifier leur accusation, accourut en foule à leur Monastere, & les conjura d'éclaircir l'affaire, par l'épreuve qu'ils avoient proposée. Les Moines accepterent le parti. Pierre Aldobrandin, Noble de Florence, qui avoit été précédemment Prévôt de Passignano, Monastere de Vallombreuse, & qui pour lors étoit Moine de Saint-Sauveur, Monastere de la même Congrégation, bâti dans un lieu appellé Septime, parce qu'il étoit à sept milles de Florence, fut choisi par Jean de Gual-

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

bert, Abbé de Vallombreuſe, pour être l'acteur du ſpectacle, que l'on donna au peuple avec un grand appareil de piété, le mercredi de la premiere ſemaine de Carême, de l'année 1069. On prépara pour cet effet deux grands bûchers, de dix pieds de long ſur cinq de large, en ayant quatre & demi de hauteur. Le jour aſſigné étant venu, le Moine choiſi pour faire l'épreuve, chanta une meſſe ſolemnelle, ſur la fin de laquelle, quelques-uns des Religieux, avec la croix, le bénitier, l'encenſoir & douze cierges bénis & allumés, allerent mettre le feu aux deux bûchers. Le Prêtre ayant achevé la meſſe, & mis bas ſa chaſuble, marcha vers les bûchers, revêtu du reſte des ornemens ſacerdotaux, tenant un crucifix à la main, & ſuivi des Moines & des Clercs qui chantoient les litanies. On entendoit par-tout des gens qui prioient, les uns Jeſus, les autres Marie, de défendre leur cauſe. Dès qu'on eut impoſé ſilence, un des Religieux qui avoit la voix la plus forte, lut publiquement, dans un écrit dreſſé par forme de contrat, la condition que les Moines avoient ſtipulée; ſavoir, que ſi Pierre Aldobrandin ſortoit du feu ſaint & ſauf, on abandonneroit entiérement l'Evêque de Florence; ce qui fut ratifié par les acclamation de l'aſſemblée. Avant d'entrer dans le feu, le Moine fit cette priere : » Seigneur Jeſus-» Chriſt, je vous ſupplie, ſi Pierre de Pavie » à obtenu par ſimonie le Siege de Florence, » ſecourez-moi dans ce terrible jugement, & » préſervez-moi de ce feu, comme vous ſau-» vâtes autrefois les trois Enfans dans la four-» naiſe. Les aſſiſtans répondirent, *ainſi-ſoit-il.* «

Ayant donné le baiſer de paix à ſes freres, Pierre demanda combien de tems on vouloit qu'il reſtât dans le feu. Cette queſtion indiſcrete pouvoit faire penſer à des gens ſenſés qu'il étoit ſûr de ſon fait, comme s'étant exercé depuis long-tems à faire l'épreuve du feu. On fit réponſe qu'il marchât lentement à travers les bûchers. Il fait auſſi-tôt le ſigne de la croix, fixe les yeux ſur le Crucifix, qu'il tenoit d'une main, s'avance nuds pieds & traverſe gravement les flammes, qui enflent ſon aube comme une voile, & la rendent plus blanche & plus éclatante, faiſant voltiger en même tems les franges de ſon manipule, les extrêmités de ſon étole, ſe cheveux & ſa barbe, ſans laiſſer aucune trace de leur violence, de ſorte qu'il ſemble que le feu, ayant perdu toute ſa force à l'égard de Pierre Aldobrandin, n'a plus que ſa lueur pour éclairer le triomphe du vainqueur. Rien ne brûle, pas même le poil de ſes pieds. Une pieuſe forſanterie ajouta encore au miracle. Pierre Aldobrandin dit qu'après avoir été d'un pas ferme juſqu'à l'autre bout des bûchers, il s'étoit apperçu qu'il avoit laiſſé tomber ſon mouchoir (d'autres diſent ſon manipule) & qu'étant retourné gravement ſur ſes pas, il l'avoit retiré des flammes auſſi blanc & auſſi entier qu'il étoit avant d'y tomber; Pierre fit mine de vouloir recommencer l'épreuve, mais il en fut empêché par l'ardeur & l'impétuoſité de la pieuſe multitude qui, ſe jettant ſur lui pour lui baiſer les mains, ou pour toucher une partie de ſes habits, manqua de l'étouffer. On eut bien de la peine à le rammener dans ſon Monaſtere, au milieu des

acclamations des Florentins, qui en écrivirent au Pape, pour lui demander un autre Evêque. Alexandre II fut fort ſurpris d'apprendre une telle nouvelle : qui ne l'auroit été ? Il n'oſa pas douter du fait, & Maimbourg prétend que s'inſcrire en faux contre un événement ſi avéré, c'eſt renverſer tous les fondemens de l'hiſtoire. Il ajoute pourtant qu'on ne pouvoit fonder un jugement équitable ſur cette ſorte d'épreuve ; car, outre, dit-il, que cette épreuve eſt défendue par les Canons, qui ne veulent pas, ſelon l'Evangile, qu'on tente Dieu, il y a raiſon de douter ſi cela ſe fait pas miracle, ou par quelque autre voie, ſoit diabolique, ſoit naturelle. L'expérience, continue-t-il, fait voir aſſez ſouvent que l'on peut avoir des ſecrets, qui empêchent l'activité du feu, & on a vu bien des gens qui en avaloient, & qui prenant du feu le mettoient ſur leur langue.

Nous laiſſons au Lecteur à faire les réflexions qu'il lui plaira ſur cet événement ſurnaturel. Les uns ſeront aſſez robuſtes de foi pour le croire fermement, les autres ſeront aſſez incrédules pour le révoquer en doute & ne faire qu'en rire.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le Pape, n'ayant pu réſiſter aux deſirs d'un Peuple ſuperſtitieux, depoſa l'Evêque accuſé. Il ne paroît pas douteux que ce fut à l'occaſion de ces Moines déſerteurs de leur ſolitude, & perſécuteurs de leur Evêque, que, dans le Concile de Latran, tenu en 1063, Alexandre II fit un décret ou conſtitution adreſſée au Clergé & au Peuple de Florence, dans laquelle il dit que, d'après le Concile de Calcédoine, il en-

joint aux Moines, quelque vertueux qu'ils soient, de rester dans leur cloître, avec défense d'en sortir pour aller dans les villages, les châteaux & les villes. Le Pape agissoit sagement ; il faut contenir dans leur solitude ceux qui, par des vœux solemnels, ont juré de renoncer pour jamais au monde, & à tout ce qui lui appartient.

L'aventure du Moine Pierre le fit surnommer *Ignée* ou de feu, & lui fit sa fortune. Après l'aventure du miracle, le Comte Bulgare se le fit donner pour Abbé d'un Monastere, dans le territoire de Lucque. Dans la suite, il fut fait Cardinal-Evêque d'Albane, & employé dans les légations les plus importantes. Enfin l'Ordre de St. Benoit, dont la Congrégation de Vallombreuse faisoit partie, l'a mis au nombre de ses Saints. Il ne devoit certainement pas s'attendre à une si brillante fortune, tant ici-bas, qu'au séjour céleste.

Alexandre II alla plusieurs fois à Lucque. Ce fut dans cette ville qu'il reçu l'ambassade par laquelle Guillaume-le-Conquérant lui faisant part de la défaite & de la mort d'Harald III, Roi d'Angleterre, envoyoit à Saint-Pierre la banniere de ce Prince, couverte d'or & de perles. *Abrégé chronol. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

L'Anti-Pape Cadalous étoit hors d'état de résister au Pape Alexandre II. Le premier avoit toujours dans son obédience la plupart des Evêques de Lombardie & l'Archevêque de Ravenne, qui le reconnoissoient pour Pape légitime. Annon, Archevêque de Cologne, vint en 1067, en Italie, afin de mettre fin au schisme qui regnoit. Après avoir visité la Lombardie, Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* Baron. *Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital.* par M de St. Marc. Fleury. *Hist.*

Eccléſiaſ. liv. LXI. Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de continuation à *l'Hiſt. &c.* de le Sueur.

il ſe rendit à Rome par la Toſcane. Le Pape le reçut en plein Conſiſtoire. L'Archevêque lui dit d'un ton modeſte, en préſence des Evêques & des Cardinaux : » Mon frere Alexandre, » comment ſe peut-il que vous ayez accepté le » Pontificat ſans l'ordre & le conſentement du » Roi mon maître ? il y a bien long-tems que » les Rois & les Princes ſont en poſſeſſion de » ce droit inconteſtable. « Il joignit à ces paroles une énumération des Patrices & des Empereurs, qui avoient confirmé l'élection des Papes. Il fit mention de Pepin, de Charlemagne, de ſes ſucceſſeurs Carlovingiens, & des Othons, ſelon l'ordre & la volonté deſquels on avoit créé pluſieurs Papes. L'impétueux Cardinal Hildebrand, perdant patience, répondit, ſans égard pour la vérité de l'hiſtoire : que les Princes, les Rois, les Empereurs n'avoient jamais eu le droit de ſe mêler de l'élection des Papes, & cita en quantité les Canons, les Textes des Peres, & le Décret de Nicolas II, dont il étoit lui-même l'auteur. L'Archevêque Allemand, étourdi de la volubilité de langue du Cardinal, propoſa au Pape Alexandre d'aſſembler un Concile pour y montrer la juſtice de ſon élection (25). Cette propoſition étoit nouvelle. Cependant Alexandre y conſentit. Annon choiſit la ville de Mantoue pour ce Concile, comme étant à portée des Evêques Ultramontains.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Le tems marqué étant venu, le Pape ſe rendit en cette ville eſcorté de l'élite des troupes de Lucque. Des Evêques d'Italie, de Lombardie & d'Eſpagne ſe trouverent à ce Concile. Cadalous, quoiqu'il eût ordre de s'y rendre,

n'y vint point. Alexandre fut reconnu pour le Pape légitime ; mais le droit de l'Empereur fut mis à couvert pour l'avenir. Alexandre se purgea, par serment, de la simonie, dont on l'accusoit, & les Evêques de Lombardie se réconcilierent avec lui. Cadalous fut condamné comme simoniaque ; ce qui ne l'empêcha pas, jusqu'à sa mort, de se prétendre seul Pape légitime. Les actes de ce Concile ne se sont point conservés. Peut-être Rome les a-t-elle supprimés, parce que l'Archevêque de Cologne y jouoit le principal rôle, & sans doute d'une maniere peu favorable aux prétentions du Siege Apostolique (26).

Pictet. *Hist. de l'Eglise & du Monde*, pour servir de continuation à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Après l'expédition de différentes affaires importantes, le Pape se rendit à Lucque, en 1070, où il fit le 6 d'octobre, la dédicace de la nouvelle Eglise Cathédrale de St. Martin, en présence d'une foule de Peuple accourue de toute l'Italie, & même des pays étrangers. Peut-être faut-il regarder comme étant de cette année deux Bulles d'Alexandre II, dont les dates se sont perdues. Par la premiere il réforme le Chapitre de Lucque, & regle de quelle maniere on doit remplir les Prébentes vacantes, voulant que les Diacres passent à celles des Prêtres, & les Sous-Diacres à celles des Diacres. Il enjoint sur-tout que l'on choisisse les plus dignes, & que les Ordres leur soient conférés gratuitement. Par la seconde Bulle, il défend l'aliénation des Châteaux, Manses, Terres, enfin de toutes les possessions de l'Evêché, tant présentes qu'à venir ; voici comme il s'explique à ce sujet : » Avant notre

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

» tems, nos prédéceſſeurs, dans ce Siege de » Lucque, ou portés d'affection pour leurs pa- » rens, ou donnant à l'amour de l'argent trop » de pouvoir ſur eux, ou cédant à l'impor- » tunité de quelques gens puiſſans, ont, par » une exceſſive prodigalité, tellement fait lar- » geſſe des Châteaux, des Terres, des poſſeſ- » ſions de cette Egliſe, qu'ils ne pouvoient » plus ſubvenir d'une maniere convenable à » leurs beſoins, à ceux de leurs domeſtiques, » à ceux des autres perſonnes attachées à leur » ſervice. C'eſt pourquoi la néceſſité les enga- » geoit, en recevant de l'argent, en exigeant » des préſens de diverſes ſortes, à donner à » des profanes, à des gens indignes, les Or- » dres ſacrés & les emplois eccléſiaſtiques, » qui doivent être donnés purement & ſans » aucune vénalité..... Et, ce que tous les » Catholiques doivent déteſter, ils entrete- » noient la vie de leur corps par la mort de » leur ame. «

Alexandre II fit différens voyages à Lucque, dont il garda toujours l'Evêché. Ils ſont trop peu intéreſſans pour être rapportés.

Art de vérifier les dates. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXI.

Ce Pape fit preuve de modération & de ſageſſe, en défendant de maſſacrer les Juifs, comme on faiſoit alors en divers endroits.

§. XIX. Voyages de Grégoire VII, en Italie, en 1073, & 1077.

Hildebrand, Archidiacre de l'Egliſe Romaine, dont nous avons eu occaſion de parler, fut le ſucceſſeur d'Alexandre II, ſous le nom de Grégoire VII. Son élection ſe fit le 22 d'avril 1073. Dès ſon avénement au Pontificat, Grégoire manifeſta le ſyſtême qu'il s'étoit formé

de soustraire le Clergé à l'obéissance des Princes séculiers, de réduire l'Empire dans la dépendance du Siege Apostolique, de soumettre tous les Royaumes au Sacerdoce, & d'établir à Rome un Synode perpétuel pour l'administration des affaires générales de l'Europe.

Abrégé chron. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne. par M. Pfeffel.

Sous prétexte que les Princes Normands d'Italie vouloient s'unir pour porter ensemble la guerre sur les Terres de l'Empire & de l'Eglise, Grégoire sortit de Rome, dès les premiers jours de juillet, & passa en Campanie. Il reçut alors dans le palais de Bénévent le serment de fidélité de Landulf VI, & dans la convention faite à cette occasion, il est stipulé que, si dorénavant ce Prince est infidele à l'Eglise de Rome, à Grégoire, à ses successeurs; s'il diminue en quelque chose l'Etat de Bénévent; s'il en fait, sans le consentement ou sans l'ordre du Pape, l'investiture à qui que ce soit; si par quelque artifice, il trouve, avec quelqu'un, dans la ville de Bénévent ou dehors, moyen de prêter ou de recevoir un serment & de faire quelque distraction; s'il cherche, de quelque maniere que ce soit, à nuire à qui que ce puisse être des Fideles de la sainte Eglise Romaine, dans des choses appartenantes à la fidélité qu'ils doivent à cette Eglise; & s'il ne veut pas, cité devant le tribunal du Pape, se justifier sur ces points, il sera, dès le moment même, privé de son honneur, c'est-à-dire, de son Fief.

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

L'Empereur Henri III avoit donné par échange au Pape Léon IX la Seigneurie & le Domaine de la seule ville de Bénévent; mais non

le reſte de la Principauté, que conſerverent les Princes Lombards, iſſus de la Maiſon de Capoue, leſquels, comme on peut l'inférer de cet acte très-équivoque, tinrent enſuite la ville en fief de l'Egliſe de Rome.

Richard, Comte d'Averſe, devenu Prince de Capoue, depuis pluſieurs années, fit pareillement hommage à Grégoire pour ſa Principauté, à Capoue même, le 24 ſeptembre de la même année. Dans l'acte, où il ſe qualifie, » Richard, par la grace de Dieu & de Saint » Pierre, Prince de Capoue, « il s'engage d'être de ce moment & pour toujours fidele à l'Egliſe Romaine, & à ſon Seigneur Grégoire, Pape Univerſel; de ne contribuer ni par ſes conſeils ni par lui-même à ce que le Pape perde la vie, ou quelque membre, ou la liberté; d'aider de bonne foi contre tous l'Egliſe Romaine à poſſéder & défendre les régales de Saint Pierre, enſorte que le Pape jouiſſe en ſûreté du Pontificat; de s'en tenir à ce que Grégoire ou ſes ſucceſſeurs lui céderont, & de ne point eſſayer d'uſurper ou d'acquérir aucune autre Terre ou Principauté de Saint Pierre; de payer de bonne foi chaque année à l'Egliſe Romaine le cens convenu pour la Terre qu'il tient ou tiendra de Saint Pierre; de remettre en la puiſſance du Pape toutes les Egliſes, qu'il a ſous ſa domination, & tout ce qu'elles poſſedent, & d'en être le défenſeur, ſuivant la fidélité qu'il doit à l'Egliſe Romaine; de faire, lorſque Grégoire ou ſes ſucceſſeurs l'en avertiront, ſerment de fidélité au Roi Henri, ſans préjudice de pareil

ſerment fait à l'Egliſe Romaine; ſi Grégoire ou ſes ſucceſſeurs meurent avant lui, de prêter ſon ſecours, ſuivant les avis des meilleurs d'entre les Cardinaux, les Clercs & les Laïques de Rome, pour l'élection d'un Pape, qui faſſe honneur à Saint Pierre; enfin d'obſerver de bonne foi tout ce que l'acte renferme, à l'égard non-ſeulement de Grégoire, mais auſſi de ſes ſucceſſeurs, s'ils confirment l'inveſtiture qu'il a reçue du Pape.

Grégoire VII employa l'autorité eccléſiaſtique & le glaive ſpirituel (que Dieu, diſoit-il, lui avoit remis) non-ſeulement pour maintenir les droits, & la diſcipline de l'Egliſe, mais encore pour priver les Rois de leurs Royaumes, les Princes & les Seigneurs de leurs Etats & de leurs biens, pour ſe les rendre tributaires, pour diſpoſer de tout ce qui leur appartenoit, & les forcer d'agir ſelon ſes volontés. La ſituation où étoit l'Europe favoriſoit beaucoup ſon ambition démeſurée. L'Empire d'Allemagne avoit perdu de ſes forces; l'Angleterre étoit nouvellement conquiſe par les Normands; l'Eſpagne étoit en partie ſous la domination des Mores; les Etats du Nord étoient nouvellement convertis; l'Italie étoit partagée entre quantité de petits Princes. Son eſprit entreprenant lui ſuſcita bien des affaires. Le plus fameux démêlé qu'il eut, fut avec l'Empereur Henri IV. Cette diſpute, qui s'éleva entre eux, au ſujet des inveſtitures, cauſa des maux infinis à l'Egliſe & à l'Etat. Les excommunications, les dépoſitions, les ſchiſmes, les révoltes, les horreurs de la guerre en furent les triſtes ſuites. L'inveſtiture

eccléſiaſtique étoit une cérémonie par laquelle, avant de ſe mettre en poſſeſſion de leur Siege, les Prélats nouvellement élus, recevoient du Prince la croſſe & l'anneau paſtoral (27).

Art de vérifier les dates.

L'an 1075, Grégoire proſcrivit cet uſage par un décret qu'il fit notifier à Henri, avec ménace d'excommunication, s'il refuſoit de s'y conformer. Ce Prince, qui ſe voyoit engagé dans une guerre fâcheuſe contre les Saxons, chercha à faire un accommodement avec la Cour de Rome, ce Protée qui ſait prendre à chaque inſtant mille formes différentes. Pour cet effet Henri lui envoya deux députés avec cette lettre : » Que votre Sainteté ſache, mon » Pere, que, lorſque je vois preſque tous les » Prince de mon Royaume ſe réjouir de notre » diſcorde, bien plus qu'ils ne feroient de no- » tre union, je vous envoie ſecrétement ces » députés, que je connois pour très-nobles & » très-religieux, & qui, comme je n'en doute » point, ſouhaitent que la paix puiſſe nous » réunir. Mais je veux que ce que je vous » mande par eux ne ſoit ſu de perſonne que » de vous, de ma tante Béatrix & de ſa fille » Mathilde. Quand, par le ſecours de Dieu, » je ſerai de retour de l'expédition contre les » Saxons, je vous enverrai d'autres députés, » pris d'entre mes plus familiers & plus fide- » les amis, par leſquels je vous inſtruirai de » toutes mes intentions, & du reſpect, que » j'ai, comme je dois, pour Saint Pierre & » pour vous. «

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Les Princes, dont Henri avoit à ſe méfier, pouvoient, dans ce commencement de négo-

ciation, lui susciter des difficultés qu'il eût peut-être difficilement surmontées. Il lui étoit donc indispensable d'agir secrétement.

Henri, vainqueur des Saxons, au lieu d'envoyer une ambassade secrete, voulut la rendre publique; ce que refusa Grégoire. Comme l'iniquité marche toujours dans les ténebres, & s'envelope du voile du secret, le Pape craignoit d'entrer à visage découvert en négociation. Il appréhendoit qu'on ne pénétrât les intrigues de la Cour de Rome avec les Saxons. Henri, disent les Historiens Ecclésiastiques, ne voulut point tenir sa promesse. Si l'impartialité eût dirigé leur plume, ils eussent dit que le Vicaire de Jesus-Christ, plein d'un projet séditieux qu'il brûloit d'exécuter, mit, par le refus de traiter ouvertement, ce Prince dans la nécessité de ne point se réconcilier avec la Cour de Rome.

Grég. VII. l. 3. Epist. 5.

Grégoire écrivit à Henri une lettre, par laquelle il se plaignoit qu'il communiquoit avec ceux que le Siege de Rome avoit excommuniés, & qu'il s'opposoit aux saints Décrets. Au haut de la lettre il y avoit ces mots: » Grégoire, » Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, » au Roi Henri, salut & bénédiction apos» tolique, s'il obéit au Siege Apostolique, » comme il convient à un Roi Chrétien. «

Greg. VII. Epist. 10.

Le Roi des Romains, qui avoit célébré la fête de Noël à Goslar, y avoit assemblé une Diete pour rétablir la tranquillité, & pour juger les rebelles, contre lesquels il ne pouvoit rien statuer sans le consentement des autres Princes, dont le bras, disoit il, lui étoit néces-

Abrégé chron. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

An. 1075.

faire pour faire la guerre, & le conſeil, pour ſe conduire pendant la paix. Le Pape, qui venoit de condamner, comme ſimoniaques, les inveſtitures que les Eccléſiaſtiques prendroient des Princes Séculiers, envoya des Légats à Goſlar. Ces Légats, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Pape, reprocherent au Roi des Romains les crimes dont les Saxons l'avoient accuſé, & la perſévérance avec laquelle il ſoutenoit le droit d'inveſtiture. Ils le ſommerent en même-tems de comparoître au Synode prochain, que le Pape alloit aſſembler à Rome, pour y rendre compte de ſa conduite, ajoutant qu'il ſeroit excommunié & dépouillé de l'Empire s'il manquoit d'obéiſſance à l'Egliſe.

Baron.
Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*
Heiſſ. *Hiſt. de l'Empire.*
Sigonius. *De Reg. Ital.*
Lamb. Schaf.
Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.

Une telle audace ſurprit & offenſa extrêmement Henri, qui étoit alors accompagné des Princes de l'Empire, & qui d'ailleurs venoit de remporter une glorieuſe victoire. Henri furieux chaſſa honteuſement les Légats; c'étoit ce que méritoit la ſéditieuſe commiſſion dont ils oſoient s'acquitter. Il convoqua enſuite une aſſemblée à Worms, pour le Dimanche de la Septuagéſime de l'année 1076, année plus funeſte qu'aucune autre, en ce qu'avec elle commença l'abominable guerre entre le Sacerdoce & l'Empire.

Muratori. *Annal. d'Ital.*

Henri s'étant rendu à Worms, y tint l'aſſemblée au jour marqué. Elle fut compoſée de tous les Evêques & Abbés du Royaume de Lombordie, hors ceux de Saxe, avec un grand nombre de Princes & de Seigneurs. Le Cardinal Hugues-le-Blanc, dépoſé depuis peu par Grégoire, y avança beaucoup de choſes contre la vie,

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

vie, la conduite, l'élection & les constitutions du Pape. Entre autres chefs d'accusation, on y soutint que Grégoire avoit envahi la Papauté contre la volonté de l'Empereur, contre les coutumes & les loix; que c'étoit un Moine Apostat; qu'il troubloit l'union du sacré College, & confondoit les choses sacrées & profanes; qu'il ouvroit les oreilles au diable & aux médisances des méchans, & qu'il étoit lui-même témoin, juge, accusateur & partie; qu'il séparoit les maris de leurs femmes; qu'il vouloit usurper la Puissance impériale & sacerdotale. Il n'y eut point de crimes, dont il ne fût accusé. Toute l'Assemblée souscrivit à sa condamnation.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*hist. &c.* de le Sueur.

On écrivit donc à Rome, au nom des Evêques & des Abbés de l'Assemblée, une lettre pleine de reproches injurieux, pour annoncer au Pontife Romain, qu'il eût à se demettre du Siege Apostolique, dont il s'étoit emparé, contre les loix de l'Eglise; & pour lui déclarer que tout ce qu'il pourroit faire, ordonner, décerner, seroit regardé comme nul. Cette lettre, qui n'est pas venue entiere jusqu'à nous, se terminoit par ces paroles, qui sont conservées:

Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

» Ainsi, parce que votre entrée (dans le Pontificat) s'est signalée par tant de parjures; » parce que l'Eglise de Dieu, par l'abus de » vos nouveautés, encoure les dangers d'une » horrible tempête, & parce que vous vous » êtes conduit de maniere à vous déshonorer » par des infâmies de différentes especes; nous » vous mandons qu'à l'avenir nous ne vous » rendrons nullement une obéissance, que nous

Abb. Usperg.

» ne vous avons promiſe en aucune maniere ;
» & parce que, dans vos déclamations, vous
» avez dit publiquement qu'aucun de nous n'a
» pour vous été juſqu'à préſent Evêque, vous
» ne ſerez déſormais le Pape Apoſtolique
» pour aucun de nous. «

Bruno. *Bell. Saxon.* *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII. Tom. 9. *Concil.* Sigonius. *De Regn. Ital.*

Le Comte Eberard, Allemand, & Roland, Clerc de l'Egliſe de Parme, furent auſſi-tôt dépêchés pour porter cette lettre & celles du Roi, tant au Pape qu'aux Evêques de Lombardie, & de la Marche d'Ancone.

Les députés ayant remis ces lettres à Grégoire, celui-ci en fait la lecture en plein Concile. Ce fut alors que le Serviteur des Serviteurs de Dieu, ſe livrant à ſon enthouſiaſme, prononça contre Henri cette ſentence d'excommunication, qui devoit ſcandaliſer ſon ſiecle & la poſtérité.

» Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres,
» nous vous ſupplions de baiſſer vers nous
» vos oreilles débonnaires, & daignez m'écou-
» ter, moi votre Serviteur, que vous avez
» nourri dès l'enfance & délivré, juſqu'à ce
» jour, de la main des méchans, qui me haïſ-
» ſent, parce que je vous ſuis fidele. Vous, avec
» Notre-Dame, Mere de Dieu & le bienheureux
» Paul votre frere, vous m'êtes témoin, en-
» tre tous les Saints, que votre Sainte Egliſe
» Romaine m'a forcé malgré moi de la gou-
» verner ; que je ne me ſuis point ingéré de
» monter par uſurpation ſur votre Siege, ai-
» mant mieux finir mes jours en exil, que d'en-
» vahir votre place pour la gloire du monde.
» C'eſt pourquoi je regarde comme un effet de

» votre grace, & non comme une choſe que
» j'aye méritée par mes œuvres, de ce qu'il
» vous a plu, & de ce qu'il vous plaît que le
» Peuple Chrétien, qui vous eſt particuliérement
» commis, m'obéiſſe, ſuivant le pouvoir que
» Dieu m'a donné par votre grace, de lier
» & de délier au ciel & ſur la terre. Dans
» cette confiance, pour maintenir l'honneur
» de l'Egliſe, de la part de Dieu tout-puiſſant,
» Pere, Fils & Saint-Eſprit, par votre puiſ-
» ſance & votre autorité, je prive du Royaume
» de Germanie & d'Italie, Henri, fils de l'Em-
» pereur Henri, qui, par un orgueil inouï,
» s'eſt élevé contre votre Egliſe. Je délie tous
» les Chrétiens du ſerment de fidélité, qu'ils
» lui ont fait ou feront, & je défends à qui
» que ce ſoit de le ſervir comme Roi; car il
» eſt juſte que celui qui cherche à diminuer
» l'honneur de votre Egliſe, perde l'honneur
» dont il eſt revêtu. Et parce qu'il a dédaigné
» d'obéir comme Chrétien; qu'il n'eſt point
» revenu à Dieu, auquel il a renoncé en com-
» muniquant avec des excommuniés; qu'il a
» mépriſé, comme vous le ſavez, les avis que
» je lui donnois pour ſon ſalut, & qu'il s'eſt
» ſéparé de votre Egliſe, en cherchant à la
» diviſer; je le lie, moi qui tiens votre place,
» du lien de l'anathême, par votre autorité,
» afin que tous les Peuples ſachent & éprou-
» vent que vous êtes Pierre, que ſur cette
» pierre le Fils de Dieu vivant a bâti ſon
» Egliſe, & que les portes de l'Enfer ne pré-
» vaudroient point contre elle (28)

On eſt indigné de voir l'Evêque de Rome pro-

noncer une pareille ſentence contre un Empereur. Grégoire ne ſe contenta point de cet excès d'audace ; il écrivit aux Princes & aux Prélats de Germanie pour les engager à ſe donner un autre Roi, & promit d'en confirmer l'élection par Autorité Apoſtolique. Pluſieurs Princes Allemands, ayant à leur tête Rodolphe, Duc de Suabe, tirent avantage de la ſentence d'excommunication lancée contre Henri. Ils ſe raſſemblent à Tribur, en grand nombre, dans la vue de dépoſer le Roi & d'en élire un autre : Sighard, Patriarche d'Aquilée, & Altman, Evêque de Paſſau, y viennent, comme Légats Apoſtoliques. Ils avoient avec eux quelques Laïques, qui, ayant renoncé à de grands biens, s'étoient, pour l'amour de Dieu, réduits à mener une vie privée & pauvre. Le Pape les avoit envoyés pour qu'ils atteſtaſſent à tout le monde, dans la Germanie, qu'on avoit excommunié le Roi pour de juſtes raiſons. Ces bonnes gens ne vouloient communiquer avec aucun Prince, aucun particulier qui, depuis l'excommunication du Roi Henri, eût communiqué, de quelque maniere que ce fût, avec lui. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué, dans la priere, avec les Prêtres mariés ou avec les Simoniaques. Grégoire fait voir ici ſon adroite politique, en attachant à la ſuite de ſes Légats ces fanatiques ignorans, détachés des biens de la terre. Les grimaces des dévots & leur air mortifié ont toujours ſéduit le vulgaire des hommes.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.

Art de vérifier les dates.

Sept jours ſe paſſerent en délibérations, dont le réſultat fut de dépoſer Henri, & de lui nom-

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.

mer un ſucceſſeur. Ce Prince étoit de l'autre coté du Rhin, dans le château d'Oppenheim, avec ceux de ſon parti. Comme il ſe trouvoit en danger, il promit à ſes ennemis de convoquer une Diete générale à Ausbourg, à laquelle Grégoire aſſiſteroit; de remettre au jugement de ce Pontife la queſtion, s'il devoit perdre ou conſerver la Couronne; de ſe faire abſoudre, dans l'année, de ſon excommunication, ſous peine d'encourir la peine portée en pareil cas par les Loix Germaniques (29), ſavoir la privation de ſes biens, de ſon rang & de ſa dignité; d'obéir en toutes choſes aux décrets du Saint-Siege; de faire ſortir ſes troupes de Worms; de congédier tous les excommuniés, & de s'enfermer dans Spire, en attendant l'époque fixée pour la Diete d'Ausbourg, ſans ſe mêler en aucune maniere des affaires du Gouvernement. Henri conſentit à tout ce que des ſujets rebelles, ſoulevés par la Cour de Rome, eurent l'inſolence de lui preſcrire.

Abrégé chro. de l'Hiſtoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Henri, réſolu de ne pas attendre l'arrivée du Pape en Allemagne, prit le parti de paſſer en Italie. La rigueur de la ſaiſon ne l'empêcha point de ſe mettre en route avec ſa femme & ſon fils, accompagné d'un ſeul Noble Allemand, & ſuivi de très-peu de domeſtiques.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Cependant Grégoire, qui n'avoit garde de manquer l'occaſion d'exercer, de la maniere la plus éclatante, ſa prétendue Monarchie univerſelle, en ſe conſtituant Juge entre ſon Souverain & des Princes rebelles à leur maître, partit pour Ausbourg dans le commencement de janvier 1077, malgré les principaux Sei-

gneurs de la ville, qui s'oppoſoient à ce voyage, dans l'incertitude de l'événement. Il ſortit de Rome, accompagné de Mathilde, Comteſſe de Toſcane. Cette Princeſſe avoit epouſé Godefroid-le-Boſſu, Duc de Lorraine; elle vécut preſque toujours ſéparée de ſon mari, qu'elle ne voulut point ſuivre en Lorraine. A peine ce Duc venoit-il une fois en Italie en trois ou quatre ans. Il mourut au mois de février 1076. Auſſi Mathilde ſe trouva veuve à l'age de trente ans, étant née en 1046. Elle étoit très-attachée à Grégoire, &, depuis ſon veuvage, elle ne le quittoit preſque point, lui témoignant une affection ſinguliere; en un mot, elle paſſoit pour être la maîtreſſe du Vicaire de Jeſus-Chriſt (30).

Lambert Schaffnab.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.

Grégoire apprit en route que le Roi étoit en Italie. Cette nouvelle le ſurprit, ne ſachant à quel deſſein Henri étoit venu. Il ignoroit ſi ce Prince venoit, ou pour ſe faire abſoudre de l'excommunication, ou pour s'en venger les armes à la main. Mathilde, allarmée pour le Pape, le conduiſit dans ſa forteresſe de Canoſſa en Lombardie. Pluſieurs Evêques Allemands & pluſieurs Laïques, que Grégoire avoit excommuniés, & que le Roi n'avoit éloigné de ſa perſonne qu'à la derniere extrêmité, vinrent dans cet endroit ſe préſenter, nuds pieds, & revêtus d'une tunique de laine, pour demander l'abſolution. Grégoire fait ſéparer les Evêques, chacun dans une chambre, leur défendant de parler à perſonne, & là (contre l'uſage de leur pays, où le jeûne eſt beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie) il leur

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de Sr. Marc.

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Lamb. Schaff.

ordonne de ne faire qu'un léger repas sur le soir. Il impose aux Laïques d'autres pénitences, suivant l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvés pendant quelques jours, il les fit appeller, les réprimanda doucement, & leur donna l'absolution. En les congédiant il leur recommanda très-expressément de ne point communiquer avec Henri, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Saint Siege, leur permettant seulement de lui parler pour l'exhorter à la pénitence.

Le Roi sachant que Mathilde étoit avec le Pape à Canossa, s'en approcha pour avoir une conférence avec elle. Il la sollicita de lui faire obtenir sa grace de Grégoire, & la renvoya au Pape avec la Comtesse de Savoye, sa belle-mere, le jeune Comte Amédée, fils de cette Princesse, le Marquis Albert Azzon II d'Este, & quelques autres Seigneurs d'Italie, avec Hugues, Abbé de Clugny, afin qu'ils priassent Grégoire de l'absoudre de l'excommunication, & de ne pas ajouter foi aux Seigneurs Allemands, qui ne l'accusoient que par inimitié. Le Pape répondit que les loix de l'Eglise ne permettoient pas d'absoudre un accusé, en l'absence de ses accusateurs; & que si le Roi se confioit en son innocence, il ne devoit point craindre de se présenter à Ausbourg. Les intercesseurs dirent que le Roi ne craignoit point de subir le jugement du Pape, en quelque lieu que ce fût, mais, que l'année, où il étoit obligé de se faire absoudre, allant expirer, Henri demandoit seulement d'être relevé de son excommunication, se soumettant pour cet effet à

Fleury. *Histoire Eccléſ.* Liv. LXII. Lamb. Schaff.

telle condition qui lui ſeroit impoſée, & promettant de renoncer à la Couronne, s'il ne pouvoit ſe juſtifier. Grégoire étoit inexorable. Enfin cédant, non à ſon cœur, mais à l'importunité des interceſſeurs, il dit: » Si Henri » a un vrai repentir, qu'il nous renvoie la » Couronne & les autres ornemens royaux, » & qu'il confeſſe que l'injure, qu'il a faite au » Saint Siege à l'aſſemblée de Worms, le rend » indigne du titre & des honneurs de Roi. « Frémiſſant tous à une réponſe ſi fiere & ſi hautaine, ils demanderent quelques adouciſſemens à cette dure condition. Grégoire s'étant laiſſé fléchir avec beaucoup de peine dit: » Qu'il vienne, & qu'il répare ſa faute par ſa » ſoumiſſion. «

Sigonius. *De Reg. Ital.* Lamb. Schaff. Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Henri, déterminé à tout, pour avoir ſon abſolution, & pour ôter tout prétexte de rebellion dans ſon Royaume, ſe ſoumit aux ordres impérieux du Serviteur des Serviteurs de Dieu. Il vint donc à Canoſſa, & laiſſant dehors toute ſa ſuite, il entra dans la forteresſe, qui avoit trois enceintes de murailles. Quand il eut traverſé la premiere enceinte, on le fit reſter dans la ſeconde. Là, nuds pieds, revêtu d'une ſimple tunique de laine, durant la plus grande rigueur de l'hiver, il paſſa la journée entiere, ſans prendre de nourriture; & le ſoir il alla rejoindre les ſiens. Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'il fallut encore que ce Prince demeurât dans un état ſi humiliant durant trois jours, ſans qu'on pût jamais, à force de larmes & de prieres, obtenir du Pape qu'il l'admît plutôt en ſa préſence.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Italie. par M de St. Marc.

Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après la mort de Charlemagne.*

Grégoire se faisoit honneur de cette religieuse cruauté ; sa conduite ressemble bien plus à l'atroce barbarie d'un tyran, qu'à la sévere équité d'un Juge Apostolique. Mais il avoit pris la résolution d'abaisser les Rois. Il s'en fallut peu que la patience n'échappât au Roi sur la fin du troisieme jour d'une si rude pénitence, lorsque par les conseils de Hugues, Abbé de Clugny, Mathilde mit dans cette affaire plus de zele qu'elle n'en avoit montré jusqu'alors. Grégoire ne pouvoit rien refuser à cette Princesse, qui, de son côté, ne lui refusoit rien.

Enfin le quatrieme jour, le Pape, ayant assez joui de son triomphe, permit à Henri de paroître en sa présence, & consentit de l'absoudre aux conditions suivantes : savoir, que le Roi se trouveroit à la Diete générale des Prince Allemands, au jour & au lieu, qui seroient indiqués par le Souverain Pontife, & y répondroit aux plaintes formées contre lui, desquelles le Pape seroit Juge; qu'il garderoit la Couronne, ou y renonceroit, selon qu'il seroit innocent ou coupable, sans que jamais il cherchât à se venger de ses accusateurs ; que jusqu'à la décision de cette cause, il ne feroit aucun usage des marques de la dignité royale, & n'exerceroit aucun acte de souveraineté; seulement qu'il pourroit exiger de ses sujets ce qu'ils lui devoient, pour son entretien & pour celui de sa maison; que ceux qui lui avoient prêté serment de fidelité en seroient déliés devant Dieu & les hommes; qu'il éloigneroit de la personne Robert, Evêque de Bamberg, &

Baron. Lamb. Schaff. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXII. *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc. *Abrégé chro. de l'Hiſtoire & du droit public d'Allemagne*, par M. Pfeffel. Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

quelques autres, comme étant les auteurs des mauvais conſeils, qu'il avoit ſuivis; que, s'il reſtoit en poſſeſſion de la Couronne, il ſeroit toujours ſoumis au Pape, exécuteroit ſes ordres, & contribueroit, de tout ſon pouvoir, à réformer les abus, gliſſés dans l'Empire, contre les loix de l'Égliſe. Enfin, que s'il manquoit à un de ces articles, ſon abſolution dès-lors ſeroit nulle; qu'il ſeroit tenu pour convaincu des crimes, dont on l'accuſoit, ſans jamais être admis à ſe juſtifier, & que les Princes d'Allemagne, pleinement libres de leurs devoirs de vaſſalité, pourroient élire un autre Souverain.

Il faut convenir que ces conditions étoient rudes, & peu chrétiennes. Henri néanmoins les accepta, ou fit ſemblant de les accepter, parce qu'étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit prendre d'autre parti. Cependant on ne peut s'empêcher de lui reprocher ſa lâche déférence pour l'Evêque de Rome, de même que l'aviliſſement, dans lequel il faiſoit tomber la dignité impériale.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.

Le Roi ayant promis d'obſerver ces conditions tyranniques, on en dreſſa un acte, daté du 28 de janvier 1077 (31). Henri confirma ſes promeſſes par les ſermens les plus ſolemnels; mais le Pape voulut que les médiateurs du traité en fuſſent auſſi les garans. Grégoire, Evêque de Verceil, Eppon, Evêque de Ceitz en Saxe, le Marquis Albert-Azzon, & autres qui étoient préſens, en jurerent l'obſervation ſur des reliques. Le bon Hugue, Abbé de Clugny, qui croyoit que ſa regle lui défendoit de faire aucun ſerment,

Baron.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

promit simplement, en présence de Dieu, que le Roi seroit fidele à sa parole.

Après ce pieux cérémonial, le Pape, ayant absous le Prince, célébra une messe solemnelle. A la communion, il le fit approcher de l'autel avec tous les assistans; puis, tenant en main l'hostie consacrée, il dit d'une voix ferme & & d'un air intrépide: » J'ai reçu, depuis long- » tems, de vous & de ceux de votre parti, » des lettres, qui m'accusent d'avoir usurpé » le Siege Apostolique par simonie, & d'avoir, » avant & depuis mon Episcopat, commis des » crimes, qui, suivant les Canons, m'auroient » dû fermer l'entrée aux Ordres sacrés. Quoi- » que je puisse détruire cette accusation par le » témoignage, tant de ceux qui connoissent » ma vie depuis mon enfance, que de ceux » qui m'ont élevé à l'Episcopat; toutefois, pour » ne pas paroître compter plutôt sur le secours » des hommes que sur celui de Dieu, pour » ôter, par une satisfaction plus courte, toute » ombre de scandale; que le corps du Sei- » gneur, que je vais prendre, soit en ce jour » une preuve de mon innocence; que Dieu » tout-puissant m'absolve de tout soupçon de » crime, si je suis innocent, ou qu'il me fasse » mourir subitement, si je suis coupable. « A ces mots, il consuma une partie de l'hostie.

Baron. Sigonius. *De Reg. Ital.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII. Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Le peuple, le voyant survivre, en témoigna sa joie par des acclamations réitérées. Grégoire, se retournant ensuite vers l'assemblée, imposa silence, & s'adressant au Roi, il lui dit: » Fai- » tes, s'il vous plaît, mon Fils, ce que vous » m'avez vu faire. Les Seigneurs Allemands

Baron. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXII. *Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur. Lamb. Schaff.

» vous chargent auprès de moi de quantité de
» crimes, pour leſquels ils prétendent qu'on
» doit vous interdire, pendant toute votre
» vie, non-ſeulement toute adminiſtration des
» affaires publiques, mais encore la Commu-
» nion Eccléſiaſtique, & tout commerce de la
» vie civile. Ils demandent qu'on leur indique
» un jour, un lieu; qu'on leur accorde une
» audience pour diſcuter canoniquement les
» accuſations intentées contre vous. Vous n'i-
» gnorez pas l'incertitude des jugemens hu-
» mains; vous ſavez que dans les conteſtations
» publiques, on perſuade quelquefois le faux
» au lieu du vrai, parce que les hommes élo-
» quens, abuſant de leur eſprit & du talent
» de parler avec abondance & douceur, font
» admettre le faux, qu'ils ornent du brillant
» des paroles, & que la vérité, qui n'eſt point
» appuyée du ſecours de l'éloquence, eſt mé-
» priſée. Ainſi, puiſque je deſire procurer vo-
» tre bien, par la raiſon, que, dans vos ca-
» lamités, vous avez, en ſuppliant, recherché
» la protection du Siege Apoſtolique, faites
» ce que je vous conſeille. Si vous vous ſen-
» tez innocent, s'il eſt vrai que vos ennemis
» emploient la calomnie, pour attaquer vo-
» tre honneur par de fauſſes accuſations, dé-
» livrez l'Egliſe de ſcandale, & vous-même
» de l'incertitude d'une longue conteſtation;
» prenez cette autre partie de l'hoſtie, afin
» que votre innocence ayant été prouvée par
» le témoignage de Dieu, vous fermiez la bou-
» che à ceux qui débitent de vous des choſes
» déſavantageuſes, & que lorſque je ſerai l'a-

» vocat de votre cauſe, & le très-zélé défen-
» ſeur de votre innocence, les Princes ſe ré-
» concilient avec vous, la Couronne vous ſoit
» rendue, & les tempêtes des guerres civiles,
» qui depuis ſi long-tems agitent l'Etat, ſoient
» appaiſées pour toujours. «

Le Roi, ſurpris & embarraſſé, ne ſut que répondre à cette étrange propoſition; s'étant retiré à l'écart, il conſulta ceux qui l'accompagnoient. Se rapprochant enſuite du Pape, il dit que les Princes, qui lui étoient reſtés fideles, étoient abſens pour la plupart, auſſi-bien que ſes accuſateurs, & que s'il faiſoit ſans eux quelque choſe, pour prouver ſon innocence, elle ne ſeroit d'aucun poids auprès de perſonnes, qui n'en voudroient rien croire. En conſéquence il prioit le Pape de remettre l'affaire en ſon entier à une Diete générale, afin que les accuſateurs étant tous raſſemblés, leurs plaintes étant diſcutées, & leurs perſonnes examinées ſuivant les Loix eccléſiaſtiques, il pût, aux conditions que les Princes du Royaume jugeroient équitables, ſe purger des accuſations intentées contre lui. Le Pape ayant acquieſcé à ſa demande, le communia & l'invita, dès qu'il eut fini la meſſe, à un dîner ſplendide & magnifique. Après lui avoir donné des conſeils ſur la conduite qu'il devoit tenir, Grégoire le renvoya vers les ſiens, qui étoient reſtés hors du château.

Henri ſe repentit bientôt de l'acte humiliant qu'il avoit fait, ſur-tout quand il ſut que les Lombards ſe moquoient de lui, déclarant hautement qu'ils ne comptoient pour rien l'excom-

Baron. Lamb. Schaff. Sigonius. *De Reg. Ital.*

munication d'un homme, excommunié lui-même par les Evêques d'Italie, qui avoit uſurpé le Saint-Siege par ſimonie, qui l'avoit enſanglanté par des meurtres, & ſouillé par des adulteres & d'autres crimes capitaux. Ils diſoient que le Roi avoit fait à ſa gloire une tache ineffaçable, en obéiſſant au plus infâme de tous les hommes; en trahiſſant, par une honteuſe ſoumiſſion, la Foi catholique, l'autorité de l'Egliſe & la dignité de l'Etat, lorſqu'ils s'attendoient à trouver en lui le protecteur de la juſtice & le vengeur des loix de l'Egliſe; que, pour la défenſe de ſa cauſe, ils s'étoient déclarés contre le Pape, & que les abandonnant, le Prince n'avoit ſongé qu'à ſe mettre lui-même à couvert, en faiſant en particulier ſa paix avec l'ennemi. De pareils diſcours, répandus parmi les Peuples, produiſent bientôt une ſédition générale; les rebelles réſolus, d'un conſentement unanime, de dépoſer Henri, qui s'étoit rendu lui-même indigne de la Couronne, veulent le remplacer par ſon fils, quoiqu'enfant, & aller à Rome créer un autre Pape, qui ſur le champ ſacreroit le jeune Prince Empereur, & qui caſſeroit tout ce que Pape Apoſtat avoit fait. Ils firent plus. Le Pape leur avoit envoyé Eppon, Evêque de Ceitz, pour abſoudre ceux qui avoient communiqué avec Henri; ils le reçurent avec un extrême mépris, & le chargerent d'injures & de malédictions. Inſtruit de cette fâcheuſe conſpiration, le Roi leur envoya les Princes qui étoient auprès de lui, pour leur repréſenter, qu'ils ne devoient pas trouver mauvais, ni prendre pour une injure ce que l'extrême né-

Maimbourg, *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*
Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXII.
Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.
Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

ceſſité l'avoit forcé de faire ; qu'il avoit été contraint de ſe faire abſoudre, avant le jour marqué, afin de ſatisfaire les Seigneurs Allemands, dont l'intention, en le calomniant, étoit de le dépouiller de ſon Royaume, & le Pontife Romain, qui, pour changer la face de l'Egliſe, faiſoit briller de toutes parts ſon glaive ſpirituel ; qu'ayant enfin évité les embûchſes dreſſées par ſes ennemis ſur ſa route, il alloit venger leurs injures & les ſiennes. Il ne fit d'abord que ralentir le feu de la révolte. Pluſieurs Princes le quitterent ; quelques-uns lui reſterent attachés. Lorſqu'il parcourut enſuite la Lombardie, beaucoup de villes lui fermerent les portes. Il crut enfin que le ſeul moyen de ſe réconcilier avec les Lombards, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape. Ayant donc rappellé Udalric de Cosheim, le Comte Eberhard & ſes autres Conſeillers, que le Pape avoit excommuniés, il leur rendit toute ſa confiance, accuſant Grégoire d'être l'auteur de tous les troubles ſuſcités dans l'Egliſe & dans l'Etat ; il les exhorta enſuite à ſe venger ſous ſa conduite des injures qu'ils avoient reçues. Il reprit alors les marques de la dignité royale : bientôt, ayant regagné l'affection des Lombards, il ſe vit à la tête d'une armée conſidérable.

Cependant les Princes confédérés d'Allemagne tinrent une aſſemblée tumultueuſe à Farcheim en Franconie ; le Pape y envoya des Légats. Henri IV y fut dépoſé ; les Seigneurs Allemands élurent à ſa place ſon beau-frere Rodolphe, Duc de Suabe, dont l'ambition

Bruno. *De Bello Saxon.* Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* *Abrégé chro.*

avoit allumé l'incendie, qui ravageoit l'Empire. Ce Prince fut ſacré & couronné à Mayence, après avoir ſolemnellement renoncé au droit de conférer les Evêchés, & avoir juré qu'il ne feroit point élire, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, aucun de ſes enfans pour lui ſuccéder. Alors il fut réſolu que déſormais l'Empire d'Allemagne ne ſeroit pas héréditaire, mais électif. Ce qui fut bientôt changé.

De l'Hiſtoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Cependant Grégoire étoit toujours à Canoſſa, bien réſolu d'achever, s'il étoit poſſible, avant de retourner à Rome, le voyage d'Allemagne, qu'il avoit commencé. Mais, averti que le Roi ſe préparoit à ſoutenir ſes droits les armes à la main, il fut forcé de renoncer à ce projet.

Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Vers ce tems Henri demanda une entrevue au Pape, dans l'intention de s'aſſurer de ſa perſonne; mais la Comteſſe Mathilde fit échouer ce projet, en conduiſant promptement Grégoire dans les châteaux fortifiés, qu'elle avoit ſur les montagnes du territoire de Reggio.

Domnizo.

Le Pape reſta pluſieurs mois en Lombardie, dans différens châteaux de Mathilde, comme on le voit par la date des lettres qu'il y écrivit. Nous en ferons connoître ici quelques-unes, qui montrent Grégoire toujours occupé d'agrandir l'Egliſe Romaine.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Dans une lettre écrite de Carpineto, le 9 de juin 1077, à Néhémie, Archevêque de Strigonie, il avertit ce Prélat, ſes confreres & les autres Seigneurs du Royaume de Hongrie, de conſeiller à Geyſa, qu'ils avoient élu Roi, de rendre au Siege Apoſtolique, par une Ambaſſade

Greg. VII. lib. 17. Epiſt. 25.

baſſade convenable, le reſpect & l'obéiſſance, qu'il lui doit, c'eſt-à-dire, de faire hommage de ſa Couronne à Saint Pierre; ce qu'on ne voit pas qu'aucun Roi de Hongrie eût fait juſqu'alors.

Deux lettres écrites le même jour, & du même endroit, l'une à Dominique, Patriarche de Grade, & aux autres Evêques de la Vénetie; l'autre au Doge Dominique Silvio, & au Peuple de Veniſe, décelent Grégoire attentif à reculer les bornes de ſon autorité. Par les éloges les plus flatteurs pour le Patriarche, les Evêques, le Doge & les Vénitiens en général, que, par adulation, il dit iſſus de l'ancienne Nobleſſe de Rome, il veut les engager à bien accueillir le Légat, qu'il leur envoie de ſon propre mouvement, pour réformer quelques abus gliſſés dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, & pour les abſoudre de l'excommunication, qu'ils avoient encourue en communiquant avec des excommuniés. Greg. VII. lib. 12. Epiſt. 28.

Les Vénitiens reçurent ſans doute l'abſolution du Légat; ils laiſſerent peut-être conférer avec lui le Patriarche & les Evêques, ſur les matieres eccléſiaſtiques; mais il eſt à croire qu'attachés dès-lors aux maximes politiques, qu'ils ſuivent encore aujourd'hui, ils eurent ſoin que la Cour de Rome ne s'ingérât de rien chez eux, & qu'ils continuerent de communiquer avec des excommuniés, tant que des intérêts d'Etat & de Commerce l'exigerent.

Dès la premiere année de ſon Pontificat, Grégoire avoit voulu perſuader aux Eſpagnols que leur Royaume étoit un ancien Domaine

de Saint Pierre. Il fait encore la même tentative dans une lettre adressée de Carpineto, le 28 de juin, aux Rois, Comtes & autres Princes d'Espagne. Non-seulement ce Pontife ambitieux étoit persuadé que la puissance temporelle devoit être soumise à l'autorité spirituelle, il croyoit encore avoir des titres pour s'assujettir tous les Royaumes de l'Europe (32).

Greg. VII. lib. 12. Epist. 28.

Grégoire rentra dans Rome, au mois de de septembre 1077, après avoir su tourner au profit de l'Eglise le long séjour, qu'il avoit fait dans les Terres de la Comtesse Mathilde. Il sut, par ses insinuations, ou par celles de quelqu'un de ses émissaires, engager cette Comtesse à donner, par une piété mal-entendue, tous ses biens à Saint Pierre, pour les tenir ensuite de lui. Cette Princesse pouvoit, à la rigueur, donner ses allodiaux; mais elle n'étoit pas en droit de disposer de ses Fiefs, qui devoient retourner au Roi Henri, en cas qu'elle n'eût pas d'enfans. Dans la suite, les Papes prétendirent qu'elle avoit donné à l'Eglise le Duché de Toscane & tous les autre Fiefs, qu'elle avoit possédés. Selon le continuateur de la *Chronique du Mont-Cassin*, ces Fiefs & ce Duché faisoient partie de cette donation. Voici comme il s'exprime à ce sujet: » L'an de l'Incarnation du Seigneur, » 1077, Mathilde, Comtesse de Ligurie & » de Toscane, craignant la colere de l'Empe» reur Henri, son ennemi, fit au Pape Gré» goire & à la Sainte Eglise Romaine une of» frande des Provinces de Ligurie & de Tos» cane. Ce fut une source de discorde & de » haine entre les Papes & l'Empire Romain. «

Domnizo.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Pet. Diac.

Cependant Henri retourne en Allemagne, où après avoir été battu, il triomphe de Rodolphe, son rival. Grégoire, dans un Synode tenu à Rome, prononce une excommunication contre Henri. Celui-ci dépose le Souverain Pontife, dans une assemblée tenue à Brixen, en 1080, & y fait élire Pape Guibert, Archevêque de Ravenne. Après avoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, Henri, ayant passé en Italie en 1081, alla se présenter avec Guibert devant Rome, dont les portes lui furent fermées. L'an 1084, ce Prince étant revenu devant cette ville, y entra par intelligence, avec le même Guibert, qu'il fit introniser dans la Basilique de Latran, sous le nom de Clément III. Henri reçut ensuite de mains de l'Anti-Pape la Couronne Impériale. Grégoire s'étoit refugié dans le château Saint-Ange. S'y voyant assiégé par Henri, il envoya des Légats à Robert Guiscard, Duc de Pouille, pour le solliciter de venir à son secours. Ce Duc ayant délivré le Pape, le conduisit d'abord au Mont-Cassin, ensuite à Salerne. Grégoire y finit ses jours le 25 de mai 1085. Ses dernieres paroles furent : » J'ai aimé la justice, & haï l'iniquité, c'est » pourquoi je meurs en exil. « Un vénérable Evêque, qui étoit présent, lui répondit : » Seigneur, vous ne pouvez pas mourir en » exil, vous qui, tenant la place de Jesus-» Christ & de ses Apôtres, avez reçu de Dieu » toutes les Nations pour héritage, & la posses-» sion de la Terre jusqu'à ses extrêmités. « Il faut avouer que ce Prélat aimoit bien la flatterie, pour l'employer avec tant d'indécence

Abrégé chro. de l'Histoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Art de vérifier les dates.

Abrégé chro: de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Paul. Bernied. *in vitâ Greg.*

Ann. d'Ital. auprès d'un mourant. Muratori nous fait entendre avec adreſſe qu'il ne ſauroit louer la conduite de Grégoire VII. » Si les moyens, dit-il, » qu'il mit en œuvre, pour parvenir à la fin loua- » ble qu'il ſe propoſoit, ſoint tous dignes d'é- » loge, c'eſt ce que ma vénération pour les » Chefs de l'Egliſe, & mon peu de lumieres, ne » me permettent pas de vouloir décider. « Ces dernier mots de la part d'un Prêtre & d'un Docteur Italien, ſont très remarquables; ils décelent la timide retenue & la diſcrétion de l'Hiſtorien. Nous avons, comme Muratori, de la vénération pour les Chefs de l'Egliſe, & nos lumieres ſont bien plus bornées que le ſiennes; cependant nous hazarderons, ſans rien craindre, notre jugement ſur Grégoire VII.

On ne ſauroit nier que ce Pape n'ait eu de grandes qualités & de grands défauts. Actif & entreprenant, il étoit ferme & intrépide dans l'exécution de ſes projets; on peut lui reprocher avec raiſon de n'avoir pas aſſez connu les bornes de la puiſſance ſpirituelle, en oſant s'attribuer ſur la puiſſance temporelle un pouvoir que le Chriſt n'a jamais accordé, ni directement, ni indirectement, à aucun de ſes Diſciples. Uſurpateur adroit du Pontificat, il bouleverſa l'Empire & l'Egliſe pour ſatisfaire ſon ambition; ſans égard ni pour la Majeſté Royale, ni pour la Dignité Epiſcopale, il voulut rendre les Rois ſes vaſſaux & les Evêques ſes eſclaves; il lança ſi loin des foudres ſpirituels, que, ſous ſon Pontificat, les excommunications furent tellement multipliées, qu'au moyen de l'eſpece de contagion, qui leur étoit

attachée, il ne se trouvoit en Allemagne, en Italie, en France, presque personne qui n'eût, sans savoir comment, encouru l'excommunication. Son zele pour la grandeur du Siege Apostolique lui fit former des entreprises déraisonnables : voulant assujettir les Etats, même quant au temporel, il osa prétendre à la Monarchie Universelle. Quoiqu'il n'ait pu réussir dans ce projet chimérique, il agrandit, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, la puissance temporelle des Evêques de Rome. Sa conduite à l'égard de Henri IV a été fort blâmée. Ses partisans l'ont fort exalté ; ses ennemis en ont dit beaucoup de mal. Au reste, ce n'est point par le témoignage des uns ni des autres qu'on doit se former une idée de ce Pape. C'est par leurs actions, qu'il faut juger des hommes ; ce sont des témoins, dont les dépositions ne sont point suspectes. Qu'on juge donc de Grégoire VII par sa conduite. Nous souhaitons toutefois, dans la sincérité de notre cœur, que ses actions n'indisposent point contre lui ceux qui chercheront à les connoître.

Tout le mal, qu'on a dit de ce Pontife, n'a pas empêché qu'on ne trouvât moyen d'en faire un Saint. Grégoire XIII l'a fait insérer dans le Martyrologe Romain ; Benoît XIII l'a placé dans le Bréviaire, avec une légende qui canonise tout ce qu'il a fait contre l'Empereur Henri IV. Mais le Parlement de Paris a cru devoir, sans doute pour de bonnes raisons, devoir supprimer & le Saint & sa légende.

§. XX. Voyages

Après une vacance du Siege, qui dura un

d'URBAIN II, en Italie & en France, en 1088 & 1097

an, Didier, de la Maiſon des Ducs de Capoue, Abbé du Mont-Caſſin, fut élu Pape, malgré lui, le 24 de mai 1086, ſous le nom de Victor III. Mais, preſſé & vaincu par les prieres des Princes & des Prélats, aſſemblés avec lui au Concile de Capoue, il ſe rendit, & fut conſacré l'année ſuivante. Il faut remarquer que Hugues, Archevêque de Lyon, le Cardinal Richard, Abbé de Marſeille, l'Evêque d'Oſtie, & quelques autres, s'oppoſerent à ſon élévation au Pontificat.

Art de vérifier les dates. Lec Oſti. Baron. *Chron.* Caſſ. Hug. Flavin. *In Chron. Virdun.*

Cependant l'Anti-Pape Clément III, profitant de la vacance du Siege, s'étoit rendu maître de preſque toute la ville de Rome; les Romains de ſon parti s'étant attroupés, obligerent ceux qui tenoient pour Victor III, de ſe retirer au Château St. Ange. Les deux partis continuerent leurs hoſtilités pendant quelques jours. A la fin Victor, abandonnant la place, ſe retira au Mont-Caſſin, d'où il ſe rendit à Bénévent, pour y tenir un Concile. Etant tombé malade, il retourna promptement au Mont-Caſſin, où il mourut le 16 ſeptembre 1087.

Chron. Caſſ.

Otton, Evêque d'Oſtie, né dans le territoire de Rheims, fut proclamé Pape, ſous le nom d'Urbain II, le 12 de mars 1088. Il écrit auſſi-tôt aux Catholiques pour leur faire part de ſon élection, & leur déclarer qu'il ſuivroit fidélement les traces de Grégoire VII. Il ſe rend bientôt au Mont-Caſſin, où il paſſe quelques jours. De-là, ſur la demande du Duc Roger, il va dédier l'Egliſe de Bantino, dans le Duché de Pouille. Il paſſe enſuite en Sici-

Baron. Platin. *Chron.* Caſſ. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXIII. *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

le, où le Comte Roger, oncle du Duc de Pouille, le va joindre à Traina. De-là il avoit intention de faire le voyage de Conſtantinople. L'Empereur Alexis Comnene l'avoit invité par lettres de venir en cette ville, avec des hommes inſtruits, afin qu'on pût décider ſi les Latins de ſa dominarion, devoient faire uſage des azymes au ſaint Sacrifice, comme les Grecs. Mais la crainte que l'Anti-Pape Clément, alors très-puiſſant dans Rome, ne le devînt encore plus en ſon abſence, empêcha le Pape d'exécuter ce projet. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Après avoir ſéjourné dans différentes villes, Urbain revint à Rome; il y paſſe tout l'hiver dans une maiſon de Pierre de Léon, ſituée dans l'iſle du Tibre, ſe défendant avec peine des embûches des Schiſmatiques, & tellement réduit à l'indigence, qu'il ne ſubſiſtoit que des aumônes des Dames Romaines, & même des femmes du Peuple. Le Pape quitta encore Rome, & parcourut divers endroits d'Italie, où il tint des Conciles. L'objet de ces différens voyages eſt trop peu intéreſſant pour qu'on en faſſe ici mention. Paſſons au fameux voyage qu'il fit l'an 1095 en France, où il tint à Clermont, un Concile, dont l'acte le plus célebre, eſt la publication de la Croiſade, c'eſt-à-dire, d'un armement pour délivrer Jeruſalem de la puiſſance des Muſulmans. Les ſuites de cette expédition ont été importantes pour toute l'Europe, ſur-tout pour la France & l'Allemagne. Voici ce qui donna lieu à cette guerre ſacrée. Pierre, Hermite François, étant allé viſiter la Paleſtine, avoit à ſon retour appris *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Muratori. *Annal. d'Ital.*

à l'Occident les perſécutions que les Chrétiens de cette contrée ſouffroient. Il apporta de la part de Siméon, Patriarche de Jeruſalem, des lettres pour le Pape & les Princes d'Occident. Il parcourut enſuite, en fanatique prédicateur, l'Italie, la France, & l'Allemagne, engageant le Peuple & les Grands à porter la guerre en Orient; & l'on entendoit de tous côtés retentir ces mots : » Dieu le veut, Dieu le veut. « Cet enthouſiaſme ne vint pas ſeulement de leur dévotion; il y entroit un très-pieux intérêt. Les Canons pénitentiels étoient alors en uſage; les péchés avoient chacun une pénitence particuliere. Ces pénitences s'étendoient quelquefois à des années, & même à des centaines d'années, ſelon la qualité des délits. Or, pour animer tout le monde à prendre parti dans cette expédition ſacrée, le Pape accorda (choſe alors très-rare) indulgence pléniere de toutes les peines canoniques à ceux qui, repentans & confeſſés, entreprendroient le long & périlleux voyage de Jeruſalem. Il ne faut pas s'étonner s'il y eut alors un ſi grand concours d'Eccléſiaſtiques & de Laïques, à cette Guerre ſainte, & ſi tant de Princes ambitionnoient de conduire ce religieux projet à ſon exécution. Plus de cent mille perſonnes s'enrôlerent ſous les étendards de cette pieuſe entrepriſe. Chacun s'excitoit à l'envi; les femmes encourageoient leurs maris. Les villes perdirent des citoyens, les campagnes furent dépeuplées. Une foule de payſans, avec leurs femmes & leurs enfans, abandonnerent la culture des terres. La plus vile populace ſe

croisa par l'espoir d'une fortune plus considérable. Ceux que la gloire attira dans cette entreprise furent en très-petit nombre. Les uns s'y engageoient par vanité, les autres par légéreté d'esprit; ceux-ci par le desir de la nouveauté, ceux-là pour suivre leurs parens ou leurs amis; beaucoup pour se soustraire à leurs créanciers. Quantité de Moines, ennuyés de leur solitude, profiterent d'une si belle occasion, pour rompre les fers de leur oisif esclavage. La stupidité, l'ignorance, la férocité & le fanatisme produisirent cette fatale transmigration des Européens en Asie.

Nous nous permettrons ici quelques reflexions sur ces guerres sacrées, qui ont eu tant d'influence sur les Nations de l'Europe. On ne sauroit nier qu'elles n'eussent une grande apparence de sainteté. N'étoit-il pas juste, disent les partisans des Croisades, que l'Eglise travaillât alors à recouvrer son ancien Domaine, la Palestine, ce Pays que Dieu s'est réservé, depuis qu'il en chassa les Cananéens, ses anciens habitans? Les Chrétiens de l'Occident n'étoient-ils pas obligés de secourir leur Freres de l'Orient, qui gémissoient sous la domination des Sarrasins? Devoit-on laisser profaner les Lieux saints, rendus si célebres par les miracles du Christ, & devenus l'objet de la vénération des Chrétiens? Devoit-on souffrir que les ennemis de Jesus possédassent la capitale de son Empire, qu'ils fussent maître du Saint-Sépulcre, & qu'ils y dressassent des trophées à la honte du Christianisme? Ne doit-on pas s'efforcer de reculer les limites de la Religion? Enfin, commettoit-on une injustice, en ôtant à

des Infideles des Etats uſurpés ſur le Chriſt & ſur l'Empire Romain, dont ils faiſoient partie?

Ces prétextes ſont très-ſpécieux, & l'on peut avec raiſon douter que ce fuſſent là les véritables cauſes des Croiſades. La vue ſecrete de Rome étoit d'augmenter la Puiſſance Papale. Par la conquête de l'Orient, le Siege Apoſtolique ſe flattoit de ſoumettre les Grecs, qui ſe moquoient des foudres ſpirituels; ces guerres, en épuiſant l'Europe de forces, & les Rois d'argent & de ſoldats, expoſoient les Couronnes à l'ambition des Papes, qui excommunioient les Souverains, & leur commandoient enſuite de ſe croiſer pour aller faire la guerre aux Sarraſins; & pendant leur abſence on bouleverſoit leurs Etats. En ſe faiſant reconnoître pour les Chefs de ces expéditions ſacrées, les Papes vouloient ſe rendre les Monarques Univerſels du Monde, & s'arrogeoient une domination temporelle ſur tous les Peuples Chriſticoles, en levant d'énormes tributs ſur eux. Ce fut auſſi un moyen d'enrichir les Eccléſiaſtiques, qui achetoient les biens & les terres de ceux qui alloient à la guerre ſainte.

En outre les Croiſades étoient-elles juſtes? La Paleſtine, il eſt vrai, étoit l'ancienne poſſeſſion du Peuple de Dieu. Mais Dieu n'eſt-il pas le Dieu de tous les Peuples, & pouvant être adoré par-tout, n'eſt-il pas ridicule de penſer que Jeruſalem lui ſoit plus agréable que toute autre ville? Cette aſſertion eſt d'autant plus vraie, que s'il y a quelque Terre reprouvée de Dieu, c'eſt la Paleſtine, qui ſemble avoir partagé la réprobation du Peuple, qui l'habitoit

autrefois. Au reſte, avoit-on des droits ſur cette contrée? Autant qu'Alexandre-le-Grand en avoit ſur l'Empire des Perſes. Il y avoit plus de 460 ans que les Sarraſins étoient en poſſeſſion de Jeruſalem. Les Sarraſins avoient conquis injuſtement ce Pays ſur les Chrétiens; la plupart des conquêtes ſont injuſtes dans leur principe; le tems & une longue poſſeſſion les rendent légitimes. Les Chrétiens n'étoient point auſſi malheureux à Jeruſalem qu'on vouloit le perſuader. Le cerveau échauffé du fanatiſme exagéroit leurs prétendues ſouffrances. Le concours des Pélerins apportoit trop de profit aux Sarraſins, pour qu'ils les maltraitaſſent. Enfin le Chriſt n'a jamais commandé de porter, aux extrêmités du monde, ſon Evangile par les armes, ni de maſſacrer par Religion. On ne peut diſconvenir que les Croiſades n'aient été très-funeſtes à l'Europe. Le ſeul avantage qu'elles lui procurerent, fut de la délivrer d'une foule de vauriens dévots, & de faire connoître à l'Italie les Romans orientaux. Le bons ſens aura toujours des reproches à faire à Urbain II, au ſujet des Croiſades. Après avoir rapporté ces réflexions ſur ces guerres ſacrées, revenons à celui qui les ordonna.

Outre le Concile de Clermont, Urbain en tint deux autres en France, l'un à Tours, & l'autre à Niſmes. Il retourna enſuite en Italie l'en 1096.

L'année ſuivante, il quitta encore Rome; après avoir viſité Terracine & Bénévent, il ſe rendit à Chieti, pour y traiter avec les Evêques & les Seigneurs de ces cantons de l'avancement

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

des Croiſades, qu'il prêcha lui-même dans ces villes. Grimoald, Abbé élu de Caſaure, Monaſtere Impérial, fondé par l'Empereur Louis II, ne pouvant être ſecouru par Henri IV contre les Normands, & les divers Seigneurs ſes voiſins, qui pilloient les biens de ſon Abbaye, vint à Chieti trouver le Pape, qui lui donna la bénédiction abbatiale, & ſubſtitua la croſſe au ſceptre, dont les Abbés de Caſaure avoient juſqu'alors fait uſage, par conceſſion des Empereurs. Depuis ce tems ce Monaſtere releva du Siege Apoſtolique. Cette ſubſtitution de la croſſe au ſceptre, accordé par les Empereurs, décele, de la part de la Cour de Rome, l'ambitieux deſir de ſouſtraire aux Empereurs tout ce qui leur étoit ſoumis (33). Urbain rentra enſuite dans Rome. Après avoir fait quelques autres petits voyages peu importans, il y mourut le 29 juillet 1099. Voici ce que le Moine Sigebert dit de ce Pape, à l'occaſion de ſon élévation au Pontificat : » Odon, de Moine de
Sigeb. *Chron.* » Clugny, fait Evêque d'Oſtie, eſt élu Pape
» contre l'Empereur & Guibert, ſous le nom
» d'Urbain. De-là les ſcandales croiſſent dans
» l'Egliſe, & les diſſentions dans l'Empire ;
» lorſque l'un eſt d'un avis, & l'autre d'un
» autre ; que l'Empire & le Sacerdoce ſont en
» diſpute ; que de part & d'autre on s'excom-
» munie, & qu'en conſéquence de l'idée qu'on
» a de la cauſe ou de la perſonne, on mé-
» priſe l'excommunication l'un de l'autre. Enfin
» le pouvoir de celui, qui donne le droit de
» lier & de délier, devient abſolument mépri-
» ſable, lorſqu'en ſuivant plutôt ſon caprice,

» qu'en se conformant à ce que la justice » ordonne, on abuse, l'un contre l'autre, de » la puissance d'excommunier. «

§. XXI. Voyages de Pascal II, depuis 1103, jusqu'en 1115.

Après la mort d'Urbain II, on élut pour lui succéder Rainier, Toscan, Cardinal-Prêtre du titre de St. Clément. La première chose qu'il entreprit fut de chasser entiérement de Rome, l'Anti-Pape. Il lui fit la guerre & l'obligea de s'enfuir dans les Montagnes de l'Abruzze, où il mourut quelque tems après.

L'année 1103, nous voyons Pascal dans la ville d'Albano, par la date d'un Bref curieux qu'il adresse à Robert, Comte de Flandre, qui étoit de retour de la Terre-Sainte. Ce Prince ayant tourné ses armes contre ceux qui étoient attachés à l'Empereur, ravagea, par ordre du Pontife Romain, de la maniere la plus inhumaine, le territoire de Cambrai. » Peut-» on penser (dit Sigebert, au nom de l'E-» glise de Liege) à la désolation & aux » extrêmes calamités de l'Eglise de Cambrai, » sans en être pénétré? ..... Qui auroit cru » qu'une si affreuse désolation d'une Eglise, » qu'une oppression si étrange d'une quantité » d'orphelins & de veuves, que des vols & » des pillages si cruels, &, ce qui est encore » plus fort, que des meurtres commis sur des » gens de bien, comme sur des méchans, qui » auroit cru, dis-je, que ces choses & d'au-» tres plus funestes encore, eussent été l'effet » d'un ordre donné par le Pontife Romain, » s'il ne nous en assuroit par sa propre bou-» che (34)?

Abrégé chr. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Baron.

Epist. Leod. Eccles.

Abrégé chron. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

C'eſt ce qu'on va voir par la lettre ſuivante. Paſcal y remercie le Comte de Flandre d'avoir fait ces ravages, & l'y exhorte en même tems de traiter les Liégeois d'une maniere auſſi barbare. Voici comme s'exprime ce Pontife:

Tom. X. Concil.

» Beni ſoit le Seigneur Dieu d'Iſraël, qui fait » éclater l'efficacité de ſon pouvoir dans votre » miniſtere, & avec le ſecours duquel, étant » de retour de la Jeruſalem de Syrie, vous » tâchez de vous élever à la Jeruſalem céleſte, par les exploits d'une juſte guerre. » C'eſt-là le devoir du véritable ſoldat, de ne » point donner de trêve, & de pourſuivre » ainſi par-tout les ennemis de ſon Roi; & » c'eſt pour cela auſſi que nous louons & que » nous reconnoiſſons cette ſage conduite, qui » vous a fait exécuter nos ordres à l'égard » du Dioceſe de Cambrai. Mais nous vous » ordonnons maintenant d'exécuter la même » choſe contre les Liégeois, qui ſont de véritables excommuniés & de faux Clercs; car » il eſt juſte que ceux qui ſe ſont eux-mêmes » ſéparés de l'Egliſe Catholique, ſoient dépouillés des biens par le miniſtere des Catholiques. Ce n'eſt pas ſeulement dans cette » Province que vous devez faire la guerre à » Henri, le Chef des Hérétiques, & à ſes partiſans; il vous faut les combattre généralement par-tout où vous pourrez les joindre; » puiſqu'il eſt certain que vous ne ſauriez » offrir de ſacrifice plus agréable à Dieu que » d'abattre celui qui s'eſt élevé lui-même contre Dieu; qui s'efforce d'enlever à l'Egliſe » la ſouveraineté, qui lui eſt propre; qui a

» placé l'idole de Simon dans le Lieu ſaint, » & qui a été chaſſé de la maiſon de Dieu » par les ſaints Apôtres & par leurs Vicaires » autoriſés du St. Eſprit même. Nous ordon- » nons cettre expédition, de même qu'à vos » ſoldats, comme le moyen d'obtenir la ré- » miſſion de vos péchés, & de mériter les » bonnes graces du Siege Apoſtolique; & afin » que par ces travaux & par ces triomphes, » ſoutenus de la main de Dieu, vous puiſſiez » enfin arriver à la Jeruſalem céleſte. «

C'eſt cependant le Vicaire d'un Dieu de bonté qui tient ce langage inhumain, ſe diſant autoriſé du Saint-Eſprit même ! C'eſt à des guerres & à des exploits ſanguinaires qu'il attache les récompenſes céleſtes !

Ceux de Liege, plus offenſés qu'allarmés du tocſin pontifical, y firent réponſe par une lettre, qui leur fait beaucoup d'honneur. L'Auteur de cet écrit eſt Sigebert de Gemblours. Il y établit ſur des fondemens inébranlables l'indépendance du temporel des Rois, & l'obligation où les ſujets ſont de garder la fidélité à leur Prince, ſans pouvoir en être diſpenſés. (35). Le titre de cette lettre eſt ainſi : » L'E- » gliſe de Liege, toujours conſtante dans la » Foi & dans l'Unité catholique, à tous les » hommes de bonne volonté. « Les Liégeois s'y plaignent qu'ils ſont injuſtement traités de Schiſmatiques, puiſqu'ils reconnoiſſent pour vrai Pape Hildebrand ou Grégoire VII, & déclarent qu'ils n'avoient jamais adhéré à aucun Anti-Pape. Dans tout le corps de la lettre ils appellent l'Egliſe Romaine leur Mere, le Pape Paſ-

(35) Tom. x. *Concil.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV. Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

cal leur Pere Apoſtolique, l'Evêque des Evêques, l'Ange & l'Oint du Seigneur. Ils font voir qu'on ne doit pas les regarder comme excommuniés, parce qu'ils rendent à Céſar ce qui eſt à Céſar, ſuivant l'Evangile, contre les nouvelles traditions; parce qu'ils honorent le Roi, & qu'ils obéiſſent à leurs Supérieurs, non par une crainte ſervile, mais dans la ſimplicité de leur cœur. A ces raiſons ſolides ils ajoutent : » On a peine à comprendre où Paſcal » a pu ramaſſer une ſi prodigieuſe quantité » d'injures. Il faut qu'il ait trouvé des gens, » qui lui en aient fourni à bon marché, pour » en répandre contre nous en ſi grande abon- » dance; car tantôt il nous appelle excommu- » niés, tantôt il nous traite de faux Clercs, & » cela de ſon mouvement & d'une volonté » gratuite. Il ſortit du cœur du Roi David de » bonnes paroles, mais Paſcal ne vomit que » des injures groſſieres, & ſemblables à celles » que les vieilles & les fileuſes ont coutume » de ſe chanter. « Quant à la qualification de faux Clercs que Paſcal leur donne, ils diſent : » Ne ſeroit-il pas mieux, en ſe défaiſant de cet » eſprit d'orgueil & de préſomption, de repaſ- » ſer un peu ſérieuſement, avec les gens de » ſon conſeil, de quelle maniere les Papes, » depuis Sylveſtre juſqu'à Hildebrand, ont été » élevés ſur le Siege de Rome; quels maux » inouis ont produit les brigues, que l'on a em- » ployées pour y parvenir, & comment les » conteſtations, arrivées à ce ſujet, ont été » décidées par l'autorité des Empereurs & des » Rois, qui ont jugé & fait dépoſer les faux Papes,

» Papes, & dont les décrets avoient en cette » occaſion bien plus de force que les excom- » munications d'Hildebrand, d'Urbain II ou » de Paſcal ? Notre Seigneur dit lui-même dans » l'Evangile : Si j'ai mal parlé, rendez témoi- » gnage du mal que j'ai dit ; & l'Apôtre Saint- » Paul ne réſiſta-t-il pas à Saint Pierre, le » Prince des Apôtres ? Pourquoi donc, ſans » s'arrêter aux vaines prétentions de Rome, » n'aura-t-on pas la liberté de reprendre & de » corriger des Papes, qui ſont coupables de » crimes ſcandaleux & notoires ? Celui qui ne » veut être repris, ni corrigé, mérite le nom » de faux, ſoit qu'il ſoit Clerc, ſoit qu'il ſoit » Evêque. Mais, par la miſéricorde de Dieu, » nous ne ſommes ni déſobéiſſans, ni incorrigi- » bles. Nous ne voulons point de ſchiſmes, » nous avons horreur de la ſimonie, & nous » évitons dans notre conduite tout ſujet d'excom- » munication, ainſi que la bonne raiſon le de- » mande, & que le Saint-Eſprit nous l'ordonne. « Ils repréſentent enſuite la validité du ſerment que les Evêques, comme les autres, avoient fait aux Princes, depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les régales, c'eſt-à-dire, les domaines dépendans de leur Couronne ; ils ſoutiennent que ce ſerment ne peut être violé, ſans parjure, & que la prétention de diſpenſer de ces ſermens eſt une nouveauté introduite par Hildebrand. Ils ajoutent que ſi on lit avec l'eſprit de Dieu les ſaintes Ecritures & les Hiſtoires, on trouvera que les Rois & les Empereurs ne peuvent nullement ou très-difficilement être excommuniés ; qu'il faut les avertir & les

reprendre avec diſcrétion ; que le Pape Hildebrand, l'auteur de ce nouveau ſchiſme, qui le premier à levé la lance ſacerdotale contre le diadême, excommunia d'abord tous ceux qui favoriſoient Henri ; mais que, corrigeant enſuite cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachés à l'Empereur par devoir & par néceſſité, non pour exécuter ſes ordres, ou lui donner de mauvais conſeils, & qu'il en avoit fait un décret ; qu'ainſi ils devoient être exceptés de l'excommunication. Sur ce que le Pape Paſcal traitoit l'Empereur d'Hérétique, voici ce qu'ils répondent : » S'il l'eſt, » nous en ſommes affligés pour lui & pour » nous. Nous ne diſons rien maintenant pour » ſa défenſe. Nous diſons ſeulement que, quand » il ſeroit tel, nous ne laiſſerions pas de ſouffrir qu'il commandât, parce que nous croyons » mériter par nos péchés un tel maître ; & » nous ne devrions pas même, en ce cas, » chercher à nous en délivrer, en prenant » les armes contre lui ; mais en adreſſant à » Dieu des prieres pour lui. Les Rois, pour » qui Saint Paul conjuroit de prier, n'étoient » pas Chrétiens, & il dit pourquoi nous de- » vons prier pour les mauvais Princes, afin » que nous menions une vie tranquille. Ce ſe- » roit une conduite apoſtolique d'imiter l'Apô- » tre ; mais pour nos péchés, l'Apoſtolique, » le Pape, au lieu de prier pour le Roi pé- » cheur, excite la guerre contre lui, & empê- » che que notre vie ne ſoit tranquille. D'où » vient cette autorité au Pape de tirer un glaive » meurtrier outre le glaive ſpirituel ? Le Pape

» Grégoire I disoit que s'il eût voulu se mê-
» ler de faire mourir les Lombards, ils n'eus-
» sent plus eu ni Roi, ni Ducs. Mais, ajou-
» toit-il, parce que je crains Dieu, je ne veux
» participer à la mort d'aucun homme, quel
» qu'il soit. A son exemple, tous les Papes qui
» le suivirent, se contenterent du glaive spiri-
» tuel jusqu'au dernier Grégoire, c'est-à-dire,
» Hildebrand, qui le premier s'est armé contre
» l'Empereur du glaive militaire, & en a armé
» les autres Papes par son exemple. « Sur ce que le Pape ordonne au Comte de Flandre de faire la guerre à l'Empereur pour la rémission de ses péchés, le Défenseur de l'Eglise de Liege dit : » J'ai beau feuilleter toute l'Ecriture & tous
» ses interpretes, je n'y trouve aucun exemple
» d'un tel commandement. Hildebrand est le
» seul & le premier qui, passant par-dessus
» les Canons, enjoignit à la Comtesse Ma-
» thilde, pour la rémission de ses péchés, de
» faire la guerre à l'Empereur Henri. Or nous
» avons appris qu'on ne peut lier ni délier per-
» sonne, sans examen : c'est la regle qu'avoit
» suivie jusqu'à présent l'Eglise Romaine. D'où
» vient donc cette nouvelle maxime, par la-
» quelle on accorde aux coupables, sans con-
» fession & sans pénitence, l'impunité des pé-
» chés passés, & la liberté d'en commettre
» d'autres ? Par-là quelle porte ouvre-t-on à
» la malice des hommes !

Il y a dans cet écrit dès traits de vivacité. Quant à la doctrine qu'il renferme, on ne peut la condamner, sans approuver le Bref de Pascal, qui en fait le sujet. Le Pape n'entreprit

ni de la faire réfuter, ni de la condamner. C'eſt la conduite que Grégoire VII tint à l'égard de la réfutation de l'apologie de l'Empereur Henri IV. Rome a toujours conſervé cet eſprit de ſilence; elle laiſſe écrire & ſuit ſon chemin.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV.

Henri IV étant mort, Paſcal avoit réſolu de paſſer en Allemagne, à l'invitation qui lui en avoit été faite par les Députés de l'Aſſemblée de Mayence, au nom de toute la Nation. S'étant donc mis en route, il vint à Florence en 1106.

Tom. X. *Concil.* Baron.

Il y tint un Concile, où l'on diſputa beaucoup avec l'Evêque, qui prétendoit que l'Ante-Chriſt étoit né. La nouveauté du ſujet attira tant de monde, & il y eut un ſi grand tumulte, qu'il ne fut pas poſſible ni de réſoudre la queſtion, ni de terminer le Concile.

Tom. X. *Concil.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV. *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc. Abb. Uſperg.

De Florence le Pape ſe rendit à Guaſtalla en Lombardie, où il tint un Concile. Il y renouvella les décrets de ſes prédéceſſeurs contre les inveſtitures. Paſcal vint enſuite à Parme. Son deſſein en quittant cette ville étoit d'aller en Allemagne, pour ſe trouver à la Diete générale, qui devoit s'aſſembler à Mayence. Henri V s'étoit avancé juſqu'à Ausbourg pour le recevoir. Mais le Pape, ayant ſu que ſon nouveau décret contre les inveſtitures avoit indiſpoſé contre lui les Allemands & leur Souverain, paſſa en France par la Savoie.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Le but du voyage de Paſcal en France étoit de conférer avec le jeune Roi Louis-le-Gros, que Philippe I, ſon pere, avoit déja fait couronner, & avec l'Egliſe Gallicane, ſur les difficultés qui étoient faites par Henri V tou-

chant l'inveſtiture Eccléſiaſtique. Après avoir paſſé les fêtes de Noël à Clugny, le Pape alla dédier l'Egliſe de la Charité-ſur-Loire.

Paſcal vint à Saint-Denis-en-France, où il fut reçu avec de grands honneurs par l'Abbé Adam. Suger remarque, dans ſa Vie de Louis-le-Gros, que contre la coutume des Romains, Paſcal ne deſira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de cette Abbaye, comme on l'appréhendoit; qu'il ſe proſterna devant les reliques, & qu'il demanda ſeulement un peu des ornemens épiſcopaux de St. Denis, teints de ſon ſang. Il eut dans cette Abbaye une conférence avec le Roi Philippe & Louis ſon fils, qu'il conjure avec inſtance de protéger le Saint Siege, à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois ſes prédéceſſeurs, de réſiſter aux tyrans & aux ennemis de l'Egliſe, principalement au Roi Henri V. Philippe & Louis promirent à Paſcal amitié, aide & conſeil; comme il devoit aller à Châlons-ſur-Marne, où des Ambaſſadeurs du Roi d'Allemagne devoient le trouver, ils lui donnerent pour l'accompagner en ce voyage des Archevêques, des Evêques, & l'Abbé de Saint-Denis, avec lequel étoit Suger.

Hiſt. de l'Abbaye de S. Denis en France, par D. Michel Félibien, Rél. Bénéd.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Piétet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Les Ambaſſadeurs Allemands, arrivés à Châlons, s'abouchent avec Paſcal. L'Archevêque de Treves, l'un d'entre eux, porta la parole comme le plus éloquent & le plus poli de tous, & parlant bien françois. Après avoir ſalué, de la part du Roi Henri, le Pape & la Cour Romaine, & fait, au nom de ce Prince, offre de ſervice, ſans préjudice des droits de l'Empire, il ajouta: » Dès le tems de nos prédé-

Suger. *Vita Lud. VI.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV.

Piétet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Abrégé chro.

de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

» ceſſeurs, Hommes Apoſtoliques, de Saint-
» Grégoire-le-Grand & des autres, le droit de
» l'Empereur eſt qu'avant que l'élection d'un
» Evêque ſoit publiée, elle doit être portée à
» ſa connoiſſance; ſi la perſonne eſt conve-
» nable, il en agrée le choix; puis on publie
» l'élection faite par le Clergé ſur la demande
» du Peuple L'Elu étant ſacré librement & ſans
» ſimonie, revient à l'Empereur pour recevoir
» l'inveſtiture des Régales par la croſſe & l'an-
» neau, & lui prête foi & hommage. Il ne
» faut pas s'en étonner, puiſqu'il ne peut pas
» ſans cela poſſéder les Villes, les Châteaux,
» les péages & les autres droits, qui appartien-
» nent à la dignité impériale. Si le Pape le
» ſouffre, l'Etat & l'Egliſe demeureront heureu-
» ſement unis pour la gloire de Dieu. «

L'Evêque de Plaiſance, au nom du Pape, fit cette réponſe inſolente : » L'Egliſe rachetée
» par le précieux Sang de Jeſus-Chriſt, étant
» libre, ne doit pas être miſe en ſervitude; elle
» ſeroit encore eſclave, s'il lui falloit conſulter
» le Prince ſur l'élection des Prélats. Ce ſeroit
» un attentat contre la majeſté de Dieu, ſi
» les Princes donnoient l'inveſtiture par la croſſe
» & l'anneau, choſes qui appartiennent à l'au-
» tel. Les Prélats ſouilleroient leur onction,
» s'il ſoumettoient leur mains, ſacrées par le
» Corps & le Sang de Notre Seigneur, aux
» mains d'un Laïque enſanglantées par l'épée. «

Les Ambaſſadeurs Allemands, choqués de ces paroles, qui tendent au bouleverſement des Etats, murmurerent avec raiſon, & firent cette replique laconique : » Ce ne ſera pas ici, mais à Rome

» que cette queſtion ſera decidée à coups d'é-
» pée. « Le Pape, préférant des accommode-
mens plus doux, voulut travailler à pacifier
les choſes ; mais on remit la déciſion de l'affaire
à l'année ſuivante, où Henri devoit aller la
faire examiner dans un Concile général. Abb. Uſperg.

Paſcal vint enſuite à Troyes, où il tint un
Concile, dans lequel il exhorta les Grands &
le Peuple à la Croiſade. On y excommunia les
uſurpateurs des biens d'Egliſe ; on y établit la
liberté des élections eccléſiaſtiques, & l'on con-
firma en même la condamnation des inveſtitures.
Le Pape retourna enſuite à Rome, où il fut
reçu, dit Baronius, avec de grandes acclama-
tions, comme ſi, après avoir perdu la vie, il
l'eût recouvrée. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXV.

Après avoir fait quelques autres petits voyages
en Italie, Paſcal mourut au commencement de
l'an 1118.

Gélaſe II fut le ſucceſſeur de Paſcal. Dès le
commencement de ſon Pontificat, il indiqua
un Concile à Rheims, pour terminer la fameuſe
affaire des inveſtitures. En attendant il viſita quel-
ques villes. Beaucoup de Prélats & autres alloient
à ſa rencontre lui rendre leurs reſpects. La
connoiſſance, que l'on eut de ſa pauvreté, lui
attira de tous cotés, pour ſubvenir à ſes beſoins,
une immenſe quantité de préſens & d'argent,
ſoit qu'on les donnât volontairement, ſoit qu'on
obéît à ſes ordres. Ce bon Pape vint à Mont-
pellier & à Toulouſe, en Auvergne. Quelques-
uns le font aller à Vienne, enſuite à Lyon,
puis à Mâcon. Dans cette derniere ville un
commencement de pleuréſie ſe joignit à la Muratori. *Ann. d'Ital.* Cardin. Aragon.

Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXVI.

goutte, qui le faiſoit ſouffrir. Son intention étoit d'aller au Monaſtere de Clugny. Quoique malade, il preſſa ſon voyage pour arriver dans cet endroit. Sa maladie étant devenue plus grave, il y mourut le 29 janvier 1119.

§. XXII. Voyages de Calixte II en 1119, 1120 & 1121.

Calixte II, qui le remplaça, vint la même année en France. Il tint un Concile à Toulouſe. Il y eut dix Canons de publiés. Le premier & le neuvieme ont pour objet la ſimonie, & le ſixieme défend de contraindre les Clercs à rendre, à cauſe de leurs Bénéfices eccléſiaſtiques, aucun ſervice aux Laïques. Rome tend toujours à l'indépendance. Ces Canons portoient atteinte aux droits que les Souverains & les Seigneurs avoient d'exiger certains ſervices des Eccléſiaſtiques, leurs vaſſaux, à raiſon de Fiefs qu'ils tenoient d'eux, & qui faiſoient partie du domaine des Bénéfices eccléſiaſtiques.

Baron. *Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Calixte ſe rendit enſuite à Rheims pour le Concile convoqué par ſon prédéceſſeur. Il y trouva plus de deux cens Evêques de France, d'Eſpagne d'Allemagne, & d'Angleterre, quinze Archevêques, quantité d'Abbés & de Clercs, outre une multitude de Laïques.

Eadmerus. *Hiſtoria novorum ſui ſæculi.*

Le Roi d'Angleterre permit à ſes Prélats d'y aller; mais il leur défendit d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Il promit de leur rendre juſtice dans ſes Etats. » Allez, leur dit-il, » ſaluer le Seigneur Pape de ma part : écoutez » ſes ordres apoſtoliques; mais n'apportez dans » mon Royaume aucune innovation ſuperflue. «

Tom. X, *Concil.*

L'ouverture du Concile ſe fit le lundi 20 octobre 1119. Le Pape déclara que le princi-

pal sujet de la convocation du Concile étoit l'extirpation de la simonie, & pour cet effet l'abolition des investitures. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXVII.

Louis, Roi de France, entra dans le Concile avec les Seigneurs François; étant monté sur l'échafaud où étoit le siege du Pape, il dit : » Le Roi d'Angleterre a envahi la Normandie, » qui est de mon Royaume. Il retient depuis » long-tems en prison Robert son frere & mon » vassal. Il a dépouillé Guillaume son fils de son » héritage. « Louis ajouta plusieurs autres plaintes. Géoffroi, Archevêque de Rouen, entreprit de répondre pour le Roi d'Angleterre; mais il fut contraint de se taire, par le tumulte que fit l'assemblée, à qui son discours déplaisoit. Ordericus.

Hildegarde, Comtesse de Poitiers, se plaignit de ce que le Comte Guillaume, son époux, l'avoit abandonné pour prendre la femme du Vicomte de Châtelleraut. L'Evêque de Saintes & autres Prélats d'Aquitaine, excuserent leur Prince de ce qu'il ne s'étoit pas rendu au Concile, étant malade. Le Pape, recevant l'excuse, donna au Duc un délai pour se présenter à sa Cour, & reprendre sa femme légitime. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXVII.

Ce Duc d'Aquitaine avoit fait le voyage de la Terre-Sainte en 1101. Il aimoit beaucoup les plaisirs; il sembloit croire que tout alloit au hasard, & qu'il n'y avoit point de Providence. Doué d'un esprit agréable, il tournoit tout en raillerie, & faisoit gloire de sa vie voluptueuse, au point de dire qu'il vouloit fonder une Abbaye pour y rassembler des femmes publiques, & les nommant par leur nom, il disoit qu'une telle seroit l'Abbesse, une telle la Guillelm. Malmesb.

Prieuſe, ainſi des autres. Il compoſoit des chanſons ſur ce ſujet. La Croiſade ne le convertit pas. A ſon retour de la guerre ſainte, il entretenoit la Vicomteſſe de Châtelleraut. Il l'aimoit tellement, qu'il portoit ſur ſon écu le portrait de ſa maîtreſſe, pour l'avoir préſente dans les combats. Gerard, Evêque d'Angoulême, le reprit de ſes amours avec la Vicomteſſe de Châtelleraut, & l'excommunia. Mais le Duc, ſe moquant de l'Evêque qui étoit chauve, lui dit : » Vous ramenerez avec le peigne vos » cheveux ſur le front, avant que je quitte la » Vicomteſſe. « Pierre, Evêque de Poitiers, le reprit pour le même objet. Comme il alloit prononcer contre le Duc l'excommunication, Guillaume le prit aux cheveux, & tenant ſon épée nue : » Tu mourras à l'inſtant, lui dit-il, ſi » tu ne me donnes l'abſolution. « L'Evêque, feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, & acheva, au moyen de cette ruſe, la ſentence d'excommunication. Puis, tendant le cou, il lui dit : » Frappe, frappe. « Le Duc, uſant de ſes plaiſanteries ordinaires, lui répondit : » Je te hais trop, pour te croire » digne de ma colere; tu n'iras pas en Paradis » de ma main. « Tel étoit le Duc d'Aquitaine, contre lequel ſon épouſe vint ſe plaindre au Concile.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVII.

Audin, Evêque d'Evreux, ſe plaignit d'Amauri, Comte de Montfort, qui, l'ayant chaſſé honteuſement, avoit brûlé ſa maiſon épiſcopale. Un Chapelain d'Amauri démentit l'Evêque en plein Concile, ſoutenant qu'il s'étoit attiré les maux qu'il ſouffroit. Les François prirent vive-

ment le parti d'Amauri contre les Normands. Le Pape, pour appaiſer le tumulte, exhorta l'aſſemblée à la paix, repréſentant les maux de la guerre, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Il déclara enſuite qu'il lui falloit aller trouver à Mouzon l'Empereur d'Allemagne, qui l'y avoit mandé, afin de faire la paix avec lui pour l'utilité de l'Egliſe.

Pluſieurs jours avant la tenue du Concile, les Légats du Pape avoient eu une conférence avec Henri, qui étoit pour lors en Lorraine avec une armée de trente mille hommes. Ces Légats, qu'il avoit reçus entre Metz & Verdun, étoient convenus avec lui des conditions de la paix, & d'une entrevue qu'il auroit avec le Pape à Mouzon, pour la conclure. Sur le compte qu'ils en rendirent au Concile, le Pape, de l'avis de l'aſſemblée, quitta Rheims pour ſe rendre à l'endroit de la conférence. Mais par l'effet d'une terreur véritable ou feinte, ſoit de ſa part, ſoit de celle des perſonnes qui l'accompagnoient, & dont la cauſe ou le prétexte provenoit de quelques troupes Impériales, répandues dans la campagne, il eut peu d'empreſſement de s'aboucher avec l'Empereur. Il envoya ſes Légats demander à ce Prince l'exécution de ſes promeſſes. Ils s'en acquitterent avec une hauteur très-capable de l'empêcher de garder ſa parole. Il ne refuſa cependant point de la tenir; mais, ayant à perdre un droit hérité de ſes prédéceſſeurs, il demanda le temps d'aſſembler une Diete pour conclure la paix de l'avis de tous les Princes de ſes Etats. Ainſi rien ne fut terminé. La frayeur de Calixte & de ſa ſuite

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

redoubla ſi fort que, ſans perdre de tems, il retourna promptement à Rheims, après quatre jours d'abſence.

Le lendemain de ſon arrivée, les ſéances du Concile recommencerent. On y publia cinq Canons, ayant pour objet des points condamnés par d'autres Conciles. Calixte excommunia enſuite l'Empereur Henri & l'Anti-Pape Bourdin. Ainſi finit ce Concile, le 30 octobre.

Ordericus. Eadmerus. *Hiſtoria novorum ſui ſæculi.*

Au mois de novembre, le Pape vint à Giſors en Normandie conférer avec Henri, Roi d'Angleterre; Calixte lui dit que le Concile le prioit de rendre la liberté à Robert, ſon frere, & le Duché de Normandie à ſon fils. Le Roi répondit qu'il n'avoit point dépouillé ſon frere de la Normandie, mais qu'il avoit délivré cette province des voleurs & des ſacrileges, dont ſon frere étoit le protecteur; que Dieu, favoriſant ſes deſſeins, lui avoit donné la victoire, & qu'il avoit rétabli les loix & la tranquilité publique. Que pour maintenir la paix il avoit fallu arrêter ſon frere, mais qu'il étoit traité ſelon ſa dignité. Le Pape expoſa enſuite les plaintes particulieres du Roi de France, contre lequel le Roi d'Angleterre fit auſſi les ſiennes. Mais comme Henri témoigna deſirer la paix, Calixte envoya des députés au Roi de France & à ſes Barons, porter la réponſe du Roi d'Angleterre.

Ordericus. Du Moulin. *Hiſt. de Normand.*

Pendant que le Pape étoit encore à Giſors, en attendant le retour des Légats, Henri, Roi d'Angleterre, pour faire voir la gloire de ſon pays, fit ſoutenir des theſes de philoſophie par les fils du Comte de Meulan, en préſence des

Cardinaux, qui voulurent disputer contre eux, & qui, vaincus par les réponses subtiles de ces jeunes gens, furent forcés d'avouer que l'Occident produisoit des hommes si savans, que jamais l'Italie n'avoit entendu expliquer le Prince des Philosophes avec tant de subtilité.

Les Légats étant revenus, la paix fut arrêtée entre les deux Rois, sous ces conditions : savoir, que toutes les places prises retourneroient à leurs légitimes Seigneurs; que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon, & que les deux Rois vivroient en bonne union. Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

Après la conférence de Gisors, le Pape revint en Bourgogne, où il confirma les réglemens de l'Ordre de Cîteaux. De-là il se rendit à Melun, où le Roi, la Reine & les Seigneurs de France vinrent lui faire leurs adieux. Il célébra ensuite la fête de Noël à Autun; de-là il vint à Clugny, d'où il se rendit à Vienne, qui depuis long-tems étoit la capitale du Royaume de Bourgogne; voulant orner l'Eglise de cette ville d'un privilege singulier, il lui donna la primatie sur sept Provinces de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix, & d'Embrun, ensorte que l'Archevêque de Vienne devoit être le Vicaire du Pape, indiquer les Conciles, décider les affaires ecclésiastiques, & n'être soumis à aucun Légat, sinon à un Légat *à latere*, envoyé de Rome. La Bulle est du 26 février 1120. Comme entre les Archevêques des sept Provinces, il y en avoit déja deux, qui avoient le titre de Primat, savoir celui de Bourges, & celui de Nar- Calixt. *Epist.* 2. Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur. Marca. *De Primat. Lugd.* Calixt. *Ep.* 3.

bonne, l'Archevêque de Vienne prit occaſion de ſe qualifier Primat des Primats (36).

Calixte, continuant ſon voyage, vint à Montpellier; après avoir traverſé la Provence & paſſé les Alpes, il entra en Lombardie, où il fut reçu avec de grandes acclamations. Il paſſa enſuite en Toſcane; comme il approchoit de Lucque, la milice vint au devant de lui, le Clergé & le Peuple le conduiſirent à l'égliſe, & enſuite au palais. Dès qu'on ſut à Rome la nouvelle de ſon arrivée, toute la ville en eut une grande joie. L'Anti-Pape Bourdin, ne s'y croyant plus en ſûreté, s'enfuit à Sutri, dans l'attente de recevoir du ſecours de l'Empereur. La milice de Rome vint juſqu'à trois journées au devant de Calixte. Son entrée fut ſinguliere. Les enfans, portant des branches de toutes ſortes d'arbres, allerent à ſa rencontre avec des acclamations de joie. Il entra couronné dans la ville, dont les rues étoient richement tapiſſées, au milieu des Grecs, des Latins, qui chantoient de concert; les Juifs y mêloient leurs applaudiſſemens. Le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple étoient rangés en ordre de proceſſion; enfin le Pape fut conduit par les Juges en chantant, au Palais de Latran, ſuivant la coutume. Cette curieuſe cérémonie eut lieu le 3 juin 1120

Geff. Vindoc.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVII.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Calixte reſta peu de tems à Rome. Comme il avoit beſoin de troupes, pour forcer l'Anti-Pape à ſe ſoumettre, il alla en Pouille chercher le ſecours des Normands. Il vint premiérement au Mont-Caſſin, où l'Abbé le défraya libéralement avec toute ſa ſuite, pendant deux

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVII.

Chron. Caſſi.

mois. Il se rendit ensuite à Bénévent. On l'y reçut avec une magnificence extraordinaire & les plus grands témoignages de joie. Le commerce retenoit toujours dans cette ville beaucoup de Négocians d'Amalfi. Ce furent eux qui se distinguerent le plus dans cette occasion. Ils firent tapisser toutes les places d'étoffes de soie & autres plus précieuses, & mettre, de distance en distance, des cassolettes où brûloient des aromates d'un grand prix. Guillaume, Duc de Pouille, Jourdain II, Prince de Capoue, & les autres Seigneurs du Pays, vinrent en cette ville rendre hommage au Pape, qui les investit par l'étendard. Calixte demeura quelque temps à Bénévent, sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de sûreté, les environs de cette ville étant alors infestés par les Schismatiqnes. Il n'en sortit que pour aller à Troyes. Le Duc Guillaume l'y vint recevoir hors de la ville, & le conduisit jusqu'à la Cathédrale, en tenant la bride de son cheval.

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Goff. Vindoc.

De retour à Rome, le Pape envoya une grande armée, sous les ordres du Cardinal Jean de Crême, pour faire le siege de Sutri : lui-même, pour donner plus de chaleur à cette entreprise, se rendit bientôt après au camp. L'Anti-Pape Bourdin, enfermé dans cette place très-forte par sa situation, attendit inutilement des secours de l'Empereur, que les troubles d'Allemagne empêchoient de penser à l'Italie. Après divers assauts vigoureusement repoussés, les assiégés, ou las d'une guerre qui ne pouvoit leur procurer aucun avantage, ou gagnés par des promesses, se révolterent contre l'Anti-Pape;

Abrégé chro. de l'Hist. d'Ital. par M. de St. Marc.

Fleury. *Histoire Eccléf.* Liv. LXVII.

& le chargeant de malédictions, ils le livrerent aux ſoldats de Calixte, qui, l'accablant d'injures, le traiterent cruellement. On le fit monter ſur un chameau à rebours, lui faiſant tenir la queue au lieu de bride. On lui mit ſur le dos une peau de mouton toute ſanglante. Ce fut, après l'avoir paré de cette ſorte, qu'on le fit marcher à la tête du cortege du Pape. Avec cette compagnie, non moins capable d'inſpirer de l'horreur que de faire rire, le Pape entra dans Rome, & fut conduit au Palais de Latran, au milieu des acclamations du Peuple. Cette pompe indécente & barbare étoit plus digne d'un triomphateur de l'ancienne Rome, que d'un Evêque de la moderne. Bourdin fut enſuite conduit de priſon en priſon. Il y finit ſes jours peu d'années après, n'ayant pas voulu reconnoître l'autorité du Pape. On eut plus ſoin de le traiter cruellement que de l'engager à faire pénitence. Le Pape manda ſur le champ aux Evêques, & à tous les Fideles des Gaules, le ſuccès de ſon expédition. Pour conſerver la mémoire de cet événement, le Vicaire de l'humble Chriſt fit faire une peinture dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit repréſenté ſous ſes pieds.

Abb. Uſp. Baluz. *Vita Burd.*

L'année ſuivante, 1122, eſt fameuſe par la Diete tenue à Worms, où les Légats de Calixte s'aboucherent avec Henri V. La paix y fut conclue entre l'Empire & l'Egliſe. On y dreſſa deux écrits; dans l'un Henri remit toute inveſtiture par l'anneau & la croſſe, & accorda, dans toutes les Egliſes de ſon Royaume & de ſon Empire, les élections canoniques & les conſécrations

Tom. X. *Concil.* Baron.

consécrations libres ; restitua au Siege Apostolique les Terres & les Régales de Saint Pierre, qui lui avoient été ôtées, depuis le commencement de la discorde, & qu'il possédoit ; il promit d'aider fidélement à faire restituer celles qu'il ne possédoit pas, & pareillement de rendre les Domaines des autres Eglises, des Seigneurs & des Particuliers. Il promit encore de donner la paix & du secours au Pape Calixte, à l'Eglise Romaine, & à tous ses adhérans. Telles étoient les concessions de l'Empereur. Voici l'autre écrit, où le Pape s'exprimoit ainsi :

» CALIXTE, Serviteur des Serviteurs de Dieu, » à notre très-cher fils HENRI, par la grace » de Dieu, Empereur Auguste des Romains. » J'accorde que les élections des Evêques & » des Abbés du Royaume Germanique, les- » quelles dépendent du Royaume, se fassent » en votre présence, sans violence ni simonie, » ensorte que, s'il s'éleve quelque différend, » vous donniez votre consentement & votre » secours à la plus saine partie, suivant l'avis » & le jugement du Métropolitain & des Com- » provinciaux ; que l'Elu reçoive de vous les » Régales par le sceptre, excepté celles qui ap- » partiennent à l'Eglise Romaine, & qu'il vous » rende à leur sujet les services qu'il est en droit » de vous devoir ; que dans les autres parties » de l'Empire, il reçoive de vous, dans les » six mois, les Régales par le sceptre. Je vous » donnerai secours, suivant le devoir de ma » charge, dans toutes les choses sur lesquelles » vous m'aurez porté vos plaintes. Je vous » donne une véritable paix, de même qu'à tous

» ceux qui, durant cette diſcorde, ſont ou ont » été de votre parti. «

Les deux écrits furent lus, ſignés & échangés dans une grande plaine au bord du Rhin, en préſence d'une multitude immenſe de Peuple, aſſemblé pour ſavoir le réſultat de la Diete.

Abrégé chro. de l'Hiſtoire & du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel.

Henri V a été blâmé des modernes pour avoir fait un accommodement, qui le privoit des droits, dont ſes prédéceſſeurs avoient joui. Les troubles de l'Allemagne, cauſés par la querelle de l'Empereur avec le Pape, forçoient l'Empereur d'en venir à un arrangement. Henri n'ignoroit pas qu'il avoit à craindre les intrigues de la Cour de Rome, dont on ne fut preſque jamais l'ennemi impunément. Rome avoit aidé Henri à détrôner ſon pere; il devoit s'attendre à être réduit au même état. L'Empereur montra de la prudence en cédant à la néceſſité. Comme il n'avoit point de fils, qui dût lui ſuccéder, il crut ſans doute devoir achever ſon regne tranquillement, & laiſſer à ſes ſucceſſeurs, qui voudroient perpétuer dans leur famille la Couronne de l'Empire, à profiter des occaſions de remettre les Papes rebelles dans la dépendance, dont ils avoient ſecoué le joug. Mais Henri n'obtint pas même, par cet accommodement forcé, le repos qu'il deſiroit.

Calixte ſurvécut deux années à cet événement, étant mort au commencement de décembre 1124.

Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Honorius II, ſucceſſeur de Calixte II, fit différens voyages en Italie, entr'autres un à Capoue, en 1128, où Robert II, nouveau Prince de Capoue, ſe fit ſacrer en préſence du Pape,

qui l'inveſtit ſur le champ par l'étendard ; Honorius ſe plaignit aux Evêques, Barons & Abbés du voiſinage, que Robert avoit invités, de ce que Roger, Comte de Sicile, avoit déclaré la guerre à ceux de Bénévent, & de ce qu'il avoit uſurpé différentes places de la Pouille. Il les exhorta tous à prendre ſa défenſe, &, par un uſage profane des bontés de l'Egliſe, il accorda indulgence pléniere à tous ceux qui mourroient dans l'expédition Pontificale.

§ XXIII. Voyages d'Innocent II, depuis 1130 juſques en 1139.

Nous paſſerons rapidement au Pape Innocent II. Avant de parler de ſes voyages, nous dirons quelque choſe de ſon élection. Ceux des Cardinaux, qui avoient été aſſidus auprès d'Honorius pendant ſa maladie, & quelques autres en petit nombre, s'aſſemblerent furtivement à la hâte ; avant que la mort de ce Pape fût publiée, ils élurent pour lui ſuccéder Grégoire, Cardinal de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent II. Il faut ſavoir que par les Canons de différens Conciles, les obſeques du Pape mort doivent précéder l'élection de ſon ſucceſſeur. Les autres Cardinaux, en plus grand nombre, choiſirent publiquement Pierre de Léon, Prêtre Cardinal de Sainte-Marie Traſtevere, qui fut nommé Anaclet II. Au reſte, les deux Papes ayant été choiſis avant les obſeques de leur prédéceſſeur, leur élection étoit illégitime. Les deux prétendans à la Papauté furent ſacrés, Innocent par l'Evêque d'Oſtie, Anaclet par l'Evêque de Porto, Doyen des Cardinaux. Ainſi le ſchiſme diviſa l'Egliſe Romaine.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Innocent, reconnu depuis pour Pape, par

la France, l'Angleterre & l'Allemagne, s'étant embarqué ſur le Tibre, vint à Piſe, où il ſéjourna quelque tems; s'étant rembarqué, il ſe rendit à Gênes, & de-là en Provence. Après avoir paſſé par Viviers, le Pui, & Clermont, il ſe rendit à Clugny, où il reſta onze jours. Les Moines de cette Abbaye, ayant ſu ſon arrivée en France, lui avoient envoyé ſoixante chevaux ou mulets, avec tout l'équipage convenable, tant pour lui que pour les Cardinaux & toute ſa ſuite. La maniere dont ces Moines le reçurent lui donna une grande autorité dans tout l'Occident. Suger, Abbé de Saint-Denis, l'y vint complimenter de la part de Louis-le-Gros. Ce Prince alla enſuite lui-même juſqu'à Saint-Benoît-ſur-Loire à la rencontre d'Innocent, avec la Reine & ſes enfans. Pluſieurs Prélats y vinrent pareillement, entr'autres Géoffroi, Evêque de Chartres, qui l'emmena dans ſa ville.

Otto Friſ.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Le Pape ayant paſſé le commencement de l'hiver à Chartres, Henri I, Roi d'Angleterre, l'y vint trouver le 13 janvier 1131. Il ſe proſterna aux pieds d'Innocent, & lui promit obéiſſance fidelle pour lui & pour ſes ſujets : il le mena enſuite à Rouen, où il le garda quelques jours. Le Pape quitta cette ville, après avoir reçu de riches préſens du Roi, des Seigneurs, & même des Juifs.

Abrégé chro. de l'Hiſt. d'Ital. par M. de St. Marc.

Ordericus. Malmesb.

Cependant les Légats, qu'Innocent avoit envoyés en Allemagne, étant de retour, lui rapporterent des lettres de Lothaire, ſucceſſeur de l'Empereur Henri V, & des Evêques, qui le prioient, au nom de la Nation, de leur don-

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVIII.

ner la consolation de sa présence. Il parcourut encore quelques Eglises de France, subsistant par-tout aux dépens de chacune d'elles; ce qui leur étoit fort à charge, parce qu'il avoit une suite très-nombreuse. *Abrégé chron. de l'Hist. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Le Pape passa ensuite en Lorraine, & de-là se rendit à Liege, le 22 mars. Le Roi Lothaire & la Reine son épouse s'y trouverent avec un grand nombre de Princes, de Seigneurs & d'Evêques. On lui fit une pieuse réception. On alla au-devant de lui en procession; Lothaire, s'avançant à pied dans la place de la Cathédrale, tenoit d'une main une verge pour écarter la foule que la curiosité ou la dévotion attiroit; de l'autre main il prit la bride du cheval blanc, que montoit le Saint-Pere, auquel il servoit d'Ecuyer, & le conduisit ainsi jusqu'à la porte de l'Eglise, où l'assemblée rendit solemnellement obéissance au Pape. Lothaire crut alors avoir trouvé l'occasion favorable de se faire rendre par Innocent les investitures, auxquelles l'Empereur Henri, son prédécesseur, avoit été forcé de renoncer. Les Romains pâlirent à cette proposition, en ce que les circonstances ne leur permettoient guere de s'y refuser; Saint-Bernard, qui étoit présent, s'opposant à la demande du Roi, lui fit sentir combien elle étoit contraire à l'intérêt de l'Eglise. Les discours de cet homme, doué du don de persuasion, frapperent tellement Lothaire, qu'il se désista de sa demande. Malmesb.

De Liege le Pape revint à Saint-Denis en France. Il y arriva le mercredi de la Semaine Sainte. L'Abbé Suger alla le recevoir en pro- Baron. Otto Fris. Suger. *Vita Lud. VI.*

Hiſt. de l'Abbaye de S. Denis en France, par Dom Felibien Rig. le Bénéd.

ceſſion avec ſa communauté. Le jour de Pâque, Innocent ſe donna en ſpectacle, dans un appareil ſingulier ; ce jour-là étant ſorti de grand matin de l'Abbaye, avec les Cardinaux & ceux de ſa ſuite, il paſſa ſecrétement au Prieuré de Saint-Denis de l'Eſtrée, ſitué à l'autre extrêmité de la ville. Là ils ſe parerent, à la Romaine, de leurs plus riches ornemens. Le Pape, monté ſur un cheval blanc, orné d'une houſſe, ſortit, portant en tête un diadême compoſé d'une mître, & au haut duquel étoit un cercle d'or en forme de caſque. Les Cardinaux, couverts de longs manteaux, étoient auſſi à cheval rangés deux à deux, & chantoient des hymnes. Les Barons & les Châtelains, vaſſaux de l'Abbaye de Saint-Denis, marchoient à pied & ſervoient d'Ecuyers au Pape, conduiſant ſon cheval par la bride ; quelques-uns, qui précédoient pour faire ranger la foule, jettoient quantité de pieces de monnoie ; les rues étoient tendues de riches tapiſſeries. Le Peuple ſe portoit de tous côtés autour de la cavalcade ſacrée. Les Juifs même de Paris ſe rendirent à St. Denis. Ils préſenterent au Vicaire de Jeſus-Chriſt le Livre de leur Loi en rouleau, & couvert d'un voile ; uſant d'une pieuſe épigramme, qui faiſoit alluſion à ce voile, dont étoit couvert l'hommage judaïque, le bon Pape leur dit : » Que le Dieu tout-puiſſant ôte le » voile de vos cœurs ! « Arrivé en cet équipage à la grande Egliſe, où brilloient des couronnes d'or & des pierreries, Innocent y célébra la meſſe, aſſiſté de l'Abbé & de ſes Moines. Après avoir immolé l'Agneau Paſcal, le

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVIII.

Pape, les Cardinaux & sa suite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tendu de tapis; on y avoit dressé des tables; d'abord en l'honneur du jour de Pâques, ils mangerent un agneau, étant comme couchés à l'antique; le reste du festin se fit à l'ordinaire. On ne sauroit nier que le Chef de la Chrétienté n'eût alors judaïsé.

Trois jours après cette curieuse cérémonie, Innocent vint à Paris, où il rendit ses actions de graces au Roi, qui lui promit aide & conseil. Ayant ensuite appris que les reliques de Ste. Genevieve avoient arrêté une cruelle maladie, nommée le Feu Sacré, ou le Feu de Saint-Antoine, il institua une fête anniversaire en son honneur. Cette fête fut assignée au 16 novembre, sous le titre d'Excellence de la Bienheureuse Vierge Genevieve, & depuis sous celui de Miracle des Ardens. Baillet dit à cette occasion que, par la permission de Dieu, le corps de Sainte Genevieve porté solemnellement par la ville, arrêta le fléau, ci-dessus nommé, qui avoit déja fait mourir 14000 habitans; au moment que la châsse de la Sainte parut au bas de la Montagne, où l'on avoit assemblé les malades, tous furent guéris sur le champ, hors trois incrédules. Nous laissons aux Lecteurs à faire leurs réflexions sur ce miracle : revenons au Pape.

Bolland. *Ad diem 3 Janu.*

Vies des Saints.

Innocent continua de visitér les Eglises de France qui suppléoient à ses besoins; ce qui leur étoit une grande charge, vu qu'il avoit une nombreuse suite, & qu'il ne tiroit rien des revenus du Siege Apostolique.

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXVIII.

Le Pape convoqua un Concile à Rheims, où il appella tous les Prélats de l'Occident. Comme on s'y préparoit, il arriva un événement bien triſte pour le Roi Louis-le-Gros. Il eut la douleur de perdre Philippe, ſon fils aîné, qu'il avoit fait couronner le 14 avril 1129. Ce jeune Prince, courant par divertiſſement dans Paris, après un Ecuyer, un pourceau s'engagea dans les jambes de ſon cheval, qui, par ſa chûte, écraſa ce Prince; il en mourut la nuit ſuivante. Suger & les autres Confidens du Roi, lui conſeillerent de profiter de l'occaſion du Concile, & d'y aller faire couronner Louis, ſon ſecond fils, devenu l'aîné, afin d'éviter les troubles qui pourroient ſurvenir.

Suger. *Vita Lud. VI.*

Ordericus. *Chr.* Maurin.

Le Concile de Rheims s'ouvrit le 19 octobre, & dura quinze jours. Il s'y trouva treize Archevêques, deux cens ſoixante & trois Evêques, un grand nombre d'Abbés, de Moines & de Clercs de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne. Le Pape avoit amené avec lui le fameux St. Bernard, ſans le conſeil duquel il n'entreprenoit rien. Le Concile confirma l'élection d'Innocent, & prononça l'excommunication contre Anaclet, s'il ne venoit à réſipiſcence. On publia dix-ſept Canons; l'on y voit la puiſſance ſpirituelle chercher à empiéter toujours ſur la puiſſance temporelle.

Tom. x. *Concil.* Baron.

Vita S. Bernard.

Le 24 octobre, le Roi Louis-le-Gros, vint, accompagné de Raoul, Comte de Vermandois, Sénéchal de France, & de pluſieurs autres Seigneurs. Le monarque monta ſur la tribune, où étoit le Pape, lui baiſa les

Chr. Maurin.

pieds, & s'assit auprès de lui; il parla ensuite de la mort de son fils d'une maniere très-touchante. Innocent, pour le consoler, l'exhorta par un discours à se soumettre aux jugemens du Roi des Rois. » Il a pris, lui dit-il, votre » fils aîné dans l'innocence, afin de le faire » regner dès à présent avec lui dans le Ciel, » vous en laissant plusieurs autres, pour regner » ici bas après vous. « Le Pape avertit ensuite les Prélats & les Abbés de venir le lendemain en habits pontificaux, à la séance du Concile, pour assister au sacre du nouveau Roi.

Le jour suivant Innocent, dès le grand matin, sortit du Palais Archiépiscopal avec sa Cour & les Prélats du Concile, pour aller à St. Remi, où le roi étoit logé. Là il prit le jeune Prince, son fils, âgé d'environ dix ans, & le conduisit à l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame. Le Roi les attendoit avec plusieurs Seigneurs à la porte de l'Eglise; dès qu'on y fut entré, le jeune Louis fut présenté à l'autel, & sacré par le Pape, avec l'huile, dont Saint Remi avoit oint le Roi Clovis, & qu'il prétendoit avoir reçue de la main d'un Ange; mais plusieurs en doutent.

Les Italiens trouverent mauvais qu'Innocent allât chercher le jeune Prince; le Monarque François, selon eux, devoit aller prendre dans son appartement le Serviteur des Serviteurs de Dieu, & l'accompagner jusqu'à son trône dans l'Eglise. Louis-le-Gros ne tarda pas à retourner avec la Reine, son épouse, qui l'avoit accompagné, & avec le jeune Louis, nouvellement sacré.

Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

De Rheims, le Pape vint à Auxerre, & prit ſous ſa protection le Monaſtere du Paraclet, à la conſidération & à la priere d'Abailard & d'Héloïſe; cette Religieuſe, qui aima ſon amant autant, & peut-être même plus que Dieu, ſera toujours l'image des jeunes victimes enfermées de force dans les cloîtres.

Vita S. Bernard.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVIII.

Innocent viſita le Monaſtere de Clairvaux, où il fut reçu avec un empreſſement ſingulier, par les Moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie, & chantant modeſtement. Le Pape & les Prélats ne purent retenir leurs larmes. Cette réception contraſtoit beaucoup avec celle qu'on lui fit à l'Abbaye de Saint-Denis. Là, au milieu des chants de joie, c'étoit l'appareil ſomptueux de la pourpre, de l'or & des pierreries; ici, au milieu des triſtes ſons d'un chant ſépulchral, s'avancent à pas lents des formes humaines, couvertes de vieux haillons. On admiroit la pieuſe gravité de ces Moines, qui marchoient les yeux baiſſés en terre, ſans les tourner de côté & d'autre par curioſité. Fermant les paupieres, ils ne voyoient perſonne, étant regardés de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans leur égliſe qu'ils puſſent deſirer. Aucun meuble précieux n'excita leur cupidité. Ils ne pouvoient ambitionner que d'imiter leurs vertus. On ſervit un repas frugal, du pain bis, des herbes, & du poiſſon; ce dernier mets fut réſervé pour la bouche du Pape.

Ordericus.

Innocent II, après avoir été environ dix-huit mois très à charge aux Egliſes de France, & avoir impoſé une collecte d'argent pour les frais

de ſon voyage, reprit le chemin d'Italie au commencement de l'année 1132. Il alla célébrer à Clugny la fête de la Purification de la Vierge. Il paſſa enſuite à Lyon, où le 17 de février, en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit reçus de St. Bernard, il le gratifia d'un privilege, tant pour ſa Maiſon de Clairvaux, que pour tout l'Ordre de Cîteaux; ce privilege portoit que perſonne n'oſât demander aux Freres de cet Ordre ou recevoir d'eux les dixmes de leurs terres, ni celles de leurs beſtiaux : ce qui occaſionna de grands différends entre les Moines de Cîteaux & d'autres, particuliérement ceux de Clugny. Ce privilege inique étoit un vol manifeſte. Innocent & Bernard ſur-tout avoient ſans doute oublié que la Maiſon de Clairvaux & les autres de l'Ordre, s'étant établies dans la pauvreté, pluſieurs Monaſteres, & ſur-tout celui de Clugny, les avoient aidées, en leur cédant de leurs biens, à condition d'en payer les dixmes.

Pet. Clun. *Epiſt.*

Le Pape étant retourné en Italie par les montagnes de Gênes, vint à Plaiſance, où il tint un Concile avec des Evêques & d'autres Prélats de Lombardie, de la Romagne, de l'Emilie & de la Marche-d'Ancone. L'on ne ſait aucun détail de ce Concile, qui n'eſt guere connu que par une lettre de Pierre-le-Vénérable, Abbé de Clugny.

Baron. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXVIII. *Abrégé chronol. de l'Hiſt. d'Ital.* par M. de St. Marc.

Sur ces entrefaites, le Roi Lothaire s'étant mis en chemin pour l'Italie avec une armée, vint, par la route de Trente, à la plaine de Roncaglia, dans le Plaiſantin, où les Princes, les Prélats, les Barons, & les Députés des

villes avoient coutume de s'aſſembler, lorſque le nouveau Roi venoit en Italie. Le Pape s'y rendit, afin de prendre avec le Roi les meſures convenables pour chaſſer Anaclet de Rome, & pour couronner Lothaire lui-même Empereur. De-là Innocent vint à Piſe, où il termina les différends des Piſans avec les Génois. Le Pape attendit dans cette ville le Roi Lothaire. Après avoir eu une conférence enſemble, ils convinrent de marcher inceſſamment vers Rome. Lothaire alla par le grand chemin à Viterbe, où le Pape ſe rendit, en ſuivant la côte. S'étant joints enſemble, ils allerent par le terriroire de la Sabine & par celui de Farfa juſqu'à Rome, où ils entrerent à la fin d'avril 1133. Le 4 juin, Innocent couronna Empereur le Roi Lothaire & la Reine Richilde ſon épouſe. Lothaire fit ſerment de fidélité au Pape, qui lui donna l'uſufruit des Domaines de Mathilde, pour lui, ſa fille & ſon gendre Henri, Duc de Baviere. L'acte eſt daté du 8 juin.

L'Art de vérifier les dates.

Après le départ de l'Empereur, Innocent, trop foible pour réſiſter à l'Anti-Pape, fut obligé de ſe retirer à Piſe, où il reſta juſqu'au retour de Lothaire en Italie. L'an 1138, Anaclet étant mort, les Shiſmatiques élurent Grégoire, Cardinal, ſous le nom de Victor; mais celui-ci ayant heureuſement quitté la thiare preſque auſſi-tôt, le ſchiſme fut éteint. Innocent fut alors paiſible poſſeſſeur du St. Siege.

L'an 1139, s'étant mis en campagne pour ôter la Pouille à Roger, Roi de Sicile, il fut fait priſonnier par ce Prince, qui l'engagea, dans ſa captivité, à lui confirmer le titre de

Roi, qu'Anaclet lui avoit donné. Il n'eut qu'à ce prix sa liberté. Innocent mourut l'an 1143.

Ce Pape en usa fort hautement avec les Puissances de l'Europe. Il se fit prêter, comme nous l'avons vu, serment de fidélité & d'obéissance par l'Empereur Lothaire. Il fit la guerre à Roger, Roi de Sicile, pour lui enlever ses Etats; il lui en donna cependant l'investiture, après avoir exigé de lui serment de fidelité, accordant aux Rois de Sicile l'investiture par le bâton & l'anneau. Arrivé à Liege, il souffrit que Lothaire vînt à pied au devant de lui; qu'il marchât à ses cotés, tenant d'une main une verge, & de l'autre la bride de son cheval, & qu'il le soutînt, quand il mit pied à terre. Il voulut qu'on le représentât, dans le Palais de Latran, ayant l'Empereur à ses pieds, qui lui demandoit la Couronne; ce Pape, qui jetta un interdit sur le Royaume de France, en usa fort mal avec Louis VII, qui soutenoit la liberté Gallicane & son droit. Ses successeurs n'en ont pas mieux usé avec les Têtes couronnées.

§. XXIV. VOYAGE d'EUGENE III en France, en 1147.

CÉLESTIN II, qui fut Pape après Innocent II, ne tint le Siege que cinq mois & treize jours. Lucius II, son successeur, après un Pontificat d'environ un an, étoit mort d'un coup de pierre. Eugene III fut élu, le 27 février 1145, pour monter sur la Chaire de Saint-Pierre. Dès qu'il fut sacré, il vint à Viterbe, où il séjourna quelque tems. Il y reçut des députés de la part des Evêques d'Arménie & de leur Patriarche, qui avoit sous sa direction plus de mille Evêques. Ils venoient consulter

Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXIX. Baron. Otto Fris. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXIX.

l'Egliſe Romaine, ſur les différends qu'ils avoient avec les Grecs; ils ne mettent point d'eau dans le vin pour l'Euchariſtie, comme font les Grecs & les Latins, quoiqu'ils y emploient le pain levé comme les Grecs; & ils ne font qu'une fête de Noël & de l'Epiphanie. Le Pape voulut leur faire voir de près les opérations ſecretes de la meſſe, afin qu'ils puſſent obſerver tout exactement. Un de ces députés rapporta qu'aſſiſtant à la meſſe, il avoit vu, ſur la tête du Pape officiant, un rayon de ſoleil & deux colombes, qui montoient & deſcendoient. Il faut remarquer que, de toute l'aſſemblée, ce député fut le ſeul qui vit ou crut voir ce phénomene lumineux.

Cependant Eugene écrivit de Viterbe au Roi Louis VII, dit le Jeune; dans ſa lettre, il exhortoit tous les François, principalement les Seigneurs & les Nobles, à prendre les armes pour la défenſe de l'Egliſe Orientale, accordant à ceux qui prendroient part à cette entrepriſe ſacrée, la même indulgence que donna le Pape Urbain II, à la premiere Croiſade; mettant leurs femmes, leurs enfans & leurs biens ſous la protection de l'Egliſe; défendant d'intenter contre eux aucun procès; les déchargeant de ce qu'ils devoient, & leur accordant l'abſolution, en cas de mort dans cette pieuſe expédition. Dans cette lettre, il prioit les Croiſés de ne point porter d'habits précieux, & de ne point mener de chiens ou d'oiſeaux pour la chaſſe.

Otto Fris. L'an 1147, le Pape vint en France, où il fut reçu à Dijon, avec beaucoup d'honneur, par

le Roi Louis-le-Jeune, qui, avant qu'Eugene lui eût écrit, avoit déja réſolu de ſe croiſer, pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philippe, ſon frere aîné, enlevé par une mort imprévue, d'autres diſent pour expier le ſaccagement de Vitri, arrivé en 1142. Quoi qu'il en ſoit, la Croiſade avoit été réſolue dans une aſſemblée à Vezelai en Bourgogne, où ſe trouverent beaucoup de Seigneurs & d'Evêques. Saint Bernard y fut préſent. Cette aſſemblée ſe tint en pleine campagne le 31 mars 1146. On y avoit dreſſé un échafaud, ſur lequel le Roi & l'Abbé de Clairvaux monterent. L'un & l'autre eurent à peine parlé, que de tous côtés la multitude s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un paquet, qui ne put ſuffire. Dans ſon enthouſiaſme, Bernard déchira ſes habits pour y ſuppléer. Le nombre des Croiſés fut grand. Le Roi, la Reine ſon épouſe, pluſieurs Seigneurs & Prélats ſe croiſerent. Suger, Abbé de Saint-Denis, & principal Miniſtre de Louis-le-Jeune, s'oppoſa au voyage du Roi; mais Saint Bernard l'approuvoit, & l'homme d'Egliſe l'emporta ſur l'homme d'Etat.

Tom. x. Concil. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXIX. Bernard. *Epiſt.*

L'Abbé de Clairvaux alla prêcher la Croiſade en Allemagne; le Roi Conrad III ſe croiſa. On a peine à croire tous les miracles que Saint Bernard fit dans ſon voyage. Philippe, Archidiacre de Liege, a donné une relation de ce voyage, & des miracles du Saint. Ceux qui voudront en faire la lecture, trouveront que des aveugles recouvrerent la vue, que des boîteux furent redreſſés, & que des muets parlerent; aucune maladie ne tenoit devant lui.

Vita S. Bernard.

Baron. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXIX.

Arrivé à Paris, Eugene y fut reçu par le Roi Louis & par l'Evêque Thibaud. Quelques jours après il arriva une ſcene extraordinaire à Sainte-Genevieve. Le Pape y voulut aller dire la meſſe. Les Officiers de l'Egliſe étendirent devant l'autel un drap de ſoie, où le Saint-Pere ſe proſterna, pour faire ſa priere. Il entra enſuite dans la ſacriſtie & s'y revêtit pour célébrer la meſſe. Les Officiers du Pape prirent auſſi-tôt le drap, diſant qu'il leur appartenoit de droit. Les ſerviteurs des Chanoines voulurent le leur arracher. Sans égard pour le lieu ſaint, on s'échauffe vivement; les partis oppoſés tirent le drap chacun de leur côté; l'étoffe ſacrée eſt miſe en pieces; la ſcene devient enſanglantée; on en vient aux coups de poing; on frappe même du bâton; le Roi, qui étoit préſent, voulant appaiſer le tumulte ſcandaleux, ne fut point épargné. Les gens du Pape, comme battus, vinrent ſe plaindre au Saint-Pere, lui montrant leurs habits déchirés & leurs viſages enſanglantés. Eugene demanda juſtice à Louis-le-Jeune. Comme d'ailleurs la vie des Chanoines de Sainte-Genevieve étoit peu réguliere, il fut queſtion entre le Roi & le Pape d'y faire une réforme, & de donner la Maiſon à des Moines noirs, c'eſt-à-dire, de Clugny, laiſſant toutefois les prébendes aux Chanoines pendant leur vie. Comme le Roi partoit pour l'expédition de la Croiſade, il laiſſa l'exécution de ce projet au Pape & à Suger. On alloit recevoir à Sainte-Genevieve huit Moines de Saint-Martin-des-Champs; mais à la priere des anciens Chanoines, le Pape changea

gea d'avis, & permit d'y mettre des Chanoines-Réguliers de Saint-Victor. Otton, Prieur de Saint-Victor, fut le premier Abbé de Sainte-Genevieve, depuis cette réforme, qui eut lieu pour un morceau de drap. C'eſt l'hiſtoire des grands événemens par les petites cauſes.

Le 22 mars 1148, Eugene tint à Rheims un Concile, où ſe trouverent des Prélats de France, d'Allemagne & d'Eſpagne; à ce Concile on amena un Gentilhomme Breton, qui avoit une plaiſante folie. Il s'appelloit Eon de l'Etoile, & ſe diſoit être le Fils de Dieu, & le Juge des vivans & des morts, ſur l'alluſion ridicule de ſon nom avec le mot latin *Eum*, dans cette concluſion des exorciſmes: *Per eum qui judicaturus eſt.* Il ſéduiſit une grande multitude d'ignorans. Il avoit la réputation de faire des miracles par l'opération des démons. On diſoit qu'il étoit magicien; que, pour attirer le monde, il faiſoit de grands feſtins; mais que ce n'étoient que des illuſions, & que les viandes qu'on mangeoit à ſa table, & les préſens qu'il donnoit, aliénoient l'eſprit: pluſieurs Seigneurs avoient inutilement eſſayé de l'arrêter; mais l'Archevêque de Rheims le fit prendre avec ſes principaux diſciples. On le préſenta au Concile, où il parut plutôt en fou qu'en hérétique. L'Archevêque ayant obtenu qu'on lui ſauvât la vie, il fut enfermé dans une étroite priſon, où il mourut peu de tems après. On eût dû tenir la même conduite à l'égard de quelques-uns de ſes diſciples. Pluſieurs d'entre eux, dont l'un s'appelloit la Sageſſe, l'autre le Jugement, un autre la Science, furent les

Baron. Tom. x. *Concil.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſt.* liv. LXIX. Otto Friſ.

victimes de leur opinion, aimant mieux ſe laiſſer brûler que de renoncer à leur folie. Chaque erreur a ſes martyrs.

On fit dans ce Concile pluſieurs Canons, la plupart répétés des Conciles précédens, & rapportés différemment en divers exemplaires.

Tom. x. *Concil.* *Vita S. Hildeg.* Fleury *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXIX. Baillet. *Vies des Saints.*

Avant le Concile de Rheims, d'autres diſent après, le Pape étoit venu à Treves, avec dix-huit Cardinaux, pluſieurs Evêques & Abbés. Il y tint un Concile. Henri, Archevêque de Mayence, s'y rendit, pour conſulter le Pape ſur les révélations d'Hildegarde. On diſoit de cette religieuſe, née en 1098, qu'elle fut dévouée par ſes parens au ſervice de Dieu dès l'âge de huit ans, parce que, dès qu'elle put parler, elle faiſoit entendre qu'elle voyoit des choſes extraordinaires; qu'à l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée à Diſemberg, c'eſt-à-dire, au Mont-Saint-Diſibode, avec une fille nommée Jutte, qui, la formant à l'innocence, lui apprit ſimplement à lire le Pſeautier; qu'elle ſouffrit des maux de tête continuels & autres infirmités; qu'à l'âge de quarante-deux ans & ſept mois, elle vit le ciel qui s'ouvroit, & un feu très-lumineux, qui lui pénétra la tête, le cœur & toute la poitrine, avec une douce châleur, ſans brûler; qu'auſſi-tôt elle eut l'intelligence de toute l'Ecriture-Sainte, enſorte qu'elle en expliquoit le ſens, quoiqu'elle ne fût ni latin ni grammaire; que pluſieurs années après, une voix ſe fit entendre à elle, lui ordonnant d'écrire ce qu'elle verroit & entendroit, & que, l'ayant fait, elle ſe trouva guérie d'une longue maladie. Voilà ce qui donna

Eeu à l'Archevêque de Rheims, de consulter le Pape. Eugene envoya donc au Monastere d'Hildegarde l'Evêque de Verdun, avec plusieurs autres, pour apprendre d'elle-même ce que c'étoit. Elle répondit avec beaucoup de simplicité, & donna les livres qu'elle prétendoit avoir écrits par révélation divine, afin que l'Evêque en fît son rapport au Pape. Eugene en fit la lecture en présence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Bernard, qui connoissoit Hildegarde, l'ayant visitée en allant en Allemagne, pria le Pape de publier cette merveille. Eugene le fit & écrivit à Hildegarde, lui permettant de s'établir au lieu qui lui avoit été révélé, & d'y vivre en clôture, suivant la regle de Saint-Benoît. Ce lieu étoit le Mont-Saint-Rupert, près de Bingen sur le Rhin, au-dessous de Mayence. L'humble Hildegarde s'y rendit avec dix-huit filles nobles, & elle fut la premiere Abbesse.

La même année, Eugene vint à Clairvaux, où il se fit admirer par son humilité & sa régularité. Il portoit sur sa chair une tunique de laine sans sergette par-dessous, & ne quittoit la coule ni jour ni nuit. Il avoit sur son lit de belles couvertures; les rideaux en étoient d'écarlate; mais sous ces couvertures il y avoit de la paille battue & des draps de laine. Enfin il vivoit avec les Religieux en Frere. Eugene ne fit pas un long séjour à Clairvaux. Après avoir assisté au Chapitre général des Abbés de l'Ordre de Cîteaux, non comme Président ou comme Pape, mais comme un d'entre eux, il reprit le chemin d'Italie, & arriva heureusement à

Vita S. Bernard.

Fleury. *Hist Ecclésiast.* liv. LXIX.

Rome ſur la fin de l'année 1149. Il mourut à Tivoli en 1153, après avoir tenu le Siege huit ans, quatre mois & quelque jours. Il ne manqua pas de ſe faire des miracles à ſon tombeau ; on en ſpécifie ſept opérés ſur divers malades ; cependant ſon nom ne figure point dans le catalogue des Saints.

Art de vérifier les dates. Anaſtaſe IV, qui lui ſuccéda, ne tint le Siege Papal, qu'un an, quatre mois & vingt quatre jours.

§. XXV. VOYAGE d'ADRIEN IV en 1155.

DEUX jours après ſa mort, Adrien IV, Anglois de naiſſance, fut élu pour occuper la Chaire de Saint-Pierre. Le commencement de ſon Pontificat ſe ſignala par le ſupplice d'Arnaud de Breſſe, qui fut pendu & brûlé comme Héréſiarque : ce perſonnage célebre mérite que nous le faſſions connoître particuliérement. Il avoit été Diſciple d'Abailard. Ses opinions furent condamnées dans le Concile de Latran, en 1139 ; il parloit librement ſur le Pape, les Evêques & le Clergé. Il diſoit que les Clercs, qui avoient des biens en propriété, les Evêques, qui avoient des Seigneuries, & les Moines, qui poſſédoient des immeubles, ne pouvoient être ſauvés ; que tous ces biens appartenoient aux Princes, qui ſeuls pouvoient les donner au Laïques ; que le Clergé devoit vivre des dixmes & des oblations volontaires du Peuple, ſe contentant de ce qui ſuffit pour une vie frugale. On l'accuſoit de mépriſer le Baptême des enfans, & le Sacrement de l'Autel. Après ſa condamnation dans le Concile de Latran, il paſſa en Allemagne. En 1145, étant

Tom. x. Concil. Baron. Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

revenu à Rome, sur la nouvelle qu'il reçut des grands progrès que ses disciples y faisoient, il disoit hautement que le tems étoit venu où les Romains, secouant l'indigne joug que vouloit leur imposer le Pape, qui ne devoit se mêler que des affaires purement ecclésiastiques, alloient se montrer les dignes descendans de ces anciens Romains, lesquels, après avoir chassé leurs tyrans, étoient devenus les maîtres du monde. Il vouloit rétablir l'ancien Gouvernement républicain. C'étoit sous le Pontificat d'Eugene III. Soutenu par les citoyens puissans, & sur-tout par les Sénateurs, Arnaud de Bresse répandit de nouveau ses opinions, sous Adrien IV. Parmi ses Sectateurs il se trouva des fanatiques, qui attaquerent Gerard, Prêtre, Cardinal du titre de Sainte-Prudentienne. A cette époque, Arnaud fut encore obligé de quitter Rome. Ayant été pris dans la Toscane; où il dogmatisoit, il fut conduit au camp de Frédéric Barberousse, Roi des Romains, qui venoit en Italie, pour s'aboucher avec Adrien. Ce Prince le livra au Pape, qui l'avoit fait demander par des Cardinaux. Adrien l'envoya pieds & mains liés au Préfet de Rome; il fut pendu & brûlé publiquement; ses cendres furent jettées dans le Tibre, afin que le Peuple, toujours ami du faux merveilleux, ne pût rien garder de cet Héréfiarque, pour s'en faire des reliques comme d'un Martyr.

Adrien s'étoit rendu à Viterbe pour y attendre Frédéric; le Pape s'étant ensuite enfermé dans Citta di Castello, forteresse estimée

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. LXX.

Maimbourg. *Hist. de la dé-*

cad. de l'Emp. d'Allemagne, après la mort de Charlemagne.

imprenable, avoit envoyé vers le Roi quelques Cardinaux, pour traiter avec lui des conditions de ſon couronnement. Ce fut alors qu'Arnaud de Breſſe avoit été livré. Enfin, au retour de ſes Légats, Adrien ayant promis de couronner Frédéric, on convint du jour & du lieu de leur entrevue, qui fut Sutri. Le Pape y fut reçu par pluſieurs Seigneurs Allemands avec une multitude de Laïques & de Clercs; ils le conduiſirent à la tente du Roi, avec les Cardinaux & les Evêques de ſa ſuite. Frédéric n'étant point venu, comme Ecuyer, tenir l'étrier au Serviteur des Serviteurs de Dieu, les Cardinaux indignés ſe retirerent à Citta di Caſtello; Adrien embarraſſé deſcendit toutefois de ſa mule, & alla s'aſſeoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé : mais il ne laiſſa pas impuni le prétendu affront fait à ſa Sainteté. Le Roi étant venu enſuite ſe proſterner aux pieds du Pape, & les lui ayant baiſés, s'approcha de lui pour en recevoir le baiſer de paix; le Vicaire de l'humble & modeſte Jeſus lui déclara qu'il ne l'y admettroit point, s'il ne lui rendoit auparavant l'honneur que les Empereurs avoient accordé aux Papes ſes prédéceſſeurs. Frédéric ſoutint qu'il ne le devoit point; il y eut à ce ſujet des conteſtations & diverſes conférences. Mais ayant eu la foibleſſe, pour ne pas dire la lâcheté, de céder au Pontife de Rome, le Souverain s'humilia juſqu'à lui ſervir d'Ecuyer. Le lendemain, à la vue de l'armée, il tint l'étrier du Pape, pendant la longueur d'un jet de pierre; ce fut au prix de cette humble démarche qu'il acheta le baiſer de paix. Le Sa-

cerdoce a toujours disputé la prééminence de l'Empire. De tout tems l'ambition a caractérisé le Siege Apostolique.

Otto Fris.

Sur ces entrefaites, Adrien prit le chemin de Rome; le Roi l'y suivit avec une nombreuse escorte, & se fit couronner par le Pape, le 18 juin 1155.

Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXX.

Otto Fris.

Après le couronnement de l'Empereur Frédéric, Adrien se retira de Rome avec ce Prince. Ils s'arrêterent à Ponte-Lucano près de Tivoli. Les Tiburtins y apporterent à l'Empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui. Le Pape & sa suite le trouverent fort mauvais. Ils représenterent à l'Empereur que la ville appartenoit à l'Eglise Romaine, & que les Tiburtins avoient fait serment de fidélité au Pape. Frédéric, sachant qu'on doit tout appréhender du ressentiment de l'Eglise, craignit de s'attirer la vengeance d'Adrien, qui pouvoit lui susciter pour ennemis le Prince de Capoue & le duc de Pouille, & même traiter à son désavantage avec le Roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au Pape, sauf le droit impérial.

Pictet. *Hist. de l'Egl. & du Monde*, pour servir de cont. à *l'Hist. &c.* de le Sueur.

Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXX.

Le Pape & l'Empereur eurent ensemble deux fameux démêlés; mais Frédéric fit la loi au Pontife Romain, qui fut obligé de fléchir.

L'Empereur tenant en 1157, à Besançon, une assemblée des Princes de l'Empire, il y vint des Légats qui lui apporterent une lettre d'Adrien. Après qu'on en eut fait publiquement la lecture, il s'éleva dans l'assemblée un tumulte, qui témoignoit une extrême indignation, non-seulement parce qu'on trouvoit cette

Gunther.

Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. LXX.

Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

lettre écrite avec aigreur, mais ſur-tout parce qu'elle contenoit certains termes, par leſquels il ſembloit que le Pape, en accuſant d'ingratitude l'Empereur, vouloit dire que Frédéric tenoit de lui l'Empire, & que l'Egliſe Romaine lui avoit conféré la plénitude d'honneur & de dignité, en lui donnant la Couronne Impériale. Ce qui choquoit encore Frédéric, c'eſt que le Pape, dans cette lettre, ſe ſervoit du mot *Beneficium*, pour donner à entendre que les Rois d'Allemagne ne poſſédoient l'Empire de Rome & le Royaume d'Italie, que par la donation du Saint-Siege. Il ſavoit encore que les Romains vouloient tranſmettre à la poſtérité cette créance, non-ſeulement par les paroles & les écrits, mais encore par des peintures, comme ils avoient fait à l'égard de Lothaire, qui étoit repréſenté dans le Palais de Latran, recevant à genoux la Couronne des mains du Pape, avec une inſcription en ces termes : » Le Roi s'arrête à » la porte ; après avoir juré les droits de » Rome, il devient vaſſal du Pape, duquel » il reçoit la Couronne. «

Lorſque l'Empereur Frédéric vint à Rome, en 1155, il fut ſcandaliſé de cette peinture & de cette inſcription ; Adrien lui promit de faire effacer l'une & l'autre ; ce qui n'avoit pas été effectué. Ces griefs, joints à la lettre, faiſoient entendre aux Seigneurs Allemands que le Pape vouloit rendre l'Empire dépendant du Siege de Rome. Ce qui les irrita encore plus, ce fut le procédé inſolent d'un des Légats. Comme il vit que le murmure croiſſoit tou-

jours de plus en plus dans l'assemblée, au-lieu de chercher à calmer les esprits, par une interprétation favorable de cette lettre, comme Adrien le fit quelque tems après, il dit avec fierté, en s'adressant aux Princes : » De qui » donc l'Empereur tient-il la Couronne, si ce » n'est du Pape ? « Ces mots exciterent une indignation générale. Othon, Comte Palatin de Baviere, se laissa tellement transporter à l'ardeur de son zele, pour la cause honorable de l'Empire, que, tirant son épée avec précipitation, il courut se jetter sur ce Légat, qu'il alloit punir de mort, sans l'Empereur lui-même, qui eut bien de la peine à le retenir. Ce trait est d'autant plus admirable dans Frédéric, qu'il sut se posséder au milieu de la colere dont il étoit agité. L'Empereur fit aussi-tôt sortir les Légats de l'Assemblée, leur enjoignant de s'en retourner en droiture à Rome le lendemain de grand matin, sans s'arrêter nulle part pour traiter avec des Evêques ou des Abbés. Il écrivit en même-tems dans tous ses Etats des lettres circulaires, où il exposoit ce qui s'étoit passé dans cette audience, se plaignant qu'Adrien vouloit altérer l'union entre l'Empire & le Sacerdoce.

Le Pape, instruit par ses Légats de ce qui s'étoit passé avec l'Empereur, écrivit de nouveau à Frédéric, pour lui faire ses excuses, en expliquant les mots qui l'avoient choqué. Il lui dit qu'en se servant de ces mots » Nous avons » conféré la Couronne, « il n'a voulu exprimer autre chose, sinon qu'il la lui avoit imposée; & qu'en nommant l'Empire *Beneficium* (un

Baron. Fleury. *Hist. Eccléstas.* liv. LXX. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Bénéfice) il n'avoit pas entendu par-là un Fief, ſuivant l'acception qu'on donnoit à ce terme, mais ſimplement un bienfait; enfin qu'il n'avoit nullement prétendu que l'Empereur fût ſon Vaſſal.

Frédéric, ſatisfait de la ſoumiſſion du Souverain Pontife, renvoya, comblés de préſens, les Légats, porteurs de cette ſeconde lettre plus reſpectueuſe que la premiere.

Radevic.

Le Pape conſentit en outre qu'on effaceroit la peinture, qui avoit choqué l'Empereur. Cette conteſtation fut bientôt ſuivie d'une autre auſſi fâcheuſe, qui s'éleva au ſujet de l'ancienne querelle des inveſtitures, & qui eut des ſuites bien plus funeſtes à l'Egliſe. Nous allons en développer la cauſe.

Radevic. Maimbourg. *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Frédéric étoit alors à un degré de gloire & de puiſſance, où jamais aucun de ſes prédéceſſeurs, depuis Othon, n'étoit parvenu. Il venoit de forcer Boleſlas, Duc de Pologne, qui s'étoit révolté, de lui faire hommage & de lui payer le tribut qu'il devoit. Il avoit donné la Couronne à Ladiſlas, qu'il fit premier Roi de Bohême, & l'inveſtiture au Roi de Danemarck. Le Roi de Hongrie lui avoit prêté ſerment de fidélité; le Roi d'Angleterre lui avoit demandé ſon amitié; enfin l'Allemagne étoit dans une parfaite ſoumiſſion : telle étoit l'heureuſe ſituation de Frédéric, lorſqu'à la tête d'une nombreuſe armée & des Princes de l'Empire, il paſſa une ſeconde fois en Italie, où il contraignit enfin les Milanois de ſubir les loix, qu'il lui plût de leur impoſer.

Otto Moren.

Ce fut alors que l'Empereur tint une aſſem-

blée générale à Roncaille, entre Plaiſance & Crémone. On y fit la recherche, par l'ordre de Frédéric, de tous les droits qui lui appartenoient en Lombardie, comme Empereur; après être rentré en poſſeſſion de ceux qui avoient été uſurpés ſur ſes Prédéceſſeurs, il confirma la poſſeſſion des droits, juſtifiés par des titres plauſibles. Il voulut enſuite que ces nouveaux Feudataires, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, lui fiſſent hommage de ce qu'ils tenoient de lui, & prêtaſſent ſerment de fidélité. Radevic. Fleury. *Hiſtoire Eccléſ.* Liv. LXX.

Cette ſage opération mécontenta le Pape, irrité de voir les Evêques & les Abbés de Lombardie, tenir de l'Empereur les Régales. On appelloit Régales, ou droits Régaliens, les Duchés, Marquiſats, Comtés, monnoyes, les fourrages ou ſubſiſtance des troupes, le tonlieu & impoſitions de toute eſpece, les moulins, les pêcheries, le péage ſur les marchés, ſur les chemins & ſur les rivieres, le cens réel & la capitation perſonnelle. Adrien écrivit donc à Frédéric une lettre fort douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup d'aigreur en la liſant avec attention; il l'envoya par une perſonne abjecte, qui diſparut avant que la lettre fût lue. Frédéric, qui ſentit l'injure, fit répondre par ſon Secrétaire, ſelon le ſtyle des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'Empereur avant celui du Pape, comme avoient fait pluſieurs Empereurs, tels qu'Honorius & Juſtinien, écrivant, l'un au Pape Boniface I, & l'autre au Pape Jean; il employa *toi* au lieu de *vous*, contre l'uſage établi depuis longtems de nommer au pluriel celui à qui l'on parle. Baron. Radevic. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXX.

Adrien repliqua, ſe plaignant que l'Empereur manquoit au reſpect qui lui étoit dû, & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les Evêques, & en défendant aux Légats du St. Siege l'entrée, non-ſeulement des égliſes, mais encore des villes de ſon Royaume. Il finiſſoit ſa lettre, en le menaçant de le priver de la Couronne, s'il ne devenoit plus ſage. Frédéric écrivit encore plus fiérement, ſoutenant qu'il ne tenoit ſa Couronne que de ſes prédéceſſeurs; que du tems de Conſtantin, le Pape Silveſtre n'avoit aucune part à la dignité royale; que tout ce qu'Adrien avoit comme Pape, venoit de la libéralité des Empereurs, & qu'il n'avoit qu'à lire les hiſtoires; que lui-même avoit droit d'exiger l'hommage de ceux qui poſſédoient les Régales, puiſque celui qui n'avoit rien reçu des hommes, paya le tribut à Céſar pour lui & pour Saint Pierre; que les égliſes & les villes de Lombardie étoient fermées aux Cardinaux, parce qu'au lieu de prêcher l'évangile & d'affermir la paix, ils pilloient & amaſſoient de l'or & de l'argent avec une avidité inſatiable; que lorſqu'il les verroit tels que l'Egliſe deſire, il ne leur refuſeroit pas le ſalaire & la ſubſiſtance; qu'il ne pouvoit s'empêcher de répondre, comme il faiſoit, parce qu'il voyoit que l'orgueil, cette bête déteſtable, s'étoit gliſſée juſqu'à la Chaire de Saint-Pierre.

Radevic. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXX. Pictet. *Hiſt.*

On s'échauffoit de part & d'autre; on diſoit qu'on avoit intercepté des lettres par leſquelles le Pape excitoit à la révolte Milan & d'autres villes. L'Empereur tint enſuite une aſ-

semblée près de Bologne, pour juger les Milanois, qui s'étoient révoltés contre lui. Il y eut des Cardinaux, avec des Députés du Sénat & du Peuple Romain. Les Cardinaux représenterent que le Pape demandoit l'exécution du traité de paix fait avec le Pape Eugene; ils proposerent que l'Empereur n'enverroit point d'Ambassadeur à Rome à l'insu du Pape, puisque toute la Magistrature y appartenoit à Saint-Pierre avec toutes les Régales; qu'il ne leveroit point de fourrage sur les Terres du Pape, sinon au tems de son couronnement; que les Evêques d'Italie, qui étoient des Dieux & les enfans du Très-Haut, ne lui feroient que serment de fidélité, sans hommage; que le Pape demandoit la restitution de plusieurs Terres & des tributs de Ferrare, de Massa, de toutes les Terres de la Comtesse de Mathilde, de tout le Pays depuis Aquapendente jusqu'à Rome, du Duché de Spolette, & des Isles de Sardaigne & de Corse.

de l'Egl. & du Monde, pour servir de cont. à l'*Hist. &c.* de le Sueur.

L'Empereur répondit qu'il n'exigeoit point d'hommage des Evêques d'Italie, s'ils vouloient ne rien posséder de ses Régales, & qu'étant Empereur Romain par l'ordre de Dieu, il ne porteroit qu'un vain titre, si Rome n'étoit pas en sa puissance. Frédéric proposa de terminer le différend au jugement de plusieurs arbitres, nommés de part & d'autre; mais le Pape ne voulut point accepter cette honnête proposition. On ne pouvoit attendre qu'un fâcheux dénouement de cette affaire, quand la mort du Pape suspendit l'allarme. Il mourut le 1 septembre 1159.

§. XXVI. VOYAGES D'ALEXANDRE III, depuis 1162, juſques en 1177.

Adrien tranſinit au Pape Alexandre III la Chaire Pontificale, avec les diviſions & les troubles, dont elle étoit agitée. D'un autre côté on avoit élu Octavien, ſous le nom de Victor III, lequel étoit ſoutenu de l'Empereur. Il y eut beaucoup de conteſtations à ce ſujet. Alexandre eut tellement à ſouffrir, que ne pouvant vivre en Italie avec dignité, ni en aſſurance, il réſolut de ſe retirer en France; il y paſſa ſur les galeres du Roi de Sicile. Il arriva le 11 avril 1162 à Maguelones, d'où il crut à-propos de paſſer à Montpellier. Il y fit ſon entrée ſur un cheval blanc; il étoit revêtu des habits pontificaux. Le Seigneur de Montpellier vint au-devant de lui avec les Barons du pays, lui ſervant d'Ecuyer pendant mille pas. Alexandre entra dans la ville en proceſſion. Un Seigneur Sarraſin, ſe mit à ſes genoux, & l'adora comme ſi c'eût été le Dieu des Chrétiens; parlant enſuite par interprete, il le harangua en ſa langue au nom du roi ſon maître. Le Serviteur des Serviteurs de Dieu le fit aſſeoir à ſes pieds, entre les perſonnes de diſtinction. Il y eut, parmi les aſſiſtans, des gens aſſez profanes pour dire, à l'occaſion du Pape, ces paroles du pſeaume : » Tous les Rois de la » Terre l'adoreront, toutes les Nations lui ſe» ront ſoumiſes. «

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXX. Piſtet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à *l'Hiſt. &c.* de le Sueur.

Le Pape étant parti de Montpellier, paſſa par Alais, Mende & le Pui, d'où il vint à Clermont en Auvergne. On choiſit Saint-Jean-de-Laune, petite ville de Bourgogne, ſur la Saône, pour le lieu de la conférence, que l'on devoit avoir. Le Roi de France s'y ren-

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXX. Ducheſne. *Hiſtoire de l'Egliſe*, par M. de Berault Bercaſtel.

dit ; mais l'Empereur, ſans ſe préſenter en perſonne, lui fit déclarer par ſon Chancelier, qu'il n'avoit garde de tranſporter à d'autres le droit qui appartenoit à lui ſeul de juger l'Egliſe Romaine ; que le Roi de France & ſes Evêques pourroient aſſiſter à la conférence, mais ſeulement en qualité de témoins, & pour recevoir le Pape, qu'il plairoit à l'Empereur & à ſes Evêques de reconnoître. Le Roi répondit que les Prélats de ſon Clergé, étant des ouailles du Pontife Romain, devoient prendre connoiſſance de celui qui devoit l'être ; que Jeſus-Chriſt avoit commis ſes brebis à Saint-Pierre, mais qu'il ne croyoit pas que ſous ce nom fût entendu l'Empereur ſeul avec les Evêques d'Allemagne, à l'excluſion des Rois de France & des Evêques de ce Royaume. Ainſi l'aſſemblée ſe ſépara.

Sur ces entrefaites, le Pape Alexandre s'étoit retiré à l'Abbaye de Bourg-Dieu, ſituée au Dioceſe de Bourges, dans les Etats du Roi d'Angleterre, où il ſe croyoit le plus en ſûreté dans les circonſtances. Il en partit pour venir conférer avec les Rois de France & d'Angleterre, qui, ſe trouvant enſemble à Couci-ſur-Loire, le reçurent avec de grands honneurs ; tous deux lui voulurent ſervir d'Ecuyers, & marcherent à ſes côtés, l'un à droite, & l'autre à gauche, tenant chacun les rênes de ſon cheval.

Au Carême de l'année ſuivante, 1163, Alexandre vint à Paris conférer avec le Roi Louis, qui alla deux lieues au devant de lui avec ſes Barons & ſes Chevaliers. On lui fit

Hiſt. de l'Egl. par M. de Berault-Bercaſtel. de grands honneurs. Alexandre poſa la premiere piere de l'Egliſe de Notre-Dame, que l'on commença de bâtir cette année.

Tom. x. *Concil.* De Paris le Pape alla tenir à Tour un Concile, qui s'ouvrit le 19 mai. Il s'y trouva pluſieurs Cardinaux, beaucoup d'Evêques & d'Abbés, & une multitude d'autres perſonnes tant Eccléſiaſtiques que Laïques. Le Concile fit dix Canons, la plupart répétés des Conciles précédens. Nous ne ferons connoître de ces Canons que celui qui eſt contre les Albigeois. Il défend, ſous peine d'excommunication, de leur donner retraite, d'avoir aucun commerce avec eux, ſoit pour vendre ou autrement; il eſt ordonné de les faire empriſonner, ſi on les découvre, & d'empêcher leurs conventicules. Ce fut en vertu de ce Canon qu'Ildefonſe, Roi d'Arragon, commanda de leur faire dans ſon Royaume toutes ſortes de vexations, & de les expoſer aux plus cruelles ignominies (37).

Act. Alex. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXX. Quand le Concile fut terminé, les deux Rois de France & d'Angleterre firent inviter l'un & l'autre le Pape Alexandre à établir ſa réſidence dans leurs Royaumes, lui offrant pour ſon ſéjour l'endroit qui lui plairoit davantage. Il choiſit la ville de Sens, ſituée dans un pays fertile & agréable. Il y demeura, depuis le premier octobre 1163, juſqu'à Pâques de l'année 1165, y expédiant les affaires de l'Egliſe Romaine, comme s'il eût été à Rome.

Baron. Fleury. *Hiſt. Eccl. chaſ.* liv. LXXI. Après la mort de l'Anti-Pape Octavien, Alexandre quitta la France pour rentrer dans Rome. Il y fut reçu, avec des témoignages extraordinaires d'allégreſſe, par tous les ordres de la

la ville. Les Sénateurs avec les Nobles, & une grande multitude de Clergé & de Peuple, sortirent de Rome à sa rencontre, & le conduisirent avec des acclamations jusqu'à la porte de Latran. Les Juifs s'y trouverent aussi, portant le livre de leur Loi sur la coutume. On y voyoit encore les Gonfaloniers avec leurs Seigneurs, les Ecuyers, les Secrétaires, les Juges & les Avocats. Cette curieuse procession chantoit à deux chœurs. L'entrée d'Alexandre dans Rome se fit le 21 novembre 1165.

Il y resta tranquille, jusqu'à ce que Frédéric fut rentré en Italie l'année suivante, résolu d'établir Pascal à la place d'Alexandre. L'Empereur d'Allemagne, ayant fait avancer vers Rome des troupes nombreuses, s'en rendit maître, & y fit couronner l'Impératrice son épouse. Alexandre, sur ces entrefaites, s'étoit sauvé en habit de pélerin à Bénévent. Le triomphe de Frédéric fut aussi court qu'il paroissoit complet. Dès le lendemain du couronnement, l'armée impériale, après un peu de pluie, fut frappée d'un coup de soleil, qui causa une mortalité subite. Les soldats tomboient sans vie sous les armes, & presque en marchant. Ce fléau emporta plusieurs Prélats & Seigneurs, entr'autres Reinold, Archevêque de Mayence, un des principaux Ministres de l'Empereur. Frédéric fut obligé d'abandonner le voisinage de Rome. Alexandre avoit délié les Italiens & tous les autres sujets de Frédéric du serment de fidélité, après avoir excommunié ce Prince.

Maimbourg, *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Chron. Sax.

Cependant l'Anti-Pape Pascal III étant mort,

ceux de ſon parti lui donnerent pour ſucceſſeur Jean, Abbé de Strume, ſous le nom de Calixte III. L'Empereur le fit reconnoître dans tous ſes Etats. Ce Prince, ayant raſſemblé une formidable armée d'Allemands, fit tout-à-coup irruption dans les Terres des Milanois, qui étoient ſur leurs gardes. Ils remporterent ſur lui, le 4 juin 1176, une victoire complette, qui, ruinant ſans reſſource la Puiſſance Germanique en Italie, fut l'époque de la liberté des villes de Lombardie. Les Seigneurs, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, frappés d'un revers ſi peu attendu, le menaçerent de l'abandonner, s'il ne faiſoit la paix avec l'Egliſe. Il réſolut donc de ſe reconcilier avec Alexandre; pour cet effet il lui envoya déclarer ſes diſpoſitions. Les Députés de l'Empereur convinrent avec Alexandre des conditions ſuivantes: ſavoir, que Frédéric rendroit, comme les autres Princes Chrétiens, obéiſſance au Pape; qu'il lui reſtitueroit les Terres, qu'il avoit priſes au Saint-Siege; qu'il feroit treve pour quinze ans avec le Roi de Sicile, & de ſix avec les villes confédérées de Lombardie, afin qu'on pût terminer pendant ce tems tous leurs différends. Ils promirent que l'Empereur rendroit au Pape la Préfecture de Rome, & qu'il lui donneroit, ainſi qu'aux Cardinaux & à ceux de ſa ſuite, toute ſûreté pour aller à Veniſe, à Ravenne & aux autres lieux, où ils avoient deſſein d'aller, avec une treve de trois mois, en cas que la paix fût rompue.

Act. Alex.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXXIII.

Maimbourg, *Hiſt. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.*

Les choſes étant ainſi réglées, le Pape ſe rendit d'Agnanie à Bénévent; il s'embarqua

enſuite ſur onze galeres de Guillaume, Roi de Sicile, qui lui donna pour l'accompagner une ſuite honorable de Seigneurs, à la tête deſquels étoient l'Archevêque de Salerne & le Grand-Connétable de la Pouille. Arrivé à Zara en Dalmatie, Alexandre y fut reçu avec d'autant plus de joie, que jamais Pape n'y étoit entré. On lui prépara un cheval blanc, ſur lequel il monta, ſuivant l'uſage de Rome, & on le mena ainſi en proceſſion au milieu de la ville. Quelques jours après il partit de Zara pour aller à Veniſe, où il arriva le 23 mars. Il y fit ſon entrée avec une magnificence digne de la République. Le Doge, le Patriarche d'Aquilée & tous ſes Suffragans vinrent le recevoir, avec un Peuple ſi nombreux, que la mer diſparoiſſoit ſous la multitude des gondoles. Quelques jours après Alexandre remonta le Pô juſqu'à Ferrare, où il avoit donné rendez-vous aux Seigneurs de Lombardie, ſans leſquels il ne vouloit rien terminer. Le Pape, les ayant tous raſſemblés dans l'égliſe de Saint-George, dit aux Lombards qu'il n'avoit pas voulu accepter la paix ſans eux, préconiſant ſur-tout le religieux courage avec lequel ils avoient défendu l'Egliſe.

Fleury, *Hiſt. Eccléſiaſt.* liv. LXXIII. *Hiſt. de l'Egl.* par M. de Berault-Bercaſtel.

Les Lombards exprimerent vivement leur reconnoiſſance, & applaudirent au deſſein qu'Alexandre avoit de pacifier leur Patrie. Ils lui promirent d'entrer dans ſes vues, & de ne rien refuſer à l'Empereur de ſes anciens droits ſur l'Italie, ſauf la liberté qu'ils avoient reçue de leurs peres.

Le Pape revint à Veniſe, où il eut la

même reception que la premiere fois. L'Empereur s'y étoit rendu. Ce Prince, après avoir rendu les honneurs accoutumés au Pape, déclara publiquement qu'il renonçoit au ſchiſme, reconnoiſſoit Alexandre pour Pape légitime, & rendoit ſon amitié au Roi de Sicile, ainſi qu'aux Lombards; il fut enſuite abſous par les Cardinaux; les Prélats & les Seigneurs Allemands en firent autant, & reçurent pareillement l'abſolution. Quelques jours après la paix fut jurée ſolemnellement. Pour donner de l'importance au traité on apporta les Evangiles, les Reliques & la vraie Croix. Par ordre de l'Empereur, Henri, Comte de Dieſſe, jura ſur l'ame de ce Prince qu'il obſerveroit fidélement la paix entre l'Egliſe & l'Empire, la treve de quinze ans avec le Roi de Sicile, & celle de ſix ans avec les Lombards, comme les Commiſſaires de part & d'autre l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze Princes de l'Empire, tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques, firent le même ſerment. L'Archevêque de Saleme & le Connétable de la Pouille promirent auſſi que le Roi de Sicile jureroit par dix autres Seigneurs. Il ſemble que l'Empereur & le Roi euſſent cru dégrader leur dignité, en prêtant ſerment en perſonne.

Fleury. Hiſt. Eccléſiaſ. liv. LXXIII. Alex. Epiſt.

Ainſi finit, par une paix générale, le ſchiſme, après avoir duré depuis dix-huit ans ſous le Pontificat d'Alexandre. Tandis que le Pape étoit à Veniſe, il écrivit une lettre à un Roi des Indes, auquel il dit: » Nous avons appris de-» puis long-tems, par le rapport de pluſieurs » perſonnes, que vous faites profeſſion de la

» Religion Chrétienne ; le Médecin Philippe, » notre ami, dit avoir appris sur les lieux vos » dispositions par les Grands de votre Royau- » me, & que vous voulez être instruit de la » doctrine catholique, & n'avoir point d'au- » tre Foi que celle du St. Siege ; que vous » desirez ardemment avoir une Eglise à Rome, » un Autel à Saint-Pierre, & un dans l'Eglise » du Saint-Sépulcre, où des hommes sages de » votre Royaume puissent demeurer pour être » instruits de la doctrine catholique, & vous » en instruire, vous & les vôtres. En consé- » quence, nous vous envoyons le même Méde- » cin Philippe, homme habile & prudent, que » nous vous recommandons; nous vous prions » d'écouter favorablement ce qu'il vous dira » de notre part, & d'envoyer avec lui vers » nous des personnes distinguées, pour nous » expliquer vos intentions. « Le Roi, auquel cette lettre est écrite, y est nommé le Prêtre-Jean ; l'inscription est : » Alexandre Pape, au Prê- » tre-Jean, très-cher Fils en Christ, illustre » & magnifique Roi des Indes, le plus saint » des Prêtres. (38) « Cette Lettre prouve la folle ambition de Rome ; en la lisant on est étonné de voir le Vicaire de Jesus-Christ confier à un Médecin la médecine spirituelle des ames, en l'envoyant en mission à l'extrémité de l'Orient.

Avant de quitter Venise, Frédéric & Alexandre nommerent des Commissaires pour la restitution des Terres de l'Eglise, dont l'Empereur étoit en possession. Frédéric prit ensuite congé du Pape, qui, après avoir passé par Troia & Act. Alex. Fleury. *Hist. Eccléfiaſ.* liv. LXXIII.

Bénévent, vint à Agnanie le 14 décembre 1177, après une année d'abſence.

Le Clergé & le Peuple Romain, ayant ſu que l'Empereur Frédéric étoit reconcilié avec Alexandre, & que le ſchiſme étoit fini, rappellerent le Pape, afin de mettre fin aux maux, que ſa longue abſence avoit cauſés tant au temporel qu'au ſpirituel. Pour cet effet ſept des principaux Citoyens Romains furent envoyés à Agnanie avec des lettres du Sénat, du Clergé & du Peuple, pour le prier de revenir. Alexandre, ne ſe fiant pas aux Romains & voulant prendre ſes ſûretés, envoya des Légats, qui firent régler par délibération de tout le Peuple, que les Sénateurs, à leur élection, feroient foi & hommage au Pape; que les Romains lui reſtitueroient l'égliſe de Saint-Pierre & les droits Régaliens dont ils s'étoient emparés; qu'ils obſerveroient inviolablement la paix à l'égard du Pape, des Cardinaux, & de tous ceux qui viendroient vers le Pape, ou qui s'en retourneroient.

Les Sénateurs étant venus trouver Alexandre, & lui ayant juré l'obſervation des conventions, le Pape ſe mit en route pour Rome. Le Clergé de Rome vint au-devant de lui avec des bannieres & des croix, ce qu'on n'avoit jamais fait à aucun Pape; les Sénateurs & les Magiſtrats venoient au ſon des trompettes; les Nobles & les Milices ſuivoient; le Peuple, avec des branches d'olivier, manifeſtoit l'alégreſſe publique par des chants. On s'empreſſoit tellement à lui baiſer les pieds, qu'à peine ſon cheval pouvoit-il marcher; ſa main étoit fatiguée à

force de distribuer & à droite & à gauche des bénédictions. Il fit ainsi son entrée dans Rome, en 1178, & fut conduit à l'Eglise de Latran; après avoir congédié tout le monde, il monta au Palais & se mit au lit, avant le repas, tant il étoit fatigué. Le lendemain il tint consistoire, & reçut au baiser des pieds une multitude infinie de Clercs & de Laïcs.

Depuis cette époque, le Pape régna paisiblement près de quatre ans, pendant lesquels il établit puissamment son autorité dans Rome, & célébra le troisieme Concile général de Latran, où il y eut trois cents-deux Evêques de tous les Pays, sans en excepter l'Orient. On publia vingt-sept Canons. Maimbourg, *Hist. de la décad. de l'Emp. après Charlemagne.* Tom. x. *Concil.*

Après avoir remarqué que l'Apôtre Saint Paul se nourrissoit lui & les siens du travail de ses mains, on régla le nombre des chevaux que les Prélats pouvoient avoir, en faisant la visite de leurs Dioceses, savoir, quarante à cinquante pour les Archevêques, vingt-cinq pour les Cardinaux, vingt ou trente pour les Evêques, sept pour les Archidiacres, & deux pour les Doyens. Can. 1.

Il y fut statué que si l'Evêque ordonne un Prêtre sans un titre fixe ou bénéficial, dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique. Can. 5.

On défend l'abus horrible & criminel d'exiger des rétributions pour la sépulture des morts & la bénédiction des mariages. Can. 7.

On ne pourra conférer ou promettre des Bénéfices, avant qu'ils soient vacans, pour ne pas Can. 8.

donner lieu de ſouhaiter la mort du Titulaire. Ce Canon a été & ſera toujours violé.

Can. 10. Un autre porte qu'on ne recevra point de Moines dans les Monaſteres pour de l'argent; qu'ils n'auront point de pécule; qu'ils ne ſortiront point ſeuls, & que l'Abbé, qui ne tiendra point la main à ce réglement, perdra ſa dignité.

Can. 14. On défend la pluralité des Bénéfices, qui dès-lors étoit venue à un tel excès, que quelques-uns en avoient juſqu'à ſix. Cet abus infame, qui ne regne que trop de nos jours, fait que les Titulaires ne peuvent réſider ni faire leurs fonctions, & que pluſieurs dignes Miniſtres des Autels manquent de ſubſiſtance.

Can. 27. Le dernier Canon du Concile concerne en partie les Hérétiques, nommés alors Cathares, Patarins ou Publicains, & depuis ſi fameux ſous le nom d'Albigeois. Cet article eſt conçu en ces termes : » L'Egliſe, comme dit Saint » Léon, bien qu'elle rejette les exécutions ſanglantes, ne laiſſe pas d'être aidée par les » loix des Princes Chrétiens; & la crainte du » ſupplice corporel fait quelquefois recourir au » remede ſpirituel. Or les Hérétiques, que l'on » nomme Cathares, Patarins ou Publicains, » ſe ſont tellement fortifiés dans la Gaſcogne, » l'Albigeois, le territoire de Toulouſe & en » d'autres lieux, qu'ils ne ſe cachent plus, » mais enſeignent publiquement leurs erreurs. » C'eſt pourquoi nous les anathématiſons, eux » & ceux qui leur donnent protection ou » aſyle; & s'ils meurent dans ce péché, nous » défendons de faire des oblations pour eux,

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXXIII.

» ni de leur donner la ſépulture entre les » Chrétiens. «

Les prétendues erreurs dont on les accuſoit étoient : de dire qu'il ne falloit pas obéir au Pape ; que ſes décrets n'avoient aucune autorité ; que les Laïques, qui étoient Saints, avoient le droit d'abſoudre & de conſacrer ; que les Prêtres perdoient ce pouvoir quand ils tomboient dans l'impiété ; qu'il falloit conſacrer le pain & le vin une fois l'an, par l'Oraiſon Dominicale ; que les Indulgences étoient vaines & inutiles ; le Purgatoire imaginaire ; l'invocation des Saints criminelle ; les Miracles, qu'on publioit, faux ; ils rejettoient les Fêtes, les Jeûnes ordonnés par l'Egliſe, auſſi-bien que la ſalutation de la Vierge, & à plus forte raiſon ſon culte. Ils ne recevoient que trois ordres, l'Epiſcopat, la Prêtriſe & le Diaconat ; ils ne vouloient pas qu'on jurât. La calomnie les a noircis des crimes les plus horribles.

Pictet. *Hiſt. de l'Egl. & du Monde*, pour ſervir de cont. à l'*Hiſt. &c.* de le Sueur.

Le Pape ne ſurvécut que deux années au Concile de Latran, étant mort en 1181, à Citta di Caſtello.

§. XXVII. VOYAGE de LUCIUS III à Vérone, en 1184. Guſta. *Viaggi dei Papi.* Nany.

Le Siege ne fut vacant qu'un jour. Le 1 ſeptembre, on élut Ubalde, Evêque d'Oſtie, qui prit le nom de Lucius III. Les inſultes continuelles que lui faiſoient les Romains, le forcerent de quitter Rome. Ayant trouvé pluſieurs Clercs hors de la ville, ils leurs crevérent les yeux, & les lui renvoyerent. Le Pape anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, & vint à Vérone, en 1184. L'Empereur Frédéric vint le trouver dans cette ville. Le

Tom. x. *Concil.* Pape y tint un Concile, qui commença le 1 août & finit au 4 novembre. Il fit un décret contre les Cathares, Patarins, Humiliés, les Pauvres de Lyon, Paſſagins, Joſepins & Arnaudiſtes, & les ſoumit à un anathême perpétuel.

Ducange. *Gloſſar.* Nous venons de faire connoître les Cathares ou Patarins; il nous reſte à parler des autres.

Les Paſſagins ou Paſſages, dont le nom vient du grec *Paſagios*, *Tout-Saint*, vouloient que la loi de Moïſe fût obſervée à la lettre; ils nioient la Trinité, & condamnoient les Peres & l'Egliſe Romaine.

Bonacurſ. Jac. Vitriac. *Hiſt. Occid.* Ducange. *Gloſſ.* Les Humiliés, qui parurent d'abord en Lombardie, étoient des hommes & des femmes, qui vivoient en commun dans une grande pauvreté; ils portoient des habits fort rudes, & témoignoient une grande humilité; ſubſiſtant du travail de leurs mains, ils ne poſſédoient rien en propre. Il y avoit entre eux des Laïques preſque tous lettrés; pluſieurs ne mangeoient point de chair, ſinon en tems de maladie, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet Inſtitut étoient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voyoient pas même à l'égliſe; & un mur les ſéparoit au ſermon. Ce n'étoient pas ces Humiliés que condamnoit le Concile de Vérone, mais ceux qui en uſurpoient le nom.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXXIII. Les Pauvres de Lyon ſont plus connus ſous le nom de Vaudois. Leur Secte commença en 1160 à cette occaſion. Pluſieurs citoyens notables de Lyon s'étant raſſemblés, un d'entre eux mourut ſubitement en leur préſence. Pierre de Valdo, qui étoit de la compagnie, fut ſi frappé

de cet événement, qu'il distribua sur le champ une grande somme d'argent aux pauvres, dont beaucoup s'attacherent à lui. Ils embrasserent, à son exemple, une pauvreté volontaire, telle que celle des premiers Fideles; comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit les livres évangéliques en langue vulgaire; le Clergé, qui ne peut souffrir de rival, l'accusa de témérité; mais Pierre de Valdo mépriſa leurs accuſations, & continua d'enſeigner, disant à ſes diſciples que le Clergé, corrompu dans ſes mœurs, envioit leur ſainte vie & leur doctrine. On les appella Vaudois, du nom de leur maître, ou Léoniſtes, à cauſe de la ville de Lyon, ou Sabatés & Inſabatés, parce qu'ils portoient des ſabots ou des ſouliers découpés en forme de croix par-deſſus. Ils n'eurent d'autre erreur que l'eſtime de la pauvreté oiſive, & le mépris de l'autorité du Clergé.

Les Arnaudiſtes étoient les diſciples d'Arnaud de Breſſe. On a débité contre eux pluſieurs calomnies : nous ne trouvons rien des Joſepins ou Méſopins, qui ſe trouvent ainſi nommés indiſtinctement.

Dans ce Concile, il fut ordonné, entr'autres choſes, que les Evêques feroient jurer trois ou quatre perſonnes de probité reconnue, & même tout le voiſinage, pour ſavoir s'il y avoit des Hérétiques ou des gens qui menaſſent une vie différente de celle du commun des Fideles; qu'ils appelleroient devant eux les accuſés; que, s'ils ne ſe purgeoient, ou s'ils retomboient, ils ſeroient punis par le jugement des Evêques, & que, s'ils refuſoient de jurer, ils

Tom. X. Concil.

ſeroient jugés Hérétiques. Il fut en outre ſtatué que les Comtes, les Barons, les Chefs des villes & des autres lieux, promettroient par ſerment d'aider l'Egliſe contre les Hérétiques & leurs complices; qu'autrement ils ſeroient dépouillés de leurs charges, excommuniés, & leurs terres miſes en l'interdit; que la ville, qui réſiſteroit à ce décret, ſeroit privée de commerce avec les autres villes, & que tous les fauteurs des Hérétiques ſeroient notés d'infamie à perpétuité.

Fleury. Hiſt. Eccléſiaſ. liv. LXXIII.

Dans ce décret, ſelon Fleury, on voit le concours des deux Puiſſances pour l'extirpation des Héréſies, & l'origine de l'Inquiſition contre eux. Après que l'Egliſe a employé contre les accuſés les peines ſpirituelles, elle les abandonne au bras ſéculier, pour exercer contre eux les peines temporelles. Boſſuet dit que les Vaudois, contre leſquels Lucius III fit un décret, étoient purement ſchiſmatiques; que ce Pape ne condamnoit en eux qu'une pure affectation de pauvreté volontaire; que c'étoient autant d'hypocrites, qui ne quittoient point la Communion de Rome; que la conduite de l'Egliſe Romaine contre les Vaudois fut admirable par ſa douceur. On ne ſait ſi l'Auteur rêvoit ou veilloit, lorſqu'il écrivoit cela. Les Vaudois furent anathématiſés avec tous ceux qui leur donneroient aſyle, & ceux qui n'abjureroient pas, ſeroient livrés au bras ſéculier. Quelle douceur de la part de l'Egliſe Romaine! Anathématiſer & livrer au bras ſéculier des gens qui, ſelon Boſſuet, affectoient une pauvreté volontaire, & portoient des ſouliers découpés

Hiſt. des Variations.

par-dessus ; quel abus criminel de l'autorité !

L'Empereur Frédéric étoit encore à Vérone avec le Pape Lucius, lorsque le Patriarche de Jerusalem, les Grands-Maîtres des Templiers & des Hospitaliers vinrent demanderent du secours au nom de Baudoin IV, Roi de Jerusalem, qui craignoit que Saladin ne l'accablât. Mais cette ambassade fut infructueuse. L'inscription des lettres de Saladin à Lucius étoit : » Le » Roi Saladin, le plus puissant de tous les » Rois de l'Orient, au Seigneur Pape. « *Fleury. Hist. Eccléſiaſ. liv. LXXIII.*

Lucius mourut à Vérone le 24 novembre 1185, après avoir tenu le Siege quatre ans & près de trois mois. On a fait sur ce Pape une épigramme où il est comparé à un brochet ; il y est dit que ce Pape dévoroit les hommes, comme un brochet tend des pieges aux poissons ; que le Pape a toujours faim, mais que le brochet est quelquefois rassasié.

Urbain III fut le successeur de Lucius III. Il eut de grands démêlés avec l'Empereur Frédéric. Ce Pape se donna beaucoup de mouvement pour procurer du secours à la Palestine ; étant parti pour Venise, à dessein d'y faire équiper une flotte, il apprit à Ferrare la prise de la ville & du Roi de Jerusalem ; cette nouvelle lui causa une si grande douleur, qu'il en mourut le 19 octobre 1187. *Gusta. Vitæ Pontif. Art de vérifier les dates.*

Grégoire VIII, qui succéda au Pape Urbain III, n'oublia rien pour animer les Chrétiens au recouvrement de la Terre-Sainte. Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Génois, dont les villes étoient alors très-opulentes & très-puissantes, tant par terre que *Chr. Pis. Ital. Sacr. Fleury. Hiſt. Eccléſiaſ. liv. LXXIV.*

par mer. Grégoire entreprit de les réconcilier; afin de les faire agir enſemble pour l'expédition de la Paleſtine. Pour cet effet il ſe rendit à Piſe, où il fut reçu avec de grands honneurs. Les principaux des Génois s'y étant rendus, il parla aux uns & aux autres avec tant de ſageſſe, qu'ils commençoient à s'adoucir, & que la paix alloit ſe conclure; mais la mort l'empêcha d'achever l'ouvrage, qu'il avoit fort avancé. Il mourut le 17 décembre 1187.

Art de vérifier les dates.

Innocent III, animé du même deſir que Grégoire VIII, voulut faire la paix entre les Génois, les Piſans & les Lombards. Il ſortit donc de Rome au mois de juin 1216, & vint à Pérouſe. Cependant ayant appris que le Prince Louis, fils de Philippe-Auguſte, Roi de France, étoit paſſé en Angleterre, il en fut inconſolable; il fit un ſermon, où il prit pour texte ces paroles remarquable du Prophete Ézéchiel: » Glaive, glaive ſors du fourreau, & aiguiſe-toi » pour tuer. « Dans ce ſermon il excommunia Louis & les ſiens; ayant enſuite fait venir des Secrétaires, il dicta des ſentences très-dures contre le Roi Philippe & ſon Royaume. Comme il étoit plein de ces penſées, il fut attaqué d'une fievre tierce, dont étant guéri promptement, il fut attaqué d'une fievre aiguë, qu'il garda pluſieurs jours, continuant de manger beaucoup, ſelon ſa coutume; à la fin il tomba en paralyſie, puis en léthargie, & mourut le 16 de juillet 1216, après avoir tenu le Saint-Siege dix-huit ans & demi. Ainſi la mort l'empêcha d'exécuter ſes projets religieux.

§. XXVIII. Voyage de Honorius III, à Ferentino en Campanie en 1223. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Honorius III, entrant dans les mêmes idées qu'Innocent III son prédéceſſeur, fit tous ſes efforts pour terminer heureuſement la guerre de la Terre-Sainte, qui depuis tant d'années coûtoient beaucoup de ſang & des ſommes immenſes. C'étoit alors la principale affaire de la Religion; c'étoit à cette occaſion que s'étoit tenu le quatrieme Concile général de Latran, en 1215. Innocent & Honorius avoient tous les deux exhorté l'Empereur Frédéric II, à combattre pour recouvrer les Lieux Saints, que l'on regardoit comme profanés par les Mahométans. Frédéric avoit promis d'employer ſes forces dans cette expédition; mais il trouva moyen d'éluder ſa promeſſe. Honorius, voulant l'obliger à la tenir, avoit indiqué à Vérone une conférence, qui ſe tint à Ferentino, en Campanie. L'Empereur y fut invité. Jean de Brienne, Roi de Jeruſalem, s'y rendit. Celui-ci étoit venu lui-même ſolliciter à Rome & en France des nouveaux ſecours pour les Lieux Saints; il étoit accompagné des Grands-Maîtres des Templiers, des Hoſpitaliers & des Chevaliers Teutoniques. Le Pape, l'Empereur & le Roi Jean ſe trouverent enſemble à Ferentino. Après que l'affaire de la Croiſade eut été mûrement examinée, l'Empereur promit par ſerment de paſſer à la Terre-Sainte avec une puiſſante armée; pour donner plus grande ſûreté à ſa promeſſe, il s'engagea auſſi par ſerment d'épouſer Yolande, fille du Roi de Jeruſalem; l'Impératrice ſa femme étoit morte l'année précédente. Le Pape écrivit au Roi de France ce qui s'étoit paſſé en cette confé-

rence, l'exhortant à contribuer au ſecours de la Terre-Sainte. L'entrevue étant terminée, le Roi Jean alla en France, en Angleterre & en Eſpagne chercher du ſecours; Honorius reprit la route de Rome. Mais Frédéric, loin de tenir la parole qu'il avoit donnée de délivrer la Terre-Sainte des ennemis du nom chrétien, raſſembla toutes ſes forces, & les employa contre les villes d'Italie, qui n'étoient pas de ſon parti.

Grégoire IX, ſucceſſeur d'Honorius, le ſomma d'exécuter ſon vœu d'aller à la Terre-Sainte; & voyant qu'il différoit toujours, il l'excommunia en 1227 & en 1228. Frédéric attaqua l'Etat de l'Egliſe, mais le Pape lui ayant oppoſé une armée, il partit pour la Terre-Sainte. Après avoir fait la paix avec les Sarraſins, il repaſſa en Europe. A ſon retour, il ſe ſaiſit des biens des Templiers & des Hoſpitaliers, conquit la Romagne, la Marche-d'Ancone, les Duchés de Spolette & de Bénevent, vainquit les Milanois, ſoumit la Sardaigne, triompha des forts de Veniſe & de Gênes, s'empara du Duché d'Urbin & de la Toſcane. Il eut de grands démêlés avec Grégoire IX & Innocent IV, les faiſant vexer par les Romains, qu'il excitoit & aidoit à rétablir la Souveraineté de Rome dans le Sénat. Ces deux Pontifes furent contraints de s'enfuir en diverſes occaſions pour ſe ſouſtraire à l'inſolence des Romains.

Innocent choiſit pour le lieu de ſa retraite la ville de Lyon, place neutre alors, & qui ne dépendoit que de ſon Archevêque. Il y arriva

vers

vers la fin de l'année 1244. Il y convoqua au commencement de l'année suivante un Concile général, fameux par la sentence portée de nouveau contre l'Empereur Frédéric II. Le Pape y déposa ce Prince, & délia ses sujets du serment de fidélité, sans dire dans sa sentence, *avec l'approbation du Concile*, comme il est dit ordinairement dans les autres décrets. Ce fut dans ce Concile, suivant quelques auteurs, qu'il fut réglé que les Cardinaux porteroient le chapeau rouge.

Art de vérifier les dates.

§. XXIX. Voyages de Grégoire X en France & en Italie, depuis 1273, jusqu'en 1276.

Près de trente ans après, il se tint un autre Concile général à Lyon, sous le Pontificat de Grégoire X, successeur de Clément IV. Dès qu'il fut élevé à la Papauté, il s'occupa de la tenue de ce Concile; en conséquence il fit expédier une lettre circulaire aux Evêques, pour la convocation de cette assemblée, dont les causes principales, étoient la réunion des Eglises Grecque & Latine, la nécessité d'envoyer un prompt secours aux Chrétiens de la Palestine, & la réforme de divers désordres, qui s'étoient glissés dans la discipline ecclésiastique. Grégoire invita en même tems tous les Princes Catholiques à se rendre à ce Concile. Ce fut une des plus brillantes & des plus nombreuses assemblées, qui aient été dans l'Eglise. On y comptoit cinq cens Evêques, soixante-dix Abbés, plus de mille autres Prélats. On y vit aussi les Ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, & d'autres Etats Catholiques, & le Roi d'Arragon en personne.

Fleury. *Hist. Eccléſiaſt.* liv. LXXXVI. *Hist. de l'Egli.* par M. de Berault-Bercastel. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Le Pape Grégoire étoit arrivé à Lyon vers

le milieu de novembre 1273. En y allant, il s'étoit arrêté à Florence pendant l'eſpace de trois mois; de-là il vint à Plaiſance. Il ne ſéjourna que trois jours à Milan, n'y donnant point d'indulgence, & ne ſe laiſſant preſque voir à perſonne. On diſoit qu'il en avoit ainſi agi pour un mécontentement, qu'il avoit reçu au ſujet de l'Archevêque Othon. En arrivant à Lyon il tomba malade de la fatigue du voyage.

Coriol.

Tom. XI. *Concil.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſt.* liv. LXXXVI. *Hiſt. de l'Egli.* par M. de Berault-Bercaſtel.

Le Concile de Lyon dura depuis le ſeptieme jour de mai juſqu'au dix-ſeptieme de juillet. On s'y prépara par un jeûne de trois jours.

La premiere ſeſſion s'ouvrit par les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces ſortes d'aſſemblées. Dans l'intervalle de la ſeconde ſeſſion, le Pape & les Cardinaux appellerent ſéparément les Archevêques, chacun avec un Evêque & un Abbé de ſa Province; & le Pape les ayant pris en particulier dans ſa chambre, convint avec eux des impoſitions eccléſiaſtiques & d'autres moyens les plus propres à ſecourir la Paleſtine.

Grégoire s'occupa enſuite de la réunion des Grecs, qui faiſoit un des acceſſoires principaux du Concile. Sur ces entrefaites arriverent des Ambaſſadeurs Grecs, de la part de l'Empereur Michel Paléologue. Tous les Prélats du Concile, avec leur ſuite, le Vice-Chancelier du Siege Apoſtolique, & les Officiers du Pape, avec les gens des Cardinaux, allerent au devant d'eux, hors de la ville, & les conduiſirent avec honneur juſqu'au palais du Pape, qui les reçut debout, accompagné des Cardinaux, & leur donna le baiſer de paix. Les Ambaſſadeurs lui

préſenterent les lettres de l'Empereur, annonçant qu'ils venoient rendre obéiſſance à l'Egliſe Romaine, & profeſſer la même Foi qu'elle ſuivoit.

Le 3 juillet, Grégoire fit appeller Henri de Gueldres, Evêque de Liege, qu'il avoit fait venir au Concile. Les habitans de Liege, de Hui, de Dinant & de Saint-Trond, envoyerent auſſi des députés pour ſe plaindre de ſes débauches & de ſa conduite ſcandaleuſe. Le Pape, avant tout, lui demanda s'il vouloit ſe démettre volontairement de ſon Siege, ou attendre la ſentence. L'Evêque, croyant obtenir grace, remit de bonne foi ſon anneau paſtoral à Grégoire, qui, le gardant, forca Henri de Gueldres de renoncer à ſa dignité. C'étoit l'effet du reſſentiment du Pape, qui ſe reſſouvenoit encore que, lorſqu'il étoit Archidiacre de Liege, l'Evêque, en plein Chapitre, lui avoit donné un coup de pied dans la poitrine.

Le 4 juillet, une nouvelle ambaſſade arriva de la part d'Abaca, Chan des Tartares. Ces députés, au nombre de ſeize, ne venoient point pour la foi, mais pour contracter alliance avec l'Egliſe Chrétienne contre les Muſulmans. Le même jour, Grégoire indiqua la quatrieme ſeſſion du Concile pour le ſurlendemain, 6 de juillet : les Ambaſſadeurs Grecs y furent placés à la droite du Pape, après les Cardinaux. On fit la lecture de la lettre de Michel Paléologue, & de celles des Prélats de ſon Empire. La lettre de l'Empereur contenoit la profeſſion de foi, qui lui avoit été envoyée par le Pape Clément IV, en 1267. Cette déclaration

ſe fit non-ſeulement de la part de Michel Paléologue, mais encore au nom de tous les Prélats, qui reconnoiſſoient le Patriarche de Conſtantinople.

Après la lecture de ces lettres, le Grand-Chancelier Géorge Acropolite fit, au nom de l'Empereur, abjuration du ſchiſme, accepta la profeſſion de foi de l'Egliſe Romaine, en reconnut la Primauté, promettant de perſévérer toujours dans les mêmes ſentimens.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXXXVI.

Le lendemain 7 juillet, le Pape montra aux Cardinaux la conſtitution, qu'il avoit faite ſur l'élection du Pape. Elle portoit en ſubſtance : Le Pape étant mort dans la ville où il réſidoit avec ſa Cour, les Cardinaux préſens attendront le retour des abſens, pendant dix jours ſeulement, après leſquels ils s'aſſembleront dans le palais du Pape décédé, ſe contentant chacun d'un ſeul ſerviteur, Clerc ou Laïque. Ils logeront tous dans un Conclave, ſans aucune ſéparation de muraille ou de rideau, ni autre iſſue que pour le lieu ſecret : en outre, cet endroit ſera tellement fermé de toutes parts, qu'on ne pourra y entrer, ni en ſortir. Il ſera défendu d'approcher les Cardinaux, & de leur parler en ſecret, ſi ce n'eſt du conſentement des Cardinaux préſens, & pour l'affaire de l'élection. On ne pourra leur envoyer ni meſſage ni écrit, le tout ſous peine d'excommunication pour le ſeul fait. Le Conclave aura toutefois une fenêtre, par où l'on puiſſe commodément ſervir aux Cardinaux la nourriture néceſſaire, mais ſans qu'on puiſſe entrer par cette fenêtre. Si trois jours après leur entrée dans

le Conclave, ils n'ont pas encore élu de Pape, les cinq jours ſuivans ils ſe contenteront d'un ſeul plat tant à dîner qu'à ſouper; mais après ces cinq jours, ils n'auront plus que du pain, du vin & de l'eau, juſqu'à ce que l'élection ſoit faite. Pendant le Conclave, ils ne recevront rien de la Chambre Apoſtolique, ni des autres revenus de l'Egliſe Romaine. Ils ne ſe mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection, ſinon en cas de péril ou d'autres néceſſités urgentes. Si quelqu'un d'entre les Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou en ſort ſans cauſe manifeſte de maladie, il n'y ſera plus admis, & l'élection ſe fera ſans lui. S'il veut rentrer après être guéri, ou ſi d'autres abſens ſurviennent après les dix jours, la choſe étant en ſon entier, c'eſt-à-dire, avant l'élection, ils ſeront admis en l'état où l'affaire ſe trouvera. Si le Pape meurt hors de la ville de ſa réſidence, les Cardinaux s'aſſembleront dans la Ville Epiſcopale du territoire où il ſera décédé, & y tiendront le Conclave dans le palais de l'Evêque, ou autre lieu, qui leur ſera indiqué. Le Seigneur & les Magiſtrats de la ville, où ſe tiendra le Conclave, feront obſerver tout ce qui eſt mentionné ci-deſſus. Les Cardinaux ne feront entre eux aucune convention ni ſerment, ſous peine de nullité; ils procéderont à l'élection de bonne foi, ſans prévention & ſans partialité, ne cherchant que l'intérêt de l'Egliſe.

Cette conſtitution fut, après quelques conteſtations, approuvée des Cardinaux, qui y mirent leurs ſceaux.

Dans la cinquieme ſeſſion, qui ſe tint le 16 juillet, on y vit baptiſer un des Ambaſſadeurs Tartares, & deux de ſes compagnons. On lut enſuite différentes conſtitutions, entr'autres, celle du Conclave.

Dans la ſixieme & derniere ſeſſion, qui ſe tint le 17 juillet, on y réprima la multitude des Ordres Religieux, & l'on ordonna la ſuppreſſion de ceux qui avoient été inſtitués depuis le Concile général de Latran, tenu en 1215. Grégoire repréſente enſuite aux Prélats que les mœurs & la religion des Peuples étoient entre leurs mains, & que pluſieurs d'entre eux étoient la cauſe principale des déſordres & du relâchement. Il les avertit de ſe corriger, parce que, s'ils ne le faiſoient pas, il ne manqueroit pas de le faire avec ſévérité. Il promit auſſi d'apporter de prompts remedes à divers abus particuliers, ce qu'on n'avoit pu exécuter dans le Concile, à cauſe de la multitude d'affaires. Ainſi finit le ſecond Concile de Lyon, l'un des plus célebres par l'appareil, la ſingularité du ſpectacle, le nombre & la qualité des aſſiſtans.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Après la concluſion du Concile de Lyon, Grégoire s'occupa tout entier à faire exécuter ce qu'on avoit réſolu pour le ſecours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obſtacles à cette entrepriſe étoit la diſpute d'Alphonſe X, Roi de Caſtille, & de Rodolphe de Hasbourg, au ſujet de l'Empire d'Occident; le Pape ſoutenoit Rodolphe, qui devoit ſe mettre à la tête de la Croiſade. Il écrivit d'abord au Roi de Caſtille, pour lui faire ſentir la foibleſſe de

ſes prétentions; Alphonſe fit dire à Grégoire qu'il l'iroit trouver pour avoir une conférence avec lui.

Cependant Grégoire écrivit à Rodolphe, que, du conſentement des Cardinaux, il le nommoit Roi des Romains, pour le couronner Empereur, contre les prétentions du Roi de Caſtille. Celui-ci paſſa en France, & ſe rendit à Beaucaire pour y conférer avec le Pape, qui retournoit en Italie. Grégoire, qui s'étoit déclaré pour Rodolphe, perſiſta toujours à ſoutenir ſon élection. Le Roi de Caſtille fit valoir inutilement ſes prétentions. Mais étant rentré dans ſes Etats, il reprit les ornemens impériaux, qu'il avoit quittés, & même le ſceau, avec lequel il écrivit aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans ſon parti. Grégoire l'ayant appris, le fit admoneſter par l'Archevêque de Séville, qui l'engagea de renoncer à l'Empire. La guerre que les Mores renouvelloient avec fureur, & la néceſſité d'avoir recours, pour la ſoutenir, à une décime, qu'on ne levoit alors qu'avec le conſentement du Pape, ſervirent plus que les cenſures à rendre Alphonſe traitable, au ſujet de la Dignité Impériale. Rain.

Le Pape eut enſuite une entrevue à Lauſanne avec le nouveau Roi des Romains, qui promit par ſerment à Grégoire de conſerver tous les biens & les droits de l'Egliſe Romaine. Rodolphe ſe croiſa pour la Terre-Sainte, à la priere du Pape, qui avoit la Croiſade fort à cœur, prétendant y aller en perſonne, & finir ſes jours en Paleſtine. Avec Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſt.* liv. LXXXVI.

le Roi Rodolphe ſe croiſa la Reine ſon épouſe, ainſi que toute la Nobleſſe de ſa Cour. Ils ſe quitterent enſuite très-ſatisfaits l'un de l'autre.

De Lauſanne, Grégoire paſſa dans le Valais, où il chargea l'Archevêque d'Embrun de faire en Allemagne le recouvrement de la décime de ſix ans, ordonnée pour la Croiſade. Etant enſuite arrivé à Milan, il écrivit à l'Evêque élu de Verdun, chargé du recouvrement des mêmes impoſitions pour les Iſles Britanniques, de faire délivrer au Roi Edouard les décimes d'Angleterre, de Galles & d'Irlande, dans le cas où ce Prince, qui étoit croiſé, feroit le voyage en perſonne.

Rain.

Ric. Maleſp. De Milan le Pape vint à Plaiſance, puis à Florence, où il arriva le 18 décembre 1275. D'abord il ne voulut pas entrer dans la ville, parce qu'elle étoit interdite, & que les habitans étoient excommuniés, pour n'avoir pas obſervé la paix qu'il avoit faite entre les Guelfes & les Gibelins, lorſqu'il paſſa chez eux deux ans auparavant. Mais comme l'Arno, enflé par les pluies, ne ſe pouvoit paſſer à pied, il fut obligé de traverſer un pont de la ville, & alors il fut forcé de lever les cenſures, en donnant au Peuple des bénédictions en paſſant. Mais quand il fut ſorti de Florence, il en excommunia de nouveau les habitans, & dit en colere ce verſet du Pſeaume: » Retenez-les avec le mors & la bride. « Il faut avouer que ce trait du Vicaire de Jeſus-Chriſt étoit peu chrétien.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. LXXXVI. De-là le Pape ſe rendit dans la ville d'Arezzo, où il eut une dangereuſe maladie, dont il mou-

rut le 10 janvier 1276. On rapporte plusieurs miracles opérés la même année à son tombeau. Aussi est-il regardé comme saint dans le Pays. Sa Fête n'est célébrée que par le Peuple d'Arezzo, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes. Boll.

§. XXX. Voyages de Clément V en France, depuis 1305, jusqu'en 1314.

Nous voici arrivés à une époque des plus intéressantes, celle où le Pape Clément V transféra le Siege Apostolique en France. Il se nommoit Bertrand de Got ; il étoit Archevêque de Bordeaux, quand il apprit la nouvelle de son élection, qui fut faite à Pérouse, le 5 juin 1305. Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XC.

A la fin du mois d'août il partit de Bordeaux pour se rendre à Lyon, où il manda aux Cardinaux de se trouver. A son passage à Montpellier, Jacques, Roi d'Arragon, vint à sa rencontre, & lui rendit en personne l'hommage pour le Royaume de Sardaigne & de Corse ; il l'accompagna ensuite jusqu'à Lyon. Rain.

La plupart des Cardinaux Italiens furent mécontens de l'ordre, qu'ils reçurent de Clément, de se trouver à Lyon pour la cérémonie de son couronnement. Ils virent qu'on les avoit trompés. Mathieu Rosso des Ursins, Doyen du Sacré-College, pénétrant aussi-tôt la disposition où étoit Clément de fixer son séjour en France, dit au Cardinal de Prato, qui avoit beaucoup influé dans l'élection du Pontife : » Vous en » êtes venus à vos fins de nous mener au- » de-là des Monts. Bientôt sans doute nous » verrons le Rhône, &, si je connois bien les » Gascons, de long-tems le Tibre ne reverra » les Papes. « Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. XC. *Hist. de l'Egl.* par M. de Berrault-Bercastel.

Clément avoit auſſi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre & tous les grands Seigneurs de de-çà les Alpes, pour aſſiſter à ſon couronnement, qui ſe fit à Lyon le 14 novembre 1305. Cette cérémonie fut troublée par un accident fâcheux. Comme ce couronnement avoit atitré une grande foule de Peuple, une vieille muraille s'écroula ſous la multitude des ſpectateurs, dont elle étoit chargée, dans le moment que le Pape paſſoit auprès; le Pontife courut riſque de la vie avec le Roi Philippe-le-Bel, qui l'accompagnoit dans ſa marche. Charles de Valois, frere du Roi de France, fut bleſſé, & le Duc de Bretagne fut tué avec douze autres perſonnes. A la chûte du Pape, la Tiare tomba de ſa tête. On ne manqua pas de tirer à mauvais augure pour le nouveau Pontife ces circonſtances funeſtes.

Le 23 novembre, Clément célébra ſa premiere meſſe pontificale, puis donna un dîner, après lequel il s'éleva une querelle entre ſes gens & ceux des Cardinaux. La ſcene fut enſanglantée; la diſpute ſacrée s'échauffa tellement qu'on en vint aux mains, & un des freres du Pape fut tué.

Un des premiers ſoins du nouveau Pontiſe fut d'affranchir l'Egliſe de Bordeaux de la Primatie de Bourges. Il fit enſuite une promotion, qui juſtifia ſa prédilection pour ſa patrie. De neuf Cardinaux qu'il créa, il n'y eut qu'un ſeul étranger; les autres étoient François.

Après avoir paſſé l'hiver à Lyon, dès le commencement de février Clément voulut retourner à Bordeaux. Il alla d'abord à Clugny, *Chron. Clun.*

où il séjourna cinq jours, pendant lesquels il fut très à charge au Monastere. Il avoit neuf Cardinaux avec lui, une suite proportionnée d'Officiers subalternes, & des serviteurs de toute espece. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il fit quelque séjour, on se plaignit non-seulement de son faste onéreux, mais encore de l'avidité & des exactions de son cortege. Sur sa route de Lyon à Bordeaux, il tiroit des sommes considérables des Eglises & des Monasteres, tant par lui que par ceux de sa suite. Arrivé à Bourges, il fit payer à l'Archevêque trois cens livres tournois, pour avoir manqué deux fois à visiter le Saint-Siege tous les deux ans. Ce Prélat se trouva réduit à une telle pauvreté, qu'il fut obligé d'assister à l'office, comme simple Chanoine, afin de pouvoir subsister.

Histoire de l'Eglise, par M. de Berault Bercastel.

Vers ce même tems, Edouard, Roi d'Angleterre, obtint du Pape pour deux ans, sous prétexte du service de la Semaine-Sainte, les décimes des revenus ecclésiastiques, qui toutefois furent employées à tout autre usage. Les Evêques d'Angleterre, de leur côté, demanderent à Clément la jouissance, pendant un an, du bien des Eglises, qui vaqueroient les premieres dans leurs Dioceses. Le Pontife s'appropria dès-lors les revenus de la premiere année de tous les Bénéfices qui, de cette époque à deux ans, vaqueroient en Angleterre, Evêchés, Abbayes, Prieurés, Prébendes, Cures, & jusqu'aux moindres Bénéfices. C'est là-dessus que s'est formé le plan des Annates.

Thomass.

Au commencement de l'anné 1307, après

Hist. de l'Egl.

par M. de Berault-Bercaſtel.

une maladie dangereuſe, il s'efforça de remédier aux abus des Commendes. Pendant que Clément étoit à Preſſac, près de Bordeaux, il invita le Roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers ſur les affaires qu'ils avoient à traiter. Le Roi & le Pape ſe rendirent dans cette ville. La paix entre la France & l'Angleterre, qui étoit un des principaux objets de cette entrevue, y fut conclue, & ſi bien affermie, qu'elle ſubſiſta, nonobſtant la mort d'Edouard I, qui arriva le 7 juillet de la même année. Son fils Edouard II lui ſuccéda.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. xci.

Dans le tems que le Roi Philippe étoit à Lyon pour ſon couronnement, il déclara au Pape quel étoit l'article ſecret, qu'il lui avoit juré pour parvenir au Pontificat; c'étoit de condamner la mémoire de Boniface VIII, qui avoit excommunié Philippe, & de faire brûler ſes os. Le Roi réitera cette demande à la conférence de Poitiers, & preſſa vivement le Pontife d'y ſatisfaire, offrant de prouver les crimes qui méritoient ce châtiment inoui. Le Pape & les Cardinaux furent choqués de cette propoſition. Ceux même qui avoient pris le parti du Roi contre Boniface, revêtus de la pourpre par ce Pontife, craignoient que, s'il étoit déclaré Pape intrus, ils ne perdiſſent leur dignité. De ce nombre étoit le Cardinal de Prato, le ſeul qui ſavoit le ſecret de ce que le Pape avoit promis au Roi. Ce ruſé Cardinal dit à Clément, qui le conſulta dans cette affaire : » Vous n'avez » ici qu'un expédient, c'eſt de diſſimuler avec le » Roi, & de lui dire que ce qu'il vous demande, » touchant ce Pape, eſt une affaire difficile à faire

» passer dans l'Eglise ; qu'une partie des Cardi-
» naux n'y consent pas, & qu'il faut nécessai-
» rement même, pour mieux parvenir à l'inten-
» tion du Roi, & rendre plus odieuse la mé-
» moire de Boniface, que les preuves des cas,
» dont on l'accuse, soient faites dans un Con-
» cile général, afin d'être plus authentiques ;
» vu que c'est en de telles assemblées qu'on
» traite les plus grandes affaires de l'Eglise ; vous
» convoquerez ce Concile à Vienne en Dau-
» phiné, comme étant un lieu neutre, & pa-
» reillement convenable aux François, & aux
» Anglois, aux Allemands, aux Italiens, aux
» Languedociens. Le Roi ne pourra s'y oppo-
» ser, ni dire que vous ne lui accordiez pas
» sa demande, & l'Eglise sera en liberté ; en
» effet partant d'ici, & allant à Vienne, vous
» serez hors de sa puissance & de son Royaume. «

En conséquence le Pape, résolu de traîner l'affaire en longueur, répondit au Roi que, dans les circonstances présentes, la précipitation pourroit non-seulement altérer l'union établie depuis si long-tems entre l'Eglise Romaine & ses généreux Protecteurs, les Rois & la Nation des François, mais que pour mieux se prêter aux desseins du Roi, & rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il falloit que la preuve de ses crimes fût rendue authentique dans un Concile général. » On tiendra ce Concile, » ajouta Clément, hors de votre domination, » mais dans votre voisinage, à Vienne en » Dauphiné, afin que les autres Nations ne » conçoivent point de soupçons défavorables » sur votre justice & votre piété. «

Hist. de l'Egl. par M. de Berault Bercastel.

Le Roi fut-très mécontent de ce parti; mais le Pape lui fit tant de promeſſes, & y mit ſur-tout des marques ſi engageantes de cordialité, que Philippe ſe déſiſta de ſes pourſuites, & convint de remettre l'affaire de Boniface au Concile. Dès-lors Clément révoqua & annulla par une Bulle toutes les ſentences d'excommunication, d'interdit & d'autres peines portées contre le Roi & ſon Royaume, contre les dénonciateurs & les accuſateurs de Boniface, de quelque état ou dignité qu'ils fuſſent, depuis le commencement du démêlé entre Boniface & Philippe.

Comme le Pape avoit fort à cœur la Croiſade pour la Terre-Sainte, il en fut traité à la conférence de Poitiers. La principale affaire de cette conférence étoit celle des Templiers. Décriés depuis long-tems pour la licence de leur vie & autres vices qu'on leur imputoit, ils avoient excité contre eux des plaintes & des murmures; le proverbe de boire comme des Templiers, qui dure encore aujourd'hui, montre quelle étoit leur réputation ſur cet objet. La cauſe des pourſuites faites contre eux eſt racontée de deux manieres. Squin de Florian étant detenu pour crime avec un Templier Apoſtat, dans un château royal du territoire de Toulouſe, ces deux criminels déſeſpérant de leur vie, à cauſe des remords de leur conſcience, ſe confeſſerent l'un à l'autre, ſuivant une dévotion uſitée alors. Squin ayant oui la confeſſion du Templier, fit appeller le lendemain un Officier ſupérieur, auquel il dit qu'il avoit à révéler au Roi un ſecret, qui ne lui

Baluz.

Joinv.

importoit pas moins que l'acquisition d'un nouveau Royaume ; mais qu'il ne le déclareroit qu'au Roi en personne, quelque supplice qu'on pût lui faire souffrir. L'Officier employa inutilement les caresses, les promesses, & les menaces, pour arracher à Squin son secret. Il en écrivit donc au Roi, qui lui manda sur le champ de lui envoyer le criminel à Paris sous bonne garde. Dès qu'il fut arrivé le Roi le prit à part, lui promettant sa grace, & même une récompense, s'il lui disoit la vérité. Squin lui rapporta la confession du Templier, qui, dès son entrée dans l'Ordre, s'étoit engagé dans des erreurs contre la foi, & dans d'autres crimes. Philippe fit arrêter quelques Templiers, qui confirmerent la dénonciation de Squin. Le Roi en avoit parlé au Pape dès son entrevue avec lui à Lyon, en 1305. Le Grand-Maître, & différens Commandeurs de l'Ordre des Templiers se plaignirent au Pape des bruits injurieux qu'on répandoit sur eux, exigeant qu'on fît des procédures en forme, soit pour les absoudres, s'ils étoient innocens, soit pour les punir, s'ils se trouvoient coupables. Le Pape écrivit donc au Roi qu'il feroit commencer incessamment les informations. Dupui.

Philippe craignit encore l'irrésolution du Pontife. Les Templiers, très-nombreux en France, tenoient à toutes les grandes Maisons. Ce qu'on méditoit contre eux n'étoit plus un mystere. Le Roi, ayant appris bientôt que plusieurs d'entre eux se disposoient à s'enfuir du Royaume avec tout ce qu'ils pourroient enlever de leurs biens, envoya des ordres *Hist. de l'Egl.* par M. de Berault-Bercastel. Dupui.

ſecrets à ſes Officiers par-tout le Royaume de ſe tenir prêts & bien armés pour un jour marqué, & d'ouvrir la nuit ſuivante les lettres ſcellées qu'il leur envoyoit, avec défenſe de les ouvrir auparavant, ſous peine de la vie. Il leur étoit enjoint d'arrêter, chacun dans leur diſtrict, les Templiers, qui s'y trouveroient, & de le mettre ſous bonne garde en différentes fortereſſes. Les Templiers furent empriſonnés dans toute l'étendue de la France au même jour, 13 octobre 1307. Le Grand-Maître de l'Ordre, Jacques Molai, fut arrêté comme les autres, dans la maiſon du Temple à Paris, dont le Roi s'empara, ainſi que de tous les biens des Templiers, qui furent commis à des Gardes Royaux.

Hiſt. de l'Egl. par M. de Berault-Bercaſtel.

Le lendemain on tint une aſſemblée dans le Chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les Chanoines de cette égliſe, ſe trouverent les Docteurs de l'Univerſité, Guillaume de Nogaret, qui avoit arrêté le Grand-Maître, le Prévôt de Paris & quelques autres Officiers de Roi. Nogaret, auſſi habile à manier la parole que l'épée, réduiſit les crimes dont on accuſoit les Templiers à trois chefs. Le premier conſiſtoit à renier Jeſus-Chriſt, quand ils s'engageoient dans l'Ordre, & à faire des inſultes ſacrileges au Crucifix; le ſecond, à s'abandonner entr'eux à des infamies abominables, avec défenſe d'avoir des habitudes ailleurs, de peur d'éclat. Le troiſieme étoit d'adorer dans les Chapitres généraux une Idole monſtrueuſe, qui avoit quatre pattes, & la tête d'un fantôme effrayant avec une grande barbe. On ajoutoit

que

que ces pratiques avoient été introduites parmi eux, au moins depuis quarante ans, par un Grand-Maître, captif des Sarrasins, dont il n'avoit obtenu la liberté qu'en promettant de les faire observer dans tout son Ordre.

Le lendemain de cette dénomination le Roi assembla le Clergé & le Peuple de sa Capitale. On commença l'interrogatoire du Grand-Maître & des Chevaliers arrêtés à Paris. A l'exception de trois, qui nierent tout, les cent quarante accusés confesserent avec le Grand-Maître les infamies qu'on leur imputoit.

Cependant Clément trouva mauvais qu'on eût agi si promptement contre les Chevaliers, & particuliérement que le Frere Prêcheur Ymbert, plus connu sous le nom de Guillaume de Paris, Confesseur du Roi, eût présidé à l'interrogatoire, en vertu de son seul titre d'Inquisiteur, sans attendre un ordre particulier du Chef de l'Eglise, dans une affaire qui concernoit le Gouvernement général. Le Pape, suspendit donc les pouvoirs de l'Inquisiteur & des Evêques qui avoient procédé avec lui, évoquant à soi l'affaire des Templiers. Il écrivit au Roi pour se plaindre de ce qu'il avoit entrepris sur la Juridiction Ecclésiastique, en arrêtant ces Chevaliers soumis immédiatement au Siege Apostolique. Il envoya en même-tems les Cardinaux Etienne de Fusi & Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le Monarque, & de l'engager à remettre entre leurs mains tant les biens que les personnes des Templiers. Le Roi, les Evêques & l'Inquisiteur se justifierent devant les Légats, représentant la né-

Dupuis.

ceſſité où ils avoient été de prévenir les mauvais deſſeins des Templiers, qui tendoient au préjudice de la Religion. Dans ſa réponſe particuliere au Pape, le Roi prétendit qu'il avoit fait arrêter les Templiers ſur les réquiſitions des Inquiſiteurs députés en France par le Pape, & qu'il avoit remis les perſonnes des Templiers entre les mains des Légats. » Quant à leurs » biens, ajouta-t-il, nous les ferons garder ſoi- » gneuſement, pour être uniquement employés » au ſecours de la Terre-Sainte, ſuivant leur » deſtination primitive. «

Baluz.

Le Pape ſatisfait leva la ſuſpenſe prononcée contre les Evêques & les Inquiſiteurs; mais à condition que chacun d'eux, dans ſon Dioceſe & ſon Territoire, n'examineroit que les perſonnes particulieres des Templiers, qui ne ſeroient jugés que par les Métropolitains, dans leurs Conciles Provinciaux, ſans qu'ils priſſent connoiſſance de l'état général de l'Ordre; il ſe réſerva même à ſa perſonne & au Siege Apoſtolique l'examen & le jugement du Grand-Maître & des principaux Commandeurs.

Spicil.

Toutefois le Pontife parut alors perſuadé de la juſtice des pourſuites faites contre ces illuſtres accuſés. Philippe lui en avoit envoyés pluſieurs de la premiere diſtinction, afin qu'il apprît la vérité de leur propre bouche. Clément les avoit interrogés lui-même. Leurs aveux ſe rapporterent à ceux qui avoient réſulté des informations faites par Philippe. En conſéquence le Pape écrivit à tous les Princes de la Chrétienté, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, en Angleterre, en Ecoſſe, en Bohême, en

Pologne, & jusqu'en Chypre, où les Templiers n'étoient guere moins puissans que le Roi, afin de procéder à des informations aussi exactes qu'en France. Il fut par-tout obéi.

Philippe, ayant consulté la Faculté de Théologie de Paris, voulut encore s'aboucher avec le souverain Pontife. Pour cet effet, en allant le joindre à Poitiers, il assembla un Parlement nombreux, c'est-à-dire, les Etats-Généraux du Royaume, dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Non content d'admettre aux délibérations les Nobles & les Lettrés, il prit les suffrages de la Bourgeoisie même. C'est la premiere assemblée des Etats-Généraux, où les Rois de France aient admis le Tiers-Etat. Tous, ayant pris communication des procédures & des aveux des accusés, les jugerent dignes de mort. L'affaire fut examinée à Poitiers devant les Cardinaux & autres personnes éclairées, tant du côté du Roi que du côté du Pape. Il fut convenu que les Gardes-Royaux garderoient & administreroient les biens des Templiers, jusqu'à nouvel ordre de la part des deux Puissances.

Dupuï. *Hist. de l'Egl.* par M. de Bérault-Bercastel.

Quelques-uns des Chevaliers n'avoient pu venir jusqu'à Poitiers, étant demeurés malades à Chinon en Touraine. Le Pape y envoya des Cardinaux pour les examiner. Ces Chevaliers étoient au nombre de cinq : le Grand-Maître du Temple, le Commandeur de Chypre, le Visiteur de France, & les deux Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Le Commandeur de Chypre avoua qu'il avoit renoncé à Jesus-Christ, & craché près de la Croix. Le Com-

mandeur de Normandie confeſſa la même choſe; les Commandeurs de Poitou, de Normandie & d'Aquitaine étant enſemble, celui de Poitou déclara qu'il avoit promis à celui qui le recevroit dans l'Ordre, qu'en cas que ſes Confreres lui demandaſſent s'il avoit renié Jeſus-Chriſt, il répondroit qu'oui. Le Grand-Maître, confeſſant pareillement le renoncement à Jeſus-Chriſt, voulut encore ajouter à ces preuves le témoignage d'un Frere-Servant qui étoit perſonnellement attaché à ſa maiſon, & qui confeſſa d'une maniere claire le renoncement à Jeſus-Chriſt.

Les Cardinaux, de retour à Poitiers, remirent au Pape les actes de la procédure, & lui rapporterent ce qui s'étoit paſſé. Clément fit enſuite expédier la Bulle de convocation du Concile.

Cependant l'on procéda ſans délai à des informations ultérieures. Le Pape commit en ſa place huit Commiſſaires Apoſtoliques, l'Archevêque de Narbonne, les Evêques de Bayeux, de Limoges & de Mende, le Prévôt d'Aix, les Archidiacres de Rouen, de Maguelone & de Trente. Ils ſe rendirent à Paris, Province de Sens, tandis que cette Métropole étoit vacante. Ils citerent tout l'Ordre des Templiers à comparoître devant eux. Ils envoyerent enſuite faire la même citation aux huit autres Provinces de Rheims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bordeaux, d'Auch & de Narbonne. Les Commiſſaires tinrent leur Tribunal dans le Palais Epiſcopal de Paris, le 22 novembre 1309. Les priſonniers eurent entiere liberté de s'y défendre.

Dupuï.

Un inconnu, se disant du même nom & de la même Province que le Grand-Maître, vint en habit séculier, se donna pour un Templier fugitif, & affirma, que pendant dix ans qu'il avoit porté l'habit de l'Ordre, il n'en avoit ouï dire ni connu aucun mal. On le prit pour un aventurier, qui cherchoit quelque remede à son indigence. En effet, il demanda qu'on lui donnât les choses nécessaires, parce qu'il étoit pauvre. On lui conseilla donc de s'adresser à l'Evêque de Paris, auquel il appartenoit de recevoir les Freres fugitifs de l'Ordre, dans son Diocese, & de leur fournir la subsistance. C'étoit quelque parent du Grand-Maître.

Cependant le Grand-Maître lui-même, s'étant présenté devant les Commissaires, qui lui demanderent s'il vouloit défendre l'Ordre, répondit que cet Ordre avoit été confirmé par le Saint-Siege, dont il avoit reçu des privileges, ajoutant qu'il étoit fort surpris que l'Eglise Romaine voulût procéder si promptement à sa suppression. » Pour moi, continua-t-il, je ne suis » pas assez habile pour défendre l'Ordre par » moi-même ; je suis toutefois prêt à le » faire selon mon pouvoir, & je m'estimerois un misérable, un lâche, si je n'entreprenois de le défendre, après en avoir » reçu tant de biens & d'honneurs. Il est vrai » que la chose est difficile ; je suis prisonnier » du Pape & du Roi, je n'ai pas quatre deniers à dépenser pour cette affaire, & je n'ai » avec moi qu'un Frere-Servant ; je demande » donc aide & conseil. Mon intention est que » la vérité soit connue, non-seulement par

» ceux de l'Ordre, mais dans toutes les par-
» ties du Monde, par les Rois, les Princes,
» les Prélats & les Seigneurs, quoique mes
» Confreres aient été trop vifs à pourſuivre
» leurs droits contre pluſieurs Prélats. «

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCI. Les Commiſſaires lui dirent qu'il penſât bien à la défenſe qu'il vouloit entreprendre, & qu'il fît attention à ce qu'il avoit déja confeſſé contre lui-même, & contre l'Ordre. Quand on lui relut ce qu'il avoit avoué aux Commiſſaires du Pape à Chinon, il fit deux fois le ſigne de la croix, & donna des marques d'étonnement, diſant que ſi les Commiſſaires avoient été d'autres perſonnes, & qu'il eût eu la liberté, il eût parlé autrement. Il ajouta : » Plût à Dieu qu'on traitât les impoſ-
» teurs comme font les Sarraſins & les Tarta-
» res, qui leur coupent la tête & le corps par
» moitié ! « Enfin il demanda un délai de quelques jours; ce que les Commiſſaires lui accorderent. On fit enſuite crier par un Appariteur, que ſi quelqu'un vouloit défendre l'Ordre des Templiers, il ſe préſentât; mais perſonne ne voulut paroître.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCI. Le Grand-Maître expoſa trois choſes touchant ſon Ordre. » Premiérement, dit-il, je
» ne connois point d'Ordre Religieux, dont
» les Egliſes ſoient mieux fournies d'ornemens
» & de tout ce qui appartient au Service Di-
» vin, & où les Prêtres s'en acquittent mieux.
» Secondement, je n'en connois point où l'on
» faſſe plus d'aumônes, vu qu'en nos Maiſons
» on la fait trois fois la ſemaine à tous ve-
» nans. Enfin, perſonne n'a plus expoſé ſa

» vie ni plus répandu de sang pour la défense » de la Foi contre ses ennemis. «

Les Commissaires repliquerent que tout cela ne servoit de rien pour le salut des ames, quand la foi, qui en est le fondement, y manquoit. On fit comparoître après lui jusqu'à soixante & quatorze Templiers, qui avoient demandé à défendre l'Ordre. Durant toutes ces procédures, le Pape, voyant que la cause des Templiers n'étoit pas encore assez examinée à fond, pour être jugée au mois d'octobre de cette année 1310, où il avoit indiqué le Concile de Vienne, en prorogea le terme jusqu'au 1 octobre de l'année suivante.

Cette époque fatale étant arrivée, il se trouva au Concile environ trois cens Evêques, avec un grand nombre de Prélats du second ordre, Abbés, Prieurs & autres. En attendant l'arrivée de Philippe, on tint plusieurs conférences, où furent lus les actes des procédures faites jusques-là. L'avis de tous les Evêques, à l'exception de quatre seulement, un Italien, & les trois Archevêques de Sens, de Rheims & de Rouen, fut qu'on devoit écouter les accusés dans leur défense. On ne voit pas que le Pape ait eu égard à cette remontrance; enfin, le 22 mars 1312, le Pape Clément, étant toujours à Vienne, dans un Consistoire secret de Cardinaux, & d'autres Prélats, cassa & annulla l'Ordre Militaire des Templiers, par maniere de provision plutôt que de condamnation, y réservant à sa disposition, & à celle de l'Eglise, leurs personnes & leurs biens. Ainsi fut aboli cet Ordre, qui avoit subsisté cent quatre-vingt-

quatre ans, depuis ſon approbation au Concile de Troyes, en 1128.

Art de vérifier les dates. L'an 1303, au mois de mars, Clément V avoit fixé ſa réſidence à Avignon. Telle eſt l'époque du ſéjour des Papes en cette ville.

Clément ne ſurvécut pas long-tems à la ſuppreſſion des Templiers. Etant tombé malade, il ſe faiſoit tranſporter à Bordeaux pour reprendre ſon air natal, lorſqu'il mourut à la Roquemaure ſur le Rhône, près d'Avignon, le 20 avril 1314. Il aimoit extrêmement l'argent, enſorte qu'on vendoit à ſa Cour les Bénéfices. Il eut pour maîtreſſe la Comteſſe de Périgord, fille du Comte de Foix, une des plus belles femmes de ſon tems.

Baluz.

Villani.

§. XXXI. VOYAGE d'URBAIN V, d'Avignon en Italie, en 1367.

Avignon étoit toujours la réſidence des Pontifes Romains. Urbain V, élu Pape en 1362, ſe propoſa de rétablir à Rome le Siege Apoſtolique. En 1366 il déclara publiquement ſon intention, & envoya ſur-le-champ ſes gens tant à Viterbe, où il devoit faire quelque ſéjour, qu'à Rome, pour y préparer les choſes néceſſaires & marquer les logemens des Cardinaux.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVI.

Hiſt. de l'Egl. par M. de Berault-Bercaſtel.

Cette réſolution partagea les ſuffrages, ſelon la diverſité des intérêts d'un chacun. Pierre d'Aragon, qui avoit renoncé aux grandeurs du ſiecle pour prendre le froc de Saint François, & le célébre Pétrarque s'empreſſerent à confirmer le Pape dans ſon deſſein d'aller à Rome. Le Franciſcain, qui paſſoit pour un Saint à révélation & à miracles, fit exprès le voyage d'Avignon, pour engager Urbain à ne

pas se départir de son projet. Pétrarque lui écrivit une longue lettre. » Considérez, lui » dit-il, que l'Eglise de Rome est votre Epouse. » Mais on pourra nous objecter que l'Epouse » du Pontife Romain n'est pas une Eglise seule » & particuliere, mais l'Eglise Universelle. Je » le sais, très-Saint-Pere, & à Dieu ne plaise » que je resserre votre Siege. Je l'étendrois » plutôt, s'il étoit possible; je reconnois avec » joie qu'elle n'a d'autres bornes que celles de » l'Océan. Mais, quoique votre Siege soit par- » tout où Jesus-Christ est adoré, Rome ce- » pendant n'en a pas avec vous un rapport » moins particulier. Comme les autres ont cha- » cune leur Evêque, vous seul êtes l'Evêque » de cette Reine des Cités. Toutefois des esprits » ou bornés ou prévenus, vous parleront » d'une maniere bien différente. Ils vous pein- » dront l'Italie comme une Terre, qui dévore » les Etrangers, & ses propres habitans, & » où l'on marche sur des feux mal couverts » & sur des précipices; où les alimens, les » eaux, l'air même, & sur-tout le caractere » des Peuples, engendrent la mort, & accumu- » lent sous chaque pas les périls de toute es- » pece. Souvenez-vous, Saint-Pere, de l'in- » jure faite depuis peu par des brigands de vos » cantons à votre Cour & à votre Personne » sacrée : l'Italie fournit-elle un exemple de » pareils attentats & de pareils désordres? Lors- » que ces infames compagnies vous forcerent de » racheter, au poids de l'or, votre liberté & » votre vie peut-être, aussi-bien que celle de » vos Cardinaux; vous vous plaignîtes en plein

Petrarch. *Rer. Sen.*

» Conſiſtoire que cet outrage avoit quelque
» choſe de plus affreux que le traitement fait
» à Boniface VIII, & vous eûtes bien raiſon.
» Quoique ce ſoit toujours un forfait énorme
» d'uſer de violence contre le Vicaire de Jeſus-
» Chriſt, on peut dire que l'orgueil & la dureté
» de Boniface, y avoient donné lieu. En vous
» au contraire, il n'y avoit que des bienfaits à
» reconnoître, & des vertus à révérer; une
» bienfaiſance généreuſe, une bonté vraiment
» évangélique, une douceur parfaite, un éloi-
» gnement infini de tout ce qui peut bleſſer
» le moindre des hommes. Inveſti tout-à-coup
» par une troupes de furieux, vous fûtes obligé
» de ſacrifier vos tréſors, ou pour mieux dire,
» le patrimoine de l'Egliſe & des pauvres, pour
» éviter de plus grands maux; heureux cepen-
» dant de ſentir alors que ces maux étoient la
» digne récompenſe de l'abandon où l'on laiſſoit
» languir l'Egliſe de Rome, cette Epouſe diſtin-
» guée que vous a donné Jeſus-Chriſt. N'eſt-il
» pas tems enfin d'eſſuyer ſes larmes & de lui faire
» oublier juſqu'à ſes ennuis par une prompte
» & tendre réunion? O vous, le ſouverain
» Paſteur & l'Evêque de l'Egliſe Univerſelle,
» que faites-vous ſur les bords du Rhône &
» de la Durance, tandis que l'Helleſpont &
» la mer Egée, les Iſles de Chypre & de
» Rhodes, l'Epire & l'Achaïe, les terres &
» les mers de l'Orient & de l'Univers réclament
» votre ſollicitude & votre protection? Quel-
» que ſoient les agrémens du Comtat Vénaiſ-
» ſain, tous imaginaires ou bien légers en
» comparaiſon de ceux de la douce Heſpérie,

» ſongez que votre place n'eſt point où il y » a de plus doux ombrages & des fontaines » plus fraîches, mais où les loups frémiſſent » avec le plus de fureur, & le troupeau court » les plus grands périls. « Pétrarque finit cette longue lettre en repréſentant au Pape la briéveté de la vie, & le compte terrible qu'il faudra rendre au Souverain Juge.

D'un autre côté, Nicolas Orêſme, Docteur fameux, Grand-Maître du College de Navarre à Paris, qui avoit été Précepteur du Roi de France, & qui depuis fut Evêque de Liſieux, fut envoyé par Charles V pour diſſuader Urbain d'aller à Rome. Il lui fit un très-long & très-inſipide diſcours, rempli de citations inutiles. Mais l'ingénieuſe & délicate lettre du Poëte l'emporta ſur la peſante & l'abſurde harangue du Théologien. » La France, y eſt-il » dit, eſt un lieu plus ſaint que Rome, même » avant qu'elle reçoive la foi : l'inclination » conſtante & naturelle des Gaulois pour les » exercices religieux s'eſt manifeſtée dès le » tems des Druides, & ſe trouve atteſtée dans » les *Commentaires de Céſar*. Depuis que la » France a reçu la foi, elle eſt ornée de pré- » cieuſes reliques, la croix, la couronne d'é- » pines, les cloux, le fer de la lance, qui » perça le côté de Jeſus-Chriſt. « Il rapporte enſuite le paſſage de Saint Bernard touchant les vices des Romains; & revenant à la France, il dit que les études ont été transférées de Rome à Paris par Charlemagne, & s'étend ſur les louanges de l'Univerſité. Enfin le Pape doit réſider en France, parce que c'eſt ſon

Du Boulai.

pays natal, comme Jeſus-Chriſt a réſidé en Judée. Les raiſonnemens ridicules du Docteur Orêſme ne purent contrebalancer les motifs du Pape, qui tint fidélement ſa promeſſe d'aller à Rome.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

Le dernier jour d'avril 1367, Urbain partit d'Avignon, prenant ſa route par Marſeille. Le 12 de mai, dans cette ville, il fit Cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, & ayant beaucoup de mérite.

Cependant dans le port de Marſeille étoient déployés les pavillons de vingt-trois galeres & de pluſieurs autres bâtimens, que la Reine Jeanne de Naples, & les Républiques de Véniſe, de Gênes & de Piſe avoient équipés, tant pour conduire en ſûreté le Pape, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta ſur une galere Vénitienne. Il arriva le 23 à Gênes, où il fut reçu, tant au port que dans la ville, par le Doge & les Citoyens avec beaucoup de joie. Après y avoir ſéjourné cinq jours, il en partit, y laiſſant le Cardinal Marc de Viterbe pour appaiſer les différends entre la ville de Gênes & Bernabo Viſconti, Tyran du Milanez. Le 3 de juin, il vint à Corneto, où il demeura cinq jours. A ſon débarquement ſe trouva le Cardinal Gilles Albornos, Légat en cet endroit, accompagné de preſque tous les Grands de l'Etat-Eccléſiaſtique. Pendant ſon ſéjour à Corneto, des Députés de Rome vinrent lui offrir la pleine Seigneurie de leur ville & les clefs du château Saint-Ange.

Le 9 de juin, Urbain vint à Viterbe, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur. Pendant quatre

mois qu'il y demeura, les Grands, les Prélats, & les Députés des villes d'Italie vinrent le féliciter sur son arrivée en Italie. Pendant son séjour à Viterbe, le Pape confirma la nouvelle Congrégation des Jésuates, que venoit de fonder Jean Colombin, Noble Siennois; il avoit occupé la dignité de Gonfalonier, la premiere de la ville; alors il étoit avare & cherchoit à s'enrichir par toutes sortes de voies. Un jour revenant du Palais, il ne trouva pas son dîner prêt; il s'emporta violemment contre sa femme qui, pour lui faire prendre patience, lui donna le livre de la Vie des Saints, qu'il jetta d'abord à terre. Adoucissant un peu sa colere, il ramassa le livre, & l'ayant ouvert il tomba sur la vie de Sainte-Marie-Egyptienne, dont il fut tellement touché, qu'il résolut dès-lors de changer de vie. Cétoit l'an 1355. Il se mit donc à faire de grandes aumônes, à fréquenter les églises & à s'appliquer au jeûne, ainsi qu'à la priere. Il engagea sa femme, qui prioit depuis long-tems pour sa conversion, de garder ensemble la continence. Depuis, il ne coucha plus que sur des planches; il porta un cilice, se donna la discipline, & s'habilla pauvrement. Il fit de sa maison un hôpital pour les pélerins & les malades, qu'il servoit de ses mains. Il avoit un fils & une fille. Son fils étant mort, & sa fille ayant embrassé la vie religieuse, Jean Colombin, du consentement de sa femme, donna tout son bien aux pauvres, & se réduisit à la mendicité avec un autre Noble Siennois, nommé François Vincenti, qui s'étoit attaché à lui. Ils se mirent tous deux à

Helyot. *Hist. des Ord. Monast. Relig. & Militaires.*

prêcher par les villes & les villages de Toſcane, exhortant tout le monde à faire pénitence. Ils raſſemblerent juſqu'à ſoixante diſciples, avec leſquels ils vinrent ſe préſenter au Pape Urbain, nuds pieds, nue tête, & le corps couvert de haillons rapetaſſés. Le Pape les reçut favorablement, & voulut qu'ils portaſſent des ſandales de bois. A la place de leurs guenillons, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même, & un manteau de couleur tannée. Il approuva leur Inſtitut. Le Peuple les appella Jéſuates, parce qu'ils avoient toujours en bouche le mot de Jeſus. Cette Congrégation fut, par la ſuite, ſupprimée par Clément IX, en 1668, après avoir ſubſiſté trois cens ans.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

Pendant qu'Urbain étoit à Viterbe, il s'y éleva une ſédition, qui commença par une querelle particuliere entre le Domeſtique d'un Cardinal & un Bourgeois, à l'occaſion de quelque inſolence commiſe à une fontaine de la ville. On cria d'abord : *Vive le Peuple! meure l'Egliſe!* On prit les armes contre les gens des Cardinaux, qui furent eux-mêmes maltraités. Le Cardinal de Vabres, Guillaume Bragoſe, s'enfuit au palais du Pape ſans chapeau, & le Cardinal de Carcaſſone ſe déguiſa en Frere Mineur. Preſque tous les Cardinaux, excepté les Italiens, ſe refugierent dans le palais du Pape, & n'oſerent en ſortir pendant les trois jours que dura le tumulte. Le Pape fit approcher des troupes contre la ville, & les Bourgeois, reconnoiſſant leur faute, ſe ſoumirent à la volonté du Pape, & porterent à ſon palais toutes les

armes de la ville, & les chaînes dont on fermoit les rues. Ils firent planter des potences aux endroits où le tumulte avoit commencé, & y pendirent les plus coupables. Le Pape pardonna au reſte, & la tranquillité fut rétablie.

Le Pape arriva enfin à Rome le 16 octobre 1367, ſoixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les ſucceſſeurs avoient établi leur ſéjour en France. Il entra dans la ville avec deux mille gens-d'armes. Le Clergé & le Peuple Romain, qui étoient venus au-devant de lui, le reçurent ſolemnellement avec une grande alégreſſe. Après qu'il eut fait ſa priere dans l'égliſe de Saint-Pierre, & qu'il eut été inſtallé, ſuivant la coutume, dans la Chaire Pontificale, il paſſa au Palais attenant, c'eſt-à-dire, au Vatican, qui tomboit en ruines, & qu'il fit peu après réparer magnifiquement. *Vita Pontif.*

Le Dimanche, dernier jour d'octobre, il célébra la meſſe pontificalement ſur l'autel de Saint-Pierre, où l'on ne l'avoit point célébrée depuis Boniface VIII.

Le 2 mars 1368, Urbain, après avoir célébré la meſſe à Saint-Jean-de-Latran, dans la chapelle nommée *Sancta Sanctorum*, fit tirer les Chefs de Saint Pierre & de Saint Paul, preſque oubliés ſous l'autel où il venoit de dire la meſſe. Urbain prit le Chef de Saint Pierre, & le Cardinal d'Urgel celui de Saint Paul; ils les porterent à la loge, qui donne ſur la place d'où le Pape les offrit en ſpectacle au Peuple. Le Pontife, ſe diſtinguant par une ſainte libéralité, donna à chacun des aſſiſtans & ſpectateurs des ſaintes pieces qu'il exhiboit, cent

années & cent quarantaines d'indulgence. Les graces du tréſor ſpirituel, comme on voit, ne coûtent guere à ceux qui en ſont les diſtributeurs. Les Chefs des Apôtres étoient enchâſſés aſſez médiocrement; Urbain leur fit faire deux nouvelles châſſes, dont le prix paſſa trente mille florins d'or. Ce ſont deux grands buſtes d'argent, du poids de douze cens marcs, & tout étincelans de pierreries. Sur le buſte de Saint Pierre on remarque la tiare ou triple-couronne.

Hiſt. de l'Egl. par M. de Bérault Bercaſtel.

En revenant du Mont de Latran à celui de Vatican, le Pape ne ſe détourna point, comme avoient fait quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, pour éviter l'endroit où l'on diſoit que la Papeſſe Jeanne étoit accouchée.

Vita Pontif. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII. Rain.

Le 11 mai, Urbain ſortit de Rome pour aller à Monte-Fiaſcone, afin d'y paſſer l'Été, à cauſe de la ſalubrité de l'air. Il y fit une promotion de huit Cardinaux, François pour la plupart, comme ceux de ſes prédéceſſeurs.

Cependant l'Empereur Charles IV étoit venu en Italie, à la priere du Pape, avec une armée conſidérable, pour ſoumettre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, & pour contenir les Peuples dans l'obéiſſance due au Souverain Pontife. Il continua ſa route vers le Pape, qu'il joignit à Viterbe; de-là ils ſe rendirent l'un & l'autre à Rome, pour attendre l'Impératrice, qui devoit y être couronnée par Urbain; cette cérémonie eut lieu le jour de la Touſſaint. Le Pape célébra la meſſe ſur l'autel de Saint-Pierre, & l'Empereur fit l'office de Diacre, ſans néanmoins lire l'Evangile, ce qu'il n'avoit droit de faire

faire que le jour de Noël. Charles sortit de Rome peu de tems après le couronnement de l'Impératrice son épouse.

L'an 1370, Urbain sortit de Rome pour retourner à Avignon, dans le dessein de procurer la paix entre l'Angleterre & la France; il vint d'abord à Viterbe, & de-là se rendit à Monte-Fiascone. Dans cette derniere ville, il créa deux Cardinaux; le premier fut Pierre d'Estaing, d'une ancienne Maison de Rouergue, qui a fourni de grands Hommes à l'Etat & à l'Eglise; & le second, Pierre Corsini, né à Florence, d'une Famille noble & distinguée.

Cependant Pierre d'Arragon, qui avoit encouragé le Pape à rétablir le Siege Apostolique à Rome, lui fit de vives remontrances sur son changement de résolution; changement, disoit-il d'un ton pathétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme. D'un autre côté, Sainte Brigitte, venue de Suede à Monte-Fiascone pour obtenir la confirmation de sa Regle, protesta qu'elle avoit révélation de la Sainte Vierge, que, si le Pape retournoit à Avignon, il y mourroit en y arrivant.

Brigitte étoit d'une des plus nobles Maisons de Suede, & avoit été mariée, dès l'âge de treize ans, à un jeune Seigneur nommé Vulfon; après avoir eu huit enfans, l'époux & l'épouse, d'un commun consentement, garderent la continence. En cet état, ils firent le pélerinage de Saint-Jacques en Galice; & au retour ils résolurent l'un & l'autre d'embrasser la vie religieuse. Vulfon mourut avant d'avoir *Bullar. Bonif. IX.*

exécuté ſon deſſein. Brigitte, dans ſon veuvage, redoubla ſes auſtérités, & donna à Dieu un cœur, qui étoit vuide par la mort de ſon époux. Elle fonda bientôt au Dioceſe de Lincop un Monaſtere double pour ſoixante Religieux & vingt-cinq Freres de l'Ordre de Saint-Auguſtin. Elle leur donna des conſtitutions, qu'elle prétendoit lui avoir été révélées de Dieu, & dont elle obtint la confirmation du Pape Urbain.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

La déclaration de la ſainte Veuve, touchant le retour du Pontife en France, fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit du Cardinal de Beaufort, depuis Pape ſous le nom de Grégoire XI. Elle lui déclara que pendant qu'elle étoit à Rome, la Sainte Vierge lui avoit révélé ce qui ſuit : » La volonté de Dieu eſt que le Pape » ne ſorte point d'Italie, mais qu'il y demeure » juſqu'à la mort ; autrement, il ſera bientôt » retranché du nombre des vivans, pour aller » rendre compte au Juge terrible des vivans & » des morts. « Brigitte fit mettre ces mots par écrit, de la main de ſon Confeſſeur Alphonſe, Evêque de Jaën ; le Cardinal n'oſant communiquer cette révélation à Urbain, Brigitte lui préſenta elle-même la prédiction fatale, qui fit peu d'effet ſur l'eſprit du Pontife.

Vitæ Pontif.

Le 26 août, Urbain partit de Monte-Fiaſcone, & vint à Corneto, où il demeura juſqu'au 5 Septembre ; ce même jour il s'embarqua pour Marſeille, & de-là ſe rendit à Avignon le 24 Septembre. A ſon arrivée en cette ville, il voulut aller en perſonne négocier la paix entre les Rois de France & d'Angleterre, & fit même des préparatifs pour ce voyage. Mais il

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

fut attaqué d'une maladie, qu'il jugea lui-même devoir bientôt terminer ses jours. Il se confessa plusieurs fois ; en présence de son confesseur, & de plusieurs autres personnes distinguées, il dit ce mots : » Je crois fermement tout ce » qu'enseigne la Sainte Eglise Catholique, &, » si jamais j'ai avancé quelque autre chose de » quelque maniere que ce soit, je le révoque » & me soumets à la correction de l'Eglise. « Cet aveu fait voir qu'il étoit assez modeste pour ne se pas croire infaillible. Urbain mourut le 19 Décembre 1370, après avoir tenu le Siege huit ans, un mois & quatorze jours, à compter de son couronnement.

Art de vérifier les dates.

§. XXXII. VOYAGE de GRÉGOIRE XI, d'Avignon à Rome, où il transfere le Siege Apostolique, en 1376.

ROME avoit été affligée du départ d'Urbain V. En l'absence des Papes, il n'y eut point de ville en Italie qui fût exempte de séditions ; chaque jour s'élevoient de nouveaux tyrans, qui regnoient en despotes & se détruisoient mutuellement. Le mal étoit porté à son comble : c'étoient les dignes fruits de la corruption générale des mœurs. La dissolution, l'ambition & la plus cruelle inhumanité regnoient alors en Italie. Jusques dans les Ordres Réguliers il y eut des dissentions si obstinées, qu'elles finirent par des meurtres ; les calomnies atroces & les oppressions étoient communes dans les Monasteres. Les Ecrivains du quatorzieme siecle ne peuvent parler sans douleur de la dépravation où se trouvoient tous les Ordres Religieux, ainsi que l'Italie. Grégoire XI, successeur d'Urbain V, ayant appris que la source de tous ces désordres provenoit de l'absence des Papes,

Gusta. Viaggi dei Papi.

prit la réſolution de rétablir le Siége Pontifical à Rome.

Le long ſéjour des Papes à Avignon ſembloit autoriſer la non-réſidence des Evêques. En conſéquence, l'an 1375, le Pape publia une Conſtitution pour faire ceſſer ce ſcandale. Elle enjoint aux Archevêques, Evêques, Abbés & autres Chefs d'Ordre, de ſe rendre ſous deux mois à leurs Egliſes, & d'y réſider aſſiduement, exceptant ſeulement les Cardinaux, les Légats, les Nonces, les autres Officiers nommés par le Pape, & les quatres Patriarches dont les Sieges ſont chez les Infideles.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

Grégoire ayant enſuite rencontré un Evêque étranger, qui demeuroit encore à Avignon : » Que faites-vous ici, lui dit-il ? que n'allez-» vous à l'Egliſe, que vous devez chérir, » comme votre Epouſe ? ---- Et vous-même, » Saint-Pere, répondit l'Evêque, pourquoi » n'allez-vous point à votre Epouſe, infini-» ment plus attrayante & plus illuſtre que la » mienne ? « La liberté de cette repartie ne ſervit qu'à confirmer Grégoire dans le deſſein, qu'il avoit pris de rétablir le Siege Apoſtolique à Rome. Le deſir de concilier les Rois de France & d'Angleterre, lui fit différer ſon voyage juſqu'à l'année ſuivante.

Hiſt. de l'Egl. par M. de Bérault Bercaſtel.

Outre que beaucoup de perſonnages diſtingués exciterent le Pape à quitter Avignon, pluſieurs Hiſtoriens attribuent la gloire de l'exécution de ce projet à Catherine de Sienne, que les Florentins, qui étoient excommuniés, envoyerent vers Grégoire pour en obtenir la paix.

Catherine, née à Sienne, en 1347, étoit fille d'un Teinturier. A l'âge d'environ vingt ans, elle embrassa l'Institut des Sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique. Elle pratiqua de grandes austérités, s'appliquant continuellement à la priere. Elle se disoit inspirée; son Confesseur, Raimond de Capoue, Frere Prêcheur, qui a écrit l'histoire de cette Sainte, avoue qu'il douta quelque tems de la vérité des grandes choses qu'elle lui disoit, comme les ayant apprises de Jesus-Christ, qu'elle prétendoit être son Maître dans la vie spirituelle. » Mais, ajoute-t-il, comme j'avois cette pen- » sée de doute, & que je regardois Catherine, » son visage fut tout-à-coup changé en celui » d'un homme de moyen âge, portant une » barbe légere, d'un regard si majestueux, » qu'on voyoit manifestement que c'étoit le » Seigneur. « Bolland. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

Un jour elle eut une vision où Jesus-Christ lui apparut, accompagné de sa Mere, & de plusieurs autres Saints, & l'épousa solemnellement, lui mettant au doigt un anneau d'or garni de quatre perles & d'un diamant. Après la vision, l'anneau demeura toujours au doigt de Catherine; mais il ne fut visible que pour elle, & jamais personne ne s'en apperçut. Il en est de même des autres faveurs semblables, qu'elle prétendoit avoir reçues de Jesus-Christ; comme quand elle suça la plaie de son côté, quand il changea de cœur avec elle, enfin l'impression des stigmates, qui n'étoient visibles pour personne. Tels étoient les rares privileges que croyoit avoir Cathe- Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

rine. Une imagination échauffée par les jeûnes, les macérations & les veilles, avoit beaucoup de part à ces viſions chimériques. Telle étoit Catherine, que les Florentins envoyerent à Grégoire pour faire la paix avec lui. Elle l'exhorta en même-tems d'aller à Rome, & d'y rétablir le Siege Apoſtolique.

Hiſt. de l'Egli. par M. de Berault-Bercaſtel,

Cependant ſur la fin du mois d'août 1376, le Pape reçut une ambaſſade de la part des Romains. Luc Savelli, qui étoit à la tête des Députés, lui déclara que les Romains vouloient abſolument avoir le Pape chez eux, qu'il étoit le Pontife Romain, que tous les Chrétiens le nommoient ainſi, & que, s'il ne revenoit à ſon Siege naturel, Rome étoit décidée à ſe pourvoir d'un Pape, qui ne l'abandonnât plus. En outre le Cardinal de Saint-Pierre, Légat en Italie, lui écrivit que, s'il ne ſe hâtoit de venir, il arriveroit du ſcandale: on ſut depuis que les Romains avoient déja jetté les yeux ſur l'Abbé de Mont-Caſſin pour le faire Anti-Pape, & que celui-ci avoit adhéré à leurs propoſitions.

Froiſſ

Grégoire, déterminé à partir, fit part de ſon deſſein aux Cardinaux, qui en furent attriſtés. Le Roi de France, Charles V, qui ſentoit tout l'avantage d'avoir le Pape à Avignon, fut pareillement affligé de cette nouvelle. Il fit auſſitôt partir pour Avignon ſon frere Louis, Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouſe, le chargeant de faire les derniers efforts pour rompre le voyage du Pape. Arrivé à Avignon, le Duc fut reçu avec joie des Cardinaux, qui avoient un intérêt commun avec lui; mais ſes tentati-

ves furent inutiles. En prenant congé du Pape, il lui dit : » Saint-Pere, vous quittez un » Royaume, où la Religion eſt plus honorée » qu'en aucun lieu du monde, & vous allez » dans un Pays, où vous n'êtes guere aimé. » Mais ſur-tout ſachez que ſi vous mourez au- » delà des Monts, ce qui eſt bien vraiſembla- » ble, les Romains ſeront maîtres de tous les » Cardinaux, & les forceront de faire un Pape » bien funeſte à l'Egliſe. «

Grégoire partit enfin d'Avignon le 13 ſeptembre, avec la plus grande partie des Cardinaux, n'en laiſſant que ſix en France. Il alla s'embarquer à Marſeille ſur les galeres envoyées d'Italie; il eut d'abord le vent contraire. Arrivé à Gênes, le 18 octobre, il en partit le 29. Le 31 il fut obligé de s'arrêter au Port-Dauphin; le lendemain, jour de la Touſſaint, il dit la meſſe chez les nouveaux Hermites de Saint-Jérôme, auxquels il fit des préſens, & accorda des privileges. Le Pape s'étant rembarqué vint le 6 novembre à Piſe, où il fut reçu avec beaucoup de joie. Il y ſéjourna huit jours; puis paſſant à Piombino, il alla enſuite à Porto-Hercole. Enfin arrivé à Corneto le 5 décembre, il y demeura cinq ſemaines avec ſa Cour. Fleury, *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

Cependant trois Cardinaux, qui étoient à Rome, firent, pour la ſûreté du Pontife, un accommodement avec les Romains, qui leur promirent de remettre à Grégoire, dès qu'il ſeroit arrivé à Oſtie, la pleine & libre Seigneurie de Rome, comme ils avoient fait au Pape Urbain, & que dès-lors on remettroit au Car-

dinal de Saint-Pierre la garde & la diſpoſition des ponts, des portes, des tours, & de toute la partie d'au-delà du Tibre. De ſon côté, Grégoire promit de conſerver la compagnie des exécuteurs de Juſtice, & conſentit qu'ils reçuſſent à l'ordinaire les gages & les émolumens, qu'ils tiroient du tréſor de la ville. Cette capitulation eſt du 21 décembre 1376.

Itiner. ap. Bzov. Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII. *Hiſt. de l'Egl.* par M. de Berault-Bercaſtel.

Le 13 janvier 1377, il partit de Corneto, & arriva le lendemain à Oſtie, qui eſt à l'embouchure du Tibre, à ſix milles de Rome. Le 16 il ſe leva au milieu de la nuit, pour célébrer l'office divin. Après la meſſe, il prit un peu de repos, & fit enſuite ſonner la trompette, pour éveiller toute ſa ſuite. Rentré dans ſa galere, il remonta le Tibre à voiles & à rames. Il arriva le 17 à Rome, qui depuis n'a plus été ſans Pape. Il y fut reçu en grande cérémonie avec toutes les démonſtrations poſſibles de joie. Il fit ſon entrée à cheval, & traverſa toute la ville, accompagné de treize Cardinaux, & ſuivi d'une foule innombrable, énivrée du plaiſir de voir le Chef du Monde Chrétien. Il arriva vers le ſoir à l'égliſe de Saint-Pierre. On l'y attendoit avec quantité de flambeaux dans la Place, & on avoit allumé toutes les lampes de l'égliſe, dont on faiſoit monter le nombre à plus de huit mille.

Valſing. *Hiſt. de l'Egli.* par M. de Berault-Bercaſtel.

Grégoire eut bientôt occaſion de s'occuper. Inſtruit que Wiclef, Docteur en Théologie & Curé de Lutterword, au Dioceſe de Lincoln, en Angleterre, prêchoit publiquement quelques propoſitions contraires à l'Egliſe de Rome, il écrivit à ce ſujet à l'Archevêque de Cantor-

beri, à l'Evêque de Londres, à l'Université d'Oxford & au Roi Edouard. Il reprochoit aux Prélats & à l'Université leur négligence à réprimer le novateur. Il vouloit qu'on le fît empriſonner, & qu'on implorât au beſoin le ſecours du bras ſéculier. La Lettre ou Bulle adreſſée au Roi Edouard lui demandoit ſa protection dans cette affaire.

Entre les propoſitions condamnées dans Wiclef, au nombre de dix-neuf, eſt celle-ci : » Tout Eccléſiaſtique, & le Pape même, peut » légitimement être repris & accuſé par ceux » qui lui ſont ſoumis, & par des Laïques. « Cet article ne pouvoit manquer d'être condamné au Tribunal Hiérarchique de Rome. Wiclef, loin de ſe rétracter, ſe juſtifia. Le Roi Edouard vint à mourir, avant que les Bulles du Pape puſſent arriver en Angleterre. Il eut pour Succeſſeur Richard II, ſon petit-fils, âgé de onze ans, qui regna ſous la conduite de Jean, Duc de Lancaſtre, Protecteur de Wiclef, auſſi-bien que Henri de Perci, Maréchal du Royaume. Ainſi la pourſuite de ces nouvelles héréſies fut arrêtée par le changement du Gouvernement

Valſing.

Cependant Grégoire ſortit de Rome le 30 mai 1377, pour aller à Agnanie, où il arriva le 2 mai. Il en fit le voyage pour la ſalubrité de l'air qui y regne. Il étoit très-foible de complexion, & ſouvent tourmenté de la gravelle. Il en partit le 5 novembre pour retourner à Rome, où il rentra le 7 du même mois.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. XCVII.

Vers la fin de l'année, les Florentins voulurent faire la paix avec le Pape, qui y étoit porté, parce qu'il ſe voyoit trompé dans ſon

Léon. Aret. *Hiſt. de l'Egl.* par M. de Bérault-Bercaſtel.

eſpoir de rétablir ſa puiſſance temporelle en Italie. Les Florentins d'ailleurs s'ennuyoient de la durée de la guerre, & ils étoient découragés par la réconciliation des Bolonois avec Grégoire. Pendant le cours de cette négociation, le Pape tomba, le 5 février 1378, dans un état de ſouffrance, qui lui fit preſſentir ſa fin prochaine. Alors la ſituation critique de l'Egliſe Romaine ſe peignit à ſes yeux. Il eut regret d'avoir quitté la France. Avant d'expirer, prenant entre ſes mains le Corps de Jeſus-Chriſt, il conjura les aſſiſtans de ne jamais ſe laiſſer conduire par les révélations prétendues, auxquelles il avoit trop ajouté foi. Grégoire tint le Siege Apoſtolique ſept ans, deux mois & vingt-trois jours, à compter du jour de ſon couronnement. Il fut très-libéral envers les pauvres, & protégea ſinguliérement les gens-de-lettres. On pourroit lui reprocher un peu de foible pour ſes parens; il déféra trop à leurs conſeils & à leurs ſollicitations dans la promotion de quelques ſujets, dont on auroit pu trouver de plus convenables pour la ſcience & les mœurs. Il fut le ſeptieme & le dernier des Pontifes que la France, pendant le cours de plus de ſoixante-dix ans, donna conſécutivement à l'Egliſe Chrétienne. Les Romains appellent le tems de la réſidence des Papes à Avignon des années d'exil & de captivité. L'Abbé Duguet le qualifie de même, & prétend que ce ſont-là les ſoixante-dix ans d'exil du Roi de Tyr, marqués dans Iſaïe.

Art de vérifier les dates.

Après la mort de Grégoire XI, l'Egliſe fut déſolée par un ſchiſme non moins long que

ſcandaleux, qui fut entiérement éteint l'an 1429 par l'abdication de l'Anti-Pape Clément VIII.

Nous ne dirons rien des voyages forcés d'Eugene IV, élu Pape en 1431. Son Pontificat, rempli de troubles, fut dans une continuelle agitation, mêlée de bonne & de mauvaiſe fortune. Nous paſſerons à Pie II, un des plus ſavans Pontifes, qui aient occupé le Siege Apoſtolique. Son élection eut lieu le 27 août 1458.

§. XXXIII. VOYAGE de PIE II à Mantoue, en 1459.

AVANT d'être élevé à la Papauté, il ſe nommoit Æneas Sylvius. Un des premiers ſoins de ce Pontife fut d'engager tous les Princes Chretiens à faire une ligue générale contre les Turcs. Ceux-ci, maîtres de Conſtantinople depuis 1453, étendoient au loin leurs conquêtes, dévaſtoient les plus belles Provinces de la Grece, & menaçoient de porter leurs armes en Allemagne, en Hongrie, en Pologne & même en Italie. Nicolas V, & Calixte III, avoient fait tous leurs efforts pour exciter quelques Princes à leur tenir tête. Plein des mêmes idées, Pie II convoqua une aſſemblée à Mantoue, où il invita tous les Princes Chrétiens pour délibérer ſur les moyens d'arrêter les progrès des Turcs.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Le 18 février 1459, le Pontife ſortit de Rome pour ſe rendre à Mantoue. Il fit ſon voyage à petites journées, s'arrêtant plus ou moins dans les villes, ſelon que ſa préſence y étoit néceſſaire. Le 22 février il célébra la fête de la Chaire de Saint-Pierre, à Corſignana, lieu de ſa naiſſance, où il fit bâtir une ville, qu'il nomma

Platin.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXI.

Pienza. De-là il vint à Sienne, qu'il érigea en Archevêché. Ce fut dans cette ville qu'il reçut les Ambaſſadeurs de l'Empereur Frédéric & des Rois de Caſtille, de Hongrie, de Portugal, de Bohême, des Ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des Marquis de Brandebourg Frédéric & Albert. Comme les Allemands ſouffroient avec peine que le Pape donnât à Mathias le titre de Roi de Hongrie, parce que les Barons du Pays, à ce qu'ils diſoient, avoient élu l'Empereur pour leur Roi; il leur fit réponſe que leurs plaintes étoient injuſtes, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'appeller Rois ceux qui occupoient les Royaumes, que le Saint-Siege en uſoit ainſi, & que Calixte ſon prédéceſſeur en avoit agi de même envers Pogebrac, Roi de Bohême.

Paul Jov. *Elog.*

De Sienne le Pontife ſe rendit à Florence, où il fut reçu avec beaucoup d'honneurs & de magnificence par le fameux Coſme de Médicis, qui gouvernoit cette République, & paſſoit pour le plus riche Particulier de l'Europe. (39)

De Florence Pie II vint à Bologne, ville du Domaine de l'Egliſe, qui ſouvent ſe révoltoit contre ſon Souverain, & qui même alors n'étoit pas dans une parfaite obéiſſance. De-là il ſe rendit à Ferrare, où il fut reçu très-magnifiquement par le Marquis d'Eſt, qu'on nommoit le Bâtard Borſio, & qui avoit uſurpé la Principauté ſur Hercule ſon frere, à qui elle appartenoit, dans la réſolution toutefois de ne point ſe marier, afin de la rendre à ſon héritier légitime. Ce Prince s'étoit flatté d'obtenir du Pape le titre de Duc de Ferrare, ſans

Brutus. *Hiſt. Floren.*

payer aucun tribut ; mais il se trompa. Rome ne délivre rien sans argent, si ce n'est les foudres spirituelles, qu'elle lance d'une main libérale & prodigue.

Pie II fut harangué par plusieurs Savans, qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Vérone, qui avoit enseigné long-tems les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation ; par Jean Aurispe, Sicilien, très-savant âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres.

Le Pape arriva enfin à Mantoue le 27 mai 1459. Louis de Gonzague, qui en étoit gouverneur, l'y reçut avec beaucoup d'honneur. *Comment. Pii II.* Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXI. Gusta. *Viaggi dei Papi.*

L'ouverture de l'assemblée se fit le premier jour de juin. Pie II y porta la parole & parla du motif de son voyage. Il fit entendre qu'il avoit mépriſé les fatigues du Mont-Apennin & les rigueurs de l'hiver, pour venir au secours de la Foi opprimée par les Turcs. » Ceux-» ci, dit-il, bravent volontiers la mort pour » le soutien de leur damnable secte, & nous » autres nous ne pouvons rien souffrir, ni » faire la moindre dépense pour l'Evangile. « Le Pape fut écouté avec attention, & chacun applaudit à son zele, sur-tout lorsqu'il déclara qu'il ne sortiroit point de Mantoue, sans avoir des preuves de courage & d'ardeur de la part des Princes, pour travailler conjointement au bien de la Chrétienté.

Après l'ouverture de l'assemblée, Pie II écrivit à l'Empereur, au Roi de France, aux Ducs de Savoye & de Bavière, aux Vénitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhor-

ter à venir eux-mêmes à Mantoue, ou à y envoyer leurs Ambaſſadeurs. L'aſſemblée de Mantoue augmentoit tous les jours par l'arrivée de nouveaux Députés. On y vit ceux des iſles de Chipre, de Rhode, & de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Boſnie & de l'Illyrie, qui venoient demander du ſecours. Mais il n'y eut que ceux de Raguſe, qui promirent d'aſſiſter tous ces Etats, ſuivant leurs facultés.

Il s'éleva dans l'aſſemblée une diſpute entre les Ambaſſadeurs ſur la préſéance, chacun prétendant avoir de droit les premieres places. D'un autre côté, l'Ordre Epiſcopal ſouffroit auſſi avec beaucoup de peine de voir la préférence donnée aux Notaires Apoſtoliques, qui étoient placés entre les Evêques, ſuivant la coutume de la Cour Romaine. Le Pape, ſans avoir égard aux remontrances des Notaires, jugeant que c'étoit un abus, & non une coutume, défendit ce mêlange par une Bulle de Mantoue, datée du 31 mai. On indiqua enſuite la premiere ſéance de l'aſſemblée au 9 ſeptembre. Elle n'eut point lieu au jour déſigné; elle fut différée juſqu'au 20 ſeptembre. Le Pontife fit voir que la guerre à laquelle il exhortoit tous les Princes, étoit non-ſeulement avantageuſe, mais encore ſainte, juſte & néceſſaire. Il offroit, pour l'entreprendre, & ſa Perſonne, & tout ce qui dépendoit de lui. Lorſque le diſcours du Pape fut fini, le Cardinal Beſſarion prit la parole; l'Orateur ſacré exagéra les grandes pertes, que les Chrétiens avoient faites à la priſe de Conſtantinople, & les maux qui en arriveroient indubitablement, ſi l'on ne

Fleury. *Hiſt Eccléſiaſ.* liv. CXI.

s'oppoſoit aux progrès des Turcs. A l'entendre, on étoit aſſuré de vaincre. On en vint enſuite aux délibérations, & le deſſein du Pape fut approuvé d'un conſentement unanime. Quant aux moyens, pluſieurs furent d'avis d'équiper une armée navale de quarante galeres, & de huit gros vaiſſeaux, avec une autre armée de terre de 50000 hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie, & le reſte de cavalerie, à condition que le Clergé d'Italie fourniroit la dîme de tous les biens Eccléſiaſtiques, les Laïques la trentieme partie, & les Juifs la vingtieme de tout ce qu'ils avoient en propre.

Cependant les Ambaſſadeurs de France arriverent le 16 novembre, au nombre de quatre, l'Archevêque de Tours, l'Evêque de Paris, Thomas de Courcelles, célebre Théologien, & le Bailli de Rouen. Ils étoient accompagnés de l'Evêque de Marſeille, Ambaſſadeur de René, Roi de Sicile; de l'Evêque de Saint-Malo, Ambaſſadeur du Duc de Bretagne; des Députés de Gênes & de beaucoup de Seigneurs. Le Pape leur donna audience le 21 novembre. L'Evêque de Paris, portant la parole, dit beaucoup de choſes à la louange du Roi de France & de ſes ancêtres. Il célébra leur zele & leur attachement à l'Egliſe, ainſi que leurs travaux pour éteindre le ſchiſme; vertus, qui leur avoient mérité le titre de Rois-Très-Chrétiens. Il toucha l'affaire du Royaume de Naples, que Pie II venoit de confirmer à Ferdinand, malgré les oppoſitions de René d'Anjou, que Jeanne, Reine de Naples, avoit inſtitué ſon héritier.

Le Pape lui répondit en peu de mots. Il releva beaucoup le Siege Apoſtolique, prétendant que tous les Chrétiens devoient s'y ſoumettre.

Quelques jours après cette ſéance, les Ambaſſadeurs de France demanderent une nouvelle audience au Pape. Le Bailli de Rouen, portant la parole, loua fort les grandes actions des François pour la défenſe de la Religion, & les ſervices, qu'ils avoient rendus au Saint-Siege. Il expoſa de quelle maniere le Royaume de Sicile étoit échu à la France, & combien il avoit coûté de ſang pour le conquérir. Il ajouta que ſi Alphonſe s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ſes armes, ſans y avoir aucun droit ; que le Pape s'étoit comporté d'une maniere indigne, en chaſſant les François pour mettre en leur place le Bâtard d'Alphonſe, qui ne méritoit pas un ſi grand Royaume, & que c'étoit avoir agi injuſtement d'avoir mépriſé René, veritable Roi de Sicile. Il demanda que le Pape révoquât avec délibération ce qu'il avoit fait ſans avoir conſulté perſonne, & qu'il ôtât ce Royaume à Ferdinand, pour l'accorder à René.

Pie II, ſans s'étonner, répondit qu'il avoit compris les reproches, qu'on lui avoit faits, au travers de ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou ; qu'il ne croyoit pas les mériter, n'ayant rien fait à l'égard du Royaume de Sicile, ſans avoir conſulté les Cardinaux ; que ſi l'on vouloit qu'il révoquât ce qu'il avoit fait, il lui falloit auparavant conſulter le Sacré-College. Il congédia auſſi-tôt l'aſſemblée

l'assemblée, étant incommodé d'une toux violente & de grands maux d'estomac. Les François publierent que c'étoit une maladie, que le Pape feignoit pour ne pas leur répondre. Le Pontife, informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit, quand même il devroit mourir au milieu de l'assemblée. Ayant aussi-tôt consulté les Cardinaux, il convoqua les Ambassadeurs de France & ceux des autres Princes. Quoique languissant, il sortit de sa chambre, se rendit dans une grande salle, où l'on avoit élevé un trône sur lequel il monta, & ayant prié qu'on prêtât attention à son discours, il parla près de trois heures. Il parut d'abord si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais quand il se fut un peu échauffé, les expressions se présentoient d'elles-mêmes. Il se justifia sur la conduite, qu'il avoit tenue à l'égard du Royaume de Sicile; il fit des plaintes sur la maniere peu mesurée dont il avoit été traité, disant qu'on n'avoit nul égard à sa qualité de Souverain Pontife & de Chef de l'Eglise. Il eut l'art de relever beaucoup la gloire des François, prétendant avoir de bonnes raisons pour investir Ferdinand. Il ajouta que ce Prince étoit prêt à fondre sur le patrimoine de l'Eglise, & que les François étoient trop éloignés pour le défendre; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture, ces mots : *Sauf le droit d'autrui*, ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en sûreté. S'adressant ensuite en particulier aux Ambassadeurs de France & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit surpris que la France attendît de lui une si grande

Spicil. Fleury. *Hist. Eccléſiaſ.* liv. CXI.

grace que celle de l'inveſtiture du Royaume pour un Prince François, tandis qu'on y ſoutenoit toujours la Pragmatique-Sanction (40), l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à l'autorité pontificale. Il étoit facile de lui répondre que cette Pragmatique-Sanction avoit été approuvée de lui-même dans le Concile de Bâle, dont il fut un des plus zélés défenſeurs. Mais Æneas Sylvius, décoré de la Tiare, changea de ſentimens en changeant de nom. Les Ambaſſadeurs François, après avoir relevé ce que le Pape avoit dit de la Pragmatique, lui repréſenterent que leur Souverain ne pourroit envoyer des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre. Le Pontife, convaincu que le Roi de France ne pouvoit donner aucun ſecours, n'inſiſta pas plus long-tems ſur cette demande. Il propoſa qu'il lui fût permis de lever une taxe ſur le Clergé de France pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les Ambaſſadeurs lui répondirent qu'il ne devoit pas compter ſur une pareille taxe. Cette réponſe, jointe à la prévention où le Pape étoit déja contre la France au ſujet de la Pragmatique-Sanction, fit qu'il ne ceſſa de les chagriner. Dans les démêlés du Roi de France avec le Duc de Bourgogne, il prit toujours les intérêts de ce dernier, afin d'empêcher les François de ſe rendre trop puiſſans en Italie, où ils poſſédoient l'Etat de Gênes, & où le Duc de Modene leur étoit dévoué, ainſi que les Florentins. Il appréhendoit pour la liberté de Sienne, ſa patrie, s'ils étoient maîtres de Naples.

Pie II, voyant qu'il ne pouvoit attendre aucun ſecours ni des François, ni des Anglois, eut recours aux Allemands. Il éprouva de leur part autant de difficultés, à cauſe des différends ſurvenus entre les Ambaſſadeurs de l'Empereur & ceux des autres Princes. Ils promirent toutefois avec beaucoup de peine de fournir trente mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clauſe qu'ils tiendroient encore deux dietes à ce ſujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape enverroit un Légat à *Latere*. Le Cardinal Beſſarion fut choiſi pour cette Légation, & l'Empereur Frédéric fut établi Généraliſſime de l'armée chrétienne, avec liberté de conſtituer quelque Prince à ſa place, s'il ne pouvoit commander en perſonne.

On voyoit tous les jours arriver de nouveaux Ambaſſadeurs. Deux Cardinaux allerent au-devant de Sigiſmond, Duc d'Autriche. Le Cardinal de Sainte-Croix alla recevoir Albert, Marquis de Brandebourg, ſurnommé l'Achille d'Allemagne, auquel le Pape rendit de grands honneurs. *Comment. Pii II.*

Le 31 décembre, le Pontife donna une Bulle datée de Mantoue, pour l'établiſſement de l'Univerſité de Bâle, qui a toujours eu d'habiles Profeſſeurs, tels qu'Eraſme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & autres.

Le 18 janvier 1460, Pie II publia un décret, qui condamnoit les appels des jugemens du Saint-Siege au Concile, comme tendant à ruiner ſon autorité. Ces appels, dont la juſtice étoit inconteſtable, furent réprouvés par le *Fleury. Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXL.

Vicaire de Jeſus-Chriſt comme erronnés, déteſtables, nuls, contraires aux Canons & nuiſibles à la Chrétienté. Peu de jours après que le Pape eut donné ce décret ſi contraire au Droit Canon, & ſi oppoſé à la pratique ancienne & univerſelle de l'Egliſe, il aſſembla dans l'Egliſe de Saint-Pierre, à Mantoue, les Ambaſſadeurs, les Cardinaux, les Prélats, & autres, pour leur expoſer le réſultat de ce qui s'étoit paſſé depuis huit mois dans cette ville. » Si les Hongrois, dit-il, ſont ſecou-» rus, ils attaqueront les Turcs & toutes » leurs forces. Les Allemands promettent une » armée de quarante-deux mille hommes; le » Duc de Bourgogne une de ſix mille; le Clergé » d'Italie, à l'exception des Vénitiens & des Gé-» nois, donnera la dîme de ſes biens; les » Laïques le trentieme de leur revenu, & les » Juifs le vingtieme. Ces objets ſuffiront pour » entretenir l'armée navale. Jean, Roi d'Ara-» gon, agira de même; ceux de Raguſe offrent » deux galeres, ceux de l'iſle de Rhode qua-» tre. Telles ſont les promeſſes ſolemnellement » faites par les Princes ou par leurs Ambaſſa-» deurs. Quoique les Vénitiens n'aient rien » promis publiquement, j'eſpere qu'ils accor-» deront leur contingent, voyant les autres » diſpoſés à le faire; je me flatte auſſi que les » François, les Caſtillans & les Portugais ſui-» vront leur exemple. Il ne faut rien attendre » de l'Angleterre, à cauſe des troubles qui » diviſent ce Royaume, ni de l'Ecoſſe cachée » au fond de l'Océan. Le Danemarck, la Suede » & la Norvege ſont trop éloignés pour envoyer

» des gens de guerre ; contens de leurs poiſ-
» ſons, ils ne peuvent fournir aucun argent.
» Les Polonois, voiſins des Turcs par la Mol-
» davie, craindront d'expoſer leur Pays en le
» dénuant de ſecours. Les Bohémiens, ne pou-
» vant pas combattre à leurs frais hors de leur
» Royaume, ſeront entretenus & payés. Les
» Hongrois armeront vingt mille hommes de
» cavalerie ; &, ſe joignant aux Allemands &
» aux Bourguignons, ils formeront une armée
» de quatre-vingt-huit mille hommes. Qui doute
» qu'on ne doive vaincre & terraſſer les Turcs
» avec toutes ces troupes ? Sachez en outre
» que Scandesberg doit venir à la tête d'une
» armée choiſie de ſes Albanois ; que pluſieurs
» dans la Grece quitteront le parti des Infide-
» les ; qu'en Aſie le Prince de Caramanie &
» les Arméniens attaqueront les Turcs par der-
» riere. Ne déſeſpérons donc pas de la victoire,
» & prions le Seigneur qu'il veuille ſeconder nos
» deſſeins. Portez & racontez dans vos Pays
» ce qui s'eſt fait ici, afin que vos Seigneurs
» & Maîtres exécutent fidélement leurs pro-
» meſſes. «

Ainſi finit l'aſſemblée de Mantoue, où l'on ſe ſépara, ſans avoir pris aucuns moyens efficaces pour ſecourir les Chrétiens contre les Turcs. Le Pape y montra pourtant beaucoup de zele. Mais, voyant l'Italie troublée & les Peuples diviſés, le Pere des Fideles n'eût-il pas dû chercher à rétablir la paix parmi ſes enfans, avant d'allumer la guerre contre les ennemis de la Religion.

Pie II étant parti de Mantoue vint à Sienne.

Comme il fit un aſſez long ſéjour dans cette ville, il y reçut pluſieurs Ambaſſadeurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'aſſemblée de Mantoue.

Platin. L'abſence du Pape avoit cauſé beaucoup de maux à Rome. Tiburce, dont le Pape Nicolas V avoit fait pendre le pere, nommé Maſſian, aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. Il s'étoit déja rendu maître de l'Egliſe du Panthéon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des Prêtres. A cette nouvelle le Pontife quitta Sienne. Arrivé à Rome le 7 octobre, il fit arrêter Tiburce, qui fut pendu avec les principaux de ſa conjuration.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXII. Pie II, toujours occupé des préparatifs de la guerre contre les Turcs, partit de Rome pour Ancone au mois de juin 1464, afin d'encourager les troupes deſtinées contre eux. Il y trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit cru, mais la plupart étoient ſans argent, ſans proviſions, hors d'état de tenir la campagne pendant ſix mois, enſorte que pluſieurs furent forcés de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Ceux de Saxe & de Vandalie, Contrée d'Allemagne dans la Poméranie Ducale, mendioient leur pain dans le voyage. Les hommes inutiles furent renvoyés, après avoir reçu du Pape, non des ſecours en argent, mais ſa Bénédiction & beaucoup d'indulgences. De tout tems les Pontifes Romains ont été auſſi avares des bienfaits temporels que prodigues des tréſors ſpirituels. La nouvelle, qui ſe ré-

pandit bientôt que les Turcs approchoient de Raguſe pour l'aſſiéger, détermina Pie II à s'y rendre au plutôt en perſonne, quoique attaqué d'une fievre violente, ſe flattant par cette démarche d'engager les Princes à le ſuivre. Mais ſon voyage n'eut pas lieu, parce qu'on apprit que les Turcs s'étoient retirés. Sa maladie augmentant chaque jour, il mourut le 14 août. Sa mort ſuſpendit l'entrepriſe contre les Turcs.

Art de vérifier les dates

§. XXXIV. Voyage de Léon X à Bologne, en 1515.

Nous ne parlerons pas des expéditions militaires du fameux Alexandre VI & de Jules II, qui, le caſque en tête & l'épée à la main, aſſiégea en perſonne la Mirandole. Les entrepriſes ſanguinaires des Succeſſeurs de Pierre ne ſont point l'objet de notre Ouvrage. Nous paſſerons au Voyage que fit Léon X à Bologne, pour conférer avec François I, en 1515. Ce fut-là que fut ſigné le fameux Concordat par lequel, après avoir aboli la Pragmatique-Sanction, le Monarque accorda au Pontife les Annates, & obtint de lui réciproquement le droit de nommer aux Evêchés & Abbayes de ſon Royaume.

Le Pontificat de Léon X, funeſte à l'Egliſe Chrétienne, par les principes de l'héréſie de Luther (41), eſt l'époque du renouvellement des Lettres & de la renaiſſance des Arts en Italie. Ce Pape, Protecteur des Artiſtes & des Savans, ſe fit gloire d'être ami de Pic de la Mirande, de Marſille Ficin, de Jean Laſcaris, de Chriſtophe Landi, de l'Arioſte & autres ſavans. Il n'épargna ni ſoins, ni dépenſes, pour recouvrer les anciens manuſcrits, & en pro-

curer de bonnes éditions. Il favoriſa ſur-tout les Beaux-Eſprits & les Poëtes; faiſoit plus de cas de ceux qui ſavoient la Mythologie, & qui étoient verſés dans la Littérature profane, que de ceux qui ſe livroient à la Théologie & à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Les ſciences humaines, qui ſe bornent à des objets connus & raiſonnables ſont toujours plus utiles que ces ſciences ſurnaturelles & prétendues divines, qui apprennent à diſputer ſur ce que l'on n'entend point, & qui, ne ſervant qu'à obſcurcir les idées ſur ce que l'on entend, empêchent de voir trop clair dans le chemin du ſalut. Les plaiſirs, la délicateſſe, la volupté regnerent à la Cour de Léon. Tandis que les Cardinaux Bembe & Sadolet ſubſtituoient le ſtyle poli de Rome payenne au langage barbare de Rome Chrétienne, ce Pontife encourageoit les Lettres & les beaux-Arts par ſes bienfaits. En reconnoiſſance la poſtérité lui a fait le même honneur qu'à Auguſte, en appellant de ſon nom le ſiecle où il a tenu le Siege de Rome. Paſſant ſous ſilence les principaux événemens de ſon Pontificat, nous expoſerons le motif de ſon voyage à Bologne.

François I, parvenu à la Couronne de France en 1515, fut à peine ſur le Trône, qu'il s'occupa des moyens de faire valoir ſes prétentions ſur le Duché de Milan. Il eut recours à la voie des armes. Pour fournir aux frais de cette expédition, il rendit vénales les charges de judicature. Il partit au mois de juillet, après avoir laiſſé la régence du Royaume à Louiſe de Savoie ſa mere. Il paſſa les Alpes au mois

Mezerai. *Abr. chro.* Guicciard. Belcar. Paul. Jov. Raynald.

d'août, & entra dans le Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suiſſes. Excités par le Cardinal de Sion, qui haïſſoit mortellement la France, les Suiſſes attaquerent l'armée françoiſe près de Marignan, le 13 ſeptembre, vers les deux heures après-midi. Il y a peu de combats plus furieux & plus opiniâtres que celui-ci. Il y avoit cinq heures qu'on ſe battoit, lorſque la nuit devint ſi noire, qu'on fut obligé de ceſſer de combattre, parce qu'on ne pouvoit plus ſe reconnoître. Le Comte de Beaumont, frere du Connétable de Bourbon, le Comte de Sancerre & le Seigneur d'Imbercourt furent tués ce jour-là, du côté des François; le Connétable lui-même auroit ſubi le même ſort, ſans quelques Cavaliers qui, ſe rangeant autour de lui, reçurent la plupart des coups qu'on lui portoit. Le Roi paſſa la nuit tout armé ſur un affut de canon.

Le jour ſuivant de grand matin les Suiſſes revinrent à la charge avec plus de furie que la veille. Mais obligés de plier, ils abandonnerent le champ de bataille, couvert de quinze mille des leurs. Les François perdirent dans ces deux actions cinq à ſix mille hommes. Le fruit de cette mémorable victoire fut la conquête du Milanez, dont le Roi ſe trouva maître en moins d'un mois. Mariana.

Le célebre Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, diſoit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Ce fut en cette occaſion que François I voulut être fait Chevalier par le fameux Bayard. Dans l'origine, la qualité de Chevalier étoit la

plus haute où l'on pût aſpirer. Les Princes du Sang-Royal n'étoient pas traités de *Monſeigneur*, ni leurs femmes de *Madame*, avant d'être faits Chevaliers. Pour être décoré de cette dignité, il falloit être noble de pere & de mere au moins de trois races, & jouir d'une réputation integre, ſur-tout du côté de l'honneur. Cette Inſtitution n'a pas peu contribué à polir l'eſprit des François; leur ſerment étoit de n'épargner ni leur vie ni leurs biens pour défendre la Religion, pour faire la guerre aux Infideles, pour protéger les veuves, les orphelins, & en général tous ceux qui avoient beſoin de ſecours.

François I entra bientôt dans Milan. Aux premieres nouvelles de la bataille de Marignan, Léon X fut effrayé. Il craignoit beaucoup du caractere entreprenant & du courage du jeune Monarque. Il lui fit demander une entrevue. La ville de Bologne fut choiſie pour le lieu de la conférence.

Bemb. *Ep.* Raynald. Bzov. Le Pape arriva en cette ville le 8 décembre 1515; François I n'y vint que deux jours après. Quatre des principaux Prélats de la Cour Romaine allerent au-devant de lui juſqu'à Parme, & deux Cardinaux Légats juſqu'à Reggio. Le lendemain de l'entrée du Roi dans Bologne, Léon le reçut dans un Conſiſtoire, & lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs. On traita enſuite de pluſieurs affaires. François I demanda que le Pape reſtituât au Duc de Ferrare, Modene & Reggio, que Jules II lui avoit enlevées. Le Pontife y conſentit toutefois, moyennant quarante mille écus qui lui furent rembourſés, ſomme que ſon Prédéceſſeur avoit

Guicciard. Belcar.

comptée à l'Empereur pour avoir ces deux villes.

Entre autres affaires qui furent agitées, eſt celle de la Pragmatique-Sanction, dont le Pape demandoit l'abolition. En l'établiſſant on n'avoit eu d'autre but que de conſerver l'ancienne diſcipline de l'Egliſe de France, tirée des premiers Conciles; mais l'ambitieuſe Cour de Rome, dont la puiſſance s'étendoit ſur la plupart des Etats de l'Europe, ne pouvoit ſouffrir qu'on eût borné en France l'uſage de ſa Juriſdiction; elle regardoit la Pragmatique comme un ouvrage de ténebres, formé dans le Schiſme, pour empêcher l'agrandiſſement du pouvoir des Papes. De-là Pie II, ſous Louis XI, Alexandre VI, ſous Charles VIII, & Jules II, ſous Louis XII, s'efforcerent d'abolir cette Pragmatique. Juſqu'ici ces tentatives avoient été inutiles. Mais François I eut la foibleſſe de conſentir à ſon abolition, par le deſir où il étoit de rentrer dans la poſſeſſion, dont ſes Prédéceſſeurs de la premiere Race & d'une partie de la ſeconde avoient joui, de nommer aux Evêchés. On ſigna donc le fameux Concordat (42), ouvrage du Chancelier du Prat, par lequel, après avoir aboli la Pragmatique-Sanction, le Roi accorda au Pape les Annates, c'eſt-à-dire, le droit de rançonner le Clergé de France, & en obtint celui de nommer aux Evêchés & Abbayes de ſon Royaume. Le Parlement, les Univerſités & le Clergé de France s'oppoſerent fortement à cet accord. Le Roi & le Pape ſe ſéparerent aſſez contens l'un de l'autre en apparence. Le Pontife fit préſent au

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXXIV.

Roi d'une partie de la vraie Croix de la groſſeur d'une noiſette, enchâſſée dans une croix d'or enrichie de pierreries, de la valeur de quinze mille ducats. François I partit de Bologne, le 15 décembre, avec le préſent ſacré, & prit la route de Milan, pour s'en retourner en France. De ſon côté le Pontife ſe rendit à Rome, après s'être arrêté quelques mois à Florence ſa patrie. De tous les voyages entrepris par les Succeſſeurs de Saint Pierre, celui de Léon doit être regardé comme le plus avantageux au Siege Apoſtolique.

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

§. XXXV. Voyages de Clément VII à Bologne en 1529 & 1532, & à Marſeille en 1533.

Après la mort de ce Pape, arrivée en 1521, le Trône Pontifical fut occupé très-peu de tems par Adrien VI, auquel ſuccéda Clément VIII; celui ci, parent de Léon X, auſſi ambitieux que lui, ne manquoit pas de connoiſſances. Mais il ne répondit pas à l'attente flatteuſe qu'on avoit conçue de lui. Au lieu de ſe montrer ami de la paix, & de ſe borner aux ſoins pacifiques de ſon Egliſe, il ſe ligua, par un traité, ſigné le 22 mai 1526, avec les Rois de France & d'Angleterre, les Vénitiens & d'autres Princes d'Italie, contre Charles-Quint. Cette ligue, nommée Sainte, parce que le Pape en étoit le Chef, ne lui procura que des infortunes. Il ſe vit aſſiégé deux fois dans Rome, d'abord par les Colonnes, en 1526, & en ſecond lieu, en 1527, par le Connétable de Bourbon, qui avoit quitté François I, pour paſſer au ſervice de Charles-Quint. Cette fois la ville fut priſe d'aſſaut, pillée & ſaccagée avec des excès de barbarie & de cruauté. Clément

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

Paul Jov. Guicciard. *Art de vérifier les dates.*

s'étant retiré dans le Château Saint-Ange, y fut assiégé, & n'en sortit qu'après sept mois, déguisé en Marchand. Voyant que les affaires alloient mal en Italie, le Pape prit des mesures pour rompre avec les Rois de France & d'Angleterre, & s'unir avec Charles-Quint. Il fit donc, le 26 juin 1529, un traité d'alliance avec lui. Pour mieux s'assurer son amitié, il se rendit la même année à Bologne pour le couronner Empereur. Ils eurent ensemble dans cette ville de longues conférences. Ils firent une ligue avec Ferdinand, Roi de Hongrie, la République de Venise & les Ducs de Milan, de Mantoue & de Savoye, contre la France & les Florentins. La cérémonie du Couronnement de Charles-Quint se fit le 24 février 1530. L'Empereur ayant reçu la couronne baisa les pieds du Pape, c'est-à-dire, sa pantoufle, qui étoit rouge, avec une croix blanche dessus. Aussi-tôt le premier Cardinal se tournant vers le Peuple, dit à haute voix: » Vive Charles-» Quint, l'invincible & très-puissant Empereur » & défenseur de la Foi! « Le Peuple répéta plusieurs fois avec des acclamations de joie : Vive l'Empereur! On fit une décharge générale de la mousqueterie, & l'on tira plus de cent coups de canon. A ce bruit se joignit celui des trompettes, des tambours, & des fifres, & le son des cloches de toute la ville. Il y eut ensuite une cavalcade; l'Empereur & le Pape parurent montés sur deux chevaux d'Espagne de même couleur, richement enharnachés. Charles-Quint fit présent du sien au Pontife. La cavalcade finie, on se rendit à l'en-

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Fleury. *Hist. Ecclésiast.* liv. CXXXIII.

droit où étoit préparé un ſuperbe repas. L'Empereur, qui étoit ſeul à ſa table, but debout & découvert à la ſanté du Pape. Quel contraſte frappant entre ce feſtin & celui où l'humble Jeſus lava les pieds à ſes diſciples

D. Anton. de Vera, *Hiſ. de Charles-Quint.*

Deux jours après un accident fâcheux manqua de changer la joie en deuil. L'Empereur paſſant par une galerie pour aller à l'égliſe, une poutre tomba preſque à ſes pieds, & bleſſa pluſieurs perſonnes de ſa ſuite. Suivant ceux qui tirent des pronoſtics de tout, cet événement ſignifioit que nul autre Empereur ne ſeroit couronné en Italie. Ce qui ſe vérifia, mais pour d'autres raiſons que celle de la chûte de la poutre.

Charles-Quint partit de Bologne le 22 mars, pour ſe rendre en Allemagne, après avoir mis en ordre les affaires d'Italie. Son départ fut ſuivi quelques jours après de celui du Pape, qui prit la route de Rome.

Guſta. *Viaggi dei Papi.* Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXXXIV.

L'an 1532, Clément fit un nouveau voyage à Bologne, pour s'aboucher avec Charles-Quint. Dans cette ſeconde entrevue on traita de l'état du Chriſtianiſme en Allemagne, où l'héréſie de Luther faiſoit de rapides progrès, & on convint de la néceſſité de la convocation d'un Concile général.

Mém. du Bellay.

A peine retourné à Rome, le Pape fit un autre voyage, en 1533, à Marſeille, pour s'aboucher avec le Roi de France. Le principal motif de cette entrevue étoit le mariage de Cathérine de Médicis, niece du Pontife & fille de Laurent, avec le Duc d'Orléans, Henri ſecond, fils de François I. Cette Princeſſe n'étoit âgée que

de treize ans, le Duc n'en avoit que quinze. Cependant le Roi, accompagné de toute sa Cour, de la Reine Eléonore son épouse, & de ses trois fils, François, Henri & Charles, attendoit Clément à Marseille. Le Pape s'étoit embarqué à Gênes sur la fin de septembre; dès que ses galeres eurent été découvertes du Château d'If & de Notre-Dame de la Garde, la Noblesse Françoise montant aussi-tôt sur des frégates & des brigantins, alla au-devant du Pontife avec des trompettes & des haut-bois. Clément fut salué de trois cens pieces de canons, auxquels répondirent ceux de ses galeres. Il débarqua dans l'Abbaye Saint-Victor, où il demeura deux jours dans le palais, que lui avoit fait préparer Anne de Montmorency, Maréchal & Grand-Maître de France. Le 6, il fit son entrée solemnelle à cheval, la mître en tête, revêtu de ses habits pontificaux; sa tiare, posée sur un siege, étoit portée par deux hommes; le Pape étoit précédé d'un Maître des Cérémonies, monté sur une haquenée blanche, que deux hommes richement habillés tenoient par la bride; derriere suivoient douze Cardinaux sur des mulets, & à quelque distance d'eux venoit Catherine de Médicis, superbement vêtue, suivie de ses Dames & de quantité de Noblesse Françoise & Italienne. Paul Jov. Belcar.

Pendant que le Pape faisoit son entrée dans Marseille, François I en sortoit par une autre porte, comme s'il eût voulu laisser le Pontife de Rome maître de la ville. Il alla loger au palais que Clément venoit de quitter. On avoit préparé dans Marseille deux superbes loge-

mens, l'un pour le Roi, & l'autre pour le Pape.

Le lendemain François I fit ſon entrée, accompagné de toute ſa Cour, & alla trouver Clément, qui l'attendoit aſſis ſur un trône placé ſous un dais. Guillaume Poyet, Préſident du Parlement de Paris, & depuis Chancelier de France, s'étant chargé de haranguer le Pape dans cette entrevue, avoit préparé un diſcours latin très-éloquent, auquel beaucoup de ſavans avoient travaillé. Mais Clément ayant ordonné qu'on le haranguât ſur un certain ſujet, ſur lequel Poyet n'étoit pas prêt, Jean du Bellay, Evêque, en fut chargé; ce qui fit beaucoup de peine au Préſident.

Mém. du Bellay.

On conclut d'abord le mariage propoſé entre Cathérine de Médicis & le Duc d'Orléans. Le Pape en fit lui-même la cérémonie. On entra enſuite en conférence ſur des matieres de Religion, & l'on prit des meſures pour empêcher que la France ne fût infectée des erreurs de Luther, qui commençoient à s'y répandre. Clément partit de Marſeille le 22 novembre 1533. Peu de tems après il vit arriver le fameux ſchiſme d'Angleterre conſommé par un Edit, par lequel Henri VIII, ſe déclarant le Chef Souverain de l'Egliſe Anglicane, rompit toute correſpondance avec le Siege de Rome. Clément ſurvécut peu à cet événement mémorable. Une politique intéreſſée fut l'ame des démarches de ce Pape & la ſource de ſes malheurs.

Sleid.
Mém. du Bellay.

§. XXXVI. Voyages de Paul III à Nice, en 1538, à Lucque en 1541, & à Busseto en 1543.

Le successeur de Clément VIII fut Paul III, fils de Pierre-Louis Farnese. Dès qu'il fut sur le Siege Pontifical, pénétré des maux de l'Eglise & de la corruption du Clergé, il regarda la convocation d'un Concile général comme l'unique remede qu'on pût y apporter. Mais il prévoyoit que deux obstacles arrêteroient ses desseins, les fréquentes sorties des Turcs dans les Provinces de l'Europe, & les divisions qui regnoient entre la France & la Maison d'Autriche. D'abord pour tenir tête aux Turcs, il fit avec l'Empereur & les Vénitiens une ligue, qui échoua; il chercha ensuite à réconcilier Charles-Quint & François I. Il fut donc convenu que l'Empereur & le Roi de France auroient une entrevue avec le Pape à Nice en Provence. Paul III se rendit dans cette ville le 18 mai 1538. Quinze jours se passerent en négociations, sans qu'on pût rien conclure. François I exigeoit que l'Empereur lui remît le Duché de Milan, & Charles-Quint n'y vouloit consentir qu'à certaines conditions, que le Roi de France refusoit d'accepter. Le Pontife voyant qu'il ne pouvoit les accorder, obtint qu'ils feroient une treve de dix années, ce qui faisoit presque le même effet que la paix. La treve fut ratifiée sur le champ, & publiée. Ayant rempli son ministere de Médiateur, Paul III s'embarqua & arriva le 3 juillet à Gênes. L'Empereur, qui étoit arrivé deux heures avant lui, alla loger au Palais Doria, bâti sur le bord de la mer hors de la ville; il y fut reçu & traité magnifiquement. Le Pape & lui resterent cinq jours à Gênes, pendant lesquels ils se virent

Gusta. *Viaggi dei Papi.*

Pallav. *Hist. Conc. Trid.*

Mém. du Bellay.

D. Anton. de Vera. *Hist. de Charles-Quint.*

Belcar.

deux fois incognito, & traiterent entre eux d'affaires particulieres. Le Pontife prit enſuite la route de Rome, & Charles-Quint s'embarqua pour l'Eſpagne.

D. Anton. de Vera. *Hiſtoire de Charles-Quint.*

Paul. Jov.

L'an 1541, l'Empereur partit pour l'Italie, dans le deſſein d'engager le Pape à convoquer un Concile, & dans la vue de s'embarquer enſuite pour une expédition en Afrique. Etant auparavant convenu par lettres avec Paul III de s'aboucher enſemble dans la ville de Lucque, il s'étoit mis en route accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, qui voulurent le ſuivre dans la guerre, qu'il méditoit contre les Turcs à Alger. De ſon côté le Pontife ſe rendit à Lucque, où il arriva quatre jours avant Charles-Quint. Les Ducs de Florence & de Ferrare s'y trouverent. Le ſecond voulant avoir le pas ſur le premier dans le cérémonial, il s'éleva entre les Ducs une diſpute, qui ſervit de paſſe-tems aux Politiques, & occupa la plume des Ecrivains.

Paul Jov.

Pallav. *Hiſt. Concil. Trid.*

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſ.* liv. CXL.

L'entretien de l'Empereur & du Pape roula principalement ſur le Concile & ſur la guerre contre les Turcs. Quant au premier article, quelques-uns prétendent qu'il fut queſtion de convoquer le Concile à Lucque, & que les Magiſtrats s'en défendirent. Ainſi Paul III fut forcé d'avoir recours à d'autres meſures. N'ayant pu réuſſir de ce côté-là, il voulut détourner Charles-Quint du deſſein qu'il avoit d'aller faire la guerre aux Turcs en Afrique, l'engageant à tourner plutôt ſes forces du côté de la Hongrie, où le péril paroiſſoit plus preſſant. Mais l'Empereur ayant déclaré qu'il ne vouloit pas chan-

ger de réſolution, prit congé du Pape, qui, de ſon côté, ſe rendit à Rome, où il entra incognito, comme il l'avoit projetté, afin d'éviter la dépenſe & l'embarras.

Paul III, impatient de tenir un Concile, voulut encore conférer, en 1543, avec l'Empereur qui venoit en Italie. Etant convenu d'avoir une entrevue avec lui, le Pape réſolut de ſe rendre à Buſſeto, petite ville, entre Crémone & Parme, par où l'Empereur devoit paſſer. Le voyage de Paul III ayant été propoſé dans un Conſiſtoire, pluſieurs Cardinaux jugerent qu'il ne lui convenoit pas d'aller trouver Charles-Quint, vu ſa dignité & ſon grand âge; qu'il devoit ſe contenter d'envoyer des Nonces pour traiter avec lui. Mais ſans conſidérer ni ſa vieilleſſe, ni la difficulté de la route, le Pape ſe rendit à Buſſeto, où il arriva en même-tems que l'Empereur. Paul III voulut l'engager à faire la paix avec François I. Mais Charles-Quint ſe montra éloigné de tout accommodement; il ſe plaignit de ce que le Roi de France s'étoit efforcé de corrompre par ruſes & argent les Princes d'Allemagne, afin de les engager dans ſon parti, ajoutant que, pour connoître le caractere de ce Monarque, il ſuffiſoit de conſidérer l'alliance qu'il avoit faite avec les Turcs. Le Pape lui fit entendre avec douceur qu'il ne pouvoit jamais faire d'action plus glorieuſe ni plus utile à la Religion que de pardonner à un ennemi, qu'il avoit vaincu & par ſes armes & par ſa magnanimité. » Quelles » bénédictions, lui dit-il, la Chrétienté ne vous » donnera-t-elle pas, ſi elle voit que vous

D. Anton. de Vera. *Hiſtoire de Charles-Quint.*

Pallav. *Hiſt. Concil. Trid.*

Belcar.

Fleury. *Hiſt. Eccléſiaſt.* liv. CXL.

» lui procuriez la paix ? Quelle gloire n'allez-
» vous pas acquérir dans toute la terre, ſi,
» au-lieu de porter les armes contre les Chré-
» tiens, vous les tournez contre les Turcs ?
» Quelle allégreſſe n'éprouveront pas les Anges
» dans le Ciel, ſi par votre moyen ils enten-
» dent chanter ce même cantique, qu'ils chan-
» terent autrefois à la naiſſance de celui qui
» eſt appellé dans l'Ecriture le Roi Pacifique ? «
C'étoit faire ſervir adroitement la cauſe du Ciel à ſes intérêts perſonnels. Charles-Quint étoit trop ruſé pour ſe laiſſer ſéduire par de ſemblables propoſitions. Le langage hyperbolique du Pontife Orateur ne put ébranler l'Empereur. Ainſi les conférences, après avoir duré trois jours, ſe rompirent, ſans qu'on n'eût rien conclu à l'égard de la France. Charles-Quint partit auſſi-tôt pour l'Allemagne, tandis que le Pape s'en retourna de ſon côté à Rome, ſans remporter aucun fruit de ſon voyage. Nous paſſerons à une courſe pontificale plus heureuſe, le voyage de Clément VIII à Ferrare, en 1598.

§. XXXVII. VOYAGE de CLÉMENT VIII à Ferrare, en 1598.

Clément VIII eſt du petit nombre des Papes, dont le Pontificat fut tranquille. Les Princes Chrétiens étoient en paix, & l'Egliſe reſpiroit enfin après les longs troubles qu'elle avoit eſſuyés de la part des Hérétiques durant le cours du ſeizieme ſiecle. Clément vit à ſes pieds les Députés du Patriarche Jacobite d'Alexandrie & de l'Egypte abjurer leurs erreurs & ſe ſoumettre au Siege Apoſtolique. Leur exemple fut imité par l'Archevêque de Livourne & par quel-

Guſta. *Viaggi dei Papi.*

ques Evêques Schismatiques Russes ; il reçut dans le sein de l'Eglise Catholique Henri-le-Grand, Roi de France. Jamais Pontife Romain ne sut mieux récompenser les savans & les personnes de mérite. Il éleva au Cardinalat Baronius, Bellarmin, Tolet, d'Ossat, du Perron, & plusieurs autres grands Hommes. Voici quel fut le motif de son voyage à Ferrare.

Art de vérifier les dates.

César d'Est venoit d'être proclamé Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, en vertu du testament d'Alfonse II, qui l'avoit déclaré son héritier universel. La Cour de Rome ayant appris la mort d'Alfonse, décédé sans postérité, prétendit que le Duché de Ferrare étoit dévolu au Saint-Siege. En conséquence le Pontife, loin de reconnoître César d'Est pour légitime successeur d'Alfonse, fit publier le 4 novembre 1597, un monitoire, par lequel il le citoit à comparoître sous quinzaine à Rome, afin d'y exposer les raisons, qui l'avoient porté à prendre le titre de Duc de Ferrare. Joignant ensuite aux armes spirituelles les armes matérielles, Clément fit assembler les troupes de l'Etat Ecclésiastique, avec ordre d'entrer dans le Ferrarois. César d'Est effrayé, envoya un Ambassadeur à Rome pour expliquer ses raisons. Elles furent examinées par le Sacré-College, qu'elles embarrasserent. On fit appréhender au Pape que divers Princes, même des Hérétiques, ne vinssent au secours de celui qu'il vouloit dépouiller. Un aventurier tira Clément d'embarras, en lui persuadant d'envoyer à Ferrare des personnes de confiance pour gagner les habitans, & les engager à se donner au

Siege Apoſtolique. L'expédient réuſſit. Les Ferrarois, enchantés par les ſyrenes du Pape, oublierent leur ancien attachement à la Maiſon d'Eſt. Clément publia enſuite le 23 décembre, une ſentence par laquelle il déclaroit Céſar d'Eſt (qu'il regardoit comme fils d'un Bâtard, ſans oſer néanmoins le dire) incapable de ſuccéder au Duché de Ferrare, excommuniant ce Prince avec tous ceux de ſon parti, & ſoumettant la ville de Ferrare à l'interdit. Cependant les troupes du Pape, au nombre de vingt-cinq mille hommes, s'avançoient vers le Ferrarois. Céſar d'Eſt, voyant qu'il lui étoit impoſſible de réſiſter à ces forces, ſollicita un accommodement, & demanda une ſuſpenſion d'armes dans l'intervalle des négociations. Il obtint une treve, à deux conditions, ſavoir, qu'il dépoſeroit, en ſecret, les ornemens de la Dignité Ducale, en préſence du Magiſtrat de Ferrare, & remettroit en ôtage ſon fils, âgé de ſept ans, entre les mains du Cardinal Aldrovandin, neveu du Pape & Légat à Bologne. Ces conditions remplies, le Cardinal s'étant tranſporté à Faënza, lieu choiſi pour les conférences, ſigna, conjointement avec le Miniſtre de Céſar d'Eſt, le 13 janvier 1598, une capitulation, portant, entr'autres clauſes, que Céſar d'Eſt ſeroit abſous de toutes les cenſures, s'il renonçoit à la poſſeſſion du Duché de Ferrare & de ſes dépendances, & s'il cédoit au Pape la moitié de l'artillerie & des armes qui étoient dans la ville. L'infortuné Duc ayant ratifié cet acte, ſortit de Ferrare, le 28 du même mois, & alla établir ſa Cour à Modene. Au mois

de février suivant, Clément donna une Bulle par laquelle il réunit le Duché de Ferrare au Siege Apostolique. Mais Rome, non contente de se mettre en possession de ce qu'elle crut relever du Saint-Siege dans ce Duché, usurpa encore les biens allodiaux & les fiefs mouvans de l'Empire, que la Maison d'Est y possédoit: c'étoit enfreindre la capitulation du 13 janvier 1598. Du nombre de ces usurpations fut Commacchio, ville reconnue de tout tems pour être dans la mouvance de l'Empire.

Jaloux de voir par lui-même sa nouvelle acquisition, Clément se mit en route pour Ferrare, au mois d'avril, accompagné de vingt-sept Cardinaux, & d'une suite nombreuse. Le 8 mai, il fit une entrée solemnelle dans cette ville; les habitans n'épargnerent aucunes dépenses pour rendre la cérémonie digne du nouveau Souverain. L'allégresse publique dura plusieurs jours à Ferrare, où le Pape séjourna jusqu'au mois de novembre, pour régler les affaires du nouveau Gouvernement. Il en sortit après y avoir fait bâtir une forteresse. *Gusta. Viaggi dei Papi.*

Nous ne ferons point mention de quelques petits voyages de différens Pontifes, dans le dix-septieme siecle, ainsi que de celui de Benoît XIII à Viterbe, en 1727, pour y consacrer Clément Electeur de Cologne; ces objets sont trop peu intéressans pour mériter l'attention du Lecteur. Nous passerons donc rapidement à une des Courses apostoliques les plus mémorables, le Voyage du Pape Pie VI vers l'Empereur Joseph II, en 1782.

§. XXXVIII. VOYAGE de PIE VI à Vienne, vers l'Empereur JOSEPH II, en 1782.

L'AUGUSTE Succeſſeur de Marie-Thérese, en prenant les rênes de l'Empire, fit aſſeoir à ſes côtés la Philoſophie & la Tolérance. Diverſes réformes civiles & religieuſes firent bientôt admirer ſa ſageſſe. On vit paroître ſucceſſivement pluſieurs Edits (43) dictés par la raiſon. La momerie, la ſuperſtition & le fanatiſme jetterent les hauts cris. Quand on conſidere les préjugés qui exiſtent ordinairement en faveur des coutumes nationales, & l'enthouſiaſme, qui accompagne les rites religieux, on ne peut refuſer de grands éloges à la fermeté de cet illuſtre Prince, pour les changemens qu'il a introduits dans la diſcipline eccléſiaſtique. Comme Souverain, il a cru devoir ſupprimer ou réformer ce que l'utilité ou la tranquillité publique pouvoient exiger. Des ennemis du bien général oſerent accuſer d'héréſie l'Empereur; on perſuade au Chef de la Religion que la Cour de Vienne tend à renverſer la conſtitution de l'Egliſe, en attaquant dans les conſtitutions monacales, ce qui eſt intimément lié avec les intérêts de l'Etat, & dépendant de la Puiſſance Séculiere. Rome eſt allarmée; ces plaintes font prendre à Pie VI la réſolution de ſe rendre à Vienne; il fait propoſer à l'Empereur, par ſon Nonce, d'aller lui rendre une viſite afin de s'aboucher avec lui ſur les réformes relatives aux Ordres Religieux, aux droits de l'Egliſe & aux prérogatives du Siege Apoſtolique. L'Empereur répondit qu'il ne pouvoit conſentir qu'à ſon âge le Pape entreprît un voyage auſſi pénible; & qu'à l'égard des réformes ordonnées, il étoit perſuadé qu'elles auroient l'approbation

du Saint-Siege, puiſqu'elles n'étoient fondées que ſur les loix de l'Egliſe & l'autorité des ſaints Canons.

Le 15 décembre 1781, le Pape écrivit une lettre (44) à l'Empereur pour lui demander une entrevue. Le ton modeſte & ſuppliant qui y regne contraſte beaucoup avec les Brefs, par leſquels certains Papes enjoignirent autrefois aux Empereurs de venir leur demander pardon des prétendues injures, qu'ils diſoient en avoir reçues. La réponſe de l'Empereur portoit : qu'il avoit appris avec joie la réſolution que le Pontife avoit priſe de ſe rendre à Vienne ; mais qu'il ne changeroit en rien les principes des réformes qu'il avoit projettées (45). Après avoir célébré la meſſe au Vatican, & donné ſa Bénédiction Apoſtolique au Peuple, Pie VI ſe mit en route pour Vienne le 27 février 1782. Il eut ſoin de prendre avec lui ſa thiare ou triple couronne, deux des mîtres précieuſes conſervées au Château Saint-Ange, & tous les ornemens ſacrés, attributs de ſa dignité, ſe propoſant de célébrer pontificalement & avec toute la pompe, toute la majeſté poſſible, l'Office dans la Cathédrale de Vienne. Le Pontife ſe munit encore de deux calices d'or, l'un pour ſon uſage particulier, l'autre pour en faire préſent en paſſant à Notre-Dame de Lorette. Il prit en outre avec lui quatre Barrettes de Cardinal, pour les donner aux Cardinaux Allemands, nouvellement créés, & leur éviter la peine de les aller chercher à Rome ; de plus, huit cens médailles d'or, de quinze écus Romains chacune, repréſentant d'un côté ſon

portrait, & de l'autre ceux de Saint Pierre & de Saint Paul, pour les diſtribuer à diverſes perſonnes durant ſon voyage.

Sur ces entrefaites on vit ſe répandre à Vienne un ouvrage intitulé : *Le Pape & ce qu'il eſt*, dont le but étoit d'ouvrir les yeux du Peuple, & de le déſabuſer. Il parut en même tems deux autre livres très intéreſſans, ſavoir : *Remontrance au Pape regnant Pie VI, &c.* & *Lettre paſtorale de l'Evêque de Vérone.* Dans le premier de ces deux derniers ouvrages le Pape eſt prié de ne pas s'oppoſer aux projets de réformes de l'Empereur. On y voit l'énumération de tous les abus, de toutes les ſuperſtitons, de tous les ſcandales gliſſés dans le culte extérieur de la Religion, & il eſt prouvé que les Souverains ont le droit inconteſtable d'abolir les Ordres Religieux, & d'en appliquer les revenus au bien de l'Etat (46).

Nous paſſerons les détails minutieux & faſtidieux des honneurs rendus au Pontife dans pluſieurs endroits d'Italie où il paſſa. Arrivé le 8 mars à Bologne, le vénérable Voyageur deſcendit de voiture à l'Egliſe de Saint-Dominique, & après y avoir fait ſes prieres, ſe rendit à un Couvent voiſin, où on lui avoit préparé un appartement ; là il admit le Gonfalonier de la ville, les Magiſtrats, le Clergé & d'autres nobles Citoyens à lui baiſer les pieds.

Le lendemain il ſe rendit à l'égliſe avec S. A. R. Ferdinand, Infant d'Eſpagne, & entendit la meſſe dans la chapelle où l'on conſerve les Reliques de Saint-Dominique. Au haut de l'autel on avoit expoſé à la vénération des

Fideles les reſtes du Chef de ce Saint. Après l'Office le Souverain Pontife ſe rendit à la ſacriſtie ; là il admit à lui baiſer les pieds quelques Dames de la plus grande conſidération, & un grand nombre de perſonnes attirées par la dévotion ou peut-être par la curioſité. Le Pape quitta Bologne, après avoir donné du haut du Palais, ſéjour ordinaire du Cardinal-Légat, ſa Bénédiction au Peuple raſſemblé dans la place qui en eſt voiſine.

Arrivé ſur les frontieres de la République de Veniſe, le ſouverain Pontife, voulant donner des preuves de ſa bienveillance & de ſa reconnoiſſance aux deux nobles Procurateurs de Veniſe, le Chevalier Contareno, & Louis Marini, pour leurs bons offices & le zele avec lequel ils l'avoient accompagné depuis Chiozza, juſqu'à Udine, fit préſent à Contareno d'un riche chapelet, & décora du titre de Chevalier Louis Marini, qui n'avoit pas encore eu cet honneur.

Le Pape arriva le 14 mars à Gorice ; comme il y devoit paſſer la nuit, l'Empereur lui avoit fait préparer un appartement, & il avoit donné les mêmes ordres dans toutes les villes de ſes Etats où le Pontife devoit paſſer. En cette ville le vénérable Voyageur eut à ſa rencontre l'Archevêque Joſeph Garampi, Evêque de Monte-Fiaſcone, & Nonce du Saint-Siege à Vienne, le Comte de Cobentzl, Député de l'Empereur, le Général Eſthéraſi, le Clergé de l'Egliſe Métropolitaine, & pluſieurs Seigneurs.

Le 21 mars l'Empereur, accompagné de l'Archiduc Maximilien, partit de Vienne pour

aller à la rencontre du Pape, qui étoit arrivé à Neu-Kirchen.

Dès que l'Empereur vit approcher la voiture pontificale, il deſcendit de la ſienne, courut à la portiere de celle du Pape, ôta ſon chapeau, lui tendit la main, & le complimenta en Italien. Le Pape ayant jetté ſa peliſſe, deſcendit avec empreſſement de ſa voiture, ôta ſon chapeau, ſauta au cou de l'Empereur, & l'embraſſa tendrement. Cette entrevue cauſa le plus grand attendriſſement au petit nombre de perſonnes, qui eurent l'avantage d'y aſſiſter. L'Empereur, en conſervant toute la majeſté de ſon rang & de ſa perſonne, y donna au Chef Suprême de la Religion des marques de reſpect & d'attachement. L'Archiduc Maximilien voulut baiſer la main du Pape, qui, ne le permettant point, l'empêcha également de baiſer ſa croix pectorale. L'Empereur offrit au Pape une place dans ſa voiture, & y monta le premier pour lui donner la droite.

Le même jour Joſeph II & Pie VI arriverent à Neuſtad, où ils s'arrêterent quelque tems à l'Académie Militaire. Après avoir donné ſa Bénédiction au Corps de Cadets, à la Nobleſſe, ainſi qu'aux Magiſtrats & Eccléſiaſtiques, qui s'y étoient rendus, le Pape monta dans un des carroſſes de l'Empereur. Au pied de la montagne de Vienne les Gardes-Nobles Hongroiſes & Polonoiſes, qui attendoient les auguſtes Voyageurs, les eſcorterent juſqu'au Palais Impérial. A la deſcente du carroſſe, le Pontife fut reçu par ſon Nonce, par les Miniſtres d'Etat, par les Conſeillers-Intimes & les Chambellans.

Les appartemens du vénérable Voyageur étoient magnifiquement meublés. Toutes les entrées en furent condamnées & enclouées, pour écarter ceux qui chercheroient à pénétrer auprès du St. Pere, & l'importuneroient sous un prétexte ou sous l'autre. L'Officier qui commandoit la Garde d'entrée, eut ordre de ne donner accès qu'aux personnes connues, & de veiller à ce qu'on ne se présentât pas avec des requêtes. Dans l'antichambre étoient un certain nombre de Laquais de la Cour pour le service du Pontife; la seconde antichambre étoit occupée par trois Gardes Allemandes, & trois Polonoises. Enfin un Chambellan Impérial étoit jour & nuit de service dans l'appartement qui communiquoit au cabinet du St. Pere.

Le 23, le Souverain Pontife fit sa premiere visite à l'Empereur & à l'Archiduc Maximilien; le lendemain il donna audience aux Ambassadeurs & Ministres des Cours étrangeres. Le 25, après avoir dit la messe aux Capucins, il visita les tombeaux de la Famille Impériale; il fit sa priere devant celui de l'Impératrice-Reine Marie-Thérese. L'Empereur avoit fait dire au Pape qu'il étoit libre d'aller dans toutes les Eglises, & d'y faire toutes les cérémonies qu'il jugeroit convenables.

Le Jeudi-Saint, 28, le Souverain Pontife célébra la messe dans la Chapelle impériale de S. Joseph, & y donna lui-même la communion à l'Empereur & à son Frere l'Archiduc Maximilien. Il assista ensuite dans l'église des Augustins à une messe solemnelle célébrée par le Nonce Apostolique, Joseph Garampi. De

retour dans ſes appartemens, il paſſa dans une ſalle du Palais, & y lava les pieds de douze pauvres vieillards, ſuivant la coutume obſervée dans l'Egliſe; après quoi il les ſervit lui-même à table dans une autre ſalle. On avoit affiché aux coins des rues des placards, portant que le Jeudi-Saint le Pape laveroit les pieds aux douze Apôtres; ces douze Apôtres étoient des Membres du Gouvernement & de la Régence, qu'on déſignoit par leurs noms. Le célebre Conſeiller de la Cour, M. de Sonnenfels, jouoit le rôle de l'incrédule Apôtre St. Thomas.

La préſence du Pape à Vienne exalta les têtes des dévots & des fanatiques, qui croyoient la Religion en danger par la ſuppreſſion des Moines. Mais la police fut ſi bien établie, qu'il n'y eut rien à craindre pour la tranquillité publique. Cependant la Régence de Vienne crut devoir interdire aux droguiſtes & autres marchands la vente de la poudre à canon, tant dans la ville que dans les fauxbourgs.

Le Vendredi-Saint, le Pape fit à pied la viſite de cinq Egliſes, accompagné d'un cortege magnifique & nombreux, ainſi que d'une foule immenſe de Peuple. Cette ſuperbe proceſſion étoit eſcortée d'une compagnie de Cavaliers, qui maintenoient l'ordre; la marche étoit fermée par des Grenadiers, qui égayoient de tems en tems les aſſiſtans, en faiſant jouer leur muſique militaire. En paſſant devant le Palais de Mr. Foſcarini, Ambaſſadeur de Veniſe, le Pape l'apperçut à la fenêtre avec l'Ambaſſadeur de Ruſſie; il les ſalua très-gracieuſement, d'abord en ôtant ſon chapeau, enſuite avec la main.

Cependant l'Evêque de Gortz, qui avoit refusé de faire publier dans son Diocese les Lettres-Patentes concernant la Tolérance, étoit venu à Vienne pour faire sa cour au Pape (47). Mais le Chancelier de Bohême lui signifia qu'il avoit encouru la disgrace de l'Empereur, & qu'il eût à partir dans les vingt-quatre heures, pour retourner dans son Diocese, sans parler au Pape, ni à qui que ce fût, avec injonction de faire publier, en arrivant, les Lettres-Patentes, pour lesquelles il montroit tant d'aversion (48).

La solemnité du Service divin, qui fut célébré le jour de Pâques dans l'Eglise de Saint-Etienne par le Souverain Pontife, & la Bénédiction qu'il donna ensuite au Peuple, ne furent pas aussi pompeuses, qu'on s'y étoit attendu, par l'absence de l'Empereur, qui fit dire la veille au Saint-Pere qu'il ne pourroit avoir le plaisir de l'accompagner à cette cérémonie, parce que l'incommodité, qui lui étoit survenue aux yeux, avoit empiré. L'Empereur n'ayant pas assisté à cette solemnité, les Grands de la Cour se dispenserent de s'y trouver, de sorte que le cortege ne fut pas fort brillant. Quelques personnes eurent le bras cassé dans la foule, d'autres furent si pressées qu'elles se trouverent mal, de sorte qu'elles se souviendront long-tems d'avoir reçu la Bénédiction Pontificale.

Il est bon d'avertir que le Maître des Cérémonies du Pape vouloit que le trône du Saint-Pere, comme Chef de l'Eglise, fût plus élevé que celui du Chef de l'Empire; Joseph II n'approuva pas cette prétention surannée, & pour trancher toute difficulté, il donna ordre d'a-

battre le trône impérial, qui étoit déja élevé dans l'Egliſe de St. Etienne, & par-là on vit figurer ſeul le Souverain Pontife.

Cependant Mr. Klopstock, un des plus célébres Poëtes d'Allemagne, avoit envoyé à l'Empereur une Ode à la louange des nouvelles réformes dans le Clergé. Joſeph II ne permit pas que cette Ode fût imprimée, mais il fit préſent de cinquante ducats à l'auteur.

Dans un entretien particulier que l'Empereur eut avec le Pape ſur l'objet de ſon voyage, comme le Pontife mêloit beaucoup de Droit Canon dans ſes raiſonnemens, le Monarque lui obſerva qu'il n'étoit pas Théologien, & le pria de lui faire parvenir déſormais toutes ſes propoſitions, objections, obſervations, par écrit, afin qu'il y répondît de même. Depuis ce jour, il ne fut plus queſtion verbalement d'affaires eccléſiaſtiques entre l'Empereur & le Pape. Il étoit aiſé de voir par-là que le Pape n'emporteroit guere de ſon voyage que la ſatisfaction d'avoir béni le Peuple de Vienne, & d'avoir reçu les hommages d'une multitude de perſonnes admiſes à lui baiſer les pieds. Les femmes parurent ſur-tout les plus empreſſées à jouir de ce pieux avantage. La curioſité en attira pluſieurs à cette cérémonie. Une Dame de la plus haute qualité, s'étant préſentée avec pluſieurs autres pour baiſer les pieds du Pape, n'eut pas la force de garder ſon ſérieux; elle éclata de rire, & ſortit ſans avoir participé à la faveur de baiſer les pieds ſacrés du Pontife.

Malgré la préſence du Pape, on vit toujours continuer comme auparavant la ſuppreſſion des

Couvens

Couvens & les autres réformes projettées. Le Pontife, de son côté, continuoit à donner des Bénédictions. Le Dimanche 7 avril il bénit par sept fois une multitude prodigieuse de gens de la campagne venus à Vienne au nombre de près de vingt mille. Il suspendit ensuite ses Bénédictions pendant quelques jours, soit qu'il se trouvât fatigué de les distribuer, soit qu'il crût devoir ne pas trop prodiguer cette faveur, de peur de lui faire perdre de son prix.

Le 19, le Souverain Pontife tint un Consistoire public dans la grande salle du Palais Impérial, & y donna le Chapeau de Cardinal à Léopold-Firmian, Prince-Evêque de Passau, & à Joseph Bathiani, Primat de Hongrie. Le Chapeau rouge put coûter à chacune de ces Eminences environ trente mille florins; mais elles épargnèrent du moins la peine & l'argent qu'il leur en eût coûté, pour aller chercher cette décoration à Rome. Sur les instances réitérées de plusieurs personnes de qualité, le Souverain Pontife voulut bien bénir quelques milliers de chapelets, en attachant à ces amulettes sacrées des Indulgences plénieres pour ceux qui les réciteroient certaines Fêtes de l'année & à l'article de la mort.

Dans le Consistoire dont nous venons de parler, le Pape prononça le Discours suivant:

» Avant de finir ce Consistoire, nous ne » voulons point passer sous silence ce que nous » croyons devoir faire parvenir à la connoissance d'un chacun. Il nous a été agréable » de voir Sa Majesté Impériale, que nous avons » toujours beaucoup considérée, & de nous

» trouver à portée de lui donner des témoigna-
» ges de notre attachement particulier à ſa Per-
» ſonne. «

» Dans les différens entretiens que nous
» avons eus avec cet auguſte Monarque, ſur
» des objets qui regardent notre Miniſtere Apoſ-
» tolique, nous avons été forcés d'admirer non-
» ſeulement cette affabilité ſans bornes, avec
» laquelle il nous a reçu dans ſon auguſte Pa-
» lais, au milieu des honneurs & de la plus
» ſomptueuſe hoſpitalité, mais encore ſa piété
» exemplaire, les qualités rares de ſon eſprit,
» & ſon extrême application aux affaires du
» Gouvernement. «

» Notre cœur paternel n'a pas été moins
» ſenſiblement touché, en nous convainquant
» par nous-mêmes, que la piété & la religion
» ont conſervé toute leur pureté & intégrité
» dans cette brillante Capitale, ainſi que parmi
» le Peuple nombreux, qui accouroit de tou-
» tes parts au devant de Nous, à notre paſ-
» ſage par les Etats de la Monarchie Autri-
» chienne. Auſſi n'oublierons-nous point de
» faire de cette piété l'éloge qu'elle mérite, &
» nous tâcherons de la maintenir & ſeconder par
» nos inſtantes prieres au Très-Haut. Oui, nous
» invoquons le Seigneur tout-puiſſant, le Dieu
» de miſéricorde, qui n'abandonne aucun de
» ceux qui ont recours à lui, pour qu'il lui
» plaiſe les confirmer dans leurs ſaintes propo-
» ſitions, & faire tomber abondamment ſur eux
» la roſée féconde de ſes céleſtes bénédictions. «

Ce Diſcours, où Pie VI, fait l'éloge de la Religion, & des rares qualités de Joſeph II, fut

auſſi-tôt imprimé à Vienne, par ordre de l'Empereur lui-même, pour empêcher que dans la ſuite il ne fût altéré ou mutilé par quelque main infidelle.

Avant le départ du Souverain Pontife, l'Empereur lui fit préſent d'une croix de diamans très-précieuſe; Pie VI la reçut avec mille témoignages de reconnoiſſance, en aſſurant qu'il ne regarderoit pas cette croix comme lui appartenant en propre, mais qu'il vouloit qu'elle demeurât attachée au St. Siege, comme une marque de la piété & de l'attachement de Sa Majeſté envers ce même Siege, & que ſes Succeſſeurs ne la porteroient que dans les grandes ſolemnités. L'Empereur fit en outre diſtribuer des ſommes conſidérables entre les Prélats de la ſuite pontificale.

Le 22, le Pape partit de Vienne, après un ſéjour d'un mois entier dans cette Capitale. Ayant entendu le matin la meſſe de ſon Confeſſeur, il ſe rendit enſuite dans les appartemens de l'Empereur, pour prendre congé de ce Monarque & de l'Archiduc Maximilien. De-là paſſant dans les antichambres, où étoient raſſemblés les Miniſtres de la Cour & ceux des Cours étrangeres, ainſi que les Conſeillers-Intimes, les Chambellans & un grand nombre de Perſonnes diſtinguées, tant de la Nobleſſe que du Clergé, il leur donna la Bénédiction Apoſtolique; il monta enſuite dans la même voiture avec l'Empereur, eſcorté de pluſieurs détachemens de la Garde-Noble. Le carroſſe de l'Archiduc venoit après, ſuivi de pluſieurs autres, occupés par le Nonce & par les Pré-

lats de la ſuite du Pontife. L'Empereur & le Pape, arrivés au Couvent des Auguſtins de Marie-Brün, deſcendirent de voiture. Le Pape embraſſa l'Empereur & l'Archiduc Maximilien avec la plus tendre affection. Le Monarque adreſſant la parole au Prieur du Couvent, lui ordonna, du ton le plus pénétré, de conſigner dans les archives de ſa Communauté cet acte mémorable de ſéparation (49).

Pendant le ſéjour de Pie VI à Vienne, le célèbre Métaſtaſe mourut en cette ville, le 12 avril, âgé de 84 ans. Il naquit à Aſſiſe, ville des Etats du Pape, en 1698; en 1729 il vint à Vienne, où il paſſa 53 ans en qualité de Poëte attaché à la Cour Impériale. Il fut eſtimé non-ſeulement des Princes d'Autriche, mais encore des autres Souverains & de toute la République des Lettres. On ſera ſans doute étonné d'apprendre que Pie VI, qui étoit alors à Vienne depuis le 22 mars, ne fit rien pour voir ce Poëte illuſtre, né dans ſes Etats. Il ſe contenta de lui faire donner en ſon nom, par le moyen du Nonce Garampi, l'abſolution *in articulo mortis*.

Cependant le Souverain Pontife, s'acheminant vers Rome, fit ſon entrée dans Munich, le 26, au bruit des canons & au ſon des cloches. Trois régimens étoient ſous les armes, ainſi que la bourgeoiſie. Le vénérable Voyageur daigna ſe rendre aux vœux des pieux habitans de cette ville, en donnant continuellement des Bénédictions à l'affluence innombrable de Peuple, qui accouroit ſur ſon paſſage.

Pie VI partit de Munich le 2 mai, pour ſe rendre à Ausbourg, où il fut reçu par l'Elec-

teur de Trêves, Evêque de cette ville, par le Clergé & les Magistrats. La Fête de Saint Pie tombant précisement pendant son séjour en cette ville, le Pape assista ce jour-là dans l'Eglise Cathédrale à une messe solemnelle, qui fut célébrée par l'Evêque-Electeur. Il se rendit ensuite au Palais Episcopal, qui en est voisin. C'est dans ce même Palais que le 25 juin 1530, la fameuse Confession d'Augsbourg, ouvrage de Luther, mais rédigée & revue par les soins du savant Philippe Melanchton, fut lue publiquement en allemand, en présence de l'Empereur Charles V., de Ferdinand son frere, Roi des Romains, de Jean Electeur de Saxe, de son fils Jean-Frédéric, des autres Electeurs & Princes Allemands, enfin de tous les Ordres de l'Empire. Par un contraste bien frappant, ce fut du perron de ce même Palais, qu'en présence de plusieurs Evêques, de quelques Princes & des ministres des Puissances étrangeres, le Souverain Pontife fit pleuvoir ses Bénédictions Apostoliques sur le Peuple rassemblé dans la grande place voisine. Après un court séjour en cette ville, le Pape en sortit le 6. Après avoir passé par Inspruk, Brixen, & Bucino, le Souverain Pontife vint à Trente, ville fameuse par la tenue d'un Concile.

Pie VI arriva le 11 à Vérone, & le 13 à Padoue. Le 15, il vint à Venise; le Doge & les Nobles de la ville allerent à sa rencontre, & l'accompagnerent à travers une foule innombrable jusqu'au logement, qui lui avoit été préparé dans le Couvent des Dominicains. Le 19, jour de la Pentecôte, le Pape assista, dans l'E-

gliſe dédiée à St. Jean & à St. Paul, à la meſſe célébrée pontificalement par le Patriarche de Veniſe. Il étoit en chappe & en mitre ſur un trône magnifique, & avoit à ſes côtés vingt-quatre Evêques & deux cardinaux. Le Doge & pluſieurs Nobles de la République furent préſens à cette cérémonie. Après l'Office, ſuivi de ce brillant cortege, il monta ſur une magnifique tribune, élevée dans la place de l'Egliſe; de là il donna la Bénéniction Pontificale à une foule innombrable de Peuple. Le même jour il quitta Veniſe, pour retourner à Padoue; de cette ville il pourſuivit ſa route pour Ferrare, où il arriva le 20 au ſoir. Le 23 il entra dans Bologne au milieu des acclamations de joie d'un Peuple immenſe. Toute la ville étoit en mouvement & fut illuminée trois jours conſécutifs. Le Souverain Pontife donna ſa main à baiſer à tous les Corps de la Ville, aux Dames, & à beaucoup d'autres perſonnes, & répandit des Bénédictions ſans nombre ſur le Peuple, avide des graces ſpirituelles. Le 24 il célébra la meſſe dans l'Egliſe, où l'on conſerve un tableau très-curieux. C'eſt l'Image de la Vierge, peinte (dit-on) par St. Luc. L'affluence du Peuple qu'attire cette rareté eſt incroyable.

Le vénérable Voyageur quitta Bologne le 25 pour ſe rendre à Imola, où il fut reçu par le Chapitre & par le Corps de la Magiſtrature. Le 27 il partit d'Imola, pour ſe rendre à Céſene, où il ſéjourna quatre jours.

Le 3 juin il quitta Céſene pour aller à Rimini. De cette ville il vint à Sinigaglia, puis

à Ancone, où les Juifs avoient élevé un arc-de-triomphe avec des inscriptions & des emblêmes. Ils firent de brillantes illuminations & distribuerent des aumônes considérables. Le Chef de la Chrétienté admit à son audience les Députés de la Tribu Juive.

Après avoir passé par Lorette, Tolentino, Foligno, Narni, Civita-Castellana, Pie VI arriva enfin à Rome le 13 juin. En approchant de cette ville, il fut reçu par une députation du Sacré-College, qui étoit allée à sa rencontre. Les acclamations du Peuple, les cris d'allégresse, qui retentissoient de tous côtés, l'empressement de toutes les classes de citoyens pour se trouver sur les pas du Souverain Pontife, prouverent le desir que l'on avoit de son retour. Le canon des remparts, la mousqueterie des troupes rangées en file sur son passage, le bruit des cloches & la musique de plusieurs orchestres, placés en différens endroits, célébrerent l'arrivée du vénérable Voyageur.

Le peu de succès de la course de Pie VI a été très-nuisible au Siege de Rome, en achevant de lui faire perdre dans l'esprit des Peuples le reste de considération & de respect que l'habitude ou l'ignorance lui conservoient encore. La politique ultramontaine s'est trouvée ici en défaut. Le Pape auroit dû rester à Rome, & y protester jusqu'à la fin de ses jours contre les prétendues atteintes portées aux droits du Siege Apostolique; ces protestations n'auroient pas plus opéré, il est vrai, que sa présence auprès de l'Empereur, dont la sage fermeté mérite les plus grands éloges. Mais dans ce cas,

ſi les dévots euſſent plaint le Chef de la Chrétienté, les politiques l'euſſent applaudi; au lieu que les uns ne peuvent que lui ſavoir mauvais gré, & les autres le blâmer d'avoir fait ce voyage, qui ne ſervira qu'à convaincre l'Univers de l'impuiſſance de la Cour de Rome & de la nullité de ſes prétentions.

La chûte actuelle du pouvoir pontifical a donné lieu à une eſtampe allégorique auſſi ingénieuſe que plaiſante, dont voici l'explication; Un Aigle Impérial détache la triple couronne; des enfans jouent à la raquette avec la mule papale & les clefs du Ciel; le Fanatiſme grinçant les dents de rage eſt dans le fond; les Moines y paroiſſent accablés de douleur, & le Chef de l'Egliſe ne ſemble plus avoir d'autre appui que ſon bâton paſtoral.

La courſe du Pontife Romain a donné lieu à ce bon mot. *Le Pape*, (diſoit-on pendant ſon voyage) *eſt allé célébrer deux Meſſes à Vienne, l'une ſans* CREDO *pour l'Empereur, & l'autre ſans* GLORIA *pour Lui.*

Dès que Pie VI fut de retour d'Allemagne à Rome, on attendoit chaque jour dans cette ville la tenue d'un Conſiſtoire. Après un délai de pluſieurs mois, il eut enfin lieu, le 23 ſeptembre 1782. Le Souverain Pontife y prononça un Diſcours, dans lequel il donne une ample relation de ſon voyage à Vienne, & de tout ce qui lui eſt arrivé ſur la route. Quant au réſultat de cette longue courſe, l'on ne voit point que le Diſcours du Pontife donne à cet égard de grandes lumieres (50).

Au reſte, ce Voyage ſera une époque à ja-

mais mémorable dans les Annales de l'Empire & dans l'Hiſtoire de l'Egliſe. La poſtérité ſe rappellera toujours la démarche infructueuſe de Pie VI auprès de Joſeph II, ainſi que les ſages réformes de cet auguſte Souverain, qui a terraſſé l'Hydre des Opinions, débarraſſé l'eſprit de ſes ſujets des chaînes de la Tyrannie religieuſe, & rendu utiles à la Société des biens prétendus ſacrés, que le délire ſeul avoit aliénés. Il n'a pas craint de montrer que l'autorité ſuprême a droit de commander à tous les ordres de Citoyens indiſtinctement, qu'on eſt homme avant d'être Eccléſiaſtique; & que le Ciel n'autoriſe perſonne à ſéparer ſes intérêts de ceux de ſes ſemblables.

Dans la plupart des Nations Européennes le Sacerdoce forme, dans l'Etat, un Corps ſéparé de l'Etat, un Corps dont les loix ſont différentes de celles auxquelles obéiſſent les autres Citoyens, & dont les maximes ſont ſouvent nuiſibles au bien-être général. L'Hiſtoire n'atteſte que trop les inconvéniens de ce Corps inſociable, qui, refuſant de dépendre de l'Etat, ne s'attache à lui que pour le ronger & le dévorer. Dans des ſiecles de ténebres, des Souverains ignorans ont pu trouver un avantage dans les opinions religieuſes; des Princes éclairés & ſages verront toujours dans la Raiſon un guide bien plus ſûr que dans une doctrine énigmatique, & préféreront de regner ſur les Peuples par de bonnes loix & par une adminiſtration bienfaiſante, plutôt que par des hypotheſes ſuperſtitieuſes. Les Souverains ſeuls peuvent détromper les hommes de leurs chimeres; ils ob-

tiendront l'amour & la confiance de leurs ſujets en les rendant heureux; la tolérance & la liberté de penſer contribueront toujours à la félicité publique. C'eſt d'après ces principes que Joſeph II, faiſant juſtement valoir ſes droits de Chef de l'Empire contre ceux du Chef de l'Egliſe, a montré à l'Europe que le Clergé dépendoit de l'Etat, & non l'Etat du Clergé. Un pareil ſyſtême paroît très-révoltant à ces hommes, dont les droits ne ſont fondés que ſur la Crédulité. Mais il eſt facile de leur répondre que la ſaine politique ne reconnoît nullement leurs prétentions ſurnaturelles.

Le regne de l'Opinion ne peut durer longtems; ſon trône éprouve chaque jour de violentes ſecouſſes: le voile de l'Erreur eſt déchiré. Puiſſent les Souverains des Nations, à l'exemple de Joſeph II, oppoſer à l'Illuſion & à l'Enthouſiaſme la Raiſon & la Vérité, briſer les fers de la Tyrannie ſacrée, anéantir les préjugés dangereux, ſupprimer les abus nuiſibles à la ſociété, mettre un frein au zele immodéré du Fanatiſme; en un mot, placer avec eux ſur le Trône la Philoſophie & la Tolérance!

NOTES.

(1) *Pag.* 10. Rome étoit alors si riche & si puissante (dit Olympiodore) que chaque palais contenoit tout ce qu'une petite ville peut avoir, un hippodrome, une place, un temple, une fontaine & des bains. Il y avoit plusieurs familles, qui avoient plus d'un million d'écus de revenu, & chacun des premiers Sénateurs en avoit jusqu'à quatre millions. Les murailles de la ville avoient alors 21 milles de tour. Rome étoit si opulente qu'elle surprenoit les regards des étrangers par sa magnificence & sa beauté. *Voyez* Muratori, *Annal. d'Ital. an.* 410.

(2) *P.* 12. Quoique le but du voyage d'Innocent fût d'obtenir la paix, cependant le séjour qu'il fit à Ravenne fut de quelque utilité, en ce que, par son conseil, l'Empereur porta une loi contre les Mathématiciens ou Astrologues, sous le nom desquels étoient compris les Aruspices & autres Devins, abusant de la crédulité du Peuple. Par cette loi, il leur est ordonné de brûler leur livres en présence des Evêques, & d'abjurer leurs erreurs, ou de sortir de Rome & de toutes les autres villes.

(3) *P.* 16. L'Empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une sage loi, qui restreint la juridiction ecclésiastique & les privileges des Clercs: elle porte qu'on se plaint souvent des jugemens des Evêques, & pour y remédier, elle déclare que l'Evêque n'a pouvoir de juger, même les Clercs, que de leur consentement, & en vertu d'un compromis; parce qu'il est certain que les Evêques & les Prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de Religion, suivant les Ordonnances d'Arcadius & d'Honorius, insérées dans le Code Théodosien. Les Clercs seront obligés de répondre devant les Juges, soit pour le civil, soit pour

le criminel : seulement les Evêques & les Prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf, de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la Cléricature, ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les Clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent jouir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclésiastiques. Fleury. *Hist. Eccl. an.* 452.

(4) *P.* 17. Le Dimanche, qui suivit l'élection de l'Empereur Justin, le Patriarche Jean étant entré, suivant la coutume, avec son Clergé, dans la grande Eglise de Constantinople, le Peuple s'écria, dans une sainte ivresse : » *Longues années au Patriarche, longues années à l'Empereur, longues années à l'Impératrice ! Pourquoi demeurons-nous excommuniés ? Pourquoi ne communions-nous point depuis tant d'années ? Nous voulons communier de votre main. Eh ! persuadez votre Peuple ! Il y a plusieurs années que nous voulons communier. Vous êtes Catholique, que craignez-vous ? Chassez Sévere-le-Manichéen : qu'on déterre les os des Manichéens : publiez tout à l'heure le Saint Concile. Sainte Marie est Mere de Dieu ; celui qui ne parle pas est Manichéen. La foi de la Trinité est victorieuse : l'Empereur est Catholique, que craignez-vous ? Longues années au nouveau Constantin, longues années à la nouvelle Hélene !* «

(5) *P.* 19. Lorsque le Pape Jean (est-il dit dans les dialogues de Grégoire I) fit son entrée dans Constantinople, un aveugle le pria de lui rendre la vue ; ce que le Pontife fit, en mettant la main sur ses yeux, en présence de tout le Peuple accouru au devant de lui. Ce qui doit paroître singulier, c'est que ce même Pape, qui rendit la vue à un aveugle, ne put se rendre à lui-même la liberté, lorsqu'il fut ensuite emprisonné par l'ordre de Théodoric.

(6) *P.* 20. Boece, né d'une des plus nobles familles de Rome, fut élevé aux charges de Sénateur & de Consul. Il se rendit célebre par ses écrits,

Accusé d'entretenir de secretes intelligences avec l'Empereur Justin, pour le rendre maître de l'Italie, il fut arrêté avec son beau-pere Symmaque. Pour adoucir la rigueur de sa prison, il composa l'ouvrage, ayant pour titre: *De la consolation de la philosophie*, dont l'objet est de justifier la Providence, qui semble quelquefois abandonner la vertu à d'injustes persécutions. Il fut mis à mort de même que Symmaque.

(7) *P.* 22. Agapit étant en Grece (est-il dit dans les dialogues de Grégoire I) on lui présenta un homme qui ne pouvoit parler, ni se lever de terre. Le Pape ayant demandé à ses parens, qui l'avoient amené, s'ils croyoient qu'il pût guérir, ils dirent qu'ils en avoient une espérance ferme par la puissance de Dieu & l'autorité de Saint-Pierre. Aussi-tôt le Pontife se mit en priere, & commença la messe, après laquelle il prit le boîteux par la main, le leva de terre, & le fit marcher en présence de tout le Peuple, & ayant mis dans sa bouche le corps de Jesus-Christ, sa langue fut déliée.

(8) *P.* 27. Outre le trouble arrivé à Constantinople au sujet des *Trois-Chapitres*, il y en eut un autre la même année à l'occasion du jour de Pâques, qui devoit écheoir le premier d'avril, mais que l'Empereur fit célébrer huit jours plus tard, & il se trouva que le Peuple avoit jeûné une semaine plus qu'il ne falloit.

(9) *P.* 36. On nomme ce Concile, de *Trulle*, parce qu'il se tint dans la salle du Palais Impérial ainsi nommée. On ne sait pas au juste en quelle année il fut célébré. Quelques-uns le placent en 691. L'Eglise Grecque a toujours reconnu & reçu ce Concile comme bon & universel. Mais les Latins, tantôt l'admettent, tantôt le rejettent, selon qu'il peut leur servir ou qu'il vient à leur nuire. Le second Concile de Nicée, approuvé par les Papes & par le Concile de Trente, cite plusieurs fois le Concile de *Trulle*, comme authentique. Le Pape Adrien I le cite

de même dans la réponſe qu'il fait au Capitulaire de Charlemagne ; & lui parlant du Canon 82, qui permet de peindre J. C. ſous la forme humaine, & non ſous la figure d'un agneau, il dit : *d'où le ſaint Concile VI ordonna d'une maniere fidelle & orthodoxe par ſes Canons &c.* On voit par ces paroles qu'il appelle ce Concile *Saint*, & prétend qu'il a *ordonné d'une maniere fidelle & orthodoxe &c.* Le Pape Nicolas I l'allegue dans ſa lettre à l'Empereur Michel. Mais pourquoi les Latins déſavouent-ils ce Concile ? C'eſt parce que, ſelon eux, il n'eſt pas univerſel, & qu'il n'y avoit pas de Prélats d'Orient, ni de Députés du Pape. Cependant Balſamon prouve le contraire : *Ce Concile*, dit-il, *eſt univerſel. Car quoique les Evêques Occidentaux, ſavoir les Italiens & Latins, qui furent touchés fort à propos par les Canons de ce Concile, aient fait leurs efforts pour faire croire qu'il n'étoit pas univerſel, & aient prétendu que les Légats du Pape n'y étoient point, cependant, en feuilletant le vieux Nomocanon, j'ai trouvé que dans ce Concile il y avoit aſſiſté Baſile, Evêque de Gortyne, Métropolitaine de l'Iſle de Candie, & un certain Evêque de Ravenne, qui tenoient la place de tout le Synode de l'Egliſe Romaine ; & non-ſeulement ceux-là, mais encore ceux qui étoient alors Légats du Pape, ſavoir les Evêques de Theſſalonique, de Sardaigne, d'Héraclée en Thrace, & de Corinthe.*

(10) *P.* 42. Les Images furent introduites dans l'Egliſe, vers la fin du quatrieme ſiecle ; depuis ce tems l'uſage s'en eſt continué d'une maniere abuſive : quand on s'écarte une fois de la vérité, la ſuperſtition s'empare facilement du Peuple, qui naturellement y eſt porté. L'objet de l'inſtitution des Images fut d'orner les Egliſes, & de perpétuer la mémoire de quelques hiſtoires, ſoit de la Bible, ſoit des actions des Saints ou des Martyrs. On eſt allé plus loin ; on a rendu des honneurs & même un culte religieux à ces repréſentations, on leur a même attribué quelque vertu ; les Chefs de l'Egliſe ont toléré cet abus, & y ont même contribué. Plus un abus eſt univerſel, plus il devient pernicieux ;

& plutôt doit-on le retrancher. C'eſt ce que fit l'Empereur Léon.

(11) *P.* 42. Après que Léon eut publié ſon édit contre les Images, il écrivit au Pape Grégoire II, pour lui ſignifier de le faire obſerver dans tout les lieux où ſon pouvoir s'étendoit. Grégoire, ayant reçu la lettre de Léon, lui fit réponſe que l'Empereur ne devoit pas abolir la vénération pour les Images, & qu'il ne lui appartenoit pas de rien ordonner en matiere de foi. L'Empereur pouvoit lui répondre que Dieu l'ayant établi le ſouverain Magiſtrat & le Seigneur de ſon Peuple, il étoit obligé de faire obſerver le Commandement de la Loi, qui dit : » *Tu ne te feras point d'Image taillée, ni de* » *reſſemblance de quoi que ce ſoit : tu ne te proſter-* » *neras point devant elles, &c.* «

(12) *P.* 42. Le ſurnom de *Copronyme*, qu'on ne ſauroit traduire honnêtement en françois, fut donné à Conſtantin, par ce qu'en recevant le Baptême, l'impreſſion de l'eau fut cauſe qu'il vuida ſon ventre dans l'eau des fonts. On avoit alors coutume de baptiſer les enfans tout nuds. Paul Diacre rapporte que Germain, Patriarche de Conſtantinople, qui baptiſoit Conſtantin, voyant qu'il avoit ſouillé les fonts, dit que c'étoit un ſigne qu'il cauſeroit beaucoup de mal à l'Egliſe.

(13) *P.* 51. L'an 746 ou 747, Carloman s'étoit fait Moine. L'état monacal étoit alors en haute eſtime chez les Seigneurs & les Princes, dont il y en eut pluſieurs qui embraſſerent ce genre de vie. Après avoir battu les Allemands, les Bavarois & les Saxons, Carloman remit ſes Etats (c'eſt-à-dire, la France Orientale) & ſon fils Drogon, à ſon frere Pepin, & s'en alla enſuite à Rome trouver le Pape, dont il reçut l'habit monaſtique. Il ſe retira au Mont-Soracte, où il bâtit un Monaſtere, auquel il donna le nom de Saint-Sylveſtre, parce qu'on diſoit que ce Pape s'y étoit caché, durant la perſécution ſuſcitée de ſon tems contre l'Egliſe. De-

là Carloman passa au Mont-Cassin. Quelques-uns ont dit qu'il renonça au monde, parce qu'il avoit entendu dire à Eucher, Evêque d'Orléans, fort renommé, que Charles son pere brûloit en enfer, pour avoir retenu le bien des Ecclésiastiques & fait périr beaucoup d'hommes. Cette imposture du Prélat peut y avoir contribué. L'ignorance & la superstition avoient alors tant d'empire, que les Moines & les Ecclésiastiques regnoient seuls sur les esprits: on voyoit de tous côtés s'élever de nouveaux Monasteres d'hommes & de femmes, où les personnes les plus distinguées alloient s'ensevelir tout-vivans.

(14) *P.* 57. Cet acte de donation étant perdu, on ne sait pas précisément quelles en furent les conditions. *On ne peut douter*, dit Muratori, que *Pepin n'ait donné au Saint-Siege l'Exarchat & la Pentapole, sans y rien laisser à l'Empereur Grec;* mais *s'il s'y réserva pour lui-même quelque domaine, c'est ce qui n'est pas décidé.* Pepin se réserva la souveraineté sur ces Provinces. Pour ce qui est de la ville de Rome & de son Duché, c'est à tort que quelques auteurs ont avancé que dès ce tems-là les Papes commencerent d'y exercer pleine juridiction. Pepin, en donnant l'Exarchat au Pape, ne lui en donna que les terres, & non pas l'autorité d'Exarque, qui dépendoit de l'Empereur. Rome & son Duché demeurerent, jusqu'au tems de Charlemagne, sous la souveraineté de l'Empire. Les Papes eux-mêmes en donnent la preuve. Leurs Lettres jusqu'à l'élévation de Charlemagne à l'Empire, sont datées du regne des Empereurs de Constantinople, qu'ils reconnoissent par-là pour leurs Souverains; & le Sénat, ainsi que le Peuple Romain, écrivant à Pepin, ne nomme point le Pape leur Seigneur, mais leur Pasteur & leur Pere.

(15) *P.* 64. Lothaire conduisit son pere à Soissons, où il le resserra étroitement, n'en laissant approcher, outre les personnes de son service, que des gens qui mettoient tout en œuvre pour l'engager à se faire Moine. Mais l'Empereur tint ferme, & Lothaire

thaire, convoqua une assemblée de Prélats à Compiegne, pour l'exclure de l'Empire. *C'est alors*, dit Muratori, *qu'à la honte du nom chrétien, on voit les Ministres de Dieu abuser avec impiété d'une Religion sainte, pour effrayer, pour détrôner un Prince malheureux, & le forcer à s'avouer coupable de plusieurs crimes..... Sur des griefs mal imaginés, les Evêques font entendre à ce pieux Empereur, qu'il avoit encouru l'excommunication, & que s'il vouloit sauver son ame, il devoit faire pénitence. Ce Prince trop simple se laisse mener, comme le veulent ces Prélats, dont la conscience s'étoit vendue à Lothaire. Louis se dépouille de la ceinture militaire & des ornemens impériaux, se revêt d'un cilice, & condamne lui-même toutes les actions de son regne..... C'en est assez pour que Lothaire croie son pere déchu de l'Empire.* Louis prit ensuite l'habit de pénitent; mais il ne tarda pas à recouvrer l'Empire.

(16) *P.* 66. Comme Charles-le-Chauve approchoit du Mont-Cénis pour repasser en France, il fut attaqué de la fievre, & ayant pris une poudre empoisonnée, que lui donna son Médecin Sedecias, Juif de Nation, il mourut dans une cabane en un petit endroit, nommé Brias, le 6 octobre 877. Il tint l'Empire d'Occident environ deux ans, & regna trente-sept ans en France, à compter de la mort de son pere Louis-le-Débonnaire. Il protégea les Gens-de-Lettres, qu'il combla de bienfaits, à l'imitation de Charlemagne son aïeul.

(17) *P.* 79. Le Xe. siecle, dit Baronius, fut un siecle de fer, à cause de sa rudesse & de sa stérilité en bien; un siecle de plomb, pour le désordre infâme, qui y regna, & un siecle obscur & ténébreux, pour le peu d'écrivains, qu'il produisit. L'ignorance, l'irréligion & la corruption dominerent alors plus que jamais, tant chez les Laïques que chez les Ecclésiastiques. Durant ce siecle la triple couronne fut portée par plusieurs Pontifes, qui oserent tout entreprendre sur le temporel. La superstition étoit à son comble; & la piété ne consistoit

qu'en momeries monacales ; on n'y parloit que de miracles auſſi ridicules qu'invraiſemblables. Un des plus célebres Docteurs de Sorbonne, Arnaud (*Perpétuité de la foi*, tom. 1, liv. 9, chap. 7,) a nié auſſi fermement qu'on puiſſe le faire, que l'Egliſe du Xe. ſiecle ait été comme endormie par l'ignorance & par la négligence, ſoutenant que *cette ignorance prétendue eſt pure fable, & que ce ſommeil du dixieme ſiecle eſt faux & chimérique.* D'après une aſſertion auſſi poſitive de la part d'un Docteur de Sorbonne, on eſt porté à croire qu'il n'eſt rien des déréglemens attribués à ce ſiecle, ni de cette léthargie où l'Egliſe étoit alors honteuſement plongée. Comme on pourroit ſuſpecter ce que nous dirions pour réfuter ce paſſage de M. Arnaud, nous ferons parler le Cardinal Baronius lui-même. Voici comme il s'exprime, au ſujet du dixieme ſiecle : *Quelle étoit la face de l'Egliſe Romaine ! Comme elle étoit affreuſe ! Des femmes perdues, très-puiſſantes, auſſi bien que très-infâmes, regnoient à Rome. A leur gré, elles changeoient les Sieges, donnoient les Prélatures, & (ce qu'on ne peut entendre ſans étonnement & ſans horreur) plaçoient ſur le Siege de Saint-Pierre leurs amans, qui, inſcrits au catalogue des Pontifes Romains, ne ſervoient qu'à marquer les dates. Qui pourroit effectivement dire que ces intrus, élevés au Pontificat par ces ſortes de femmes, fuſſent de légitimes Pontifes Romains ? Alors il n'étoit plus mention ni de l'élection, ni du conſentement du Clergé ; les Canons étoient enſevelis dans le ſilence ; les Décrets des Pontifes étoient étouffés, les traditions anciennes étoient bannies ; les vieilles coutumes d'élire un Souverain Pontife, les cérémonies ſacrées, & l'ordre qu'on y obſervoit autrefois, étoient des choſes entiérement éteintes. La luxure s'étoit ainſi tout approprié, étant appuyée de la puiſſance ſéculiere, qui étoit tranſportée d'une furieuſe paſſion de dominer. Il paroît bien qu'alors Jeſus-Chriſt dormoit tout-à-fait d'un profond ſommeil dans le vaiſſeau, puiſque la nacelle étoit agitée par ces vents impétueux, qui ſouffloient. Il dormoit, dis-je, puiſque, faiſant ſemblant de ne pas voir ces choſes, il permettoit qu'elles arrivaſſent, & ne ſe levoit pas pour en tirer*

vengeance ; & ce qu'il y avoit encore de plus malheureux, il n'y avoit point de Disciples qui réveillassent par leurs cris le Seigneur, qui dormoit ainsi. Tous dormoient. Quels à votre avis faut-il penser qu'aient été les Prêtres & les Diacres Cardinaux choisis par ces monstres, puisque c'est une chose naturelle que chacun engendre son semblable? Qui doute qu'ils n'aient consenti à tout ce que faisoient ceux qui les avoient élus, qu'ils ne les aient imités, & n'aient suivi leurs traces, & qu'ils n'eussent tous desiré que notre Seigneur eût toujours dormi, qu'il ne se fût jamais levé, pour les juger, ni réveillé pour prendre connoissance de leur mauvaise conduite & les en punir? A cette autorité on peut joindre celle du Cardinal Belarmin, qui dit qu'il n'y a point eu de siecle plus ignorant & plus malheureux que le dixieme. *Voyez* le Sueur. *Hist. de l'Eglise, &c.* an. 912.

Quant au XIe. siecle, les Historiens nous en font une peinture affreuse. Le Cardinal Baronius rapporte que *toute chair avoit alors corrompu sa voie, de sorte qu'il ne paroissoit pas qu'un déluge fût suffisant pour laver ses souillures ; que les horribles péchés, qui se commettoient, sembloient solliciter le feu de Gomorrhe, qui avoit consumé les cinq villes ; que c'est pour cette raison que Pierre Damien, alors Hermite du Mont-Avellan en Ombrie, se crut obligé d'avertir Léon IX de tout ces désordres, & de lui dédier un ouvrage intitulé : GOMORRHEUS, dans lequel il lui représenta les quatre sortes de péchés charnels, dont l'Eglise étoit comme accablée, le priant, qu'avec l'épée de Phinée il transperçât ces hommes infâmes.* Ce siecle presente des Rois détrônés & réduits à la derniere misére, un Empereur excommunié & contraint d'endurer les dernieres indignités de la part d'un Pape ; plusieurs Schismes déchirerent l'Eglise ; c'est dans ce siecle que la dignité des Cardinaux s'est accrue aux dépens de celle des Evêques, & que les Papes sur-tout oserent entreprendre de dépouiller les Empereurs & les Rois de leurs Etats.

(18) *P.* 79. Le célibat, tel qu'il est prescrit au Clergé & aux Religieux dans les Pays Catholiques

Romains, n'eſt point renfermé dans l'Ecriture. Il n'eſt aucunement fondé ſur la pratique connue des Apôtres, dans le premier & le plus pur âge du Chriſtianiſme. Il n'a jamais été fidélement obſervé pendant un certain période de tems; toutes les fois qu'on voulut l'introduire comme une loi générale, on s'y oppoſa fortement, comme étant une inſtitution injuſte & oppreſſive. Il s'eſt maintenu par la fauſſe idée de l'excellence de la virginité & de l'impureté du mariage. Il eſt contre la nature, tendant à détruire le bonheur des individus & de la ſociété; enfin l'Egliſe n'a point le pouvoir de déclarer nul & invalide le mariage des Prêtres.

(19) *P.* 80. On a du Pape Sylveſtre II, un diſcours, adreſſé aux Evêques, où il leur repréſente leurs devoirs, & parle fortement contre la ſimonie. Il y fait dire à un nouvel Evêque: *J'ai été ordonné par l'Archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent ſols d'or: mais ſi je ſuis aſſez heureux pour vivre, j'eſpere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des Prêtres, des Diacres & d'autres Miniſtres de l'Autel. J'en uſerai de même pour la bénédiction des Abbés & des Egliſes. Voyez* Fleury, *Hiſt. eccléſ. liv. 58, an. 1003.* On ne met plus à prix aujourd'hui l'ordination des Miniſtres de l'Autel, ni la bénédiction des Abbés & des Egliſes; on vend les Bénéfices. Les Canons contre la ſimonie, portés par l'Egliſe Romaine, ſont bien peu reſpectés par les Chefs de la Religion.

(20) *P.* 80. Il eſt inutile de prouver ici que la ſimonie a été condamnée dans pluſieurs Conciles; nous rapporterons ſeulement un paſſage d'un ſavant Hiſtorien au ſujet du trafic des biens de l'Egliſe. *La ſimonie*, dit-il, *a été dans tous les tems la ruine de la diſcipline & de la morale chrétienne, dont le premier pas eſt le mépris des richeſſes & le renoncement du moins d'affection aux biens même que l'on poſſede. Car qui enſeignera cette morale ſi ſublime, quand ceux qui devroient l'enſeigner, l'ignorent eux-mêmes; quand le ſel de la terre eſt corrompu? Qui ne*

cherche au contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la ſcience, ni la vertu n'élevent perſonne aux premieres places, & qu'il n'y a que l'argent & la faveur? Ainſi, par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la ſimonie, & la ſimonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu. Fleury. *Hiſt. eccléſ. Diſc.* depuis l'an 600 juſqu'à l'an 1100.

(21) *P.* 80. En ce voyage Léon IX confirma l'exemption de l'Abbaye de Clugni, par une Bulle datée du 11 juin, & adreſſée à Hugues, nouvellement Abbé. Il y avoit peu de tems que le fameux Abbé Odilon étoit mort. On attribue à ce dernier des miracles ſans nombre, comme d'avoir rendu la vue à un aveugle, traverſé les fleuves ſans bateau, multiplié les poiſſons dans un repas, chaſſé la fievre, tiré Benoit VIII du Purgatoire, &c. &c. On raconte encore qu'un muet reprit la parole, en buvant l'eau dans laquelle Odilon s'étoit lavé les mains. Nous ne croyons pas qu'il y ait rien à craindre pour le ſalut de ceux qui révoqueront en doute ces miracles. Ce qui l'a rendu plus célebre eſt l'inſtitution de la *Commémoration générale des Trépaſſés.* En voici le motif: un Chevalier revenoit du pélerinage de Jeruſalem; s'étant égaré de ſa route, il rencontra un Hermite, qui, apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoiſſoit Odilon. Le pélerin ayant répondu qu'il le connoiſſoit, l'Hermite lui dit: » Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines, qu'elles ſouffrent en l'autre vie. Quand vous ſerez arrivé, exhortez Odilon & ceux de ſa communauté, à continuer leurs » prieres & leurs aumônes pour les morts. « On a le décret de cette *Commémoration* fait à Clugni. Le jour marqué pour cette fête des Morts eſt le 2 novembre, où l'on a ſoin de ſonner toutes les cloches.

(22) *P.* 91. Les ennemis de Bérenger ont débité mille extravagances à ſon ſujet. Entre-autres, Albéric des Trois-Fontaines, Religieux de l'Ordre

de S. Auguſtin, dit que Bérenger paſſoit pour avoir été Nécromancien dans ſa jeuneſſe, & que le Diable l'avoit porté dans une nuit de Tours à Rome; qu'un jeune éleve de bonne famille, dont on lui avoit confié l'adminiſtration, liſant en l'abſence de ſon maître des livres de Nécromancie, le Diable le tua; mais que Bérenger de retour contraignit le Diable d'animer le cadavre du jeune homme, tellement qu'il marchoit, aſſiſtoit & chantoit au Chœur; qu'un autre Nécromancien découvrit que ce Clerc étoit mort, & que c'étoit le Diable qui ſervoit à l'autel; que Bérenger ayant été condammné à la mort, il s'enfuit dans une Egliſe où il compoſa un hymne, & qu'il fut délivré après l'avoir entonné.

(23) *P.* 92. Wibert, qui veut que Léon IX faſſe des miracles à tous les quarts-d'heure, même ſans le ſavoir, dit, en parlant de ces courtiſans jaloux du crédit du Pape ſur l'eſprit de l'Empereur : *Leur Chef pour fomenter la diſcorde étoit Niſon*, (que d'autres nomment *Wizon*, & d'autres *Nicer*,) *Evêque de Friſinghen, auquel la Puiſſance divine daigna faire ſentir d'horribles effets de ſa vengeance. Envoyé par l'Empereur en Italie, pour y rendre la juſtice en ſon nom, il vint à Ravenne, tint en faveur de l'Archevêque* (*Humfroi*) *des diſcours calomnieux contre le Bienheureux Pontife, & tout en parlant il ſe mit un doigt ſur la gorge, & s'emporta juſqu'à prononcer ce blaſphême :* » Qu'un glaive coupe cette gorge, ſi je » ne te fais pas dépoſer de l'honneur de l'Apoſto» lat! « *Il n'eut pas plutôt prononcé ces mots, qu'il fut attaqué d'un mal de gorge inſupportable, & le troiſieme jour il mourut impénitent.*

(24) *P.* 98. Wibert prodigue avec indécence le titre de Martyrs à ceux que les Normands avoient tués; voici comme il s'exprime au ſujet de ces morts : *Ils apparurent en diverſes manieres aux Fideles de Jeſus-Chriſt, & leur dirent qu'on ne devoit pas les pleurer dans de triſtes pompes funebres, parce qu'ils étoient*

dans la gloire d'en-Haut, associés aux Saints Martyrs, &c.

(25) *P.* 120. *L'Archevêque pria le Seigneur Pape* (dit le Cardinal d'Aragon dans la vie de ce Pontife) *de daigner pour ce sujet célébrer un Concile dans la Lombardie, & d'y justifier son élection à tous égards, & comme la raison l'exigeoit. Quoique la chose fût contre l'usage, & qu'elle parût contraire à la dignité du Pape, Alexandre cependant y consentit, & convoqua le Concile à Mantoue, en considération des circonstances malheureuses du tems.* Cet auteur s'explique conformément aux prétentions de la Cour de Rome, & suivant les préjugés de son siecle. Fleury & Muratori, quoique très-instruits l'un est l'autre, l'ont fidélement copié. Il n'étoit ni contre l'usage ni contre la dignité pontificale que les Papes tinssent des Conciles hors de Rome. Mais le Saint-Siege prétendoit qu'il n'appartenoit qu'au Pape de convoquer des Conciles composés des Suffragans de plusieurs Métropoles. C'est en effet un droit que les Papes commençoient alors à vouloir s'attribuer, & que leurs Légats s'arrogeoient & continuerent de s'arroger partout ou l'on eut la bonté de les laisser faire. Mais il faut se souvenir que dans l'origine ces sortes de Conciles ne s'assembloient que par l'autorité des Souverains. Aujourd'hui même encore ces Conciles-là ne pourroient se convoquer, ou par le Pape lui-même, ou par ses Commissaires délégués à cet effet, & les Evêques ne pourroient s'y rendre que par la permission des Souverains des lieux, qui ne défereroient en ce point aux intentions du Pape, qu'autant que la raison de l'Etat ne les empêcheroit pas. Dans ce qui n'intéresse point le fond de la Religion, l'obéissance à la Puissance séculiere, marche avant l'obéissance à la Puissance ecclésiastique, & cela par une conséquence nécessaire du principe tant de fois répété, que *l'Etat n'est point dans l'Eglise, mais au contraire l'Eglise dans l'Etat.* Ainsi l'Eglise ne peut exercer sa juridiction que de la maniere que les loix de l'Etat le lui prescrivent. Voyez *l'Abrégé chronol. de l'Hist. d'Italie*, par M. de St. Marc, an. 1067.

(26) *P.* 120. On varie ſur la date de ce Concile. Manſi le met en 1072. *Voyez* M. de St. Marc. an. 1067.

(27) *P.* 126. Il eſt conſtaté que dans l'Empire, en France, en Angleterre & ailleurs, les Empereurs & les Rois ont joui paiſiblement du droit d'inveſtiture eccléſiaſtique, juſqu'à Grégoire VII.

(28) *P.* 131. Cette ſentence eſt rapportée en entier par Pandulf de Piſe, & par Paul de Bernried. Grégoire VII répondit à ceux qui lui diſoient qu'il ne pouvoit pas excommunier les Rois : *Quand Dieu confia ſon Egliſe à Pierre, excepta-t-il les Rois ? Lorſque Dieu donna principalement au bienheureux Pierre la puiſſance de lier & de délier dans le Ciel & ſur la terre, il n'excepta perſonne. Il n'eſt rien qu'il ait ſouſtrait à cette puiſſance ; car celui qui nie qu'il puiſſe être lié par l'Egliſe, le nie impudemment, reſte lié & ſe ſépare du Seigneur Jeſus-Chriſt.* Pand. de Piſe.

(29) *P.* 133. Paul de Bernried fait mention d'une loi, par laquelle, dans le Royaume de Germanie, les excommuniés perdoient leur état, s'ils ne ſe faiſoient pas abſoudre avant l'an & un jour. Mais cette loi faite, du conſentement des Souverains, pour obliger les particuliers à reſpecter les déciſions eccléſiaſtiques, ne devoit pas s'étendre juſqu'aux Souverains eux-mêmes. *Voyez* M. de St. Marc. an. 1076.

(30) *P.* 134. Mathilde, Souveraine de Luque, de Parme, de Reggio, de Mantoue, & d'une partie de la Toſcane, étoit entiérement devouée à Grégoire VII. *Ce Pontife*, dit Maimbourg, *étoit ſon cher Directeur, qu'elle ſuivoit par-tout, à qui elle rendoit mille ſervices avec une incroyable affection.* Voyez la ſavante *digreſſion* de M. de St. Marc ſur Mathilde, à la fin du 4 vol. de ſon *Abrégé chr. de l'Hiſt. d'Italie.*

(31) *P.* 138. La date eſt : *Fait à Canoſſa, le cinquieme des calendes de février, indiction quinzieme ;* c'eſt-à-dire, *le 28 janvier 1077.*

(32) *P.* 146. Grégoire VII, dit Fleury, prétendoit avoir droit de donner l'Empire d'Occident avec la Couronne Impériale. On voit quelles étoient ſes prétentions ſur le Royaume de Germanie, par le ſerment qu'il vouloit qu'on exigeât du Roi, qui ſeroit élu à la place de Rodolphe; ſavoir, de lui rendre hommage comme ſon vaſſal, & de lui obéir en tout ce qu'il lui commanderoit par vraie obéiſſance. --- Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir ſoumiſe, l'avoit donnée à St. Pierre.

Quant à la France, voici ce que mandoit Grégoire à ſes Légats: *Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraie obéiſſance que chaque maiſon paye à St. Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoiſſent pour Pere & Paſteur, ſuivant l'ancienne coutume, &c.*

Quant à l'Angleterre, le Roi Guillaume envoyoit au Pape le tribut en argent, accordé par ſes prédéceſſeurs; mais il refuſa l'hommage que le Pape demandoit, & le Pape fut irrité de ce refus.

Les deux Lettres de Grégoire à Suenon, Roi de Danemarck, montrent qu'il prétendoit que ce Prince avoit promis de ſe donner à St. Pierre, lui & ſon Royaume, & de ſe mettre ſous ſa protection; mais on ne voit point d'effet de cette promeſſe; & l'offre que ce Pape fait à ce Roi d'une Province occupée par des Hérétiques, pour la donner à un de ſes enfans, ſemble montrer qu'il croyoit avoir droit de diſpoſer des biens des Hérétiques.

Quant à l'Eſpagne, il prétendit, dès le commencement de ſon Pontificat, qu'avant l'invaſion des Sarraſins elle appartenoit à St. Pierre, & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces Infideles que d'être occupée par des Chrétiens, qui n'en fiſſent pas hommage au St. Siege. Il répéta la même prétention en 1076.

Il écrivit aux Juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Cagliari, de ſatisfaire aux droits de St. Pierre, négligés par leurs ancêtres, avec menace, s'ils y manquoient, que leur Pays en ſouffriroit. Quelques années après, il écrivit au mêmes Orzoc en ces termes: *Nous ne voulons pas que vous ignoriez que*

plusieurs Nations nous ont demandé votre Terre, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre maîtres; de sorte que nous aurions la jouissance de la moitié & recevrions hommage de l'autre..... Puis donc que vous avez témoigné être dévoués à St. Pierre, si vous persévérez comme vous devez, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer dans votre Pays, mais si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voix temporelles & spirituelles. Grégoire VII, comme on voit, auroit exposé ces Insulaires au pillage, s'ils ne lui eussent payé le tribut qu'il répétoit.

Salomon, Roi de Hongrie, ayant été chassé par Geïsa son parent, eut recours à Henri, Roi de Germanie, dont il avoit épousé la sœur, & se rendit son Vassal pour se faire rétablir. Grégoire le trouva mauvais, & écrivit ainsi à Salomon: *Vous pouvez apprendre des anciens de votre Pays que le Royaume de Hongrie appartient à l'Eglise Romaine, ayant été donné autrefois à St. Pierre par le Roi, avec tout son droit & sa puissance. De plus l'Empereur Henri, d'heureuse mémoire, (c'est Henri-le-Noir) ayant conquis ce Royaume, envoya au corps de St. Pierre la lance & la couronne, marques de la dignité royale. Sachez donc que vous n'aurez pas les bonnes graces de St. Pierre, & ne regnerez pas long-temps, sans éprouver l'indignation du St. Siege, si vous ne reconnoissez que vous en tenez votre sceptre, & non du Roi.*

Quant au Royaume de Dalmatie, Grégoire écrivoit ainsi à un Seigneur nommé Vezelin: *Nous sommes fort étonnés qu'ayant promis depuis long-temps d'être fidele à St. Pierre & à Nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'Autorité Apostolique a établi Roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous défendons, de la part de St. Pierre, de prendre les armes contre ce Roi, parce que l'entreprise, que vous feriez contre lui, seroit contre le St. Siege. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander justice, & attendre notre jugement; autrement sachez que nous tirerons contre vous le glaive de St. Pierre, pour punir votre audace, & la témérité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise.*

Grégoire porta ſes vues ambitieuſes juſques ſur la Ruſſie, comme on voit par ſa Lettre à Démétrius, Souverain de cette contrée: *Votre fils*, dit-il, *viſitant les tombeaux des Apôtres, eſt venu à Nous, & nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains, comme un don de St. Pierre, en lui prêtant ſerment de fidélité, nous aſſurant que vous approuveriez cette demande; & comme elle nous a paru juſte, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné votre Royaume de la part de St. Pierre.* Fleury. *Hiſt. Eccl.* liv. LXIII.

Ces exemples ſuffiſent pour démontrer les prétentions démeſurées de Grégoire VII, qui, ſelon Fleury, vouloit perſuader à tout le monde que les Puiſſances temporelles dépendoient de la Puiſſance temporelle du Pape.

(33) *P.* 156. Dans un manuſcrit de la Chronique de Caſaure du Moine Berard, lequel eſt à la Bibliotheque du Roi de France, le Pape Urbain eſt repréſenté donnant la croſſe à Grimoald, & lui diſant ces vers:

Cæſaris ob ſceptrum baculum tibi porrigo dextrum,
Quo bene ſis fretus; plus Cæſare dat tibi Petrus.

(34) *P.* 157. Voici ce qui attira au Dioceſe de Cambrai le reſſentiment furieux de Paſcal II. Le plus grand nombre des voix avoit choiſi pour Evêque de Cambrai, Gaucher, Archidiacre de cette ville; l'autre parti avoit élu Manaſſès, Prévôt de l'Egliſe de Rheims. Gaucher reçut de l'Empereur Henri l'inveſtiture, & fut ſacré l'on ne dit point par qui; mais ſon élection fut approuvée du Pape. Bientôt Urbain II la déſapprouva, pour autoriſer celle de Manaſſès. Gaucher ſe maintint dans ſon Evêché par la protection de Henri, & ſut empêcher l'Archevêque de Rheims & ſes Suffragans de ſacrer Manaſſès. Urbain II, qui tenoit alors le Siege Pontifical, dépoſa Gaucher de l'Epiſcopat & de la Prêtriſe, le menaçant de l'excommunier avec tous ſes partiſans, s'il ne quittoit ſon Siege. Ce qui donna lieu à cette dépoſition, fut l'in-

veſtiture reçue de l'Empereur. Manaſſès étant devenu Archevêque de Rheims, Paſcal II, ſucceſſeur d'Urbain II, lui ſubſtitua un autre Evêque. Malgré ſa dépoſition & l'élection d'un autre Evêque, Gaucher conſerva ſon Evêché. Ce fut alors [illegible]e par l'ordre exprès de Paſcal, qui traitoit Gaucher & les Cambréſiens de Schiſmatiques, Robert, Comte de Flandre, qui revenoit de la Terre-Sainte, ravagea de la maniere la plus barbare les terres de l'Egliſe de Cambrai.

(35) *P.* 159. Cette Lettre avoit paru dans les premiers Recueils des Conciles. Binius la retrancha du ſien. Le P. Labbe l'a inſérée dans ſa Collection, *Tome X. col. 630.* précedée de cette annonce injurieuſe: *Reſponſoria declamatio acerrima Leodienſium Schiſmaticorum, qui more ſuorum comparum in Schiſmate Donatiſtarum adverſus principes reſilientium & catholicum nomen affectantium, ſuam declamationem ſic inſcripſerunt: EPISTOLA LEODIENSIUM ADVERSUS PASCHALEM PAPAM II, CIRCA ANNUM DOMINI MCVII.* La date de cette Lettre fait voir que ce titre n'eſt pas de l'auteur de la Lettre, qui n'y mit vraiſemblablement pas d'autre titre que cette adreſſe: *OMNIBUS BONÆ VOLUNTATIS HOMINIBUS ECCLESIA LEODIENSIS VERITATEM FIDEI ET CATHOLICAM UNANIMITATEM INCONCUSSE TENENS.*

L'Auteur de cette Lettre eſt Sigebert de Gembloux, un des plus ſavans de ſon tems, célebre par d'autres ouvrages. Cette Lettre a été traduite en françois par Jean Gerbais, Docteur de la Société de Sorbonne, Profeſſeur Royal d'Eloquence, Principal du College de Rheims à Paris, & Penſionnaire du Clergé de France. Sa traduction parut à Paris, en 1697, in-8vo. chez *Frédéric Léonard*, avec ce titre: LETTRE DE L'EGLISE DE LIEGE A L'OCCASION D'UN BREF DE PASCAL II. Le texte latin eſt à la ſuite du françois avec ce titre: *EPISTOLA LEODIENSIS ECCLESIÆ SCRIPTA OCCASIONE BREVIUM LITTERARUM PASCHALIS II AD ROBERTUM, FLANDRIENSIUM COMITEM.*

(36) *P.* 174. Le mot de *Primat* étoit autefois assez commun. Chaque région de Rome avoit ses *Primats* ; chaque College d'Office avoit les siens. S. Ambroise fait mention des *Primats du Consistoire Impérial*, & le Code parle des *Primats des Ecoles*. Dans l'Eglise les Synodes avoient leurs *Primats*, (comme le remarque le Pape Léon, *Epit.* 52.) ainsi que les Provinces d'Italie, d'Afrique, d'Espagne & des Gaules.

(37) *P.* 208. Les Albigeois étoient répandus en grand nombre dans la Gascogne & dans diverses Provinces ; ils faisoient de grands progrès tous les jours. Il ne faut pas en être surpris. Ils menoient une vie si pure, que la Noblesse déclara aux Evêques qu'elle vouloit vivre & mourir dans leur Religion, & être enterrée dans leurs cimetieres, au lieu qu'on étoit très-scandalisé de la vie des Prêtres.

(38) *P.* 213. Du tems de Baronius on croyoit que ce Prince étoit l'Empereur des Abyssins, ou d'Ethiopie. On a reconnu depuis que l'Empire du Prête-Jean n'étoit pas situé dans l'Afrique, mais dans l'Asie. On trouve encore des traces de ce Prête-Jean dans le Royaume de Tangut, que les Tartares appellent *Barontola*, les Sarrasins *Baratas*, & les gens du pays *Lassa*.

Kircher est dans l'erreur, en disant que ce Prête-Jean a regné à Chataia, & que Chataia n'est point dans la Chine. Mais Ludolfe, dans son *Commentaire sur l'Histoire Ethiopienne*, fait voir que ce Prince n'a point regné à Chataia, & Matthieu Riccius, Jesuite, soutient qu'il ne faut point chercher Chataia hors de la Chine. Le Prête-Jean ne regnoit donc point là, mais à Tandur, Argon, Tangut, Thibet, Ritha & Magol, & c'étoit un Nestorien. On peut consulter là-dessus Paul Marc, Vénitien. On ne sait point quand le regne de ce Prête-Jean a fini. Mais on trouve dans quelques Historiens que David, fils de ce prince, a regné jusqu'à l'an 1202. Ce David fut tué avec toute sa sa famille, à l'exception d'une fille, que Gengis-

Cham épousa, & dont il eut deux fils. On prétend que ce Royaume du Prête-Jean étoit le même qu'occupoit Coirim-Cham, l'an 1098, lorsqu'Antioche fut prise par les Croisés, si l'on en croit Guillaume de Tripolis.

Ducange croit que ce Prête-Jean, ou par corruption Prêtre-Jean, étoit le nom d'un grand Roi de l'Inde, qui tiroit son origine d'un Jean, Prêtre Nestorien, qui, en 1145, tua Coirim-Cham, & usurpa la couronne.

Godigne assure que ce Prête-Jean étoit un puissant Roi Nestorien, dans la Tartarie, vers la Chine, & que ceux du Pays l'appelloient d'un nom commun à tous les Princes de cet Empire, Juhanna. Il ajoute que le dernier de ces Rois fut défait par Zinges ou Gingis-Cham, Empereur des Tartares.

Scaliger a remarqué que le mot de Prestegian ou Frestegian signifie Catholique ou Apostolique. D'autres ont cru que Prête-Jean vient du mot Persan Terist-Cham, qui signifie Apôtre ou Envoyé.

Les uns, comme Golius, croient que ce mot en Persan signifie Roi des Esclaves. Les autres veulent que ce nom tire son origine d'un mot hébreu & chaldaïque, *Cohen*, qui signifie Prêtre. Maller a cru que ce mot signifie Empereur des Chrétiens, parce que Cham signifie Empereur.

D'autres l'expliquent par Empereur des Adorateurs. D'autres le tirent d'un mot Persan *Prefchteh-Gehan*, l'Ange du monde, & ils remarquent que les Mogols, qui possedent une bonne partie de l'Inde, ont souvent pris le titre de Schah-Gehan, Roi du monde, & que le mot de Gehan, ajouté à leur nom, a rapport à celui de Prête-Jean.

D'autres prétendent que sur les confins de la Tartarie, de l'Inde & de la Chine, il y a eu des Princes Chrétiens Nestoriens, qui étoient appellés Uncha, & leurs Peuples Jouan: & que l'on donna le nom de Prête-Jean à ces Princes, parce qu'ils faisoient porter devant eux une croix d'or enrichie de pierreries, & deux croix, quand ils alloient à la guerre, l'une d'or, & l'autre de pierres précieuses, pour marquer qu'ils étoient défenseurs de la foi.

Nous laiſſons au Lecteur à prononcer ſur ces différentes opinions.

(39) *P.* 268. Coſme de Médicis naquit en 1399. Il gouverna la République de Florence avec ſageſſe, & amaſſa des tréſors immenſes, par le grand commerce qu'il faiſoit de toutes parts. Des ennemis, jaloux de ſon bonheur & de ſa gloire, parvinrent à le faire exiler; mais il fut rappellé quelque tems après & reçu avec un applaudiſſement univerſel de la part des Florentins, qui lui donnerent le titre de *Pere du Peuple* & de *Libérateur de la Patrie.* Il accueillit avec diſtinction les Gens-de-Lettres & les Savans, qui, en contribuant à ſa gloire, cimenterent en partie ſon autorité, par l'enthouſiaſme où ils jetterent le peuple, & par l'immortalité qu'ils lui ont donnée dans leurs ouvrages. Malheur aux Princes & aux Grands qui négligent ces moyens!

(40) *P.* 274. La Pragmatique-Sanction étoit une Ordonnance de Charles VII, Roi de France, rendue en 1418, dans une aſſemblée de l'Egliſe Gallicane tenue à Bourges; elle étoit un abrégé des Conciles de Conſtance & de Bâle. Elle étoit avantageuſe à l'Egliſe Gallicane, & loin de donner atteinte à ſes libertés, elle les maintenoit & remédioit entiérement aux entrepriſes ambitieuſes du Siege Apoſtolique. Auſſi l'appelloit-on *Palladium Franciæ*, & *le rempart de l'Egliſe Gallicane.* C'eſt ce qui chagrina la Cour de Rome. Elle ſe trouvoit léſée par cette Pragmatique-Sanction, qui mettoit un frein à ſon avide ambition; elle la traita d'abord d'hérétique & de ſchiſmatique; & ce qu'il y a de curieux, c'eſt qu'Æneas Sylvius (depuis Pie II) qui avoit aſſiſté au Concile de Bâle, où pluſieurs de ſes conſtitutions avoient été arrêtées, fit un livre pour montrer qu'elles ne contenoient rien que de ſaint. Cependant, dès qu'il fut fait Pape ſous le nom de Pie II, non-ſeulement il ſe rétracta, mais même en ſollicita l'abolition avec plus d'acharnement que perſonne. Tant l'intérêt particulier l'emporte ſur la vérité & la juſtice!

(41) *P.* 279. On a beaucoup calomnié Luther;

on a beaucoup écrit pour ſa défenſe. Camérarius en a fait un portrait plus fidele que Maimbourg, dans ſon *Hiſtoire du Luthéraniſme*. On l'a accuſé d'avoir dit de la Vierge des choſes, dont il n'eut jamais la penſée; d'avoir même parlé contre Jeſus-Chriſt; d'avoir reſſuſcité les anciennes héréſies. On a porté le fanatiſme juſqu'à dire que le Diable avoit été ſon maître. Luther a beaucoup écrit; c'étoit un grand homme. Il a été le premier réformateur.

Nous rapporterons ici la réponſe ingénieuſe d'un Luthérien à une froide plaiſanterie d'un Catholique. Elle ſe trouve dans le *Nodus Gordius ſophiſtarum, ſed ſolutus*, (*Authore Johan. Matthæo Maiſario.*) Quelques Catholiques & quelques Luthériens s'étoient rencontrés à un repas. Dans la chaleur du vin, un Catholique voulant railler ſur la fauſſe préſuppoſition qu'on avoit voulu canoniſer Luther, dit qu'au lieu de trouver ſon corps, on n'avoit trouvé qu'une ſouris. Un Luthérien répondit ainſi au Catholique: *Ce que vous dites eſt vrai; mais ſavez-vous l'hiſtoire de cette ſouris qu'on trouva?* Le Catholique lui repliqua qu'il n'en ſavoit rien. *Eh! bien?* dit le Luthérien, *vous allez l'apprendre. Cette ſouris prit la fuite, preſſée par la faim, (car il y avoit déja quelques jours qu'elle étoit enfermée) elle mangea toutes les Bulles des Indulgences Papales. Ayant eu ſoif, elle courut à l'eau bénite, qu'elle but entiérement. Son ventre ſe gonfla exceſſivement. Dans cet état périlleux, elle gagna promptement le Purgatoire, dont elle éteignit toutes les flammes, en piſſant deſſus.* La raillerie du Catholique étoit abſurde; il devoit ſavoir que les Luthériens, ne canoniſant perſonne, laiſſent à l'Egliſe de Rome le ſoin de fabriquer des Saints.

(42) *P.* 293. Quelques Auteurs penſent que François I ſigna le Concordat dans la vue d'acquérir l'amitié de Léon X, & celle des Princes d'Italie. Mais d'autres croyent avec plus de probabilité que François I fut porté à faire ce traité par le Chancelier Duprat, Cardinal, & Evêque de Sens, qui avoit l'ambition de devenir Pape, comme il le fit voir depuis par ſes démarches, après la mort de Clément

Clément VIII. Quoi qu'il en ſoit, François I fit avec Léon X un accord, par lequel il fut convenu que la collation des Bénéfices demeureroit en partie au Pape avec l'annate, (c'eſt ainſi qu'on appelle le revenu d'un an d'un Bénéfice vacant) & en partie aux Evêques Diocéſains; que la nomination des Bénéfices électifs appartiendroit au Roi, & que les Bénéfices, vacans dans les mois de janvier, avril, juillet & octobre, demeureroient affectés aux Gradués. C'eſt ce traité qu'on a appellé & qu'on appelle encore Concordat. Ce traité eſt nommé illégitimement Concordat, vu les oppoſitions & les contradictions qu'il éprouva de toutes parts. Le Parlement de Paris apporta toute la réſiſtance poſſible à ſon entérinement, & après avoir été contraint de céder à l'autorité du Roi, il témoigna publiquement que cet entérinement étoit forcé, de ſorte qu'il s'attira la diſgrace du Roi, qui lui ôta toute connoiſſance des procès concernant les Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés Electifs & Conventuels, les évoqua à ſoi, & enſuite en attribua la connoiſſance au Grand-Conſeil, qui a retenu cette Juriſdiction nouvelle depuis l'année 1523, juſqu'au regne de François II, ſous lequel François Olivier, Chancelier, rétablit les choſes comme elles étoient auparavant.

Les Evêques & les gens de bien en général regarderent ce traité comme pernicieux à l'Egliſe Gallicane. L'Univerſité de Paris interjetta appel au futur Concile général. On fit en pluſieurs Egliſes des prieres publiques aux Prônes des Paroiſſes pour en demander à Dieu l'abolition, & le rétabliſſement des Elections canoniques; c'eſt ce qu'on voit dans pluſieurs Rituels, tels que celui de Vanne, imprimé à Lyon, & un autre de Clermont, imprimé en 1608, par ordre du Cardinal de la Rochefoucault. On peut dire que par le Concordat Léon X trouva la pierre philoſophale, il rétablit les canaux, qui conduiſent l'or à Rome, & cela par ſon adreſſe & ſa fine politique. Enfin Léon X s'eſt éterniſé en faiſant révoquer la Pragmatique-Sanction.

(43) *P.* 296. Les réglemens, dont il s'agit ici, con-

cernent ; 1°. les Religieux de l'un & de l'autre ſexe ; 2°. les diſpenſes matrimoniales ; 3°. la tolérance ; 4°. l'introduction, l'impreſſion & la publication des livres ; 5°. la diminution des droits pour les enterremens & l'adminiſtration des Sacremens ; 6°. la collation des Bénéfices dans la Lombardie-Autrichienne. Nous donnerons ici un extrait de quelques réflexions, qui ont déja paru ſur chacun de ces articles.

1°. Dès qu'un corps quelconque de Chrétiens ſe raſſemble, & adopte une inſtitution, il ſe met par-là même dans des rapports néceſſaires avec la Puiſſance légiſlative, & dans une dépendance immédiate du Gouvernement. La Puiſſance ſouveraine & légiſlative a le droit inaliénable, dès qu'il ſe préſente un établiſſement de cette nature, d'examiner préalablement ſon but, ſes conſtitutions, ſa forme de gouvernement, ſes privileges, & de l'admettre ou de le rejetter, ſelon qu'elle le juge convenable au bien de l'Etat, avec lequel cet Inſtitut contracte des rapports eſſentiels. De même que le pouvoir ſouverain peut le rejetter dès ſa naiſſance, s'il ne le trouve pas conforme au bien de l'Etat, il peut auſſi le ſupprimer dans la ſuite, ſi par les circonſtances diverſes des tems, par ſa décadence, par des défauts eſſentiels de ſon inſtitut, & des vices de ſon régime, ce même pouvoir ſouverain vient à reconnoître qu'il eſt abſolument inutile, ou même dangereux à l'Etat. L'extinction de la Société de Jeſus nous fournit un exemple frappant de ce que nous avançons.

Lorſqu'un Prince Catholique condeſcend librement à laiſſer établir dans les Pays de ſa domination un Ordre quelconque, il le fait toujours ſous la condition qu'il y ſubſiſtera auſſi long-tems que les changemens dans les circonſtances, les mœurs, les conſtitutions nationales & l'intérêt de l'Etat ne l'auront pas démontré inutile. De plus un Prince ne ſauroit obliger ſes Succeſſeurs à conſerver tous les établiſſemens faits ſous ſon regne, & l'Etat ne peut ſe donner à lui-même des liens perpétuels. Tout établiſſement, toutes inſtitutions inſéparables du bien de l'Etat, ſont néceſſairement dépendans de ce bien même. L'Etat

exige qu'on les soutienne ou qu'on les aboliſſe, ſelon l'axiome, *ſalus populi ſuprema lex eſto.*

La Puiſſance ſouveraine peut donc abolir & ſupprimer dans ſes Etats, tel Ordre qu'elle juge à propos; c'eſt une vérité qui n'admet aucune diſcuſſion. A plus forte raiſon cette Puiſſance a-t-elle le droit de modifier, corriger, changer tout ce qu'elle trouve de contraire à ſes intérêts, & au repos public. La dépendance des Ordres Religieux d'un Général, demeurant à Rome, a été très-funeſte aux Etats. Qu'on liſe dans l'Hiſtoire le récit de tant de démêlés ſcandaleux, qui ont eu lieu entre les Princes Catholiques, d'une part, & la Cour de Rome de l'autre; on verra que les Peuples ont eu beaucoup à ſouffrir des prétentions exhorbitantes & des vexations injuſtes du Siege Apoſtolique, & que l'ambitieuſe & intriguante Cour de Rome a conſtamment employé les Moines, ou comme eſpions, ou comme boutefeux, ou comme miniſtres de ſes vengeances. Les guerres civiles de France, les révolutions d'Angleterre, les troubles de Veniſe, les diſputes entre le Roi de Sicile, Victor-Amedée, & Innocent XI, fourniſſent des preuves trop convaincantes de cette aſſertion. L'expérience a encore démontré combien les relations & la correſpondance immédiate de ces individus, ſouvent irrités contre le Gouvernement, avec les ſujets d'un autre Puiſſance, peuvent en certaines occaſions être funeſtes à une Nation. Qu'on ajoute à ces inconvéniens l'argent qui ſort de l'Etat, ſoit ſous prétexte d'entretenir décemment la Cour du Révérendiſſime Général, ſoit pour la tenue d'une Congrégation ou d'un Chapitre, ſoit pour de prétendues dépenſes extraordinaires de l'Ordre entier, mais deſtinées dans le fond à ſatisfaire l'ambition & à nourrir la fainéantiſe de quelques êtres inutiles à ce même Etat. Ces motifs ſont plus que ſuffiſans pour obliger la Puiſſance ſouveraine de couper toute communication des Maiſons Religieuſes ſituées dans les Pays de ſa domination, avec celles qui ſe trouvent en Pays étrangers. C'eſt d'après ces ſages principes que Joſeph II a établi l'indépendance contre laquelle les Révérendiſſimes Généraux ſe ſont élevés ſi injuſte-

ment. Suivant en cela les regles de tout bon Gouvernement, uſant des droits inhérens à la Puiſſance ſouveraine, il a déraciné un abus dangereux, & fermé l'entrée dans les Pays de ſa domination aux déſordres, aux ſcandales, aux troubles, dont la correſpondance avec Rome a toujours été une ſource inépuiſable. L'uſage conſtant des treizes premiers ſiecles, la diſcipline de l'Egliſe Univerſelle, l'autorité des Saints-Peres, & ſur-tout de St. Bernard, qui s'éleva hautement contre les immunités & exemptions des Moines, tant de troubles & d'abus occaſionnés uniquement par ces immunités, dépoſent en faveur de cette ſage loi de l'Empereur. Cependant il s'eſt trouvé des ennemis du bien public, qui ont oſé repréſenter les réformes de ce Souverain concernant les Moines, comme nuiſibles & contraires à la Religion.

2°. Les Partiſans du Siege Apoſtolique prétendent que le droit d'accorder des diſpenſes n'appartient primativement qu'au Souverain Pontife. Nous demanderons à ceux qui haſardent une pareille aſſertion, où ils ont lu que la faculté diſpenſative étoit excluſivement réſervée au Pape? Nous leur dirons au contraire que nulle part l'Ecriture-Sainte ne la lui attribue; que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe on n'eut jamais recours à Rome pour les diſpenſes, & que celles-ci ſans diſtinction étoient données par les Evêques, chacun dans ſon Dioceſe reſpectif; que, quoique dans le quatrieme ſiecle & dans les ſuivans, on s'adreſſât ſouvent à Rome pour quelque diſpenſe, non-ſeulement cela ſe pratiqua rarement, mais encore malgré la déclaration de quelques Conciles, pluſieurs Evêques continuerent à diſpenſer ſelon les occurrences, & ſelon l'ancienne coutume de l'Egliſe; qu'il eſt démontré par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que cette faculté ne paſſa à la Cour de Rome, que dans les ſiecles d'ignorance & malgré les oppoſitions, la répugnance des Evêques, devenus trop foibles dans un tems où, pour faire valoir ſes droits & ſon autorité, il falloit de l'argent & des troupes ſous les armes. Puis donc que le droit de diſpenſer n'eſt pas privatif; puiſque les Evêques en jouirent pendant pluſieurs ſiecles, qu'ils

ne le céderent que malgré eux; que le prétendu avantage se réduit purement à un intérêt temporel de la Cour de Rome, & qu'enfin c'est le devoir des Souverains de déraciner les abus criants, introduits durant les siecles d'ignorance & de barbarie, dans toutes les parties de la discipline & du gouvernement extérieur de l'Eglise, ainsi que de veiller au bien-être de leurs Etats, il s'ensuit rigoureusement que Joseph II n'a aucunement nui à la Religion, en statuant que désormais aucun de ses sujets ne pourra s'adresser à Rome pour les dispenses matrimoniales. On pourroit demander ici hardiment au Souverain Pontife, s'il croit sérieusement avoir le droit de rançonner tous les Etats Catholiques, sous prétexte de ses dispenses, de ses bulles, & de ses privileges. La Providence qui donne aux uns les mines, les productions de la Nature, & qui répartit à d'autres l'industrie, le commerce, &c. donna-t-elle à quelques-uns des Sacremens, &c. pour accumuler des trésors?

3°. Jesus-Christ n'a nulle part enseigné l'Intolérance; on ne peut produire aucun Texte des Conciles généraux les plus révérés par la Nation Chrétienne, en faveur du système affreux de l'Intolérance. Ainsi l'Edit de la Tolérance, publié par Joseph II, n'est point contraire à la Religion, comme des Fanatiques aveugles & furieux l'ont hardiment soutenu. Les personnes sensées conviendront que les réformes tant civiles que religieuses, que ce Souverain a introduites dans les Pays de sa domination, sont l'ouvrage de la sagesse & de la bienfaisance, sur-tout quant à l'objet de la Tolérance.

» Si c'est une tyrannie, dit un Ecrivain politique, » que de dépouiller un citoyen de ses biens, c'est » une tyrannie, c'est une cruauté bien plus criante de » lui ravir ses opinions sur un Dieu, qui lui est sou» vent bien plus cher que ses biens & que sa pro» pre conservation. « C'est une tyrannie bien plus inhumaine & bien plus insensée de vouloir prescrire aux hommes ce qu'ils doivent croire. La liberté de penser, de parler & d'écrire a toujours contribué au bonheur des Nations.

4°. Si les Citoyens ne doivent pas être gênés quant à leur Religion, il doit en être de même à l'égard de leurs discours & de leurs écrits. La multiplicité des livres, bons ou même mauvais, a perfectionné les sciences, démasqué l'imposture, civilisé les mœurs, policé les Nations, étendu le commerce; les livres ont appris aux hommes une foule de vérités utiles & nécessaires, & sans eux nous croupirions encore, comme nos ancêtres, dans l'ignorance & dans la barbarie. Le Sacerdoce a toujours eu intérêt de favoriser l'ignorance & de s'opposer à la liberté de la presse, pour mieux arriver à ses vues ambitieuses & intéressées. L'odieux & rigide Tribunal de Censure établi à Rome, avoit besoin d'un frein, & il étoit réservé à la prudence & aux lumieres de Joseph II, de le lui donner. On ne peut que gagner à entendre parler la vérité; l'imposture a seule intérêt à la faire taire.

5°. Il seroit honteux de contester l'équité du Réglement de Joseph II, concernant la diminution des impôts sacrés, dans les Pays de sa domination. L'Autorité suprême a le droit de faire dans ces sortes d'objets tel réglement, qu'elle juge à propos, pour le bien public. Tout ce qui est temporel doit ressortir de l'autorité du Souverain, par la raison que c'est à elle qu'est confié le bonheur temporel des Peuples. Immunités ecclésiastiques, fondations pieuses, taxes pour l'administration des Sacremens, contributions pour bâtir & orner les Lieux sacrés, enfin extorsion de l'argent du Peuple, sous mille prétextes, dont plusieurs font honte, tout est soumis au pouvoir des Princes, qui même en conscience ne peuvent se dispenser d'y apporter toute leur vigilance, vu l'autorité qu'ils doivent avoir dans le Gouvernement de l'Eglise, à l'exemple des premiers Empereurs Romains. C'est le sentiment de Socrate, Historien Ecclésiastique du cinquieme siecle. *Du moment*, dit-il (lib. 5, Hist. Eccl. in prœmio) *que les Empereurs ont été faits Chrétiens, les affaires ecclésiastiques ont dépendu d'eux, & les Conciles ont été convoqués par leurs avis & selon qu'ils ont jugé à propos.* Nous pourrions citer beaucoup d'autres

autorités en faveur de cette assertion, si nous ne voulions éviter la prolixité.

6°. Joseph II, comme dépositaire des droits de ses Sujets, & comme Chef Suprême de la Nation soumise à sa domination, auroit pu sans doute réclamer l'ancien droit qu'avoit le Peuple d'élire ses Prélats; ce Prince a poussé la modération jusqu'à demander à la Cour de Rome la libre collation des Bénéfices situés dans la Lombardie-Autrichienne. Mais elle lui a été refusée. L'Empereur nommant à tous les Bénéfices des Royaumes de Hongrie & de Bohême, à ceux de l'Archiduché d'Autriche, &c. l'uniformité exigeoit donc qu'il eût le même droit dans la moindre partie de ses Etats. En outre, la Cour de Rome peut abuser de cette collation en conférant les Bénéfices à des sujets qui sont plus attachés à ses intérêts qu'à ceux de l'Empire, & qui sont presque toujours les ennemis secrets du Prince & de la Patrie. De plus il n'appartient qu'au Chef de l'Etat de connoître les talens & les qualités de ceux des sujets, qui méritent d'être élevés à des Dignités ecclésiastiques, & non pas à un Souverain étranger qui n'a d'autres intérêts que de récompenser ses partisans. Aujourd'hui que les Prélats brillent ou ambitionnent de briller, au moins autant par leurs titres profanes que par leur pouvoir temporel, par leurs richesses, &c. que par l'autorité spirituelle, les Puissances souveraines ne sauroient être indifférentes à leur choix, & l'abandonner à un étranger, sans manquer aux loix d'une saine politique, qui exige que le Princes, l'Etat & le Peuple soient à l'abri de toute inquiétude, & qu'on s'efforce constamment de détourner les maux, que dans les tems d'ignorance la Cour de Rome accumula sur leurs têtes; on ne sauroit donc trop louer la sage prévoyance de Joseph II, qui a ordonné que les Evêques prêteroient désormais leur serment de fidélité au Souverain, avant de le prêter à la Cour de Rome. En un mot, on peut dire que les diverses réformes ecclésiastiques introduites par l'Empereur, montrent un Prince Philosophe, qui ne cherche son bonheur que dans celui de ses Sujets.

(44) *P.* 297. Cette lettre a été publiée dans un Recueil ayant pour titre : *Lettres de N. T. S. P. le Pape et de Sa Majesté l'Empereur, en latin & en françois.* Rome, 1782, in-8vo.

(45) *P.* 297. Le 25 février, le Pape tint un Consistoire, dans lequel, après avoir pourvu à différentes Eglises vacantes, il annonça au Sacré Collège son Voyage à Vienne. Ensuite le Souverain Pontife supprima la Bulle *ubi Papa, ibi Roma*, afin qu'au cas qu'il vînt à mourir dans ce voyage, le Conclave pût toujours se tenir à Rome.

(46) *P.* 298. Joseph II, par la suppression de quelques Ordres Religieux, dont il a appliqué les revenus au bien public, donne aux Puissances Catholiques un exemple glorieux qu'elles devroient bien imiter, en arrachant de leur sein les vers destructeurs, qui les rongent depuis tant de siecles. Tout le monde sait que la vie spéculative détruit le nerf de l'Etat, & qu'au contraire la vie active le vivifie & le soutient.

Il est peu de contrées, où la politique permette de laisser subsister des êtres stériles par état, dont le grand nombre est une charge pour la société. Quel est l'homme assez audacieux pour blâmer le Souverain, qui fermera une partie de ces asyles, ouverts à une pieuse fainéantise ? Et si Rome elle-même a pu supprimer l'Ordre fameux de la Société de Jesus, pourquoi un Empereur ne peut-il pas faire dans ses Etats quelques Réglemens sages, qui réforment sans détruire, & préviennent les maux, pour ne pas les punir ? Si l'Eglise toujours pure, toujours en commerce avec le Ciel, renouvelloit à la face de l'Univers les titres de sa Puissance par des prodiges, on la croiroit l'interprete sacrée des volontés d'en-Haut. Son Chef est un Souverain, qui empruntant tout son lustre des biens d'ici bas, est entouré d'hommes rouges ou noirs, revêtus de dignités mondaines & lucratives. Représentez-vous pour un moment un homme du Peuple sous la Tiare, environné de Curés tous à portion congruë ; quelle attention feroit le genre-humain à cette modeste Congrégation ? Elle feroit cependant dépo-

sitaire de la foi, comme ceux que la pourpre décore aujourd'hui. Or un Souverain ou un Philosophe se disent à eux-mêmes, ces trésors, ces honneurs, dont l'espece humaine a comblé ses Prêtres, n'ont rien de commun avec une Religion humble, née dans une miraculeuse obscurité; où ils les considerent comme les héritiers fortunés d'étrangers crédules, & alors ils croyent pouvoir faire tous les Réglemens possibles, pour le maintien de la Religion; où ils les regardent comme les agens spirituels de la cause de Dieu, & dans ce cas il les débarrassent de ces riches possessions, dont l'entretien les distrait de l'*unique chose nécessaire*, le salut. On a objecté que ces biens, dont on dispose, appartiennent à ceux, dont on change l'état. Ceci demande une grande explication. Sans doute, les Souverains doivent respecter les propriétés; ils doivent regner par les loix & par l'équité. Mais les Ecclésiastiques non-propriétaires sont seulement usufruitiers. La question est donc de savoir si les Corps Religieux sont inamovibles dans un Etat. S'ils le sont, les biens, qui les font subsister, sont pareillement sacrés. Mais si l'on considere un Souverain comme l'homme de la Providence, chargé par elle de faire jouir la portion d'individus, qui lui est confiée, de la paix, de la sûreté & de l'abondance, ne peut-il pas choisir à son gré les voies qui doivent le conduire à ce but? S'il trouve que le travail est la condition de l'existence de l'homme, ne doit-il pas le repartir avec équité sur tous? Si les abus ont successivement trompé l'administration de ses prédécesseurs, emportés loin de la famille de l'Etat par des guerres longues & malheureuses, ne doit-il pas employer à la reforme de ces abus les talens & le courage, que le Ciel lui a donnés? Les suppressions des Ordres Religieux montrent que Joseph II n'a fait qu'obéir à l'amour de l'humanité, qui les lui a conseillées.

(47) *P.* 303. Dans toutes les Provinces de la Domination Autrichienne, les Evêques, Abbés, & Prélats avoient reçu la défense de paroître à Vienne, pendant le séjour du Pape, sans une permission expresse de l'Empereur.

(48) *P.* 303. Indépendamment de cet ordre, l'Evêque de Gortz fut condamné, pour sa désobéissance, à donner une somme de six mille florins, destinée à un établissement utile, & à payer annuellement quinze cens florins pour le même objet. Cette conduite rigide de Joseph II fait voir un Prince équitable, qui ne fait acception de personne.

(49) *P.* 308. En mémoire des tendres adieux, que se firent l'Empereur & le Pape, le 22 avril, à Marie-Brun, on a placé depuis au même endroit, au-dessus de l'entrée principale de l'Eglise, une inscription gravée sur un marbre blanc en caractere d'or, tant en Latin qu'en Allemand, & à cette occasion il fut chanté une Messe solemnelle au son des tymbales & trompettes. Voici l'inscription :

Pius VI. Pontifex Maximus &
Josephus II. Roman. Imperator,
Semper Augustus, cum Maximiliano Austriæ Archiduce,
Thaumaturga Fontanensi devotè salutata,
Hinc tenerrimos inter amplexus,
Excitis adstantium lacrymis,
Sibi invicem vale dixerunt.
x. Cal. Majas, anno CIↃ. IↃ. CC. LXXXII.

(50) *P.* 312. La Cour de Rome & le Sacré College n'ont point été satisfaits de ce Consistoire; ils se plaignent hautement que jamais Pape ne s'est autant abaissé que le Pape actuel par son Voyage à Vienne. Ils demandent un nouveau Consistoire, dans lequel ils exigent qu'il leur soit rendu un compte plus exact. On prétend à cette occasion que Pie VI veut déposer sa Tiare, pour terminer ses jours dans la retraite, Ce seroit une étonnante abdication !

FIN.

TABLE.

PRÉFACE. Pag. 3

§. I. *Voyage d'Innocent I à Ravenne, pour s'aboucher avec l'Empereur Honorius, en 409.* 7

§. II. *Voyage de Léon I au camp d'Attila, Roi des Huns, en 452.* 13

§. III. *Voyage d'Hormisdas à Ravenne, en 518, vers Théodoric, Roi des Goths.* 16

§. IV. *Voyage de Jean I à Constantinople, vers l'Empereur Justin, en 525.* 19

§. V. *Voyage d'Agapit à Constantinople, en 535.* 21

§. VI. *Voyage de Vigile à Constantinople, en 546.* 26

§. VII. *Voyages de Constantin à Constantinople & à Nicomédie, vers l'Empereur Justinien II, en 710.* 36

§. VIII. *Voyages de Zacharie à Terni, Ravenne, Pavie & Perouse, en 742, 743, & 750.* 42

§. IX. *Voyages d'Etienne II à Pavie & en France, en 753 & 754.* 47

§. X. *Voyages de Léon III en France, vers Charlemagne, en 799 & 804.*

§. XI. *Voyage d'Etienne IV à Rheims, en 816.* 60
§. XII. *Voyage de Grégoire IV au camp de Louis-le-Pieux & de ſes Fils, entre Bâle & Strasbourg, en 833.* 62
§. XIII. *Voyages de Jean VIII à Pavie & en France, en 877 & 878.* 64
§. XIV. *Voyage de Benoît VIII en Allemagne, en 1020.* 77
§. XV. *Voyages de Léon IX en France & en Allemagne, depuis 1049 juſqu'en 1054.* 78
§. XVI. *Voyages de Victor II en Italie & en Allemagne, en 1055 & 1056.* 104
§. XVII. *Voyages de Nicolas II en Italie, depuis 1059 juſqu'en 1061.* 109
§. XVIII. *Voyages d'Alexandre II en Italie, depuis 1067 juſqu'en 1070.* 115
§. XIX. *Voyages de Grégoire VII en Italie, en 1073, & 1077.* 122
§. XX. *Voyages d'Urbain II en Italie & en France, en 1088 & 1097.* 150
§. XXI. *Voyages de Paſcal II, depuis 1103 juſqu'en 1115.* 157
§. XXII. *Voyages de Calixte II, en 1119, 1120 & 1121.* 168
§. XXIII. *Voyages d'Innocent II, depuis 1130 juſqu'en 1139.* 179
§. XXIV. *Voyage d'Eugène III en France,*

en 1147. 189
§. XXV. *Voyage d'Adrien IV, en* 1155. 196
§. XXVI. *Voyages d'Alexandre III, depuis* 1162 *juſqu'en* 1177. 206
§. XXVII. *Voyage de Lucius III à Vérone, en* 1184. 217
§. XXVIII. *Voyage d'Honorius III à Férentino, en Campanie, en* 1223. 223
§. XXIX. *Voyages de Grégoire X en France & en Italie, depuis* 1273 *juſqu'en* 1276. 225
§. XXX. *Voyages de Clément V en France, depuis* 1305 *juſqu'en* 1314. 233
§. XXXI. *Voyage d'Urbain V d'Avignon en Italie, en* 1367. 248
§. XXXII. *Voyage de Grégoire XI d'Avignon à Rome, où il transféra le Siege Apoſtolique, en* 1376. 259
§. XXXIII. *Voyage de Pie II à Mantoue, en* 1459. 267
§. XXXIV. *Voyage de Léon X à Bologne, en* 1515. 279
§. XXXV *Voyages de Clément VII à Bologne, en* 1529 & 1532, & *à Marſeille en* 1533. 284
§. XXXVI. *Voyages de Paul III à Nice, en* 1538, *à Lucque en* 1541, & *à Buſſeto en* 1543. 289
§. XXXVII. *Voyage de Clément VIII à Ferrare, en* 1598. 292

§. XXXVIII. *Voyage de Pie VI à Vienne, vers l'Empereur* JOSEPH *II, en* 1782. 296

NOTES. 315

Fin de la Table.